



Entre Terre et Eau

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Ses origines

Son histoire

par

Roger Langlois

1997

*Entre
Terre et Fau*



1898-1998

Présentation

À quelques mois de la célébration de son centenaire, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix n'avait encore fait l'objet d'aucune recherche systématique visant à retracer les faits marquants de son histoire sur les plans civil, religieux, scolaire ou anecdotique. Il importait donc de combler en partie cette lacune, puisque tout citoyen éprouve un jour ou l'autre le désir de connaître les origines et la chronologie de sa localité, même s'il n'en est pas natif.

C'est par conséquent avec beaucoup de fierté mais aussi d'humilité, que l'auteur présente aux Paulinoix et à tous ceux que le sujet intéresse ce volume sur Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Fierté de partager ses découvertes, de rappeler des faits et des noms oubliés, de rétablir des liens entre les générations. Humilité devant l'ampleur de l'entreprise et face aux limites imposées par le temps, l'éparpillement des documents et les choix à effectuer parmi une importante documentation.

L'ouvrage comprend six grandes parties :

- Les origines, alors que Saint-Valentin englobait le territoire actuel de notre municipalité.
- Le démembrement de la paroisse de Saint-Valentin et les conflits qu'il suscita.
- La fondation de la paroisse et de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
- Les premières années d'existence, de 1900 à 1930.
- Les décennies mouvementées 1930-1960.
- L'époque contemporaine, de 1960 à aujourd'hui, et les changements qui l'ont accompagnée.

Le lecteur notera les nombreuses références à l'actualité provinciale, nationale ou mondiale. Il nous a semblé en effet nécessaire de situer les faits rapportés dans un contexte plus global, de façon à démontrer que les petites municipalités, malgré leur isolement, suivaient néanmoins les grands courants de pensée de leur époque.

L'auteur remercie sincèrement les municipalités et les Fabriques de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin, les archevêchés de Montréal et de Saint-Jean - Longueuil ainsi que la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu de lui avoir facilité l'accès à leurs archives. Il exprime également sa reconnaissance aux personnes ayant gracieusement offert des documents photographiques. Il souhaite enfin que les lecteurs éprouvent autant de satisfaction à parcourir ces pages qu'il en a ressenti lui-même à les rédiger.



Entre Terre et Feu

1898-1998

Saint-Paul, patron de la municipalité

Saint-Paul représente une des figures les plus marquantes et les plus fascinantes du christianisme naissant. Ce fut en bonne partie sous son influence que la nouvelle religion se dégagait de la loi juive et acquit son caractère universel.

Né à Tarse, en Asie mineure, vers l'an 10, d'une famille juive, Saül, c'était alors son nom, possédait également la citoyenneté romaine. Juif intransigeant, formé selon les doctrines pharisiennes, il persécuta d'abord l'Église chrétienne et fut mêlé au meurtre de Saint-Étienne. Il se convertit à la suite d'une vision du Christ ressuscité, sur le chemin de Damas.

À partir de ce moment, il prêcha et fonda des communautés chrétiennes lors de nombreux voyages missionnaires, qui le conduisirent à Antioche, Athènes, Éphèse, Corinthe et en Macédoine. En l'an 58, il fut arrêté à Jérusalem et gardé prisonnier deux ans à Césarée (en Palestine), avant d'être envoyé à Rome pour y subir son procès, lequel se termina par un non-lieu.



Vue aérienne de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.
Photo : Denis Tremblay.

C'est dans cette dernière ville, selon la tradition chrétienne, qu'il fut exécuté à la suite d'une nouvelle captivité, entre les années 62 et 67.

L'action de Saint-Paul est particulièrement relatée dans les Actes des Apôtres. Il a lui-même laissé de nombreux épîtres (Épîtres aux Romains, aux Corinthiens, aux Éphésiens, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniens, aux Hébreux, à Tite, à Timothée et à Philémon).

Son zèle à porter le message du Christ auprès des non-juifs lui valut le titre d'« Apôtre des gentils ». L'anniversaire de Saint-Paul se célèbre le 29 juin.

Village de Saint-Valentin, 17 mars 1898

Hâtivement libérée du gel et agitée par un fort vent du sud, la rivière Richelieu arborait, en ce 17 mars 1898, sa couleur gris métallique des jours de tempête. Dans quelques semaines, les glaces du lac Champlain descendraient son cours, présage de l'été.

La paroisse de Saint-Valentin, située en partie sur ses bords, comptait alors un peu plus de 1 200 âmes. Presque exclusivement ruraux, ses habitants y vivaient au rythme des saisons, encore peu touchés par l'industrialisation qui progressait dans les sociétés occidentales.

Elle se composait, en 1898, du village de Saint-Valentin, ayant pour centre l'église, sise en face de l'Île-aux-Noix sur la route longeant la rivière, et de Stottsville, formé de paroissiens regroupés surtout autour de la station de chemin de fer; s'y ajoutaient le Petit Rang, le rang Saint-Georges, le rang Pir-Vir, le Bas et le Haut-Richelieu (le nord et le sud de la paroisse actuelle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix) et l'Île-aux-Noix. Quelques années auparavant, en 1890, elle avait perdu une partie de son territoire, lors de l'érection de la paroisse de Saint-Blaise.

Ce soir-là, le soleil se coucha au milieu de formations nuageuses menaçantes. Vers une heure du matin, un violent orage éclata sur la région. Lorsque le curé, Vitalien Dupuis, fut réveillé par un formidable coup de tonnerre, il sut aussitôt que la foudre avait frappé tout près. Il se précipita vers l'église et constata qu'un incendie s'y était déclaré. Il sonna le tocsin puis s'empressa, malgré l'obscurité, de sauver les ornements et les Saintes Espèces.

Déjà quelques paroissiens accouraient. Mais les moyens dérisoires dont ils disposaient, à plus forte raison en pleine nuit, les forcèrent à assister, impuissants, à la destruction de leur église. Il n'en resta que les murs calcinés et quelques biens sauvés à la hâte (1). Elle venait de subir de coûteuses réparations et possédait depuis l'été précédent un carillon, dont s'enorgueillissait le curé Dupuis. Sa reconstruction allait diviser profondément la communauté, susciter querelles et rancoeurs et ultimement donner naissance à une nouvelle paroisse : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

(1) Dans son ouvrage, « Projection sur Saint-Valentin », Jeanne Grégoire situe l'incendie de l'église de Saint-Valentin en 1897. Mais le sinistre eut bel et bien lieu dans la nuit du 17 au 18 mars 1898. Les journaux de l'époque et des lettres de Monseigneur Bruchési en attestent.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et Saint-Valentin : une origine commune

Origines et exploration :

La seule voie de communication, pour quiconque désirait accéder au territoire occupé aujourd'hui par la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, fut longtemps la rivière Richelieu. C'est elle qu'emprunta Champlain lorsque le 3 juillet 1609, en canot d'écorce et accompagné par deux Français, il passa à la hauteur de l'Île-aux-Noix. Pour la première fois, des Européens s'aventuraient dans la région.

L'explorateur poussa jusqu'au lac Champlain, auquel il laissa son nom, vestige de la mer de Champlain, qui recouvrit toute la plaine Laurentienne à la fin de la dernière époque glaciaire. En effet, la plaine s'étant affaissée il y a des milliers d'années sous le poids des glaces, l'élévation du niveau des océans la submergea suite au réchauffement du climat.

Ce n'est que graduellement qu'elle remonta, libérée de la masse du glacier, s'asséchant et permettant à la flore et à la faune d'y proliférer. On présume que le Richelieu se forma lors du retrait des eaux. Elle fut occupée, à partir d'il y a environ 6 000 ans, « par des groupes de prédateurs nomades, venus de la Nouvelle-Angleterre et du sud de l'Ontario » (1), ceux-ci subsistant surtout de chasse et de pêche.

Bien avant le passage de Champlain, les Iroquoiens empruntaient le Richelieu pour venir chasser dans la vallée ou y mener des expéditions guerrières. Des fouilles archéologiques effectuées sur l'Île-aux-Noix prouvent qu'ils s'y sont arrêtés. Mais les amérindiens se limitèrent dans notre région à des incursions, sans établissement fixe.

(1) Claude Chapdelaine, *Images de la préhistoire du Québec, recherches archéologiques au Québec*, 1978.

Si bien qu'en 1731, les rives de la rivière Richelieu au sud de Chambly, et entre autres à la hauteur du village actuel de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, étaient désertes. Or il n'existait pas à l'époque de frontière précise délimitant les colonies anglaises et françaises. Si quelqu'un décidait de s'établir dans la portion de territoire mitoyenne, la règle du « premier arrivé premier servi » semblait prévaloir. Voyant se rapprocher le peuplement anglais, les autorités françaises décidèrent de favoriser l'établissement de colons sur les bords du Richelieu.

La Seigneurie de Léry :

D'où la concession, le 6 avril 1733, au sieur Gaspard Chaussegros de Léry, d'une seigneurie incluant le territoire actuel de Napierville, Saint-Valentin, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et d'une partie de Saint-Jacques-le-Mineur et de Saint-Blaise. Elle s'étendait sur « deux lieues de front par trois lieues de profondeur, bornée en front par la rivière Richelieu, au nord et sur la même ligne (la Grande Ligne) par la Seigneurie de Longueuil et au sud par la rivière de Lacolle ».

Chaussegros de Léry, né à Toulon, était venu en Nouvelle-France en 1716. Il y devint ingénieur en chef du roi. Il fortifia Québec, Trois-Rivières et développa les forges Saint-Maurice. La même année (1733) était concédée la Seigneurie de Noyan, dont faisait partie l'Île-aux-Noix.

En octroyant ces terres, on posait toutefois certaines conditions : le seigneur se voyait dans l'obligation de les sous-concéder, à un prix raisonnable, à tout habitant manifestant le désir de s'y établir en permanence et de les défricher.

La pointe à Boileau (1)

S'établir sur la rive ouest du Richelien, sur le territoire occupé aujourd'hui par Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, signifiait en 1733 vivre dans les bois, à plusieurs lieues de toute habitation. C'est ce que fit pourtant René Boileau, le premier à y obtenir une concession et à s'y installer avec son épouse Marie-Anne Robert.

Venus de Chambly, où ils s'étaient mariés en 1732, ils se fixèrent sur une pointe de terre, près de la rivière, site ultérieur de

(1) Renseignements tirés d'un article du juge Philippe Demers, paru dans *Le Canada Français*.

l'hôtel Riviera et de l'actuel camping Riviera. En 1738, le beau-frère de Boileau, Jean Gaboriau, obtint également une terre en concession dans le même secteur. Le titre mentionnait :

«Le 19 may, mille sept cent trente-huit, j'ai concédé une terre dans la seigneurie de Léry au sieur Jean Gaboriau, dit Lapalme, de 3 arpents de front et 40 de profondeur, joignant celle de Boileau du côté d'en bas, en rente de 2 livres par arpent de front, un chapon, un sol de cens. Je l'y permets de chasser, pescher et traiter ou vendre des denrées.»

Chaussegros de Léry

Mais les Boileau étaient davantage nomades que colons. Ils connaissaient d'ailleurs les langues indiennes et des membres de leur famille exerçaient le métier d'interprète auprès des autochtones. Vers 1744, René Boileau abandonna la culture et sa terre et opta pour la traite avec les Indiens. Quant à Gaboriau, il n'avait même pas défriché la sienne à cette époque. Il la vendit ultérieurement. Après de multiples déplacements dans la périphérie du lac Champlain, le couple retourna s'établir à Chambly après la Conquête.

Mais l'endroit où ils s'étaient d'abord établis conserva le nom de « Pointe à Boileau ». Ainsi, en 1752, un dénommé Franquet écrivait dans son journal :

« Repris plus avant les terres de l'ouest, passés devant le débouché de la rivière à Bleury, laissés sur la gauche les quatre petites isles, la rivière du Sud, et mis à terre pour dîner, à la Pointe à Boileau par le travers de la grande Île-aux-Noix. »

En juillet 1757, Moncalm notait dans son propre journal :

« fait halte à midi au lieu nommé le campement de Boileau, à quatre lieues de Saint-Jean. Il y avait dans ce lieu un établissement appartenant à ce Boileau, qu'il a abandonné... »

Enfin, c'est « sur la ferme Boileau » que les Anglais établirent leur camp, en août 1760, lors du siège de l'Île-aux-Noix : « Les Anglais s'emparèrent des navires français. Cela leur permit de transporter leurs troupes par la rivière du Sud sur la rive ouest du Richelieu et d'aller camper sur la ferme Boileau » (1).

(1) Renseignements tirés d'un article du juge Philippe Demers, paru dans *Le Canada Français*.

Gabriel Christie et les Loyalistes

Quelques années après la Conquête, en 1766, Gabriel Christie, un militaire britannique ayant entre autres pris part à la bataille des Plaines d'Abraham, acheta la seigneurie de Léry. Mais les rives du Richelieu, près de l'Île-aux-Noix, ne se peuplèrent que très lentement, car elles étaient marécageuses. De plus, la guerre de la Conquête, ajoutée à la proximité d'un établissement militaire sur l'île, ne favorisèrent guère la venue de nouveaux colons.

À partir de 1776, des Loyalistes, qui nourrissaient des craintes vis-à-vis la nouvelle constitution américaine issue de la guerre d'Indépendance, et qui désiraient demeurer sujets de la Couronne britannique, vinrent s'établir dans la région et sur les bords du Richelieu.

Mentionnons entre autres les Brisbin, les Van Vliet et plus particulièrement les Whitman, qui occupèrent jusqu'à récemment les terres situées à l'ouest du Richelieu, entre les 27^e et 33^e avenues de la municipalité actuelle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Le petit cimetière Whitman, situé à l'angle de la 31^e avenue et de la route 223, lequel date de 1816, témoigne du passé de cette famille. Seuls ses membres et leurs proches immédiats y furent inhumés. La dernière sépulture fut celle de Katherine Brisbin Whitman, en 1971. Celle-ci habitait la résidence occupée aujourd'hui par Helen Farrar et Vincent Deguire.

Les descendants du premier Whitman installé sur nos rives, Joseph Whitman père, ne gardèrent pas un très bon souvenir de Gabriel Christie. Ils se remémoraient le traitement qu'il avait réservé à ces Loyalistes, immigrants qui ne pouvaient plus retourner en arrière.

Dès leur arrivée, ces derniers s'étaient adressés à Christie, dans le but d'obtenir des concessions de terres en bois debout afin de s'y établir avec leurs familles. Le général leur accorda des billets de location, promettant de leur émettre plus tard des titres « aux taux et redevances accoutumés », s'ils se fixaient sur ces terres et les défrichaient.

Ce que firent les nouveaux arrivants. Ils érigèrent des maisons, déboisèrent et mirent en valeur leurs parcelles de terrain. Après un certain temps, ils contactèrent Christie, afin d'obtenir les titres promis, mais celui-ci se déroba, prétextant que la valeur de leurs propriétés était encore insuffisante.

L'implantation des familles se poursuivit; bientôt elles furent solidement installées. Christie les contacta alors et leur laissa le choix entre acquérir les titres ou partir. Il exigeait cependant un bonus en argent variant de 50 à 400 louis. Joseph Whitman père, Joseph Whitman fils et 30 autres colons de la région se virent ainsi forcés de céder au procédé du général.

Une chapelle en face de l'Île-aux-Noix

Au début du 19^e siècle, quelques familles se fixèrent près du Richelieu, face à l'Île-aux-Noix, provenant surtout de paroisses (L'Acadie, Chambly) où les bonnes terres disponibles se faisaient plus rares. Une ébauche de village s'y constitua. Le curé de la paroisse de Saint-Luc y aurait célébré une messe, le 14 février 1810, jour de la Saint-Valentin. Cet événement serait à l'origine du nom de la future paroisse de Saint-Valentin.

En 1822, l'intendant des casernes situées au Fort Lennox, Thomas Jobson, prit l'initiative d'une requête demandant la construction d'une chapelle et conséquemment l'établissement d'une mission en face de l'île. On érigeait une mission lorsque la population s'avérait encore trop dispersée pour constituer une paroisse. Ladite requête, comportant 204 signatures provenant entre autres des seigneuries de Lacolle et de Noyan, fut éventuellement soumise à Monseigneur Jean-Jacques Lartigue, évêque de Montréal. Ce dernier dépendait alors de l'évêque de Québec, le diocèse de Montréal n'ayant été érigé qu'en 1836. Jusqu'à cette date, Monseigneur Lartigue occupait donc le poste d'évêque auxiliaire.

Quant à Jobson, présenté comme un fervent catholique, il se retrouva plus tard au centre d'une histoire qui lui fit perdre son poste. On découvrit, en effet, qu'au cours de ses 22 années à titre d'intendant des casernes, il avait détourné du matériel destiné à des fins militaires pour son usage personnel, comme l'entretien de sa maison. Il en fut quitte pour une retraite prématurée ! La construction du Fort Lennox à partir de 1819 avait dû constituer une occasion fort attrayante.

Le projet prend forme

Le projet de construction de la chapelle progressa rapidement. Le 14 février 1823, le secrétaire de Monseigneur Lartigue, Ignace Bourget, futur évêque de Montréal, reçut une lettre provenant

d'un subordonné de Jobson, dans laquelle on décrivait les démarches entreprises. Il ne manquait plus que l'accord de l'évêque :

«...Mr Jobson respectfully begs to inform His Lordship... that he has by prescription and at the request of Mr Henry, employed a commissioned land surveyor to lay out the ground for the proposed church of Saint-Valentin in De Lery. Mr Henry has further directed Mr Jobson to go on deed of said land (with) the proprietors Billot and Mr Gowan which he Mr Henry will confirm. Mr Henry has offered a stone sufficiency from his quarry about three miles distant to build with and Mr Jobson with the others concerned are inclined to have a stone building if possible.»

14th Feb. 1823

(« M. Jobson désire respectueusement aviser Son Excellence que, par ordonnance, et à la demande de M. Henry, il a utilisé les services d'un arpenteur, en vue de délimiter le terrain de l'éventuelle église de Saint-Valentin, dans la seigneurie de Léry. M. Henry a par la suite donné instruction à M. Jobson de passer contrat pour ledit terrain avec les propriétaires, MM. Billot et Gowan, ce que M. Henry confirmera. M. Henry a offert pour la construction la pierre nécessaire, provenant de sa carrière, située à une distance de trois milles; M. Jobson et les autres personnes concernées sont disposés à construire un édifice en pierre, dans la mesure du possible. ») (1).

14 février 1823

La réponse de l'évêque

Le 2 septembre 1823, la réponse de Monseigneur Lartigue s'avéra positive : il autorisait la construction d'une chapelle et d'une maison à deux étages servant de sacristie et de logement au missionnaire (on désignait par ce nom le prêtre desservant une mission). L'évêque spécifiait, par la même occasion, les limites du territoire bénéficiant des services de la nouvelle mission et plaçait celle-ci sous le patronage de Saint-Valentin, martyr romain du 3^e siècle. Des prêtres de Saint-Luc et de Saint-Cyprien allaient y assurer les services sacerdotaux :

«Jean-Jacques Lartigue, évêque suffragant(2)et vicaire général de Monseigneur l'Évêque de Québec.

(1) Cette carrière, selon le témoignage de citoyens âgés, se situait dans la 3^e ligne, dans le voisinage de l'actuelle érablière Saint-Valentin

(2) Évêque suffragant : évêque dépendant d'un archevêque.

Vu la requête... demandant une nouvelle église pour la commodité des habitants de l'Île-aux-Noix et d'une partie de ceux de la Seigneurie de Léry, avec ceux à l'est de la rivière Richelieu vis-à-vis ladite Seigneurie; vu également l'exécution de notre commission, adressée à M. Gaulin, Curé de Saint-Luc, pour fixer la place de ladite église et l'élection des syndics pour en construire la bâtisse...

... permettons de bâtir, sur le terrain désigné par le susdit M. Gaulin, une chapelle de pierre de soixante-quinze pieds en longueur, quarante pieds de largeur de dedans en dedans, et de vingt pieds de hauteur, d'une pierre à l'autre...

... de plus, il sera construit en bois, au bout de et contiguë à ladite chapelle, une maison à deux étages, de vingt-cinq pieds de long sur vingt de large, également de dedans en dedans... dont le premier étage servira de sacristie et le second de logement au missionnaire.

On entourera aussi d'une bonne clôture le cimetière, qui renfermera lesdites chapelle et sacristie, et qui comprendra un terrain suffisant pour l'inhumation des habitants circonvoisins et leurs familles, selon l'estimation qui en sera faite par ledit M. Gaulin. Voulons qu'il n'y ait d'annexés à cette chapelle que les habitants du sud de la rivière Richelieu, tant en front qu'en profondeur, depuis la mission de Saint-Athanase exclusivement, jusqu'aux limites des États-Unis, et ceux de l'Île-aux-Noix et de la Seigneurie de la Colle; et que ceux de la Seigneurie de Léry, qui trouveront cette Église à leur bienséance, ne pourront y satisfaire à leurs devoirs de Paroisse, qu'avec la permission du Curé de Saint-Cyprien, dont ils sont Paroissiens.

Enfin, ladite chapelle sera sous l'invocation de Saint-Valentin, Prêtre et Martyr, dont la fête se célèbre le quatorze de février.

Donné à Montréal, le second de septembre, mil huit cent vingt-trois, sous notre seing et sceau.

*Jean-Jacques Lartigue, évêque
par Monseigneur Ignace Bourget, prêtre secrétaire*

Le 6 novembre 1823, Monseigneur Joseph Plessis, évêque de Québec, confirmait par son approbation la consécration du projet. On érigea donc la chapelle et dès 1825, l'abbé Turcotte, vicaire à Saint-Cyprien, desservait la nouvelle mission.

Inhumations sous l'église

Les minutes de la Fabrique de Saint-Valentin débutent en septembre 1827 et rapportent l'élection de trois marguilliers : Louis Dragon (Hetier), François Giroux et Antoine Boissonneau. François Magloire Turcotte, le prêtre desservant, signait le registre, de même que Thomas Jobson.

L'implication de Jobson allait beaucoup plus loin : il avait en effet prêté une somme substantielle à la Fabrique, lors de la construction. En mai 1837, on reconnaissait devoir encore 113 louis, cinq schillings, onze deniers « à Thomas Jobson, pour la dette contractée par la paroisse envers ledit M. Jobson, pour l'église de Saint-Valentin ».

Jobson recevait de ce fait beaucoup de considération de la part des paroissiens. On n'oubliait pas qu'il avait également initié les démarches pour l'obtention de la chapelle. La preuve en est qu'en février 1832, les marguilliers résolurent que son fils décédé, William C. Jobson, pouvait être inhumé sans frais sous l'église de la paroisse, « en considération des nombreux services rendus par monsieur Jobson et en témoignage de reconnaissance ».

On pouvait en effet, à l'époque, demander à être enterré sous l'église. Il s'agissait toutefois d'un privilège, puisqu'il fallait déboursier pour ce faire la somme de 100 livres, plus les frais de l'ouvrier pour lever le plancher et le replacer dans son état antérieur. Peu de gens pouvaient se permettre une telle « fantaisie ».

On s'engageait en plus à creuser une fosse d'au moins six pieds de profondeur et à répandre au-dessus de la dépouille « au moins une demi-barrique de chaux à ses propres frais ». Lorsqu'on procéda ultérieurement à la démolition de l'église, en 1855, on exhuma une dizaine de corps enfouis sous la bâtisse. En 1860, on ajouta de nouvelles conditions : on ne consentait la sépulture sous la nouvelle église qu'aux défunts pour lesquels on chantait un service de première classe. En outre, on devait déposer la bière dans un second cercueil, contenant « au moins un minot de chaux ».

Les troubles de 1837-1838

La paroisse de Saint-Valentin fut érigée canoniquement le 9 mai 1832. Son territoire s'étendait sur douze milles de front et environ trois milles de profondeur. La municipalité de paroisse fut érigée le 1er juillet 1845.

En 1837, le Bas-Canada, et plus particulièrement la vallée du Richelieu, était en ébullition. Londres venait d'opposer une fin de non-recevoir aux demandes et griefs des Canadiens, concernant le statut des Conseils exécutif et législatif. De plus, on autorisait le gouverneur, en l'occurrence Gosford, à utiliser le trésor public sans le consentement de la Chambre d'Assemblée. Lorsque ce dernier renvoya les députés, ne pouvant en arriver avec eux à un compromis, la révolte devint inévitable.

Il ne se déroula, lors des troubles de 1837-1838, aucun affrontement significatif sur le territoire de Saint-Valentin. Mais il s'y trouva de nombreux sympathisants à la cause des Patriotes.

À l'Île-aux-Noix, on décida d'augmenter le nombre de militaires en garnison, si bien qu'en 1839, environ 500 hommes occupaient encore le fort. On y emprisonna également plusieurs Patriotes capturés dans le voisinage des frontières américaines.

Lucien Gagnon

Des habitants de la région participèrent activement au mouvement de révolte. Entre autres Lucien Gagnon, cultivateur à l'aise de la Pointe-à-la-Mule, dans la paroisse de Saint-Valentin (la Pointe-à-la-Mule se situait près du Richelieu, à la hauteur de la Grande Ligne. Ce territoire fait aujourd'hui partie de Saint-Blaise).

Dans un ouvrage paru en 1884, Laurent-Olivier David associe Gagnon aux tout premiers moments de l'insurrection :

« Lucien Gagnon prit part de bonne heure à l'agitation populaire... Il parcourut Saint-Valentin... la Pointe-à-la-Mule et les paroisses environnantes, souleva les gens, et parvint à organiser une troupe de cinquante hommes déterminés comme lui » (1).

Blessé lors de la bataille de Moore's Corner, « près de l'endroit où les chemins de Swanton et de Saint-Armand se croisent » (1), Gagnon se réfugia aux États-Unis après la bataille d'Odelltown.

(1) L.O. David, « Les patriotes de 1837-38 », réédition Beauchemin, 1936. Un chapitre y est consacré à Lucien Gagnon.

Il mourut à Champlain, le 7 janvier 1842. Son corps fut transporté et inhumé sous l'église de Saint-Valentin, « conformément au désir qu'il avait manifesté, avec la tuque bleue et l'habit d'étoffe du pays qu'il portait toujours » (1).

Une plaque commémorative, située à l'entrée de l'église actuelle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (site de l'ancienne église de Saint-Valentin), rappelle sa mémoire.

Combien d'autres patriotes, aujourd'hui oubliés, soutinrent la rébellion, convaincus que leur cause était juste ! Le *Courrier de Saint-Jean*, dans son édition du 26 mars 1897, rappelait la participation de Joseph Bissonnette, de Saint-Valentin, « un des derniers survivants des héroïques luttes de 1837-38 ». « En 1838, ajoutait-on, c'est lui qui protégea la fuite de Nelson, en le traversant dans son canot, au risque de sa propre vie. C'est en cette circonstance que Toussaint Martin reçut à la jambe une balle, qui nécessita par la suite l'amputation du membre blessé ».

Ce même Joseph Bissonnette, cultivateur originaire de L'Acadie (1806), devint en 1845 le premier maire de la municipalité de paroisse de Saint-Valentin. Bien nanti, il fut très actif aux niveaux municipal et scolaire (il fut tour à tour maire, juge de paix, marguillier et commissaire d'écoles). Un de ses cinq enfants, Joseph (Delphis) Bissonnette fils, occupa également la fonction de maire de Saint-Valentin de 1887 à 1889.

M. Bissonnette décéda le 27 mars 1897, âgé de 91 ans. Sa propriété se situait aux abords de l'actuelle Marina Fortin, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Une nouvelle église à Saint-Valentin

En 1850, de nombreuses routes sillonnaient déjà le territoire de chaque côté du Richelieu. Rudimentaires, elles n'en favorisaient pas moins le peuplement de la région. Le chemin de fer allait bientôt transformer radicalement le transport et les déplacements. En 1854, les paroissiens de Saint-Valentin décidèrent de construire le plus tôt possible une nouvelle église, leur temple ne répondant plus aux besoins d'une population croissante.

(1) L O David - *Les patriotes de 1837-38* », réédition Beauchemin, 1936.

Dès l'année 1832, on avait procédé à la construction d'un jubé dans la chapelle, la nef ne contenant pas un nombre suffisant de bancs. En 1849, lors de son passage dans la paroisse, Monseigneur Jean-Charles Prince, coadjuteur de l'évêque de Montréal, déclarait : «Vu que l'église est évidemment trop petite pour la population, nous ordonnons la bâtisse (sic) d'une nouvelle église le plus tôt possible».

L'idée fit son chemin et en décembre 1852, les marguilliers formulèrent une requête officielle demandant à l'évêque l'autorisation de construire un nouvel édifice pour le culte. Simultanément, on offrit à M. John Wright d'acheter, pour la somme de cent livres, un lopin de terre «à côté du terrain de la Fabrique, afin d'y placer la nouvelle église». Monseigneur Ignace Bourget, devenu évêque de Montréal, donna son consentement dans une lettre en date du 15 avril 1853. En février 1854, on retint les services de l'entrepreneur François Labelle, de Sainte-Rose, et on considéra les mesures à prendre pour assurer le financement. En octobre 1855, l'édifice était en bonne voie de construction. On utilisa une partie de la pierre de la vieille église.

Divergences

Sur la nécessité d'ériger un nouveau temple, on avait rapidement obtenu l'unanimité, en 1852. Mais lorsque vint le moment d'en choisir l'emplacement, les désaccords surgirent. Il s'agissait en quelque sorte d'un avant-goût de la situation qui prévaudrait en 1898.

Trois groupes se formèrent. Le premier préconisa un changement de site et suggéra de bâtir l'église à la troisième ligne, « en un certain endroit qui se trouvait auprès de la ligne du chemin de fer » (ce choix peut sembler curieux, mais il faut se rappeler qu'une partie de la paroisse actuelle de Saint-Blaise était alors comprise dans Saint-Valentin).

Un second groupe de paroissiens réclama également une nouvelle localisation, mais cette fois près de Stottsville. Car l'endroit, disaient-ils, attirait de plus en plus de gens et commençait à partager le commerce local avec la voie d'eau du Richelieu. Le nom « Stottsville » provenait d'anciens colons de la paroisse, d'origine irlandaise, les Stott. Plusieurs familles de Stott habitant le rang Saint-Georges, on lui donna aussi le nom de « rang des Stott ». Même à la fin des années cinquante, la majorité des gens

désirant se rendre de la montée Hay à la 4^e ligne disaient « prendre le rang des Stott ».

Le troisième groupe, au sein duquel figuraient la majorité des notables de la paroisse, opta pour conserver l'église près du Richelieu. En premier lieu, ils firent valoir que près de cent soldats résidaient sur l'Île-aux-Noix. Le gouvernement fédéral payait alors une somme respectable au curé pour les services qu'il leur dispensait. Les registres de Saint-Valentin témoignent d'ailleurs de nombreux mariages de militaires célébrés dans la paroisse. Changer le site de l'église, avançaient-ils, entraînerait inévitablement la perte de ces revenus. Puis, ils rappelèrent que malgré le développement indéniable de Stottsville, le gros du commerce local, particulièrement lorsqu'il s'agissait de matériel lourd, passait toujours par le Richelieu. Éloigner l'église du centre économique défierait la logique.

Ces dernières raisons l'emportèrent et on procéda à la construction sur le site de Saint-Valentin (où se dresse l'église actuelle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix).

On déblaya pour établir les fondations. Les partisans du site de Stottsville soulignèrent alors le manque de consistance du sol et déclarèrent que le secteur qu'ils avaient suggéré présentait un fond beaucoup plus solide. Les discussions reprirent de plus belle, mais les travaux se poursuivirent. L'instabilité du terrain à cet endroit était bien réelle, même si on pouvait la surmonter. On utilisa le système de plateformes en bois pour asseoir les fondations.

Une église mal construite ?

À l'été 1857, la construction n'étant pas terminée, les marguilliers s'impatientèrent. Ils souhaitaient instamment qu'on complète les travaux avant la fin de l'année en cours. Deux ans plus tard, en avril 1859, l'église était prête « depuis longtemps », mais la paroisse n'en avait toujours pas pris possession et on n'y célébrait pas encore le culte. Ceci en raison d'un conflit entre la Fabrique et les syndics, qu'on accusait d'avoir mal administré les biens publics mis à leur disposition. Les syndics, dans les paroisses rurales, étaient des citoyens élus et dont la tâche consistait à faire exécuter les décisions prises par l'assemblée des paroissiens.

On avait découvert que la façade de l'édifice laissait le corps de l'église et qu'il existait plusieurs fissures dans la maçonnerie, sans parler de nombreux autres vices de construction. La Fabrique affirmait que les syndics avaient négligé d'effectuer une

surveillance adéquate des travaux, laquelle faisait partie de leurs fonctions, et elle les blâmait pour leur retard à faire livrer l'église. Elle envisageait également des recours contre les entrepreneurs.

Pour sortir d'impasse, on fit appel à un architecte de Montréal, Victor Bourgeau, auquel on commanda un rapport sur la question. Le 28 avril 1859, ce dernier écrivait :

«Les défauts dans les travaux sont dus sans doute à l'inexpérience des entrepreneurs, mais les syndics n'ont pas rempli cette partie de leur obligation, qui les astreignait à surveiller les travaux ou à avoir des personnes qualifiées pour les guider. Si la Fabrique prend possession de son église, elle ne doit pas décharger les entrepreneurs de terminer les ouvrages et de leur responsabilité légale.»

L'affaire alla effectivement devant les tribunaux. On en vint finalement à un compromis afin de ne pas laisser plus longtemps l'église inutilisée. La bénédiction solennelle eut lieu le 5 mai 1859. Le chanoine Hippolyte Moreau, de l'évêché de Montréal, présidait cette cérémonie. François-Magloire Turcotte y célébra la première messe, à laquelle assistaient, entre autres, François Morrison (curé de Saint-Cyprien), Félix Rochette (curé de Saint-Bernard), Théophile Provost (chapelain de la maison de réforme de l'Île-aux-Noix)(1) et Pierre Bedau (vicaire à Saint-Jean).

Détachement de territoire : Saint-Blaise

Le 14 mars 1888, des habitants d'une partie des paroisses de Saint-Valentin, de Saint-Jean-L'Évangéliste et de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (L'Acadie) adressèrent une requête à l'archevêque de Montréal, Monseigneur Édouard Charles Fabre, lui demandant l'érection de leur territoire en nouvelle paroisse.

Le 5 avril suivant, on convoqua une assemblée, «auprès de la chapelle de Saint-Blaise», afin de permettre aux intéressés de faire valoir leur point de vue. Comme il arrivait souvent en de telles circonstances, la question suscita de longs et vifs débats. Des résidents de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, du rang Bernier (à Saint-Jean-L'Évangéliste), ainsi que du rang du bord de l'eau et de la 2e ligne (à Saint-Valentin) s'opposaient fermement au projet et refusaient d'appartenir à la paroisse proposée. L'archevêque trancha et Saint-Blaise fut ainsi constitué à partir d'une portion de ces différentes localités (la municipalité de paroisse fut érigée en 1892) :

«... érigeons par les présentes en titre de cure et de paroisse,

(1) Cette maison de réforme fut établie sur l'île en 1858 pour accueillir de jeunes délinquants. On possède peu de précisions à son sujet.

sous l'invocation de Saint-Blaise, dont la fête se célèbre le 3 février, les susdites parties des paroisses de Saint-Jean-L'Évangéliste, de Saint-Valentin et de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, comprenant une étendue irrégulière de territoire d'environ six milles de front sur six milles de profondeur.»

Donné à Montréal, le 8 octobre 1890

Saint-Valentin ou Stottsville

En 1892, le presbytère, la sacristie et l'église de Saint-Valentin nécessitaient des réparations majeures. Les gens de Stottsville firent à nouveau pression pour qu'on déplace l'église chez eux plutôt que de consacrer de fortes sommes à réparer un édifice en mauvais état.

Le curé Vitalien Dupuis, en poste depuis deux ans, souligna qu'il inclinait plutôt pour qu'elle demeure à Saint-Valentin, expliquant qu'il fallait en général un motif très sérieux pour justifier un tel changement.

Selon le Courrier de Saint-Jean, «la question fut soumise au vote des contribuables (et) ceux de Saint-Valentin l'emportèrent par un vote». Il n'existe cependant aucune trace de cette consultation dans les archives de la Fabrique de Saint-Valentin.

On envisagea toutefois l'idée assez sérieusement, puisqu'un architecte fut mandé pour examiner les édifices et faire rapport à l'archevêché. La réponse finale parvint à l'abbé Dupuis en septembre 1892 et régla la question :

*Montréal, 16 septembre 1892
M. Vitalien Dupuis, prêtre curé
Saint-Valentin*

Monsieur,

Quelques-uns de vos paroissiens se sont rendus auprès de moi ces jours derniers, pour me prévenir que... vous deviez avoir une assemblée de paroisse au sujet des réparations à faire à l'église, à la sacristie et au presbytère de Saint-Valentin.

À ce propos, ces paroissiens m'ont demandé de transporter l'établissement religieux à Stottsville plutôt que de faire des réparations considérables. Après avoir mûrement pesé les raisons qu'ils m'ont données et surtout le rapport qu'a fait le révérend Père Michaud, architecte... j'en suis venu à la conclusion que le site de l'église ne devait pas être changé et que l'on devait se mettre en oeuvre le plus tôt possible, pour faire les réparations nécessaires aux dits édifices religieux.»

Edouard Charles (Fabre), archevêque de Montréal.

La dîme

À cette époque, on payait la dîme en nature, c'est-à-dire qu'on remettait au curé une portion variable de sa récolte. Il existait toujours un hangar ou une grange près du presbytère pour recueillir les biens qu'apportaient les paroissiens.

Les prêtres ne vivaient pas dans l'abondance et l'évêque devait parfois intervenir pour rappeler leurs devoirs aux pratiquants. Ce que fit Monseigneur Fabre, en octobre 1892. Dans une longue lettre aux habitants de Saint-Valentin, il souhaitait de leur part un plus grand effort :

«... nous avons constaté que les revenus de la dîme de grains, dans votre paroisse, sont insuffisants pour subvenir à l'entretien de votre pasteur; de plus il y a des familles et des personnes qui ne contribuent pas... or, nos très chers frères, vous n'ignorez pas que c'est un devoir de justice pour tous les fidèles, de procurer à ceux qui les dirigent dans les voies du salut une existence honnête et en rapport avec leur position... cette obligation vous est imposée par le droit divin, le droit naturel et le droit ecclésiastique» (1).

Afin que tous contribuent, Monseigneur Fabre ordonnait que chaque famille de Saint-Valentin n'ayant pas de dîme à payer verse néanmoins au curé la somme de deux dollars annuellement. Toute personne de 18 ans et plus gagnant salaire et demeurant hors de sa famille devait payer chaque année la somme d'une piastre.



M. et Mme Olivier Bisailon en 1895.
Ils étaient les parents de Wilfrid Bisailon,
qui fut maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-
Noix de 1925 à 1933.

(1) Archives de la Fabrique de Saint-Valentin.

On avait donc réparé l'église existante en 1892, mettant ainsi fin à tout projet de déplacement. Le 3 août 1897, on procéda à la bénédiction d'un carillon composé de trois cloches. On possédait désormais un édifice amélioré et exempt pour plusieurs années, croyait-on, de réparations. Les débats s'étaient estompés.

Mais le 17 mars 1898, en l'espace d'une heure, l'incendie remit tout en question. En frappant l'église, la foudre avait aussi rallumé les vieilles rivalités.



Le démembrement

Lendemain d'incendie

Quelques jours après l'incendie, le curé Dupuis se rendit auprès de Monseigneur Bruchési, pour lui rendre compte de la situation et recueillir ses conseils. À son retour, il annonça qu'on soumettrait bientôt aux paroissiens la question de la reconstruction de l'église et de son site éventuel.

Effectivement, une assemblée des habitants francs-tenanciers de la paroisse fut convoquée pour le 27 mars. Lors de celle-ci, le curé demanda qu'on signe une requête demandant à l'archevêque l'autorisation de construire, sans mentionner toutefois la localisation.

Les résidents de Stottsville s'objectèrent, craignant que Monseigneur Bruchési n'accorde ipso facto la permission de rebâtir sur l'ancien site. Ceux de Saint-Valentin tenaient pour leur part à ce que le nom de leur village soit clairement spécifié sur le document. Face à l'impasse, deux délégations se rendirent à Montréal à la fin mars présenter leurs arguments respectifs à l'archevêque.

Le curé Dupuis se trouvait dans une situation fort délicate, tout mouvement de sa part risquant d'être interprété comme une prise de position. D'autant plus que les esprits s'échauffaient. À Stottsville, on affirmait qu'ériger l'église à Saint-Valentin susciterait à coup sûr de graves divisions. À Saint-Valentin, on rétorquait que plusieurs habitants du village assuraient formellement que jamais ils n'iraient à l'église à Stottsville.

Voilà pourquoi le curé, qui s'était rendu avec les deux groupes auprès de l'archevêque, sentit le besoin de faire publier dans le *Franco-Canadien* du 1er avril 1898 la mise au point suivante, afin d'afficher sa neutralité :

«Je soussigné, curé de Saint-Valentin, certifie qu'en allant à Montréal, lundi le 28 mars 1898, je n'accompagnais aucune délégation particulière de ma paroisse auprès de Monseigneur de Montréal»

*Vitalien Dupuis, prêtre.
Saint-Valentin, 1 avril 1898*

Les arguments de Saint-Valentin

Sitôt l'église détruite, les deux camps n'avaient pas tardé à s'organiser. Déjà le 26 mars, les paroissiens du village de Saint-Valentin avaient expédié une missive à l'archevêché de Montréal, accompagnée de nombreuses signatures, dont celles du maire Xyste Girard, du docteur Néré-Avila Hébert, de l'artiste Louis Saint-Hilaire et du marchand général Ambroise Messier.

On y priait Monseigneur Bruchési de reconstruire l'église à l'emplacement de l'édifice incendié. Les principaux motifs invoqués étaient les suivants : l'église occupait ce site, disait-on, depuis la fondation de la paroisse et se situait à la position la plus centrale. De plus, les dépendances curiales, entre autres le presbytère, étaient intactes; si on déplaçait l'église, elles perdraient leur valeur et il faudrait en construire de nouvelles, d'où une dépense inutile.

On pouvait, ajoutait-on, réutiliser les murs et la pierre de l'église incendiée, ce qui signifiait une économie substantielle. Par ailleurs, changer de lieu entraînerait l'abandon du cimetière, ce qui constituerait un manque de respect flagrant envers les morts.

On affirmait également que quitter le voisinage de l'Île-aux-Noix représenterait une grave erreur, le gouvernement y ayant fait exécuter récemment des travaux, qui « portaient à croire que le fort pouvait tôt ou tard être occupé par une garnison, une école de réforme ou autre » (1).

On estimait que le changement de site porterait un dur coup aux intérêts commerciaux existant dans le village et que certaines familles, dont les propriétés perdraient une bonne partie de leur valeur, devraient de ce fait s'expatrier. « Pour toutes ces raisons, concluait-on, Vos requérants prient instamment Votre Grâce d'ordonner la reconstruction de l'église de Saint-Valentin sur le site de l'église incendiée. Et ferez ainsi justice » (1).

(1) Archives du diocèse Saint-Jean - Longueuil

Les arguments de Stottsville

Les paroissiens favorables au site de Stottsville ne demeurèrent pas en reste. Début avril, ils écrivirent à leur tour à Monseigneur Bruchési.

La situation avait beaucoup changé depuis 1855. Ils possédaient désormais de bien meilleurs arguments pour convaincre l'archevêque. Entre autres, et non le moindre, l'existence de la voie ferrée du Grand Tronc. On avait assisté dans la seconde portion du 19^e siècle à un véritable essor de la construction ferroviaire et cette partie de la paroisse en avait bénéficié : les trains s'arrêtaient à la gare de Stottsville.

Les communications et le transport ne s'effectuaient donc plus uniquement par voie d'eau. On était convaincu que le chemin de fer représentait l'avenir.

D'autre part, il n'y avait plus de soldats à l'Île-aux-Noix et le curé de Saint-Valentin ne recevait plus par conséquent aucune rétribution de la part du gouvernement.

La lettre, dont les trois premiers signataires étaient Théophile Poissant, Magloire Éthier et Pierre Bouchard, en déduisait que le centre économique de la paroisse se situait dorénavant à Stottsville. On y mettait en doute la possibilité de réutiliser les pierres de la bâtisse détruite et, comme en 1855, l'instabilité du sol à proximité du Richelieu était présentée comme objection majeure à la reconstruction sur l'ancien site. L'église détruite, affirmait-on, était déjà fissurée et « menaçait de s'écrouler » (ce que niaient évidemment les gens de Saint-Valentin). Enfin, proposition qui ne manquait pas d'attrait, on écrivait :

« Le terrain requis pour l'érection de notre église, à l'endroit proposé, nous est gratuitement offert par les propriétaires de l'endroit, et d'ici à ce que les travaux de construction soient suffisamment avancés pour permettre d'occuper le nouveau temple, M. Joseph Quinlan offre de fournir gratuitement pour servir de chapelle temporaire, une bâtisse à deux étages située près de la gare de Stottsville, capable de contenir commodément de quatre à cinq cents personnes » (1).

(1) Archives du diocèse: Saint-Jean - Longueuil.

Même les rapports d'architectes ayant examiné l'emplacement de l'ancienne église se contredisaient. L'ingénieur Joseph Haynes prétendait que le sol où reposaient les ruines était un terrain d'alluvions sableux et détrempé, mais très convenable, et que les fondations et la pierre n'avaient subi qu'une détérioration de surface.

Deux autres experts, MM. Turgeon et Lafrenière, prétendaient qu'on pouvait utiliser les anciens murs et qu'il suffirait de démolir la façade. Par contre, les architectes Mesnard et Daoust déclaraient avoir enfoncé à la main une perche de trois pouces de diamètre à vingt pieds de profondeur, dans une terre argileuse grasse et molle. Ils ajoutaient que les matériaux provenant des ruines ne valaient pas le travail que nécessiterait leur transport.

Chacun des deux groupes pouvait donc y trouver matière à renforcer sa position. L'archevêché devait conséquemment trancher entre deux points de vue diamétralement opposés et quasi irréconciliables.

Les requêtes

Deux requêtes circulèrent bientôt dans la paroisse, l'une favorisant le changement de site, l'autre préconisant le statu quo. Les personnes résidant à l'extrémité ouest de la 3e ligne, par exemple, souhaitaient fortement le déménagement de l'église à Stottsville. Leurs déplacements pour s'y rendre allaient s'en trouver grandement réduits. Les paroissiens habitant près du Richelieu par contre concevaient mal devoir parcourir à l'avenir quatre milles (aller et retour) à l'intérieur des terres, sinon plus, pour aller à l'église.

Entre-temps Monseigneur Bruchési avait délégué l'archidiacre Alfred Archambeault, afin de vérifier les allégations des deux parties. Celui-ci consulta les listes et se rendit compte que dans « l'enthousiasme » pour leur cause, les deux côtés avaient gonflé le nombre de signataires, y ajoutant les noms de citoyens n'étant pas de véritables francs-tenanciers ou encore de personnes résidant à l'extérieur de la paroisse. Des 88 signatures en faveur de Saint-Valentin, M. Archambeault en retint 78. Des 135 optant pour Stottsville, 88 lui apparurent valables. Voici le rapport qu'il adressait à Monseigneur Bruchési le 21 avril 1898, suite à une assemblée de paroisse tenue à Saint-Valentin :

«Remarques au sujet des signatures en faveur du changement du site de l'église paroissiale ou contre ce changement.

La requête en faveur du site du village de Saint-Valentin était signée par 88 paroissiens, répartis comme suit :

<u>Village de Saint-Valentin :</u>	<u>29</u>
<u>Bas Richelieu (partie nord de l'actuelle route 223) :</u>	<u>23</u>
<u>Haut-Richelieu (section sud de l'actuelle route 223) :</u>	<u>25</u>
<u>Petit Rang :</u>	<u>1</u>
<u>4e ligne :</u>	<u>7</u>
<u>3e ligne :</u>	<u>2</u>
<u>2e ligne :</u>	<u>1</u>
<u>Total :</u>	<u>88</u>
<u>(après révision :</u>	<u>78)</u>

La requête en faveur du site de l'église à Stottsville était signée par 135 paroissiens répartis comme suit :

<u>Village de Stottsville :</u>	<u>24</u>
<u>Pir-Vir :</u>	<u>24</u>
<u>Rang Saint-Georges :</u>	<u>15</u>
<u>4e ligne :</u>	<u>33</u>
<u>3e ligne :</u>	<u>23</u>
<u>2e ligne :</u>	<u>5</u>
<u>Haut-Richelieu :</u>	<u>3</u>
<u>Petit Rang :</u>	<u>2</u>
<u>Étrangers :</u>	<u>6</u>

Sur ces 135 signatures, 47 doivent être retranchées comme n'étant pas de vrais francs-tenanciers ou ne résidant pas dans la paroisse de Saint-Valentin. Restent donc 88 signatures en faveur du site de l'église à Stottsville.»

Alfred Archambeault, archidiaacre
21 avril 1898

Voici une bonne partie de ceux qui signèrent en faveur de l'un ou l'autre site et dont les noms furent retenus par l'archidiacre Archambeault :

Liste des propriétaires en faveur de l'ancien site de Saint-Valentin (près de la rivière Richelieu) :

Eusèbe Adolphe	Alfred Hébert
Moïse Arteau	Cyrille Hébert
Pierre Béchard, fils	Edouard Hébert
Wilfrid Bisaillon	Napoléon Hébert
Uléric Bisaillon	N.A. Hébert
Arthur Bisaillon	Edouard Héneault
David Bisaillon	Veuve Maxime Héneault
Joseph Bissonnette, père	Placide Lafond
Joseph Bissonnette, fils	A. Lamoureux
Veuve Napoléon Boissonneault	Louis Landry
Cyrille Boudreau	Frédéric Martin
Romain Boudreau	Joseph Martin
Moïse Choquette	Paul Martin
Stanislas Choquette	Toussaint Martin
Wilfrid Clément	Ambroise Messier
Succession Clément	Raphaël Moquin
Pierre Cloutier	Alfred Noël
Arthur Corbière	Edmond Paquette
Médard Corbière	Veuve Pierre Paradis
Thomas Dallaire	Hormisdas Perrier
David Demers	Louis Perrier
Veuve Hubert Demers	Dominique Poissant
Dame François Éthier	et Anaclète Poissant
David Éthier	Joseph Prévost
Joseph Éthier	Lucien Régnier
Médard Éthier	Narcisse Roy
Samuel Éthier	Jean-Baptiste Savage
Étienne Gagnon	Louis Saint-Hilaire
Narcisse Gagnon	Eusèbe Trahan
Grégoire Girard	Jules Trahan
Xyste Girard	Denis Tremblay, père
Antoine Gosselin	Edouard Tremblay
	Ovila Tremblay



M. et Mme Uléric Bisaillon en 1894. M. Bisaillon fut l'un des fondateurs de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Son fils Anthime fut maire de la municipalité de 1953 à 1959.



M. et Mme Cyrille Boudreau. Cyrille Boudreau fut un des signataires de la liste des propriétaires demandant, en 1898, que le site de l'église de Saint-Valentin demeure près de la rivière Richelieu.

Liste des propriétaires francs-tenanciers en faveur du site de Stottsville (près du chemin de fer) :

Léon Aubin	Joseph Hébert
Olivier Aubin	Narcisse Lanciault
François Aubry	Théophile Landry
Napoléon Audette	Étienne Langevin
Pierre Béchar, père	Joseph Langevin
Joseph Bégnoche	Pierre Langevin
Ulric Bisailon	Emmanuel Langlois
Joseph D. Bissonnette	Jean-Baptiste Langlois
Veuve Bénoni Bouchard	Veuve Laurent Langlois
Joseph Bouchard	Paul Legault
Pierre Bouchard	Hubert Mailloux
Sylvio Bouchard	Philippe Mailloux
Pierre D. Bourassa	Philippe Morin
Pierre V. Bourassa	Ambroise Nolin
François Choquette	Casimir Nolin
Bénoni Clouâtre	Télesphore Palin
Rémi Clouâtre	Narcisse Palin
Prisque Cloutier	Gilbert Paquette
Joseph Coache	Arthur Patenaude
Gilbert Comeau	François Plante
Octave Côté	Théophile Poissant
Pierre Deneault	Calixte Poulin
Magloire Éthier	Louis Poulin
Veuve Christophe Fortin	Nazaire Poulin
David Fournier	Pierre Poulin
Clément Gagnon	Siméon Proulx
Télesphore Gagnon	Joseph Quinlan
Louis Girard	William Quinlan
Napoléon Girard	Alfred Racine
Joseph Giroux	Jean-Baptiste Rémillard
Delphis Grégoire	Joseph Rémillard
Émilien Grégoire	Narcisse Rémillard
Émilien Grégoire, fils	Théobald Rémillard
Veuve Joseph Grégoire	Honoré Rhéaume
Veuve François Grenon	Napoléon Thibault
Jean-Baptiste Grenon	Aloïde Thibodeau
Charles Hébert	Isaïe Thibodeau
(par Joseph Hébert)	Onésime Trudeau

Enfin, il existait une troisième liste, celle des neutres, c'est-à-dire des francs-tenanciers qui ne favorisaient aucun site en particulier et qui s'en remettaient au bon jugement des autorités diocésaines. Elle comprenait les noms suivants :

Calixte Hébert	Lucien Patenaude
Ambroise Poirier	Arthur Poissant
Joseph Thibodeau	Adolphe Tremblay
Compagnie de la fromagerie	G.T.R. (Grand Trunk Railroad)

Ultimes démarches

Avec le temps, la situation s'envenima et les positions se durcirent. Deux partisans du site de Stottsville, les marguilliers Théophile Poissant et Pierre Bouchard, écrivirent au délégué de Monseigneur Bruchési que les gens du rang Pir-Vir préféraient s'annexer à la paroisse de Lacolle plutôt que de continuer à fréquenter l'église de Saint-Valentin, si on la reconstruisait au même endroit. Évoquant l'emplacement de Stottsville, ils le décrivaient comme «un des plus beaux sites possibles... dont la position salubre s'imposait, d'autant plus que le village près du Richelieu était dans le voisinage immédiat d'un vaste marais, qui, aux eaux basses, pendant les chaleurs, était infect et malsain» (1).

Nous ne demandons pas, concluèrent les deux paroissiens, à ceux qui habitent le village actuel un plus grand sacrifice que celui que se sont imposé depuis près d'un demi-siècle ceux qui en sont éloignés. Ce ne sera qu'un échange de position. La diplomatie n'avait vraiment plus part au débat !

Le chanoine Archambeault était donc reparti pour Montréal, avec en main tous les documents pertinents. La décision de Monseigneur Bruchési était attendue pour la fin juin. Mais le bruit courait qu'il avait prêté une oreille très attentive aux arguments des gens de Stottsville et que ces derniers pourraient bien avoir gain de cause.

Au village de Saint-Valentin, le docteur Néré-Avila Hébert, dans une ultime tentative pour convaincre l'archevêque, lui adressa une lettre personnelle qu'il vaut la peine de reproduire :

(1) Archives du Diocèse de Saint-Jean - Longueuil.

A sa Grandeur, Monseigneur Bruchési,

Archevêque de Montréal

Monseigneur,

Il nous arrive certaines rumeurs qui nous portent à croire que nous sommes exposés à voir changer le site de notre église de Saint-Valentin, et nous sommes à nous demander quelle peut être la très grave raison qui nécessiterait un tel changement... Dans le cas actuel, cette grave raison est-elle d'ordre moral, spirituel ? Evidemment non : jamais personne n'a été privé du ministère du prêtre du fait que l'église était située à Saint-Valentin.

Ce sont donc des intérêts matériels qui sont en jeu et rien autre chose. Si Monseigneur, Votre Grandeur choisit Stottsville comme site de l'église, quelques paroissiens du côté sud de la paroisse se trouveront un peu plus rapprochés de l'église, tandis qu'un bon nombre du côté nord s'en trouveront très éloignés. Les paroissiens de Stottsville auront l'église à leur porte, mais combien de pauvres veuves et vieillards, à Saint-Valentin, qui ont investi leurs petites économies dans une demeure à proximité de l'église pour assister aux cérémonies religieuses, faire leur salut et se préparer à la mort, et qui seraient privés de cette consolation, que dis-je ? qui n'auraient pas même l'avantage d'assister à la messe du Dimanche.

Les paroissiens de Stottsville bénéficieront financièrement peut-être du changement de site, mais le village de Saint-Valentin, qui n'existe que par le voisinage de l'église, serait ruiné complètement. Et moi-même, Monseigneur, si l'église nous était enlevée, je n'aurais plus d'autre alternative, vu l'encombrement de la profession médicale partout, que de m'enfoncer dans les prairies du Nord-Ouest pour m'y livrer à l'agriculture avec une famille de neuf enfants dont la plus âgée n'a que douze ans.

Mais ce qui est infiniment plus déplorable que tout cela, Monseigneur, c'est que, par le changement du site de notre église, vous vous trouverez en face d'une apostasie, non pas d'un seul, non pas de quelques-uns, mais d'un groupe compact et déterminé à tout.

Bien plus, des ministres protestants ont déjà fait leur apparition ici et ont fait des ouvertures à quelques catholiques de l'arrondissement de Saint-Valentin. Voilà, certes, une vérité dure à dire et qui affligera profondément Votre cœur de Père; mais

j'ai cru qu'il était de mon devoir de vous faire connaître ces faits qui ne sont peut-être pas encore parvenus à Vos oreilles.

Pour moi, Monseigneur, j'ai fait acte de soumission à l'autorité religieuse dans une lettre qui est devenue publique, mais tous les jours je suis étonné des menaces d'insubordination qui percent dans les discours de ceux avec qui je suis continuellement en contact.

Je demeure, Monseigneur, de Votre Grandeur, le fils soumis et dévoué.

*N. Avila Hébert m.d.
Saint-Valentin, 11 mai 1898*

Malgré l'assurance donnée de sa fidélité et de son obéissance, le docteur Hébert, en évoquant la possibilité de voir plusieurs paroissiens de Saint-Valentin déçus abandonner la foi catholique, n'en adressait pas moins une mise en garde à peine voilée à Monseigneur Bruchési. L'archevêque, c'était bien connu, affichait un souci constant de sauvegarder les bonnes moeurs et l'harmonie au sein de son diocèse et il n'ignorait pas que, quelle que soit sa décision, d'aucuns en ressentiraient une profonde amertume.

Il existait d'ailleurs un précédent : lors de la formation de la paroisse de Saint-Blaise, laquelle avait amené un premier démembrement de Saint-Valentin, quelques fidèles avaient renié la foi catholique. Les positions tranchées des paroissiens de Saint-Valentin et de Stottsville laissaient entrevoir la répétition possible de tels gestes et il est probable que cette éventualité influença sur la décision finale de Monseigneur Bruchési, autorisant la formation de deux paroisses distinctes. D'autant plus qu'il n'existait pas à l'époque de pénurie de prêtres.

La décision de Monseigneur Bruchési

Le 16 mai 1898, Monseigneur Bruchési se trouvait en visite au presbytère de Saint-Jean. Une cinquantaine de paroissiens du village de Saint-Valentin allèrent l'y rencontrer et lui demandèrent, nombreuses signatures à l'appui, la division de la paroisse. Tout en affirmant regretter être forcés de se séparer de leurs coparouissiens de Stottsville, ils se disaient convaincus que cette solution allait « dans l'intérêt de la paix et de la concorde, comme dans celui de la religion catholique » (1). Si l'archevêque

(1) Archives du diocèse Saint-Jean - Longueuil.

acquiesçait à leur demande, ils s'engageaient à construire immédiatement une église sur le site incendié et à faire vivre honorablement le curé qui y serait assigné. Monseigneur Bruchési prit la demande en considération.

D'autres représentations furent faites en vue de la séparation, notamment une requête officielle, en date du 21 juin 1898. La décision tomba lors d'une rencontre de l'archevêque, à la fin juin, avec une délégation de Stottsville. « Le seul moyen, leur dit Monseigneur Bruchési, de réconcilier les esprits et de rendre justice à tous réside dans la construction d'une église à Stottsville. Et si les gens de Saint-Valentin souhaitent le démembrement de la paroisse, j'aimerais que la population de Stottsville donne sa parole de ne pas s'opposer au règlement des difficultés » (1).

Le 30 juin 1898, le décret épiscopal fixant le site de la nouvelle église à construire était signé. On y lisait :

« Le site de la nouvelle église paroissiale de Saint-Valentin sera au village de Stottsville... et des terrains offerts gratuitement à cette fin par quelques francs-tenanciers de cette dernière localité, nous choisissons celui offert par M. Sylvio Bouchard... aussitôt que la lecture du présent décret aura été donnée pour la seconde fois, il sera fait droit à la requête d'un certain nombre de francs-tenanciers de Saint-Valentin, demandant à s'ériger en paroisse distincte, et les procédures nécessaires à cet effet seront prises sans retard » (2).

*Ce 30e jour de juin 1898
Paul, archevêque de Montréal*

(1) Le Courrier de Saint-Jean, juillet 1898.

(2) Archives de la Fabrique de Saint-Valentin.



Une nouvelle paroisse

Une nouvelle paroisse : Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Le décret officiel de l'archevêché

Le 17 juillet 1898, l'abbé Dupuis bénissait la nouvelle chapelle (temporaire) de Stottsville et y célébrait la première grand'messe. La journée était magnifique et les paroissiens enthousiastes. Plusieurs centaines de personnes avaient tenu à assister à l'événement. « L'autel avait été orné pour la circonstance de branches de sapin et de fleurs de toutes espèces, qui s'étalaient jusqu'au bas des degrés » (1). Pour les habitants de cette partie de l'ex-paroisse de Saint-Valentin, un vieux rêve se concrétisait.



(1) Le Courrier de Saint-Jean, juillet 1898.

Quelques jours plus tard, le 21 juillet, le chanoine Archambeault arrivait dans l'arrondissement de Saint-Valentin afin d'établir les modalités du démembrement. Celui-ci était désormais acquis, mais il fallait attendre le décret officiel de l'archevêché et les limites territoriales que Monseigneur Bruchési allait fixer à chacune des deux divisions.

Le 29 juillet 1898, « Monseigneur de Montréal » autorisait l'érection canonique d'une nouvelle paroisse et en établissait l'étendue. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix venait de naître :

«...Érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse, sous l'invocation de Saint-Paul, dont la fête se célèbre le 30e jour de juin, le territoire ci-mentionné, détaché de la paroisse de Saint-Valentin :

En front, la rivière Richelieu, à partir de la rivière Lacolle, jusqu'à la ligne nord du no. 124; remontant dans la ligne nord du no. 124 suivant le trait carré des terres du rang Richelieu, en remontant vers le sud jusqu'à la ligne nord-ouest de partie du no. 201, appartenant à M. Joseph Simard; de là descendant dans la 2e ligne, vers la rivière jusqu'à la ligne nord-ouest du no. 210; suivant cette ligne nord-ouest jusqu'au trait carré et remontant jusqu'au chemin de fer et continuant par le dit chemin de fer jusqu'au trait carré des terres de la 3e ligne; revenant vers la rivière Richelieu jusqu'à la ligne ouest du no. 267; suivant cette ligne ouest jusqu'au chemin de la 3e ligne; descendant le dit chemin vers la rivière Richelieu jusqu'à la ligne ouest du no. 351 de la 4e ligne; suivant cette ligne ouest jusqu'au no. 55 et descendant vers le Richelieu par la ligne nord du no. 55 jusqu'à la ligne ouest du no. 56 et par la dite ligne jusqu'au no. 47, et de là remontant jusqu'au trait carré du dit no. 47; suivant le trait carré du no. 47 et des numéros suivants du rang Richelieu jusqu'à la montée Hay; suivant la montée Hay jusqu'au chemin Pir-Vir; de là suivant le chemin Pir-Vir, dans la direction du sud jusqu'à la montée Van Vliet; remontant la montée Van Vliet, dans la direction de l'ouest jusqu'à la ligne ouest de partie du no. 425, occupé par M. Olivier Aubin; suivant cette ligne ouest de partie des nos. 425 et 426 jusqu'à la rivière Lacolle, qui forme la limite de la paroisse au sud jusqu'à la rivière Richelieu. »

*Paul, archevêque de Montréal
29 juillet 1898*

PAUL BRUCHÉSI

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque de Montréal

A NOTRE CHER FRÈRE EN JÉSUS-CHRIST, *Vitalien Dupuis*

Salut dans le Seigneur qui est le vrai salut.

Comme, d'après les prescriptions des sacrés canons et celles des décrets du saint Concile de Trente et des Constitutions Apostoliques, il a été sanctionné et déclaré que les prêtres, tant séculiers que réguliers, jouissant d'exemption quelconque, ne peuvent en aucune manière exercer le ministère des âmes, ou s'ingérer dans les fonctions paroissiales, à moins qu'ils ne soient approuvés et députés par l'Ordinaire du lieu; et comme la paroisse de *Saint Paul (Île aux Noix) vient*

de vous être Nous vous approuvons et députons, après Nous être assuré que vous êtes doué de la capacité, de la pureté de mœurs, de l'intégrité de vie et des autres qualités requises et que vous êtes parvenu à un âge mûr, et Nous vous donnons et accordons, dans le Seigneur, tous les pouvoirs ordinaires aux curés de ce diocèse, pour administrer les sacrements et faire les autres fonctions curiales dans la dite paroisse de *Saint Paul* avec le droit d'y percevoir les dîmes et oblations des fidèles, avec les honneurs et charges accoutumés, et surtout avec l'obligation de dire la messe pro populo selon le décret du saint Concile de Trente et la déclaration de la S. Congrégation, et les dispenses accordées depuis à ce diocèse par les Souverains Pontifes.

En conséquence, Nous ordonnons à tous et à chacun des fidèles de la susdite paroisse de *Saint Paul* de vous obéir ponctuellement dans tout ce que dessus mentionné et de vous considérer comme leur curé. Nous vous enjoignons en même temps de garder la résidence dans la dite paroisse, tant que vous demeurerez chargé du soin de la desservir, et de plus de lire attentivement et d'observer avec soin tout ce qui a été prescrit pour la fidèle administration des sacrements et la prédication, par les décrets Apostoliques, et surtout ceux du saint Concile de Trente et par le Rituel Romain, les décrets des Conciles de la Province, les constitutions synodales du diocèse, et toutes les autres choses réglées par les saintes canons. Vous ne pourrez, toutefois, sans notre permission, entendre les confessions des fidèles vivant dans les autres paroisses, excepté dans les paroisses limitrophes de celle qui est, par les Présentes, confiée à vos soins. Que si, dans le cas de nécessité, il vous arrive d'administrer les sacrements aux malades dans les paroisses étrangères, vous devrez en donner avis à leurs curés par écrit. Nous vous ordonnons aussi d'assister aux exercices de la retraite pastorale, aux Conférences Ecclésiastiques et aux Synodes Diocésains.

Les Présentes révoquées à notre volonté.

DONNÉ à Montréal en notre Palais Archiépiscopal, le *vingt* du mois de *août* de l'année mil *sept cent quatre vingt dix huit*

sous Notre seing et sceau et le contre-seing de *Labbé* Chancelier du diocèse.

P. Paul, arch. de Montréal

Par mandement de

Monsieur

J. J. Emile Roy, vicaire
Chancelier.

M. B. - M. le curé est prié de conserver ce diplôme dans les archives de la paroisse.

Document de nomination du premier curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Vitalien Dupuis.

En examinant le cadastre de Saint-Valentin, on constate que ce tracé initial fut légèrement modifié pour la partie de territoire comprise entre les 3^e et 4^e lignes. Probablement pour accommoder ceux qui se trouvaient les plus rapprochés de l'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Ainsi Stottsville conservait le nom de Saint-Valentin et les droits sur le presbytère et ses dépendances, de même que sur le terrain et les ruines de l'église incendiée. Car la Fabrique de Saint-Valentin n'ayant pas été dissoute, elle demeurait légalement propriétaire de ces biens. Une situation qui ne favorisait guère la réconciliation ! L'arrondissement de l'ancien village de Saint-Valentin, pour sa part, devenait Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Cette nouvelle paroisse comptait 89 francs-tenanciers et 112 familles catholiques. Son territoire s'étendait sur 8 000 arpents, avec une évaluation totale de \$300 000.

La séparation des biens de la Fabrique

Des mois de dissension ne pouvaient s'effacer du seul fait du démembrement. Les résidants de la nouvelle paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix acceptaient fort mal de perdre le nom du lieu où ils étaient nés pour la plupart. De plus, les droits que possédait Saint-Valentin (de Stottsville) sur les propriétés curiales (ruines de l'église, presbytère, cimetière, maison du bedeau) n'arrangeaient pas les choses.

Un autre irritant propre à exacerber les émotions consistait dans le fait que la Fabrique du nouveau Saint-Valentin réclamait, comme lui appartenant, tout ce qui avait été sauvé de l'incendie, ornements sacerdotaux, linges et vases sacrés, candélabres, tableaux, statues, lustres et crucifix.

Monseigneur Bruchési, pour ramener les habitants des deux nouvelles communautés à de meilleurs sentiments, suggéra que Saint-Valentin lui remette, par acte notarié, tous les biens immeubles de la Fabrique situés à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Il les céderait par la suite, toujours par l'entremise d'un notaire, à la paroisse de Saint-Paul. Il demanda également que Saint-Valentin y inclue quelques souvenirs de l'ancienne église.

L'acte de cession des biens à Monseigneur Bruchési par la Fabrique de Saint-Valentin fut signé le 1^{er} décembre 1898 par le curé Pépin (de Saint-Valentin), devant le notaire Pépin de

Montréal. À Saint-Paul toutefois, la Fabrique considérait inacceptable de recevoir en don des biens-fonds situés sur le territoire de la paroisse et qu'elle estimait siens. Les marguilliers résolurent donc de « revendiquer devant les tribunaux civils la propriété des biens cédés par la Fabrique de Saint-Valentin à Monseigneur Paul Bruchési, pour la nouvelle paroisse de Saint-Paul » (1).

Ce qui leur valut d'être qualifiés par certains paroissiens de Saint-Valentin de « frères exaspérés et ingrats ». Quant à Monseigneur Bruchési, il ne pris pas que l'on conteste son rôle de médiateur ! Sa réaction fut cinglante :

« Nous ne pouvons que désapprouver les résolutions de cette assemblée des... marguilliers de Saint-Paul... Ces résolutions injurieuses pour l'autorité religieuse ne se peuvent justifier en rien. » (1)

La Fabrique de Saint-Paul ne pouvait se permettre, quelque temps à peine après la fondation de la paroisse, de s'aliéner l'archevêque. Elle se vit donc contrainte de faire amende honorable et d'abandonner ses recours :

« La paroisse saisit avec empressement l'occasion d'exprimer à Sa Grandeur son regret d'avoir passé... une telle résolution et tient à lui faire réparation d'honneur pour une semblable démarche et à dire que la paroisse n'avait nullement l'intention d'injurier Sa Grandeur... la paroisse accepte avec reconnaissance et gratitude... les propriétés cédées » (1).

La cession des biens à la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix par Monseigneur Bruchési eut lieu le 25 février 1899. Saint-Valentin (de Stottsville) conservait par ailleurs les argents reçus de l'assurance sur l'église incendiée, assumant en contrepartie la dette totale de la Fabrique.

Premier curé - Nouvelle Fabrique - Chapelle temporaire

Le 20 août 1898, le curé Vitalien Dupuis, en poste depuis 8 ans à Saint-Valentin, était devenu le premier curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Le lendemain, à la grand'messe, il avait fait ses adieux aux paroissiens de Stottsville. Il avait su, au sein de la mésentente, faire preuve de bon sens et de mesure. Au début de l'année 1899, Monseigneur Bruchési lui écrivait :

« ... Pour vous, cher Monsieur le Curé, dans les difficultés où vous avez été mêlé, vous vous êtes montré toujours pasteur exemplaire, impartial, zélé, prêt à favoriser l'action de votre archevêque, au-dessus de l'esprit de parti, et je suis heureux de la circonstance qui me permet de vous en rendre publiquement le témoignage » (1).

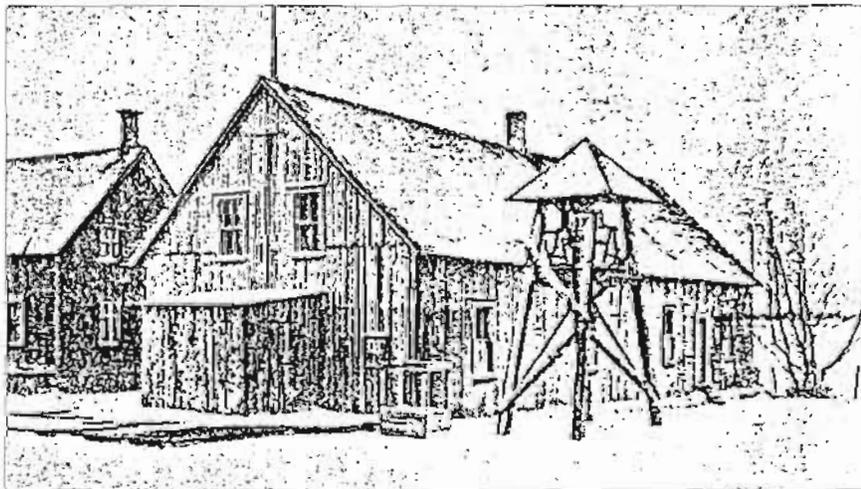
(1) Archives du diocèse Saint-Jean - Longueuil.

Les revenus du curé Dupuis provenant de la dîme, en 1898, s'élevaient à environ \$700. pour l'année.

C'est l'école du village qui servit de chapelle temporaire jusqu'à la fin du mois d'août 1898. Celle-ci était située près de l'actuel commerce Fleury. Le 14 août s'y tint une première réunion, afin de constituer la Fabrique de la nouvelle paroisse. Les trois marguilliers élus furent le docteur Néré-Avila Hébert, marguillier en charge, ainsi que MM. Adolphe Tremblay et Cyrille Boudreau.

Ils convinrent aussitôt de la nécessité pour la paroisse de posséder un local plus convenable pour les cérémonies du culte et décidèrent de bâtir une chapelle, en attendant la construction de l'église. La nouvelle Fabrique n'avait pas un sou en caisse. On emprunta \$400. pour les matériaux et les travaux de construction furent exécutés par les paroissiens, sous la direction de M. Jules Trahan. Les frais totaux, main-d'oeuvre comprise, s'élevèrent à \$606.03. Voici quelques notes de frais présentées aux marguilliers :

Jules Trahan - conduite des travaux (3 jours) :	\$5.00
Alfred Régnier (une journée) :	\$0.50
Raphaël Dion (5 jours 3/4) :	\$8.62
3 voyages à Montréal pour autorisation à construire la chapelle : chacun	\$2.00



Chapelle provisoire construite en attendant l'érection de la première église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Elle fut inaugurée en septembre 1898.

On procéda à l'inauguration du bâtiment au début septembre 1898. D'une dimension de 72 X 30 pieds, donc fort modeste, cette chapelle représentait toutefois beaucoup pour ces gens, qui avaient lutté pour conserver le statut de leur village. Un estivant, le juge Achille Dorion, de Montréal, lequel venait passer la belle saison près du Richelieu (dans un chalet appartenant aujourd'hui à M. Fernand Trahan, situé non loin de la 39^e avenue), fit don d'une superbe croix pour orner le tabernacle. Une paroissienne, madame veuve Grégoire Girard, dota la chapelle d'un chemin de croix.

La famille Dorion, lorsqu'elle s'amenait à Saint-Paul, descendait à la station de chemin de fer de Stottsville. Des citoyens de Saint-Paul allaient l'y chercher en voiture à chevaux. Noblesse oblige, Son Honneur le juge se faisait toujours accompagner d'une servante. Comme il n'était pas question que la famille partage sa voiture avec cette dernière, ceux qui allaient les cueillir à la gare devaient s'y rendre avec deux attelages !

Les registres paroissiaux de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix débutent le 30 août 1898.

Les deux premiers baptêmes furent ceux de :

- Flore Alice Paule, fille d'Edmond Poirier, bedeau, et de Joséphine Patenaude, le 5 novembre 1898.
- Marie-Claire Antoinette, fille de Samuel Éthier et de Corine Savage, le 8 novembre 1898.

Le premier mariage, célébré dans la chapelle temporaire, fut celui entre Joseph Alfred Arteau, journalier, et Marie Albina Martin, le 13 février 1899.

Le premier acte de décès inscrit fut celui de Domithilde Langlois, épouse de feu Médard Boudreau, âgée de 80 ans, le 30 août 1898.

Premier Conseil municipal et élections

Sitôt émis le décret de l'archevêché créant la nouvelle paroisse, les démarches avaient été entreprises pour obtenir sa reconnaissance civile. Le 18 novembre 1898, une proclamation du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec érigeait la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

La première assemblée des électeurs se déroula le 10 décembre 1898. Élu par acclamation, le Conseil se composait de :

Xyste Girard
Jules Trahan
Ovila Tremblay
Casimir Nolin

Romain Boudreau
Lucien Patenaude
Arthur Poissant



La maison appartenant aujourd'hui à Mme Henriette Girard. Le Conseil municipal y tint ses assemblées durant quelques années au début du siècle.

La première session du Conseil se tint le 13 décembre, dans la demeure de M. J.D. Bissonnette (site actuel de l'Auberge de l'Île). À cette époque, on n'élisait que des conseillers : au mois de décembre, chaque année, on tirait au sort le nom de deux d'entre eux, lesquels sortaient de charge. Le maire devait se soumettre à cette procédure comme les autres. En janvier se tenait l'assemblée des électeurs pour élire les nouveaux membres du Conseil. Lors de leur première réunion suivant l'élection, les conseillers déterminaient lequel parmi eux occuperait la fonction de maire. Ce dernier n'était nommé que pour l'année courante. L'élection des conseillers ne s'effectuait pas au vote secret. À certains endroits, on votait à main levée. A Saint-Paul, on procédait plutôt « par division » : si deux personnes se disputaient le même poste, le président d'élection demandait que les électeurs favorables au

premier candidat se rangent d'un côté de la salle et que ceux appuyant son adversaire se dirigent vers le côté opposé. Lorsque la division était faite, il comptait les appuis aux deux camps et proclamait l'élu.

Jusqu'en 1908, tous les conseillers de la paroisse obtinrent leur élection par acclamation. Le premier vote par division eut lieu le 13 janvier 1908, lorsque Lucien Landry l'emporta sur Edmond Paquette par 27 voix contre 3.

A partir de 1919, les citoyens, et non plus les seuls conseillers, élurent le maire lors de l'assemblée des électeurs. En 1920, on introduisit les bulletins de présentation signés; auparavant, on suggérait les candidats à voix haute.

Enfin, en 1928, le Conseil municipal adopta un règlement stipulant « qu'à l'avenir, la votation (aurait) lieu au scrutin secret ». Au niveau municipal, seules les femmes veuves ou célibataires possédaient le droit de vote. Les épouses devaient s'en remettre au jugement de leur mari !

À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, en 1898, les conseillers élus



Le premier maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Xyste Girard (assis au centre), en compagnie de son père Grégoire Girard (assis à gauche) et de ses frères Elphège (debout à gauche) et David.

désignèrent comme maire M. Xyste Girard, qui remplissait la même fonction à Saint-Valentin avant le démembrement, et qui avait pris une part active aux démarches visant à empêcher le déplacement de l'église. On décida ensuite d'engager M. Ambroise Messier Jr. à titre de secrétaire-trésorier de la municipalité et de lui octroyer un salaire de \$60. par année ! La famille Messier opérait un magasin général à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'emplacement occupé aujourd'hui par le marché Beauchamp. M. Messier, à l'instar de Xyste Girard, agissait en tant que secrétaire-trésorier de Saint-Valentin avant la séparation. Il débuta dans ses fonctions à la troisième assemblée du Conseil municipal.

Problèmes pratiques

Au niveau des élus, le conflit entre les deux villages connut beaucoup moins d'ampleur. On note, dans les archives de la municipalité de Saint-Valentin, au 13 janvier 1899, que le secrétaire sortant de charge (et nouveau secrétaire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix), Ambroise Messier, refusa «bien que dûment requis, de livrer toutes les archives, clefs, papiers, livres, objets, documents appartenant au Conseil de Saint-Valentin et qu'il (avait) encore en sa possession». Des avocats furent contactés, mais les deux Conseils s'entendirent, en mai 1899, pour procéder conjointement au partage à l'amiable des «biens, deniers, dettes actives, biens meubles et effets appartenant à l'ancienne municipalité de Saint-Valentin».

Sur le plan pratique, un des inconvénients majeurs du démembrement vint du fait que les procès-verbaux ainsi que les règlements régissant les chemins, montées et cours d'eau de l'ancienne municipalité, se trouvaient modifiés ou annulés. Chaque propriétaire avait à l'époque certaines responsabilités concernant l'entretien de son segment de route (clôture, fossés, ponts...) et des cours d'eau verbalisés. La division dérangeait les parts de plusieurs contribuables des deux municipalités. Certains ne se considéraient plus tenus à l'entretien de leur section antérieure ou refusaient d'effectuer des travaux sur le territoire de la municipalité voisine.

Il fallut donc procéder à une redistribution des responsabilités, pour fixer la nouvelle quote-part de chacun. On divisa ensuite le territoire de Saint-Paul en trois arrondissements (et plus tard en quatre). On assigna à chacun un inspecteur de voirie et un inspecteur agraire. Ceux-ci devaient voir à ce que chemins

et fossés ne soient pas négligés et vérifier si chaque propriétaire s'acquittait bien de ses obligations.

À part la supervision et l'entretien des routes et des cours d'eau, le champ d'action des autorités municipales, en milieu rural, s'avérait alors plutôt limité. Afin de couvrir les dépenses de l'année 1899, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prévoyait le prélèvement d'une somme de \$275.00, au moyen d'une taxe de \$0.09 le cent dollars d'évaluation ! En cette première année d'existence, le budget de la Fabrique dépassait largement celui de la municipalité !

La navigation de plaisance Le Premier ministre à l'Île-aux-Noix

L'Île-aux-Noix et la rivière Richelieu contribuaient déjà à donner à la nouvelle municipalité une orientation touristique et nautique. En 1899, le capitaine Ben Naylor, de Noyan, loua le Fort



Au début du siècle, les excursionnistes visitant le Fort Lennox pouvaient y trouver repas et rafraîchissements. Les écriteaux qu'on aperçoit sur la photo indiquent la salle à dîner et le restaurant.

Lennox dans le but d'y amener des excursionnistes. Depuis 1895, M. Naylor faisait du cabotage entre Lacolle et Saint-Jean. Il possédait (en 1899) un bateau à vapeur, le « Majestic », qui effectuait le

trajet Saint-Jean - Île-aux-Noix - Pont de Lacolle. Le «Majestic» quittait Saint-Jean, le samedi après-midi à trois heures, et amenait ses passagers à l'Île-aux-Noix. Ceux-ci pouvaient se procurer sur place des rafraîchissements et des repas à prix modéré, tout en visitant et en profitant d'une agréable promenade. Ils repartaient pour Saint-Jean vers 7 heures 30. Le prix d'un aller-retour : \$0.40 !

Avec le temps, ces croisières devinrent très populaires. En 1904, Naylor fit l'acquisition d'un nouveau vapeur, qui continua les randonnées hebdomadaires. En 1908, il vendit son navire, à la grande déception de ses nombreux clients.

Le 9 septembre 1899, lorsque le « Majestic » accosta à l'Île-aux-Noix, une grande foule l'y attendait. Car le navire transportait le Premier ministre du Québec, Félix-Gabriel Marchand, qui occupait également la charge de député du comté de Saint-Jean. 250 Libéraux de la ville de Montréal avaient choisi l'Île-aux-Noix pour tenir une imposante réunion, dans le but de témoigner leur reconnaissance à M. Marchand, qui les avait menés au pouvoir en 1897 après plusieurs années dans l'opposition.

Originaire de Saint-Jean d'Iberville (1832), notaire de profession, le Premier ministre avait coprésidé, en 1860, à la fondation du journal *Le Franco-Canadien* (le Canada Français).

Le village de Saint-Paul connut ce jour-là une activité intense et un va-et-vient plutôt exceptionnel. En effet, une vingtaine de députés, arrivés par le train du matin à la gare de Stottsville, s'y amenèrent pour rejoindre leurs partisans et participer à la démonstration. De plus, de nombreux cultivateurs des environs s'y étaient donné rendez-vous avant de se rendre sur l'île attendre le Premier ministre.

Après la visite du Fort Lennox, on se massa autour de M. Marchand, accompagné du procureur général de la province (Horace Archambault) et du Commissaire des travaux publics. On prononça quelques discours partisans puis on remit au héros du jour une canne à pommeau d'or. Celui-ci prit alors la parole : «C'est un plaisir, un privilège et un honneur, déclara-t-il, de représenter le beau comté de Saint-Jean. Je vous suis reconnaissant pour ce présent qui, je l'espère, me servira longtemps de bâton de vieillesse». Son souhait ne se réalisa malheureusement pas. M. Marchand mourut l'année suivante, le 25 septembre 1900, à Québec.

Ainsi, même si la presque totalité de ses habitants vivaient d'agriculture, on pouvait décoder dès le tournant du siècle la vocation future de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix : celle de devenir un des centres les plus intéressants au Québec pour la navigation de plaisance et les activités qui s'y rattachent. Certains le pressentirent d'ailleurs, tel ce correspondant qui écrivait dans le *Canada Français* du 3 août 1900 : « Un jour, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix sera une des places d'eau les plus importantes de la province de Québec ».

Les hôtels de la municipalité étaient déjà en mesure d'accueillir un bon nombre de visiteurs et la rivière Richelieu ainsi que le chemin de fer suppléaient à l'état rudimentaire du réseau routier. Certaines fins de semaine d'été, la population du village pouvait doubler. On mentionnait dans les journaux de juillet 1899 que les deux hôtels de Saint-Paul « regorgeaient » d'étrangers venus passer la belle saison à la campagne. Le 3 août 1900, le *Courrier de Saint-Jean* rapportait que « près de 300 visiteurs (avaient) passé les journées du samedi et dimanche précédents à Saint-Paul, les uns arrivant par bateau, les autres par chemin de fer et par voiture, se dispersant soit à l'Île-aux-Noix, soit à l'hôtel Gosselin et à l'hôtel Bissonnette (Auberge de l'Île actuelle), soit chez des parents ou amis ».

1900-1901 : La première église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

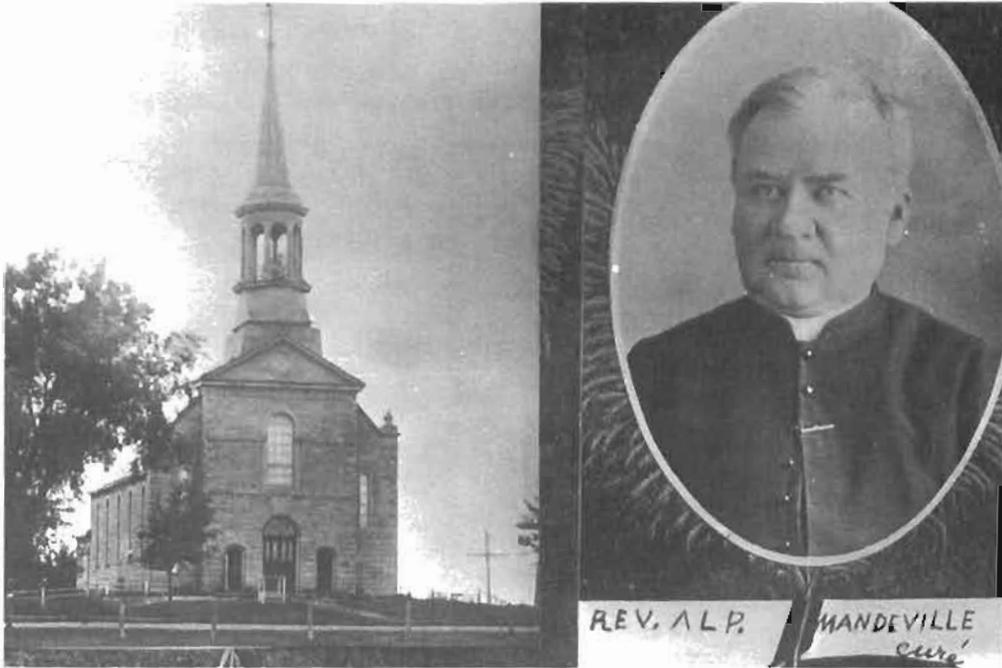
En 1900-1901, à Saint-Paul, on accorda priorité à la construction de l'église. À ce niveau, la nouvelle paroisse de Saint-Valentin possédait une bonne longueur d'avance car Saint-Paul avait dû, avant d'entreprendre toute démarche, attendre les documents officiels concernant son détachement et sa reconnaissance civile.

Dès le mois d'août 1899, le *Courrier de Saint-Jean* annonçait que les murs de l'église de Stottsville étaient terminés. À la fin octobre 1899, sa construction extérieure complétée, on y célébrait déjà la messe dans le vestibule.

Le 18 février 1900, on fit lecture à la messe du dimanche, à Saint-Paul, du décret épiscopal autorisant la nouvelle paroisse à ériger son temple. Aussitôt, on donna mandat à la Fabrique de faire exécuter les travaux. Au mois de mai, on retint le plan de l'architecte C. Saint-Jean, qui prévoyait l'utilisation d'une partie de la pierre de l'église incendiée. On accepta la soumission de

l'entrepreneur P. Boileau et Frères (celui-là même dont Saint-Valentin avait retenu les services), au montant de \$13,900. pour ériger l'église et la sacristie.

On prévoyait le remboursement de la somme sur une période de trente ans par versements annuels allant de \$400. à \$2 000. Entre-temps, la paroisse avait changé de curé à la fin de 1899. L'abbé Alphonse Mandeville occupait désormais la cure de Saint-Paul.



Le second curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Alphonse Mandeville, présida à la construction de la première église de la paroisse.

Monseigneur Bruchési à Saint-Paul

Le 29 mai 1900, alors que les travaux allaient s'amorcer, Monseigneur Bruchési s'amena en visite pastorale à Saint-Paul. Le passage de l'évêque (ou de l'archevêque) constituait toujours un événement spécial. Même sur semaine, une bonne partie de la population se déplaçait pour assister à l'événement. Le maire et les marguilliers allaient à sa rencontre avec le curé et dès qu'on voyait venir le cortège, on sonnait les cloches de l'église en signe de bienvenue.

Cette fois pourtant, la venue du dignitaire ecclésiastique revêtait un cachet tout particulier : les gens avaient craint de perdre leur église et manifestaient beaucoup de reconnaissance envers

l'archevêque, pour avoir autorisé l'érection de leur nouvelle paroisse et la construction de leur propre temple. « Dans toute la paroisse, les routes étaient balisées, les maisons ornées de fleurs et de banderoles » (1).



Monseigneur Paul Bruchési en 1901.

Né en 1855, descendant d'immigrants italiens, Monseigneur Bruchési avait été désigné archevêque de Montréal en 1897. Excellent prédicateur, homme raffiné, il possédait ses entrées dans les hautes sphères de la politique. Il entretenait entre autres une solide amitié avec le Premier ministre Wilfrid Laurier.

S'adressant aux gens de Saint-Paul, dans la chapelle temporaire, il fit la rétrospective des événements qu'avait vécus la petite communauté et déclara :

« Mon cœur de Père a souffert, a pleuré avec vous. Mais, vous ne vous êtes pas laissé abatre par l'adversité. Et Dieu, dans sa magnanimité, ne pourra manquer de bénir et de récompenser votre courage, votre esprit de générosité et de sacrifice. » (1).

Il suscita, paraît-il, beaucoup d'émotion dans l'assistance. Ses propos constituaient un encouragement pour le futur.

Bénédition de la pierre angulaire

Le dimanche 26 août 1900, par une chaleur de 92 degrés, le chanoine Zénon Racicot, assisté des curés Limoges (de Saint-

(1) Le Canada Français.

Blaise), Comtois (de Saint-Valentin) et Demers (de Lacolle), bénissait la pierre angulaire de la future église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix devant une foule imposante et animée.

On déposa dans une cavité, pratiquée dans cette pierre, une inscription mentionnant la date de la bénédiction, les noms du pape, de l'archevêque et du curé d'alors, ainsi que des renseignements concernant la paroisse. On y ajouta quelques pièces de monnaie et des articles de journaux de l'époque.

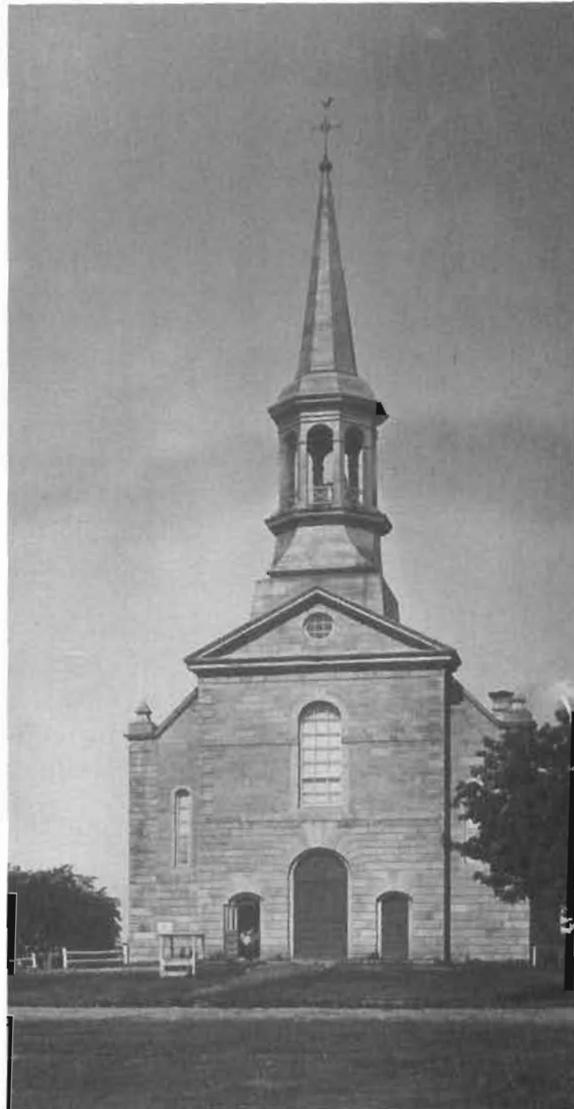
Depuis les tout débuts de l'ancienne paroisse de Saint-Valentin, une église s'était dressée sur ce site. Pour les habitants de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce futur temple s'inscrivait donc dans la continuité des choses.

On entreprit le chantier. Plusieurs défunts reposant sous l'ancienne église, il fallut exhumer 25 cadavres et les enterrer dans le cimetière avant de consolider les assises de l'édifice (1).

Bénédition officielle

Moins d'un an plus tard, le 16 juin 1901, le curé Mandeville y célébrait la première messe. Un grand nombre d'étrangers se joignirent aux habitants de Saint-Paul pour l'occasion. Après la messe, comme aux jours de fête solennelle, il y eut procession du Très Saint-Sacrement avec reposoir sur le chemin traversant le village.

(1) Certains prétendent que des citoyens de Saint-Valentin exhumèrent plusieurs corps du cimetière de Saint-Paul pour les transporter à Saint-Valentin. Je n'ai pu trouver trace de ce fait dans les archives.



L'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix construite en 1900 et détruite par un incendie en 1940.

On procéda à la bénédiction officielle de l'église le 4 août 1901. Tout concourut à rendre cette journée mémorable pour les participants. Une imposante délégation de membres du clergé assistait à la consécration du nouveau lieu du culte : en plus du chanoine Racicot, de Montréal, on pouvait noter la présence de la plupart des curés des paroisses environnantes (Saint-Valentin, Saint-Blaise, Lacolle, Saint-Cyprien...), d'un vicaire de la paroisse de Saint-Jean et d'un délégué du Séminaire de Sainte-Thérèse.

L'apparence extérieure de l'édifice s'apparentait à celle de l'église actuelle. À l'intérieur, le chœur était orné d'un tableau de Saint-Antoine de Padoue, don de l'artiste Louis Saint-Hilaire, qui résidait à Saint-Paul depuis 1895 et y possédait un studio. M. Saint-Hilaire, artiste-peintre jouissant d'une certaine notoriété, créa également des chemins de croix pour les églises.

Dans l'après-midi, plusieurs centaines de personnes envahirent la paroisse, la plupart arrivées à bord du vapeur « Majestic ». La fanfare philharmonique de Saint-Jean les accompagnait. Tous se joignirent aux paroissiens et la fête se poursuivit jusqu'à la tombée du jour.

Nouvelle paroisse, nouvelle église, nouveau départ. Il fallait maintenant oublier les vieilles querelles entre coparoissiens et tenter de vivre en bons voisins. La chapelle provisoire, qui servait au culte depuis près de trois ans, fut vendue à l'enchère pour la somme de \$223.50 à monsieur Amédée Régner. On autorisa le curé Mandeville à utiliser le fruit de la vente afin d'acquérir des ornements sacerdotaux et liturgiques (cette chapelle temporaire se situait, semble-t-il, dans les environs de l'actuel garage Deneault).



*Entre
Terre et Fau*

1898-1998

1930-11-11-1930

1900-1930
Du chemin de terre au macadam
Du kérosène à l'électricité

Au début du 20^e siècle, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comme dans les environs, le cultivateur moyen vivait sur une terre d'une centaine d'arpents ou moins, récoltait surtout du foin, possédait quelques vaches laitières (ne produisant généralement que durant la période d'été) et quelques poules. Les moyens de communication demeuraient peu développés et limitaient souvent les déplacements aux municipalités environnantes.



M. Ulbéric Bisaillon près de la demeure qu'il avait construite en 1894. À gauche, la forêt recouvrant à l'époque la propriété qui appartient plus tard à M. Ernest Poissant et à M. Léo Verdon.

Prendre les «gros chars» constituait encore un événement. Le niveau de scolarisation était faible. La population rurale pouvait donc difficilement prévoir la somme impressionnante de transformations sociales, économiques et techniques qui allaient s'amorcer au cours des prochaines décennies, plus particulièrement à partir des années 1920.

Dans le premier tiers du 20e siècle, cinq sujets allaient monopoliser l'attention du Conseil municipal : la santé et l'hygiène publiques, l'assistance publique, la tempérance, le développement des routes, l'avènement de l'électricité.



Les enfants de M. et Mme Wilfrid Bisailon en 1900. En avant à gauche, Félix Bisailon, père d'André Bisailon (maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de 1971 à 1989).

Santé et hygiène publiques

La variole

Dans les années 1900, la tuberculose et la petite vérole (variole) faisaient des ravages au sein de la population québécoise. Il existait bien à Québec un Conseil d'Hygiène, mais les autorités rurales semblaient en général peu enclines à suivre ses recommandations. La mortalité infantile atteignait un niveau consternant. En 1919, on l'estimait encore à près de vingt pour cent.

L'histoire de notre municipalité reflète bien cette réalité. En avril 1902, en l'espace de deux semaines, l'ex-maire Xyste Girard perdait deux fillettes, âgées respectivement de sept et cinq ans. Les registres paroissiaux témoignent du nombre impressionnant d'enfants morts quelques jours ou quelques mois après la naissance.

En janvier 1902, on signala des cas de variole à Saint-Paul. Comme il s'agissait d'une maladie contagieuse, le Conseil municipal décida d'instituer un Bureau de Santé afin de limiter sa propagation. Néré-Avila Hébert, Cyrille Boudreau et Xyste Girard formaient ce Bureau, avec mandat d'appliquer les règlements établis par le Conseil d'Hygiène de la province. La contagion se manifesta particulièrement de janvier à mai. Lorsque des cas étaient signalés, on avisait le Bureau de Santé qui, après vérification, mettait les personnes atteintes en quarantaine et leur assignait des « gardiens ». Lorsqu'il s'agissait de personnes démunies, le Conseil acceptait de défrayer certains coûts inhérents à leur période d'isolement. Ainsi, en mai 1902, on présenta aux élus des comptes « pour nourriture fournie à monsieur Michel Dallaire, durant le temps qu'il (avait) été tenu en quarantaine et comme gardien des variolés ».

En octobre de la même année, le docteur Hébert soumettait sa note de frais, pour « services professionnels et remèdes fournis lors de l'apparition de la variole ». Pour quatre mois de visites et de désinfection des lieux contaminés, il réclamait \$49.25 !

La vaccination

Le Conseil d'Hygiène provincial préconisait alors la vaccination obligatoire, surtout contre la variole. La mise en application de la mesure incombait toutefois aux autorités municipales. À Saint-Paul, celles-ci affichèrent, selon les périodes, indifférence, scepticisme et méfiance à l'égard de cette recommandation.

En 1902, une lettre du Conseil d'Hygiène pressait la municipalité d'imposer la vaccination par règlement sur son territoire. On repoussa la demande, sans plus. En 1903, l'organisme revint à la charge, menaçant même de prendre des mesures contre la municipalité si le Conseil n'agissait pas. Ce dernier réagit cavalièrement en adoptant une résolution « rejetant la lettre ».

Sa position n'avait guère changé en 1911, sauf que cette fois la réponse ne laissait aucun doute quant à l'opinion des élus municipaux sur la question : le secrétaire était chargé de laisser savoir au Bureau d'Hygiène qu'un règlement sur la vaccination obligatoire « aurait un mauvais effet et serait impossible à faire exécuter ». La municipalité, ajoutait-on, possédait déjà un Bureau de Santé qui voyait à la bonne application des règles d'hygiène.

Ce n'est qu'en novembre 1924 que le conseiller Adjuvateur Boudreau annonça la présentation d'un règlement à cet effet. Mais la maladie avait déjà exercé ses plus grands ravages et on la contrôlait mieux depuis quelques années...

Il ne faudrait pas conclure qu'il ne s'agissait que de pur entêtement. Beaucoup de municipalités adoptaient la même position, car il existait alors un véritable débat de société concernant la vaccination. Pour mieux comprendre les réticences, il suffit de prendre connaissance de l'opinion d'un médecin, assez largement répandue à l'époque, et publiée en 1920 :

« ... la vaccination, affirmait-il, est un traitement suspect et odieux, dont le bon effet est illusoire et dont les funestes effets sont cent fois trop certains sur tout organisme sain, qui en devient malade et vicié » (1).

(1) Le Canada Français

Simon Glazer

Un événement plutôt cocasse illustre bien l'attitude parfois étonnante qu'on adoptait alors face aux questions d'hygiène publique. Le rabbin Simon Glazer opéra pendant quelque temps une beurrerie, à la sortie nord du village de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, du côté est de l'actuelle route 223. En juin 1915, son voisin, Félix Hébert, se plaignit du fait que le beurrier rejetait ses eaux usées et son petit lait à ciel ouvert. Le tout se répandait sur le terrain de monsieur Hébert et dégageait des odeurs que celui-ci qualifiait d'incommodantes et malsaines.

Il contacta le Conseil Supérieur d'Hygiène, lequel avisa la municipalité qu'elle devait faire cesser ces déversements dans un délai de huit jours. Il ne s'agissait pas d'un cas unique : à l'époque la beurrerie de Lacolle déversait ses résidus directement dans la rivière du même nom.

Le Conseil municipal demanda au Bureau de Santé local, composé alors de David Demers, Wilfrid Clément et Wilfrid Hébert, d'aller constater la situation et de lui faire rapport. Ces messieurs possédaient certes la meilleure volonté du monde, mais leur compétence en matière de salubrité publique était discutable. Ils conclurent dans leur rapport que la plainte n'était pas fondée. L'égout de la beurrerie, déclaraient-ils, répandait bel et bien des odeurs nauséabondes, mais ils n'y voyaient aucun risque pour la santé publique.

La réaction du Conseil Supérieur d'Hygiène ne se fit pas attendre ! On qualifiait ce rapport d'absurde et on recommandait à la municipalité d'agir promptement, sans tenir compte de l'avis de son Bureau de Santé. Or une bonne partie des membres du Conseil municipal acceptait et partageait les conclusions du rapport !

On demanda alors au docteur Néré-Avila Hébert d'aller visiter les lieux et d'émettre son avis. Celui-ci déclara que les odeurs lui apparaissaient effectivement malsaines et dangereuses. On engagea, un peu à contrecœur, une poursuite contre monsieur Glazer, qui refusait même de couvrir les eaux usées de sa beurrerie.

On en vint finalement à une entente et la municipalité retira sa plainte. Mais sans les fortes pressions du Conseil d'Hygiène, il

est probable que l'on s'en serait tenu au rapport initial du Bureau de Santé autorisant M. Glazer à continuer impunément ses déversements, à quelques centaines de pieds du village.

La grippe espagnole

À la fin de la guerre 1914-1918, l'épidémie mondiale de grippe espagnole suscita beaucoup d'affolement au sein de la population. D'autant plus qu'on ne possédait aucun remède véritablement efficace. On estime que celle-ci affecta plus d'un demi-million de Québécois à l'automne 1918. Près de 15 000 en moururent. À Saint-Paul, on signalait, le 19 octobre 1918, l'émergence de plusieurs cas. Ceux qui en furent atteints se souviennent que la maladie se présentait de façon foudroyante. On pouvait apprendre la mort d'un voisin ou d'un ami en pleine force de l'âge, alors qu'on l'avait croisé en parfaite santé deux ou trois jours auparavant. Un de nos concitoyens, M. Edmond Langlois, avait alors 20 ans. Selon lui, les personnes robustes étaient parfois les premières emportées, ce qui contribuait à créer un climat de panique. Lui-même atteint, il lui fallut plusieurs mois pour récupérer tant l'affection s'avérait sévère. Des mères de famille attachaient de petits blocs de camphre au cou des enfants, dans l'espoir d'éloigner la contagion.

La maladie emporta entre autres Armand Poissant, frère d'Ernest Poissant, qui fut maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de 1943 à 1949. Lorsqu'on établissait que le défunt avait bel et bien succombé à la grippe espagnole, on ne pénétrait pas dans l'église avec le corps. On se contentait de prières sur le perron de l'édifice puis on procédait directement à l'inhumation. Ce fut le cas pour monsieur Poissant.

L'assistance publique

Il n'existait, vers 1900, que peu de ressources pour les personnes démunies. L'État ne s'impliquait guère, si ce n'est dans le cas des asiles d'aliénés. Quant à l'Église, elle considérait la charité comme relevant de son domaine de compétence et comme une responsabilité individuelle. Elle voyait d'un fort mauvais oeil toute incursion gouvernementale dans ce secteur, y décelant un encouragement à l'insouciance et à l'irresponsabilité des citoyens.

Les indigents, comme on les appelait à l'époque, se voyaient souvent forcés de se tourner vers leur municipalité pour obtenir

de l'aide. Plus souvent qu'autrement, on ne leur répondait qu'avec réticence et parcimonie, sinon avec mépris. La mentalité de l'époque tendait à considérer les gens dans le besoin comme étant responsables de leur situation. On leur fournissait néanmoins à l'occasion un peu de nourriture, quelques vêtements et, quand cela s'avérait possible, un logis. Mais on le leur faisait payer cher en humiliations.



*Maison d'Étienne Gagnon à Saint-Paul.
Il y opérait une boulangerie au début du siècle.
Elle se situait sur le site de l'actuelle salle de
monstre de la marina Gagnon.*

En mars 1911, la famille d'Arthur D., de Saint-Paul, vivait dans le plus grand dénuement. Ce dernier n'occupait aucun emploi et avait pratiquement abandonné les siens. Le Conseil demanda au secrétaire-trésorier d'écrire au père de famille, pour lui signifier qu'il était « cause de souffrances pour ses proches, vu son refus de vouloir travailler ». La missive l'enjoignait de leur procurer ce dont ils avaient besoin. En attendant le résultat fort improbable de cette démarche, le maire Dosithé Noël fut chargé de visiter la famille afin de constater sa situation réelle. « S'il la trouvait dans la misère, déclarait-on, pouvoir lui était accordé

de lui acheter, au nom du Conseil, les choses indispensables ou même nécessaires à la vie, pour un montant ne dépassant pas dix dollars ! »

Novembre 1916, Rémi B. et sa soeur Marie, en plus de vivre dans une grande pauvreté sans être en mesure de gagner leur vie, se trouvaient sans logement décent à quelques jours de l'hiver. Le Conseil loua de M. Wilfrid Éthier une maison « sise côté est du rang Richelieu », à raison de deux dollars par mois, pour les loger.

L'été suivant, le Conseil ayant fait refaire la clôture de la montée Bowman, on décida à l'unanimité, lors d'une assemblée, « que les piquets et déchets de la clôture (défaite) seraient donnés à l'indigent Rémi B. » ! Lors de cette même réunion, le boulanger

de la paroisse, Étienne Gagnon, présenta un compte de \$32.20 pour avoir livré du pain aux B. pendant 16 mois. Une autre facture de \$4.50, pour bois de chauffage, fut déposée par Wilfrid Éthier.

En 1919, ce même M. B. fut placé dans une institution des Soeurs de la Providence, à L'Assomption, et la municipalité accepta de défrayer une partie de sa pension (§54. tous les trois mois). À sa mort, en 1924, on déboursa \$36. pour le service funèbre et les frais d'enterrement.

Un autre principe prévalant à l'époque voulait que l'on refuse toute aide, même à un démuné, s'il existait au sein de sa famille quelqu'un en mesure de l'assister (enfants, parents, frères...). En septembre 1910, le Conseil de Saint-Paul reçut un compte pour certains aliénés, citoyens de la municipalité résidant en institution. Le secrétaire fut aussitôt chargé de donner connaissance par lettre à un paroissien, monsieur L.R., « du montant réclamé pour son frère Alfred et d'avertir ce monsieur d'avoir à payer ce compte sous le plus court délai ».

En 1921, au grand déplaisir des esprits conservateurs et du clergé, le gouvernement Taschereau adopta la loi de l'Assistance Publique. On partageait désormais les frais d'hospitalisation des nécessiteux à parts égales entre le gouvernement, l'institution fournissant les soins et la municipalité du patient. La mesure ne s'appliquait toujours qu'aux personnes ne possédant pas de parents susceptibles de les aider. Aussi près du nous qu'en 1941, la demande d'assistance publique de mademoiselle Reine G. fut rejetée par le Conseil « en raison du fait qu'il existait dans la famille de cette dernière des personnes capables de supporter les frais d'hospitalisation ». La même année, on laissa en suspens une demande semblable de Mlle Aline B., le temps « de vérifier la valeur des biens de son père ».

Le Conseil ne se pliait pas nécessairement de bonne grâce à cette législation provinciale. En mars 1931, Joseph Clément, secondé par Hector Mailloux, parrainait une résolution demandant au gouvernement de « porter de 6 mois à un an le délai légal, pour "obliger" une municipalité à payer sa quote-part des frais d'hospitalisation des indigents, en vertu de la loi de l'Assistance Publique ».

On accordait donc une assistance minimale, où la compassion trouvait difficilement sa place. D'autre part, plusieurs cultivateurs employaient alors des « immigrés ». Il s'agissait d'orphelins venus d'Europe et qu'on avait placés dans des familles agricoles. Sans instruction, sans famille et sans ressources, plusieurs d'entre eux furent honteusement exploités sous le couvert de la charité chrétienne.

En 1932, à Saint-Paul, deux d'entre eux, Georges M. et Arthur K., se retrouvèrent en convalescence dans les familles où ils habitaient. Celles-ci présentèrent au Conseil des comptes pour leur pension, puisqu'ils n'étaient pas en mesure de travailler. La municipalité les acquitta, à condition que les deux hommes remboursent la somme dès qu'ils seraient en mesure de reprendre leurs activités. Vu les salaires misérables que l'on versait à ces « immigrés », cela signifiait pour eux de nombreuses heures de travail sans gages !

En 1944, un règlement municipal statuait même que tout contribuable « prenant à son service un étranger indigent (serait) responsable de ce dernier... tant pour sa subsistance que pour les frais de sépulture, la paroisse désirant se décharger de toute responsabilité. »

Lorsque Georges M. décéda, en 1960, le Conseil déboursa \$135. pour ses funérailles. Les quelques rares assistants soulignèrent le peu d'effort fourni pour lui assurer une sépulture décente.

Ce n'est qu'en 1936 que le Québec adhéra au régime des pensions de vieillesse (mis sur pied par Ottawa en 1927). En 1942, les prestataires recevaient un peu plus de vingt dollars par mois, s'il s'agissait de leur unique moyen de subsistance. Cette année-là, un couple démuné de Saint-Paul (qui recevait donc environ 40 dollars par mois pour vivre) fut jugé inapte à administrer sa pension parce que, disait-on, il s'endettait graduellement. La municipalité nomma donc un administrateur, qui encaissait les chèques de M. et Mme C. et devait rendre compte régulièrement de sa gestion.

En novembre 1943, soit un an plus tard, celui-ci remit au Conseil un chèque de \$71.28, « représentant une balance de

§19.28 sur les chèques de M. C. et de §52. sur ceux de Mme C. » !

On économisait sur leurs maigres revenus ! Quelque temps plus tard, M. C. fut hospitalisé et pendant son séjour à l'hôpital son épouse décéda. Le Conseil s'empressa d'entreprendre des démarches auprès de l'hôpital Saint-Jean, afin d'obtenir « le remboursement à la municipalité du surplus du chèque de M. C. ne servant pas à payer sa pension, pour qu'il soit appliqué... aux dépenses occasionnées par le décès de Mme C. » !

Les déboires de M. C. se poursuivirent. En juillet 1944, il déserta l'hôpital Saint-Jean et on le retrouva dans une grange de Saint-Paul, où il avait passé la nuit. Le propriétaire porta plainte au Conseil, qui ne trouva pas de meilleure solution que de signer à son tour une plainte de vagabondage contre M. C. ! Le « bon vieux temps » ne gâtait pas nécessairement les nécessiteux !

Au cours des années subséquentes, la situation économique générale s'améliora et les gouvernements firent davantage pour venir en aide aux personnes démunies. Mais l'absence d'assurance-hospitalisation et d'aide sociale substantielle obligeait les municipalités à assister certains de leurs citoyens.

En 1954, la municipalité de Saint-Paul encaissa le dernier chèque de pension de vieillesse de M. Isidore C., au montant de \$40., le Conseil ayant dû défrayer le coût de sa sépulture.

En 1960, le budget de Saint-Paul prévoyait une somme de \$400. « pour assistance aux indigents ».

En 1969, le gouvernement du Québec créait la Régie de l'assurance-maladie du Québec, dotant la province de son système de santé actuel. La même année, la loi d'aide sociale permettait d'assurer aux citoyens un revenu minimum vital plus adapté aux nouvelles réalités.

La Tempérance

De 1900 à 1929, l'Église mena combat contre les débits de boisson, la danse, les spectacles de théâtre et le cinéma. Elle souhaitait même que les gouvernements légifèrent concernant l'alcool. Au début du siècle, Monseigneur Bruchési se trouvait à l'avant-garde de cette lutte. Lors de ses visites pastorales, il ne manquait pas de citer en exemple les communautés où il n'existait pas de commerces vendant de l'alcool.

Les curés de paroisse faisaient évidemment écho à la campagne menée pas les autorités diocésaines et exerçaient une vigilance de tous les instants. Voici ce qu'annonçait en chaire, en janvier 1921, l'abbé Donat Couvrette, alors curé de Saint-Paul :

« Lundi et mercredi soir, il y aura euchre à l'hôtel Gosselin (un euchre était une soirée récréative, généralement au profit de l'église). Des mesures seront prises pour que l'ordre règne partout. M. et Mme Gosselin, renommés pour le bon ordre habituel de leur maison, seront là. Ils resteront les maîtres chez eux ! Je ne doute pas que monsieur le maire et messieurs les conseillers sauront les seconder. Pas de boisson enivrante ni danse. C'est entendu » ! (1).

Les paroissiens les plus âgés évoquent encore la fameuse « croix de tempérance », crucifix habituellement de couleur noire, sur lequel était inscrit le mot « tempérance ». On l'accrochait dans sa maison, pour signifier qu'on adhérait au principe de la sobriété face à l'alcool. Avant de l'obtenir, on se rendait généralement à la sacristie, où l'on promettait d'éviter les abus de boisson. Il n'était évidemment pas question (en principe du moins) de « boire » à l'intérieur d'une demeure arborant cette croix !

Pas d'alcool à Saint-Paul

Lors des premières années d'existence de la municipalité, Saint-Paul comptait deux hôtels : l'hôtel J.D. Bissonnette et l'hôtel Gosselin. Il ne s'agissait évidemment pas de commerces au sens où nous l'entendons aujourd'hui, mais plutôt de vastes résidences transformées en auberges pour visiteurs et touristes. Le Conseil municipal délivrait lui-même les licences ou permis.

Au début de 1899, il statua qu'« une seule licence d'auberge et une seule licence de maison d'entretien ou hôtel de tempérance pourraient être accordées » dans la municipalité



M. Moïse Gosselin en 1901.

(1) Journal de bord de l'abbé Donat Couvrette.

(les hôtels de tempérance pouvaient loger et nourrir les visiteurs ou les touristes, mais sans leur servir d'alcool). Joseph D. Bissonnette obtint une licence d'auberge mais lorsqu'Antoine, Moïse et Joseph Gosselin demandèrent une licence pour la vente de boissons enivrantes, leur requête fut renvoyée à l'unanimité.

À compter de la fin 1916, le mouvement prohibitionniste prit de l'ampleur à l'intérieur de la municipalité. En décembre, cette année-là, le curé Alphonse Mandeville présenta au Conseil une requête s'opposant à l'octroi de toute licence d'auberge ou d'hôtel à Saint-Paul (1). Quelques mois plus tard, en juin 1917, le conseiller Lucien Landry déposa un projet de règlement en ce sens :

« Attendu que depuis plusieurs années, il se fait... une campagne pour arrêter le fléau de l'ivrognerie et l'abus de boisson, qui causent de grands ravages au sein de notre population... que le meilleur moyen de combattre ce mal est d'en prohiber la vente... que les auberges, hôtels de tempérance ou autres sont des endroits où notre jeunesse est exposée à prendre des habitudes de dépense et à prendre le goût des liqueurs alcooliques... Il sera prohibé de vendre ou d'offrir en vente telles dites liqueurs dans les limites de cette municipalité... et il ne sera accordé aucune licence. »

On adopta le règlement sans aucune opposition.

En 1921, Arsène Régnier, qui possédait désormais l'hôtel de M. J.D. Bissonnette, s'adressa au Conseil afin de faire amender ce règlement. Mais les conseillers Louis Gaudreau et Philiza Fortin firent en sorte que sa demande soit rejetée. La veille de l'assemblée devant débattre la question, le curé Couvrette n'avait pas hésité à se prononcer du haut de la chaire : « Malgré l'estime que j'ai pour ceux qui souhaitent des licences d'hôtel, je n'ai pas changé d'opinion... l'hôtel est toujours un lieu de désordre. Il n'est d'aucun avantage, pas même pour celui qui le tient » (2).

Le dimanche suivant le renvoi de la demande de M. Régnier, il revint à la charge sur la question :

« Demandons de la bonne pluie du ciel et non pas une plus large effusion de bière sur notre paroisse... Le diable, de ce temps-ci, veut dorer la bouteille pour vous attirer à elle. Méprisez-la pour Dieu, vous-mêmes, vos familles, votre patrie » (2)!

(1) Il n'y eut pas de prohibition au Québec. Mais les municipalités pouvaient édicter leur propre règlement.

(2) Journal de bord de l'abbé Donat Couvrette.

En mai 1921, le conseiller Charles Hébert proposa qu'à l'avenir, la vente d'alcool ne soit prohibée dans la municipalité que du 1er novembre au 1er mai, et qu'on accorde durant les autres mois aux personnes ayant charge d'hôtel des permis pour la vente de bière et de vin accompagnant les repas. Le Conseil approuva la motion de justesse (4 contre 3), en précisant toutefois qu'on limiterait à deux le nombre de licences et que le règlement devait être soumis aux électeurs. Ceux-ci votèrent à 52 contre 11 en faveur de l'octroi des licences. Pour Saint-Paul, la prohibition prenait fin. Ce n'est qu'en novembre 1926 cependant que les propriétaires d'hôtels furent autorisés à servir bière et vin à table durant toute l'année.

Quant à la danse, considérée par plusieurs comme une atteinte aux bonnes moeurs, un règlement municipal, adopté en juillet 1926, l'interdisait dans les salles publiques de la municipalité à partir de minuit le samedi soir jusqu'à 8 heures de l'avant-midi le lundi. Tout propriétaire de salle fautif s'exposait à une amende de \$20.

4 hôtels pour 500 habitants

À la fin des années 1920, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, bien que dépassant à peine les 500 habitants, possédait quatre hôtels sur son territoire : les hôtels Gosselin, Régnier, Bouillon et Riviera. Cette situation s'expliquait par la présence accrue de touristes et surtout par la proximité de la frontière américaine, où sévissait encore la prohibition.

L'hôtel Gosselin

L'hôtel Gosselin, le plus ancien, existait déjà lors de la fondation de Saint-Paul, en 1898. À l'été 1909, l'artiste-peintre Louis Saint-Hilaire, qui résidait à Saint-Paul, y déménagea son studio de peinture, lequel se trouvait auparavant non loin de l'emplacement actuel du comptoir de la Caisse Populaire (1). En 1910, l'hôtel s'appelait « Castel des Isles ». En 1926, l'établissement, propriété de M. Joseph Gosselin, comprenait 28 chambres : on y offrait aux touristes canots, tennis, jeu de croquet, service de guides et même la lumière électrique ! Dans une publicité parue dans les journaux, on décrivait les lieux comme « le plus bel endroit de la province pour le canotage, la promenade et les sports ». Le déplacement des personnes désireuses de se rendre à l'Île-aux-Noix s'effectua pendant longtemps à partir des environs de l'hôtel

(1) Ce studio servait également à la présentation de séances et pouvait contenir, dit-on, plus de cent personnes.



L'Hôtel Gosselin à une autre époque.



L'Hôtel Île-aux-Noix (Hôtel Gosselin) dans les années cinquante.

Gosselin, d'abord par chaloupe, puis par embarcation à moteur et enfin par traversier. C'était d'ailleurs un membre de la famille Gosselin (Joseph) qui opérait le traversier. M. Roger Gosselin posséda ensuite l'établissement durant de nombreuses années. L'hôtel garde toujours le même nom malgré le fait qu'il ne soit plus géré par les Gosselin.



L'hôtel Régnier

La maison qui devint plus tard l'hôtel Régnier, puis l'hôtel Lenoir, appartenait aux débuts de la municipalité à M. Joseph D. Bissonnette. Le Conseil municipal y tint ses assemblées jusqu'en mars 1899. M. Bissonnette ayant alors obtenu une licence d'auberge, les élus durent trouver un nouveau local. Au fil des ans, plusieurs personnes se succédèrent à la tête de l'entreprise. En 1919, Amédée Régnier, fils, s'en déclarait le propriétaire et en 1924, la licence était émise au nom d'Arsène Régnier (1).

En 1950, l'endroit portait le nom « Hotel Rod and Gun ». Propriété par la suite de Roger Lenoir (et ultérieurement de Guy Lenoir), la maison accueillait dans les années soixante, grâce à sa vaste salle de réception, quantité de banquets et réunions. Depuis quelques années, le commerce porte le nom « Auberge de l'Île ».



L'Hôtel Régnier en 1929.

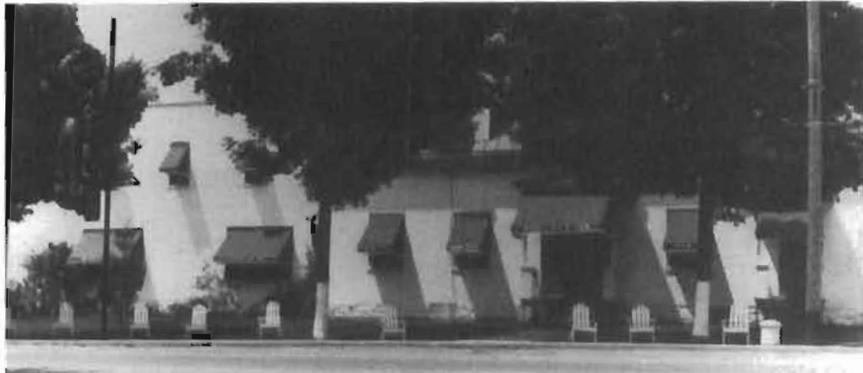


L'Hôtel Régnier.



L'Hôtel Saint-Paul (Auberge de l'Île), propriété de M. et Mme Arsène Régnier en 1945.

(1) De nombreux propriétaires ayant opéré l'hôtel, je n'ai évoqué que les plus significatifs.



Vers les années cinquante, l'actuelle Auberge de l'Île s'appelait le "Rod and Gun Inn".



L'Hôtel Saint-Paul (Auberge de l'Île) en 1905. Il était alors opéré par Cyris Laplante, qui l'avait acquis d'Amédée Fréchette.

Blanche et Arsène Régnier, propriétaires de l'Hôtel Régnier (Auberge de l'Île) pendant de nombreuses années. M. et Mme Régnier étaient les beaux-parents de M. Roger Lenoir, lui-même à la tête de l'établissement dans les années soixante.

L'hôtel Bouillon

L'hôtel Bouillon appartenait jusqu'en 1923 à M. et Mme Arthur Bissonnette. Il se situait sur un emplacement occupé aujourd'hui par la famille Mayer, près du Richelieu, à l'extrémité de l'actuelle 67e avenue. En mai 1923, le mois même où la municipalité abrogea son règlement prohibitionniste, un certain M. Bouillon, restaurateur à Montréal, loua puis acheta l'hôtel du couple Bissonnette. Le 31 mai 1923, on inaugurait « le nouvel hôtel Bouillon, prêt à recevoir les touristes ».

L'établissement comportait deux corps de logis principaux avec un regroupement de maisons d'été. On y trouvait aussi une salle pour la danse et les réunions. Il s'y tint parfois des soirées récréatives.

Mais la maison ne possédait pas très bonne réputation. Les citoyens les plus âgés de la municipalité se souviennent qu'« aller au Bouillon » comportait une connotation péjorative. On ne s'en vantait pas nécessairement ! Le commerce opéra dans les années trente (son propriétaire en 1929 était M. J. Meunier) puis déclina progressivement.



L'intérieur de la salle à manger et de la salle de danse de l'Hôtel Bouillon.



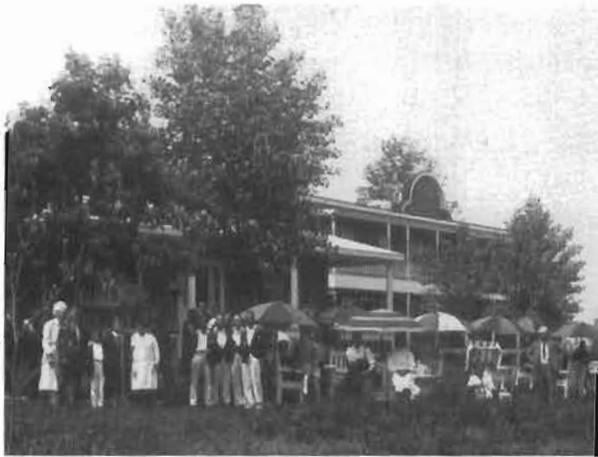
L'Hôtel Bouillon et sa salle de danse.



Fred Bouillon, propriétaire de l'Hôtel Bouillon à partir de 1923.

L'hôtel Riviera

Lorsqu'à la fin de 1927, l'ancienne propriétaire de l'hôtel Bouillon, madame Arthur Bissonnette, demanda l'octroi d'une licence dans le but d'opérer un quatrième hôtel dans la paroisse, le curé Alexandre Champoux ne put cacher son désarroi. D'autant plus que la votation sur la question se déroula le lendemain de Noël. 39 personnes votèrent en faveur de la licence et 25 contre. Le commerce s'appela à la fin des années 20 le « Old Orchard Hotel » et prit plus tard le nom d' « Hôtel Riviera ». Avec les années, l'endroit acquit un prestige certain. Il jouissait d'un excellent site, à quelques pas du Richelieu, sur 300 pieds de grève. Deux bâtiments distincts, construits à des époques différentes, donnaient directement sur la rivière.



Le Old Orchard Hotel (Hôtel Riviera), propriété de Mme Arthur Bissonnette vers la fin des années vingt.

L'hôtel resta longtemps un endroit recherché et apprécié des touristes. Vers la fin des années cinquante cependant, « La Riviera » avait connu ses meilleurs jours. Devenu vacant en juillet 1962, on décida de le mettre en vente. Quelque temps plus tard, un incendie le détruisit. On trouve aujourd'hui sur les lieux un terrain de camping.

Il va de soi que la situation de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, sur les bords du Richelieu et à quelques kilomètres de la frontière américaine, en faisait un lieu de transit idéal pour l'alcool de contrebande destiné aux Américains lors de la période de la prohibition. Les bootleggers rivalisaient de ruse avec les douaniers afin de faire franchir la douane à leur précieuse marchandise.

Joseph Gosselin, de Saint-Paul, relatait lors d'une entrevue accordée en 1989, quelques péripéties de ce véritable jeu de cache-cache :

« La bière arrivait au char à Saint-Valentin. Là, un Américain, propriétaire d'un schooner (1), prenait possession de sa commande et utilisait différents stratagèmes pour franchir les lignes sans problème. Les caisses immergées étaient placées dans un grand filet ceinturant le bateau, de façon à donner le change aux douaniers... ils n'y voyaient souvent que du feu, mais parfois ils éventaient le stratagème. Pour ne pas être pris la main dans le sac, la cargaison d'alcool, encore une fois submergée, était retenue par un long câble de 150 pieds. En cas d'alerte, le capitaine pouvait la couler en la détachant du câble, pourvu d'un mécanisme ingénieux, et revenir la chercher plus tard » (2).

Inutile de préciser que plusieurs Paulinoix ne se contentèrent pas de regarder passer la parade et participèrent à divers degrés à ce commerce parfois risqué mais lucratif.

Routes et transport

L'état des routes de campagne, vers 1900, laissait grandement à désirer. Nous les qualifierions de nos jours de sentiers de terre. En 1905, les journaux régionaux, Le Courrier de Saint-Jean entre autres, déploraient la condition lamentable des chemins ruraux du comté et blâmaient le gouvernement pour son inaction.

(1) Petit navire utilisé pour la pêche.

(2) Guide nautique 89, par Jean Côté, Éditions Syverin.



Photo prise chez Arthur P. Éthier (non loin du garage Gamache) vers 1907. La route 223 actuelle n'était alors qu'un sentier de terre. Les enfants (de gauche à droite) : Adora Éthier, MÉRISA Éthier, Joseph Éthier. Leur grand-mère Marie Palin.

Chaque printemps, la situation devenait infernale pour ceux qui se déplaçaient : « le réseau routier » se transformait en véritable borbier.

Une paroissienne de Saint-Paul raconte qu'à la mort de sa grand-mère, en 1909, on dut poster des hommes de chaque côté du chariot transportant le cercueil tant la route était mauvaise : on craignait que la bière ne tombât par terre. La municipalité démontrait généralement peu d'enthousiasme pour effectuer des travaux de voirie. Les fonds se faisaient rares et on ne voulait pas taxer indûment les citoyens. On se contentait d'« arrondir les chemins », c'est-à-dire de relever un peu de terre à partir des fossés, de la ramener vers le centre de la route et de niveler le tout. L'hiver, les routes non indispensables et où peu de gens habitaient étaient tout simplement fermées, comme les montées Hay et Bowman. Même en 1927, les conseillers demandaient la fermeture de « la montée Bowman, depuis le chemin Richelieu jusqu'au chemin de fer du C.N.R., vu que le Conseil (considérait) cette route inutile et trop coûteuse pour son utilité » (1).

(1) Au 19^e siècle, le chemin Bowman ne s'arrêtait pas à la rue principale. Il continuait jusqu'à la rivière Richelieu.



Le "Château Bowman" en 1894. Cette vaste maison aujourd'hui disparue se dressait non loin de la rivière Richelieu, sur la ferme actuelle de M. Jean Boudreau, près de Cantic.

Les tows

Pour le transport lourd on utilisait évidemment le train. Mais le Richelieu demeurait un atout économique non négligeable pour les cultivateurs de la paroisse et de la région. Ces derniers produisaient alors essentiellement du foin. On le pressait puis on le chargeait sur de longues barges, des « tows », en direction des États-Unis.

Le pressage s'effectuait au moyen d'un « horse-power » : des chevaux, montés sur une plate-forme roulante, actionnaient l'engin qui fabriquait les balles de foin. Le travail exigeait force et endurance et présentait certains dangers.

Les grandes villes américaines consommaient alors de grandes quantités de fourrage pour nourrir les chevaux, lesquels constituaient alors la base du trafic urbain. On pouvait obtenir dans les années 1900 jusqu'à \$24 la tonne de foin pressé, une somme

étonnante pour l'époque. Les abords de l'hôtel Gosselin constituaient un endroit idéal pour le chargement des barges.

Les « tows » pouvaient contenir chacune de 12 à 15 tonnes de foin environ et elles étaient tirées par de petits bateaux à vapeur. Il n'était pas rare de voir un vapeur se déplacer sur le Richelieu, en direction des États-Unis, traînant derrière lui six ou sept barges, qu'on recouvrait de grandes toiles pour protéger la marchandise. Il fallait compter trois jours au moins pour gagner New York (en juin 1918, on mentionnait que le maire de Saint-Paul, Wilfrid Éthier, était à charger deux barges de foin à destination « des États »). Lorsque des villes comme Boston et New York optèrent pour la traction électrique, les chevaux disparurent graduellement des cités et les cultivateurs des environs perdirent une excellente source de revenus.

L'automobile

La venue de l'automobile changea toutes les données. À mesure que le nombre de véhicules augmentait, on réalisa qu'une amélioration des routes s'imposait. Particulièrement dans un secteur comme Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, où déjà le tourisme acquérait une certaine importance.

La première référence aux véhicules à moteur dans les livres de la municipalité remonte à septembre 1910. Des plaintes avaient été formulées « contre l'allure immodérée à laquelle (allaient) certaines voitures automobiles dans la paroisse ». Certains déploraient la perte d'animaux domestiques, d'autres s'inquiétaient particulièrement pour la sécurité des enfants. On vota un règlement « afin de faire cesser les abus et de protéger la vie et la propriété des paroissiens » : celui-ci fixait la limite de vitesse à 10 milles à l'heure sur les routes de la paroisse et à 6 milles à l'heure sur une distance d'un demi-mille de chaque côté de l'église. En 1925, on établissait la limite de vitesse dans le village à 15 milles à l'heure.

Pour améliorer les routes, il devenait essentiel que la municipalité les prenne en charge et se substitue aux contribuables pour leur entretien. On ne pouvait plus se fier uniquement au bon vouloir de chacun et à la supervision de quelques inspecteurs pour assurer leur bon état. Des citoyens de Saint-Paul commencèrent à exercer des pressions en ce sens. En octobre 1911, Joseph D.

Bissonnette et Adjueteur Moquin parrainèrent une requête comportant 55 signatures et demandant « que les chemins de la paroisse soient faits, améliorés et entretenus aux frais de la corporation ». Mais les autorités municipales hésitèrent longtemps à adopter une telle mesure, qui impliquait inévitablement une augmentation de la taxe foncière.

La loi des bons chemins

En 1912, le gouvernement provincial, dirigé par Lomer Gouin, adopta la « loi des bons chemins ». Celle-ci consentait d'importants prêts aux municipalités désireuses d'améliorer leur réseau routier, à un taux d'intérêt annuel de 3% et ce pour une période de 41 ans.

On assista dès lors à la multiplication des travaux . En cette même année 1912 débuta la construction du boulevard Edouard VII (route 221). Un des tracés envisagés pour cette « route internationale Montréal - Rouses Point », comme on l'appelait alors, suivait la ligne Montréal - Chambly - Saint-Jean - Rouses Point et passait donc à Saint-Paul par le chemin Richelieu. C'est pourquoi une requête « signée par la majorité des contribuables intéressés du chemin Richelieu » avait été présentée au Conseil, pour qu'il soutienne ce parcours. Les élus avaient adopté une résolution « appuyant fortement cette demande » et s'étaient engagés à faire des représentations auprès des autorités gouvernementales, pour favoriser « la construction en macadam de la route internationale Montréal, Chambly, Saint-Jean, Rouses Point ». Mais l'itinéraire retenu passa finalement pas Napierville et Lacolle.

En décembre 1918, on adopta finalement à Saint-Paul un règlement, proposé par Adjueteur Boudreau, statuant qu'à l'avenir la municipalité prenait sous sa responsabilité les chemins faisant partie de son territoire :

« Attendu qu'il serait avantageux... d'obtenir les subventions... pour la confection et l'entretien des chemins... à l'avenir tous les chemins municipaux à la charge des contribuables seront entretenus aux frais de cette corporation. »

Dès l'année suivante (1919), on entreprit de graveler les chemins sur une largeur de 12 pieds. On prévoyait 8 pouces de fondation et 8 pouces de gravier. Les travaux devaient s'échelonn-

ner sur une période de plusieurs années. Pour 1919, la municipalité, se prévalant de la loi des bons chemins, demanda au gouvernement provincial un prêt de \$10 000.

De 1920 à 1929, on effectua annuellement des travaux pour compléter le gravelage des 4e, 3e et 2e lignes. Pour la 2e ligne toutefois, on autorisa la municipalité de Saint-Blaise à exécuter les travaux sur la partie appartenant à Saint-Paul et on remboursa par la suite les frais encourus.



La rue principale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix vers 1920.

À la fin des années 20, le gouvernement provincial acceptait de prendre à sa charge l'entretien des chemins améliorés (gravelés), à condition que les municipalités lui en fassent la demande. Il s'agissait là d'un incitatif supplémentaire visant à doter le Québec d'un réseau routier convenable. Les municipalités encore récalcitrantes ne possédaient plus vraiment de raisons de refuser l'amélioration de leurs routes, puisque non seulement on les subventionnait pour les travaux, mais en plus on se chargeait ensuite de les entretenir.

Le Conseil de Saint-Paul pria donc le gouvernement (sur proposition de Conrad Racine), en 1927, de se charger à l'avenir des 4e, 3e et 2e lignes. Le Ministère de la Voirie accepta, sauf pour la 3e ligne, qui ne rencontrait pas ses normes : on n'y avait pas effectué suffisamment de travaux. En 1928 et 1929, on compléta donc le gravelage de la montée afin de céder par la suite son entretien au gouvernement. On procéda, en 1946, à l'élargissement des 3e et 4e lignes. En 1949, on décida d'asphalter les 3 montées.

Ironie de l'histoire, les autorités provinciales, aux prises avec des problèmes financiers, remirent aux municipalités, il y a quelques années à peine, la responsabilité de ces mêmes routes dont elles les avaient déchargées à la fin des années 20 !

La route no. 14 Saint Jean - Rouses Point

Un des faits marquants pour la municipalité de Saint-Paul et pour le développement de ses activités touristiques, dans le premier tiers du siècle, fut assurément le bétonnage de la route no. 14 (actuellement route 223) entre Saint-Jean et Rouses Point.

Début 1920, le gouvernement présenta l'idée aux localités concernées. Bien que conscient des avantages indéniables que représentait pour la région le fait de posséder une voie de communication moderne, le Conseil de Saint-Paul tardait cependant à donner son consentement vu le coût élevé des travaux projetés. Or Québec exigeait l'accord de toutes les municipalités impliquées avant de procéder. Dans le Canada Français de janvier 1920, un correspondant de Saint-Paul écrivait :

« Notre Conseil est le seul qui s'obstine à ne pas adopter la résolution approuvant la route nationale projetée, qui promet tant pour l'avancement du comté de Saint-Jean. On ne devrait pas laisser passer cette chance d'avoir une belle route... car il y a quelques années, on a détourné de chez nous la route qui s'appelle maintenant le boulevard Edouard VII et qui fait tant pour le développement des comtés qu'elle traverse. »

Le 21 août 1920, le docteur Alexis Bouthillier, député du comté, assista à l'assemblée du Conseil de Saint-Paul afin de lui apporter des précisions concernant la route proposée. Il fit si bien que le jour même la municipalité donna son aval au projet par résolution unanime.

Le gouvernement provincial, toujours dans le cadre de la loi des bons chemins, déboursait 60% de la somme nécessaire à la construction. La municipalité s'engageait à payer pendant 41 ans un intérêt de 3% sur ce montant. Le solde de 40% devait provenir d'un subside versé au gouvernement du Québec, en vertu de la « loi des grandes routes du Canada ».

En mai 1923, le Canada Français annonçait le début imminent des travaux à Saint-Jean :

« Une soumission au montant de \$293,391.82 a été acceptée pour la construction du boulevard Saint-Jean – Rouses Point. C'est dire que les travaux vont commencer incessamment. »

La bonne nouvelle engendra néanmoins certains inconvénients : sachant qu'elles allaient bientôt bénéficier d'une nouvelle route, les municipalités concernées cessèrent à toute fin pratique d'entretenir la voie existante. Les voyageurs se plaignaient de « rencontrer sur tout le parcours des cavités profondes et des ponts démantelés, qui présentaient des dangers constants pour les attelages et les autos » .

La soumission acceptée pour la partie de la route Saint-Jean – Rouses Point située dans les limites de Saint-Paul s'élevait à \$125 000. Il s'agissait pour l'époque d'une entreprise de grande envergure. On avait même aménagé une voie ferrée sommaire pour le transport des matériaux.

À l'été 1927, on débutait les travaux à l'intérieur des limites de la municipalité. La montée de la 2^e ligne, mentionnent les livres des délibérations, fut défoncée par les lourds camions employés pour charroyer le gravier.

On demanda que dans le village la route ait une largeur de 20 pieds au lieu de 16, « vu le trafic et la circulation considérables qui se (faisaient) dans la localité dans la saison du tourisme et de la villégiature » .

Au début de 1928, le Conseil insista pour que le tronçon allant de Saint-Paul à la frontière américaine soit complété le plus tôt possible. On se rendit jusqu'à Cantic. Ce n'est qu'à l'été 1930 qu'on annonça le début de « la construction en béton de la route Saint-Jean – Rouses Point, entre Cantic et la frontière de l'État de New York » (1).

(1) Le Canada Français

Élargissement de la route

En 1935-1936, on dut élargir la route vu l'accroissement considérable de la circulation. En janvier 1935, le Conseil de Saint-Paul avait adopté une résolution en ce sens :

« Attendu que le trafic d'automobiles et camions a augmenté depuis deux années... sur la grande route no. 14... et que le transport de nos produits de ferme nous force de faire la rencontre de gros camions et autobus faisant un service quotidien à destination de Montréal et des États-Unis... ce conseil demande... à l'Honorable ministre de la Voirie... de bien vouloir nous faire construire, dès ce printemps, une route parallèle de 8 pieds. »

On procéda à l'expropriation du terrain nécessaire à l'exécution du projet. En novembre 1935, on demandait à la compagnie de télé-



« Chez Joseph Daigneault » (magasin Fleury) à la fin des années 20. La route avait été récemment bétonnée et les pompes à essence faisaient leur apparition un peu partout.

phone Bell de « déplacer les poteaux de sa ligne, pour l'élargissement de la route no. 14, en cours d'exécution ». Les travaux à l'intérieur des limites de Saint-Paul s'effectuèrent en juin 1936. À la fin de juillet, le Canada Français mentionnait : « La route no. 14 constitue maintenant l'une des principales artères reliant la métropole aux U.S.A. ».

Le chemin du gouvernement

On appelait « chemin du gouvernement », au début du siècle, la route menant du rang Richelieu, en face de l'église, au quai situé près de l'hôtel Gosselin, lui-même désigné sous l'appellation « quai du gouvernement ». Comme ce chemin menait aux casernes de l'Île-aux-Noix, on le considérait comme un chemin militaire et son entretien relevait du gouvernement fédéral.

Ainsi, en octobre 1899, le Conseil notifiait « au gouvernement de Sa Majesté » que la municipalité se dégageait de toute responsabilité, advenant des dommages résultant du mauvais état du chemin et du pont traversant le marais.

À l'été 1904, ce fut le département de la milice qui se chargea de refaire à neuf le « pont conduisant du village au quai ». En 1914, Saint-Paul et Saint-Valentin demandèrent sans succès au gouvernement fédéral « la construction d'un chemin en béton ou en asphalte, comme chemin militaire » entre la gare de Stottsville et le quai menant à l'Île-aux-Noix.



Le quai près de l'Hôtel Gosselin vers les années quarante.

À partir de 1937, le département des Travaux Publics à Ottawa insista pour que la municipalité prenne le chemin sous sa juridiction. Les conseillers répondirent qu'ils comprenaient mal qu'Ottawa veuille se départir de ses responsabilités, alors que le gouvernement continuait par ailleurs à entretenir le Fort Lennox, lequel attirait chaque année des milliers de touristes canadiens et américains.

En septembre 1955, le Conseil accepta finalement de prendre le chemin à sa charge, à condition que le Ministère des Travaux publics à Ottawa l'élargisse selon les normes de la voirie provinciale.

Juin 1959, après l'avoir recouvert d'une surface bitumeuse, Saint-Paul en céda l'entretien au ministère de la Voirie du Québec.

Le chemin du bord de l'eau

Une requête de quelques citoyens, ayant à leur tête Louis Préville (1), demandait, en septembre 1917, « l'ouverture d'un chemin originant à celui du gouvernement près du quai et de la rivière Richelieu, devant longer ladite rivière sur une distance d'environ 8 arpents (environ 1 500 pieds) vers le Nord ».

Les priorités du Conseil se situaient ailleurs : on envisageait à cette période la possibilité de graveler les principales routes de la municipalité, on venait d'interdire la vente d'alcool et on s'opposait à la conscription. Le bon état du chemin du gouvernement importait bien davantage qu'une nouvelle route ne desservant que quelques personnes.

C'est en 1925 qu'on accepta le projet de chemin, à condition que « sa confection et son entretien restent à la charge des intéressés... qu'il soit clôturé des deux côtés, donné gratuitement par les propriétaires et ouvert au public ».

En 1933, le Conseil consentit à fournir du gravier pour le réparer, « à la condition expresse que les propriétaires riverains fassent des fossés conduisant l'eau du chemin à la rivière ».

En 1937, on le gravela en même temps que la montée Bowman. Jean-Albert Gagnon agissait comme contremaître des travaux. Les comptes s'élevèrent à \$760.30 pour le chemin du bord de l'eau et à \$840.77 pour la montée Bowman.

En 1948, le chemin, qu'on appelait alors Avenue Richelieu, fut prolongé en direction nord. En 1960, la municipalité acquit des terrains devant servir « au prolongement du chemin sur la rive ouest de la rivière Richelieu »; éventuellement, celui-ci fut relié à la route 9B (route 223). De 1965 à 1968, on procéda à son élargissement, son redressement et son asphaltage.

(1) Louis Préville dirigeait dans les années trente une troupe qui donnait des spectacles (théâtre et pièces comiques) dans diverses localités. Son groupe se produisait régulièrement à la salle paroissiale de Saint-Paul.

Les trottoirs

Les anciennes photos du village de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix nous font voir de chaque côté de la route des trottoirs en bois fort rudimentaires. À cette époque, ceux-ci étaient à la charge des propriétaires. Chacun entretenait sa section, ce qui menait parfois à des situations loufoques. En 1907, treize citoyens déposèrent une plainte devant le Conseil contre M. Elphège Girard. Ce dernier, pour une raison obscure, avait enlevé la section de trottoir à sa charge ! Les plaignants considéraient l'endroit dangereux et exigeaient que M. Girard remette le trottoir dans sa condition antérieure.

L'« intimé » se défendit en affirmant qu'il avait mis des garde-corps à chaque bout de la section démantelée afin de prévenir les accidents, mais qu'on les avait défaits, ce qui à son avis le déchargeait de toute responsabilité. Il demandait en outre qu'à l'avenir les intéressés aux trottoirs demeurent libres de construire leur section en bois, en gravier ou en toute autre matière convenable ! Étonnamment, le Conseil acquiesça à sa demande, « pourvu, précisait-on, que ce soit des matières solides ou qui puissent durcir et ne collent pas aux pieds » !

En 1921, le conseiller Félix Hébert suggéra en vain que le Conseil s'engage à en assumer la confection et l'entretien. Lorsqu'on procéda à l'élargissement de la route, en 1936, une bonne partie des vieux trottoirs fut recouverte. Le député provincial promit d'en construire un nouveau du côté ouest du chemin public, entre le magasin Martin (Fleury) et l'hôtel Régnier (Auberge de l'Île). Mais en 1942, on attendait toujours.

Le Conseil s'adressa au ministère de la Voirie, insistant sur le danger que représentait pour les piétons l'absence de trottoirs dans le village. Ce n'est qu'en 1944, grâce à une subvention gouvernementale, qu'on en construisit un nouveau pour la somme de \$910. M. Anthime Bisailon fut chargé des travaux. Ultérieurement, la municipalité en assumait l'entretien et le prolongea jusqu'à la 4^e ligne, puis jusqu'à la résidence de M. Émile Landry (1). Le chemin du quai fut également doté d'un trottoir, côté nord.

L'électricité

Comment imaginer aujourd'hui un monde sans électricité ? Les doyens de la municipalité ont pourtant vécu cette réalité, celle des lampes au kérosène et des lanternes. Pour un cultivateur, monter au grenier de la grange jeter le foin pour les animaux, en accrochant un fanal à un

(1) Cette résidence s'élevait sur le site actuel de la Marina Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

clou, n'était guère pratique et nécessitait de constantes précautions. Les récits de bâtiments de ferme incendiés par le fait d'un fanal malencontreusement échappé ne manquent pas.

Dans les grandes villes comme Montréal, on jouissait déjà de l'électricité dès les premières années du siècle. Dans les campagnes toutefois, sa pénétration ne s'effectua que progressivement et par secteurs. A Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le 27 mars 1927, le conseiller Henri Hébert donna avis au Conseil qu'il allait sous peu proposer un règlement, « autorisant la Southern Canada Power Co. Ltd. à passer sa ligne électrique dans la municipalité et à faire affaire avec les contribuables ».

La proposition de la compagnie prévoyait l'installation dans les rues du village de cinq lampes de 100 watts, au prix de \$12. chacune par année. L'une d'elles devait servir à éclairer les remises publiques à chevaux, situées presque en face de l'église, et les quatre autres la partie sud du village, la dernière étant située au coin de la 4^e ligne.

Le tarif pour les particuliers s'établissait comme suit : 7 1/2 cents le kilowatt-heure, avec un minimum mensuel de \$0.75, en plus d'une charge spéciale de \$1.00 par mois par abonné pour l'éclairage domestique (donc un minimum mensuel de \$1.75). En cas d'accord, le contrat devait s'étaler sur une période de dix ans.

Au mois d'août, un représentant de la compagnie vint exposer devant le Conseil les avantages multiples de l'électricité, soulignant l'attrait que cette commodité ne manquerait pas d'exercer sur les touristes. Le règlement municipal acceptant les offres de la Southern Canada Power fut adopté le 18 août 1927. Le prix des lampes de rue passait de \$12. à \$15. par année chacune.

La municipalité décida de soumettre le projet aux électeurs par voie de référendum. L'hydro-électricité ne soulevait pas, semble-t-il, l'enthousiasme des paroissiens, puisque seulement cinq personnes se présentèrent... et votèrent toutes contre l'entente ! On trouvait les tarifs trop élevés. On reformula le règlement en y

apportant des modifications mineures : on ramenait entre autres le prix des lampes de rue à \$12.

La Southern Canada Power devait ériger une ligne de transmission électrique le long de la route no. 14 (route 223), depuis Saint-Blaise jusqu'à Saint-Valentin, en passant par le village de Saint-Paul. Mais les travaux ne progressaient pas. Les compagnies privées d'électricité agissaient alors un peu à la façon des cablodistributeurs actuels : elles allaient d'abord où le commandaient leurs intérêts. Les gens plus fortunés et les endroits plus peuplés obtenaient évidemment le service les premiers. En septembre 1928, le Conseil de Saint-Paul se disait « fatigué des attermoissements de la compagnie » et menaçait d'annuler le contrat. Mais cette intervention ne produisit manifestement que peu d'effet.

Dans les faits, l'électrification de Saint-Paul ne s'effectua pas de façon uniforme. Les résidants du sud de la municipalité, sur la route no. 14 entre la montée Hay et Cantic, obtinrent le service parmi les premiers. Des citoyens anglophones plutôt bien nantis avaient rendu la chose possible. Les habitants du coin aidèrent même à l'installation des poteaux, afin d'obtenir « la lumière » pour la période des Fêtes. Les anciens témoignent encore de leur émerveillement, lorsqu'ils constatèrent le changement qu'apporterait cette invention dans leur vie de tous les jours.

En novembre 1934, un inspecteur du gouvernement vint visiter l'église et écrivit dans son rapport :

« L'éclairage actuel du bâtiment au moyen de lampes à pétrole comporte des dangers sérieux. Il doit être remplacé immédiatement par un système d'éclairage électrique. »

La Fabrique ne disposant pas de réserves importantes, on organisa, en 1935, à la salle paroissiale, des séances récréatives dans le but de financer l'installation. En novembre de cette même année, l'entrepreneur A. Beaudry et Fils s'engageait à « doter l'église de 15 lampes, 10 interrupteurs et 9 prises de courant ». Le bilan de la Fabrique, au début de 1936, mentionnait une dépense de \$246.70 pour la pose de l'électricité.

En 1941, le « courant » ne se rendait qu'au coin de la 4e ligne. Le Conseil demanda à la Régie de l'électricité de faire en sorte qu'on donne le service à la section de la municipalité allant du coin de la 4e ligne à la propriété de dame Napoléon Gamache (1). Ce segment de la paroisse constituait une sorte d'enclave, que n'avaient pas atteinte les lignes de transmission établies au nord et au sud du territoire de Saint-Paul. On prolongea effectivement la ligne un peu plus tard, mais sur une courte distance.

Au mois de septembre 1944, près de 20 ans après l'entente entre la Southern Canada Power et le Conseil de Saint-Paul, M. Joseph Éthier présentait une requête au Conseil, demandant à nouveau à la compagnie le « prolongement de la ligne électrique de la terre d'Armand Rémillard (un peu plus d'un mille au sud du village) jusqu'à celle de Napoléon Gamache ». Ce n'est qu'à la fin des années quarante que le territoire à peu près complet de la municipalité fut desservi.

La guerre 1914-1918

Le 4 août 1914, le parlement britannique déclarait la guerre à l'Allemagne. Le monde s'engageait dans un premier conflit à l'échelle planétaire. Le Canada ne disposait alors que d'environ 4000 hommes servant en permanence sous les armes. Le gouvernement préconisa l'enrôlement volontaire. Les Québécois ruraux affichèrent d'abord une indifférence évidente envers ce conflit qui, croyaient-ils, ne les concernait pas.

Certains pourtant, mus par l'idéalisme, le patriotisme ou l'esprit d'aventure, n'hésitèrent pas à s'« engager ». Dès le début de la guerre, les trois frères Soutière s'enrôlèrent volontairement. L'un deux, Roméo, occupa ultérieurement durant de nombreuses années le poste de gardien du Fort Lennox, sur l'Île-aux-Noix. Monsieur Soutière demeurait presque en permanence sur l'île et accomplissait son travail avec diligence.

Le journal « La Presse », de Montréal, parrainait à Paris, quelques mois après le début des hostilités, l'Hôpital canadien pour les victimes de la guerre. Le quotidien demandait aux différents Conseils municipaux d'y soutenir la création d'un lit. Les élus de Saint-Paul furent donc contactés pour participer à la cause. Le financement de chaque lit coûtait \$150. Or, la taxation

(1) Cette propriété, aujourd'hui disparue, se situait entre l'actuel garage Gamache et la montée Hay.

municipale en 1914, à Saint-Paul, représentait en tout et partout la somme de \$368. (\$0.10 le cent dollars d'évaluation, sur une valeur estimée d'environ \$400,000.) ! Il n'est donc pas étonnant qu'à sa séance du 7 novembre 1914, le Conseil ait résolu de répondre négativement à la demande :

« Comme les ressources actuelles du Conseil permettraient difficilement de voter le montant nécessaire pour l'entretien d'un lit, le Conseil croit néanmoins devoir faire un acte généreux envers la France actuellement si éprouvée et décide... que la somme de \$25. soit votée au Comité France/Amérique, qui a pour mission de voir au soulagement des femmes, des enfants et des vieillards chassés de leurs foyers par les horreurs de la guerre. »

Bien loin de porter préjudice à l'agriculture, la guerre stimula la demande, la production et les prix. Au printemps 1917 toutefois, le Premier ministre canadien Robert Borden laissa entrevoir la possibilité de faire adopter par la Chambre des Communes une loi de conscription. En effet, l'enrôlement volontaire ne compensait plus les pertes subies sur les champs de bataille.

C'est pourquoi, le 2 juin 1917, le Conseil de Saint-Paul, « au nom des citoyens », adoptait une résolution, où il se déclarait « opposé au bill de conscriptions sélectives projeté par le Premier ministre du Dominion au gouvernement fédéral, et ce, avant que le peuple ait eu l'occasion de se prononcer sur cette question, soit au moyen d'un référendum ou d'élections générales ». Des copies de la résolution furent envoyées au Premier ministre, au chef de l'opposition Wilfrid Laurier, ainsi qu'au journal « La Patrie » et au quotidien « La Presse ».

À l'été 1917, le gouvernement canadien adopta une loi appelant sous les drapeaux les célibataires âgés de 20 à 35 ans. On exemptait cependant les fils de cultivateurs, dispense qu'on supprima au printemps 1918. Réaction immédiate du Conseil : le 4 mai, sur proposition de Wilfrid Hébert, celui-ci « protestait vigoureusement contre l'enrôlement des fils de cultivateurs ».

La guerre se termina en novembre 1918, alors que plusieurs jeunes ruraux venaient tout juste de se rapporter pour subir leur entraînement. D'autres s'étaient tout simplement évanouis dans la nature !

Printemps 1919, le journal « Le Franco-Canadien » soulignait le retour des trois frères Soutière à Saint-Paul, chez leur mère Madame Cyprien Lamoureux.

Quelques faits divers : 1900-1929

Attaque à main armée dans la montée Van Vliet (1900)

On parla beaucoup, au cours de la période des Fêtes de l'année 1900, de l'aventure survenue à un citoyen de Saint-Paul, un peu avant Noël.



M. Arthur Corbière exerçait le métier de forgeron à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix au début du siècle. Son fils Paul opta pour la prêtrise et célébra sa première messe dans l'église de Saint-Paul le 12 juin 1927.

La famille Corbière jouissait dans la paroisse d'une excellente réputation. Arthur Corbière y exerçait le métier de forgeron. Sa boutique se situait du côté de la rivière, non loin de l'actuelle 67^e avenue. J.A. Corbière pour sa part représentait dans la région la compagnie de machines à coudre Singer.

À la fin décembre, il revenait de Lacolle, après avoir effectué la perception auprès des clients de la compagnie. Il avait sur lui \$126., une somme très importante à l'époque. Lorsqu'il traversa la voie ferrée de la montée Van Vliet, deux individus armés l'attendaient et le sommèrent de s'arrêter. Comme il continuait son chemin, l'un d'eux tira un

coup de revolver et la balle traversa le collet de son paletot, sans toutefois l'atteindre.

La détonation apeura le cheval, qui prit le mors aux dents et versa le traîneau (sleigh) sur le côté. Les deux malfaiteurs accoururent et se jetèrent sur leur victime en exigeant son argent. Dans la bousculade, Corbière reçut un coup de couteau au bras mais l'épaisseur de son manteau fit en sorte que la blessure s'avéra légère.

Après lui avoir dérobé sa recette, ses assaillants prirent la fuite et il put se rendre par lui-même à une maison voisine afin d'obtenir du secours. Il s'en tira finalement à bon compte.

L'inondation de 1903 : un problème récurrent

Toute personne habitant Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et vivant en bordure du Richelieu connaît bien le caractère imprévisible des crues printannières. Une ou deux fois par génération, celles-ci s'avèrent exceptionnelles. Qui n'a vu un jour la rue menant au quai de l'hôtel Gosselin complètement submergée ? Qui ne se souvient de propriétaires de chalets ou de résidences, forcés d'utiliser des embarcations pour quitter ou regagner leur demeure ? Le niveau normal du Richelieu est de 94 pieds au-dessus du niveau de la mer. Lors d'inondations importantes, il peut atteindre les 100 pieds.

La crue de 1903 resta dans les mémoires l'une des plus importantes auxquelles on ait assisté. Les cultivateurs riverains de Saint-Paul déploraient la perte d'importantes superficies de sol, inaptes à la culture avant l'année suivante. Les chemins de terre que l'eau atteignait devenaient impraticables. Les abords du village semblaient une extension de la rivière.

Le 22 avril, le Conseil tint une session spéciale. Mais il ne pouvait que déplorer la situation. Comme la Chambly Manufacturing Company envisageait de construire une digue à l'île Sainte-Thérèse, il protesta par résolution contre ce projet, qui aurait « pour effet de retarder l'écoulement des eaux et d'inonder les terres des cultivateurs de la paroisse, lesquels souffraient déjà beaucoup par la construction du canal Chambly ».

Au cours des années et des décennies subséquentes, de nombreuses représentations furent faites auprès des gouvernements, afin qu'on tente de régulariser le niveau des eaux du Richelieu. Tout au long du siècle, la question de la canalisation du cours d'eau allait revenir dans l'actualité. On prétendait que celle-ci permettrait de récupérer des terres en bordure de la rivière, par l'abaissement de la table d'eau le long des rives lors des crues.

En mai 1908, on annonçait qu'un dragueur du gouvernement travaillant sur le Richelieu depuis plusieurs années était arrivé près de Saint-Paul, où il devait creuser le chenal durant une bonne partie de l'été.

En 1910, trois bateaux procédèrent à l'élargissement du lit de la rivière près de la frontière américaine. La défaite du gouvernement Laurier, en 1911, amena toutefois la suspension des travaux.

La construction du barrage Fryer, près de l'île Sainte-Thérèse, en 1940, faisait partie intégrante d'un projet de creusement du Richelieu.

En 1942, on effectua près de l'Île-aux-Noix des travaux visant à élargir le chenal. Mais une fois encore le projet fit long feu : tout fut arrêté.

Plus près de nous, en 1970, à la suite de sérieuses inondations, une cinquantaine de maires et de conseillers de la région se réunirent à Iberville, afin d'envisager des actions possibles pour réduire le problème des débordements. Mais les solutions simples n'existaient pas. Tout projet devait obligatoirement tenir compte du gouvernement américain et des États limitrophes, vu ses effets inévitables sur le niveau du lac Champlain et sur sa vie aquatique. Le projet le plus sérieux envisageait de faire disparaître le barrage rocheux situé en face de la maison des frères Maristes, à Iberville, et d'ériger au même endroit un barrage artificiel à fond variable. À l'été 1972, on prévoyait amorcer les travaux dans un court délai. L'opposition des Américains, lesquels craignaient des effets néfastes pour la flore et la faune, empêcha la concrétisation du plan. Il semble bien que les inondations resteront encore longtemps, pour beaucoup de Paulinoix et de riverains des paroisses voisines, la contrepartie des agréments que procure la proximité du Richelieu.

Les remises à chevaux (1917-1921)

Épisode à saveur humoristique que celui des remises à chevaux, où les paroissiens de Saint-Paul réussirent à exaspérer Monseigneur Bruchési !

Lorsque les gens se rendaient au village dans les premières années du siècle, il leur fallait bien garer calèches et chevaux pendant qu'ils allaient au magasin général ou aux cérémonies du culte. On attachait parfois les bêtes à de simples poteaux disposés çà et là. À Saint-Paul, le marchand général Frédéric Martin (actuel commerce Fleury) possédait des remises couvertes, genre de hangars permettant de mettre animaux et voitures à l'abri. Il ne pouvait cependant accommoder que quelques citoyens.

Aussi, en juillet 1917, on décida la construction de remises publiques couvertes pour 70 voitures sur le terrain de la Fabrique, face à l'église, à l'endroit où se situe aujourd'hui l'école Alberte

Melançon. On demanda, comme il se devait, l'approbation de l'archevêché. Monseigneur Bruchési donna son accord, mais lorsque sa réponse arriva à Saint-Paul, les marguilliers venaient tout juste de voter une résolution différant le projet, puisqu'on ne s'entendait ni sur le site ni sur le prix.

Monseigneur Bruchési avait mieux à faire que s'occuper des remises à chevaux ! Aussi, la volte-face de la Fabrique l'irrita-t-elle manifestement. Le 29 novembre 1917, il lui fit parvenir une lettre cassante et sans réplique :

« Dans une paroisse comme Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, des remises me semblent nécessaires. Voilà pourquoi je n'ai pas hésité à approuver la résolution votée par les marguilliers... Je m'en tiens à cette décision malgré les propositions contraires des assemblées subséquentes. Ainsi donc... je permets que la Fabrique construise les remises... et je demande qu'on se mette à l'oeuvre sans retard... Dans cette circonstance... les paroissiens de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix prouveront, je n'en doute pas, l'esprit de parfaite soumission qui les anime. Ils avaient des opinions diverses : c'était leur droit. L'autorité épiscopale a dû se prononcer. Elle s'est prononcée. Cela mettra donc fin à toute discussion. »

Paul, archevêque de Montréal.

Monseigneur Bruchési ajoutait que tout compte fait il s'opposait à ce qu'on construise les remises directement en face de l'église, ce qui était contraire, à son avis, au respect dû à la maison du Dieu. On les érigea finalement dans les environs de l'actuel garage Deneault. Elles ne furent complétées qu'à l'été 1921 après de multiples tergiversations. Les paroissiens désireux de les utiliser payaient annuellement un certain montant à la Fabrique pendant cinq ans. Après cette période, ils possédaient leur place en propre aussi longtemps qu'existeraient les remises.

En 1932, on accepta que les automobiles, de plus en plus nombreuses, y aient accès. En 1947, devenues désuètes, on décida de les vendre à l'enchère à la porte de l'église de même que le terrain sur lequel elles étaient construites.

La salle paroissiale (1927)

Jusqu'en 1927, les soirées récréatives, les pièces de théâtre amateur et les spectacles de variétés se tenaient dans les salles des

hôtels de la paroisse, puisqu'il n'existait aucun local spécifique à ces fins. Le Conseil municipal et les divers organismes paroissiaux devaient, pour leur part, tenir leurs assemblées dans des maisons privées.

En janvier 1927, le curé Alexandre Champoux, arrivé depuis quelques mois à Saint-Paul, entreprit de convaincre les paroissiens de la nécessité pour la communauté de posséder une salle paroissiale. En plus de servir aux diverses organisations existantes, celle-ci allait devenir, selon son expression, la « vache à lait » de la communauté, car les événements payants qui allaient s'y tenir effaceraient bien vite son coût de construction.

Certains ne partageaient pas cette opinion et M. Champoux ne se gêna pas pour fustiger leur manque de vision. En mars, la Fabrique décida de construire la salle sur un terrain lui appartenant, en face du presbytère, et demanda à M. Pierre Trahan de dresser un plan sommaire pour la bâtisse. Au mois de mai, elle emprunta pour financer l'immeuble la somme de \$4000. d'Oriphise Demers, Joseph Trahan et veuve François Landry. Avant de bâtir, on avait convenu que le local serait mis gratuitement à la disposition du Conseil municipal, de la Commission scolaire et du Cercle agricole.

La Fabrique attribua les travaux pour un montant de \$3000. à M. Samuel Éthier. On procéda à l'inauguration de la salle en juin 1927. Un magicien avait été invité pour l'occasion. Un de ses numéros consistait, malgré sa petite taille, à défier quiconque de le soulever de terre. Il n'est spécifié nulle part si quelqu'un y parvint !

De 1928 à 1940, on utilisa beaucoup la salle pour des séances dramatiques, tombolas, cours ménagers, cliniques de puériculture, soirées folkloriques, conférences et évidemment pour le cinéma. En décembre 1930, le journal « Le Canada Français » annonçait la projection de « vues animées à la salle paroissiale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ».

En juillet 1933, on rassembla dans la salle plus de 200 convives pour souligner les 25 ans de prêtrise du curé de la paroisse, Adolphe Piché. De nombreux prêtres ainsi que les députés de la région assistaient à la fête.

Lorsqu'un incendie détruisit l'église de Saint-Paul, en 1940, on utilisa le local en guise de chapelle temporaire en attendant la reconstruction de l'édifice.

Au début des années cinquante, il s'y tenait moins d'événements. Les salles de cinéma se développaient, de plus en plus de gens possédaient une automobile et pouvaient donc se déplacer sur de plus longues distances pour leurs loisirs. Le temps des « petites vues » édifiantes et des séances tirait à sa fin.

En août 1951, M. Lucien Boutet, qui occupait la présidence de l'Association des hommes d'affaires de Saint-Paul (genre de Chambre de Commerce), suggéra au Conseil municipal d'acquérir la salle paroissiale. Il tentait de convaincre une petite industrie de venir s'établir dans la paroisse et croyait que celle-ci pourrait s'installer temporairement dans ce local, en attendant d'éventuels octrois du gouvernement. On contacta la Fabrique, à qui appartenaient le terrain et le bâtiment. Celle-ci consentit à les céder pour la somme de \$3000., en spécifiant que l'immeuble ne devait en aucun cas servir à l'exploitation d'un garage, d'un hôtel ou d'un théâtre. Le projet de petite industrie de M. Boutet ne se concrétisa toutefois jamais.

En 1953, les jeunes de Saint-Paul, représentés par Jean Gosselin, obtinrent la permission d'utiliser la salle pour différents jeux, « à condition qu'un surveillant fasse observer la morale ». On tenta même à un certain moment de la transformer en salle de quilles mais le projet fit long feu.

En avril 1959, la municipalité prit la décision de vendre le bâtiment à l'enchère mais de conserver le terrain. Le nouveau propriétaire devait s'engager à déménager ou démolir la salle dans les six mois suivant la vente. Le 22 mai, M. Edward Fallon s'en porta acquéreur pour \$525.

Le Cercle des Fermières (1928-1998)

On ne peut tracer l'historique de notre municipalité sans évoquer l'existence du Cercle des Fermières, présent et actif dans le milieu depuis 70 ans. Au fil des années, les nombreuses organisations existant dans la paroisse (Dames de Sainte-Anne, Cercle agricole, Enfants de Marie, Liges du Sacré Coeur, Tertiaires) cessèrent une à une leurs activités, dépassées par les nouvelles réalités sociales ou victimes d'un recrutement insuffisant. Quant



Les Fermières de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix lors d'un voyage organisé par le Cercle dans les années cinquante.

aux regroupements oeuvrant actuellement dans la communauté, tels le Club de l'âge d'or et le Club Optimiste, leur formation demeure relativement récente. Le Cercle des Fermières constitue le seul organisme communautaire de Saint-Paul ayant traversé plusieurs générations sans perdre sa raison d'être ni son dynamisme.



Le Cercle des Fermières de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix lors d'un cours de couture en 1940. Palménas Georges était alors le curé de la paroisse.

Il fut fondé officiellement le 23 janvier 1928. Son 70e anniversaire coïncide donc avec le centenaire de la municipalité. Il comptait à ses débuts 43 membres. Son premier exécutif se composait comme suit :

- Mme Henri Hébert, présidente.
- Mme Adjuteur Moquin, vice-présidente.
- Mme David Demers, secrétaire.
- Mlle Sophie Hébert, bibliothécaire-lectrice.
- Céline Savage, conseillère.
- Mme Arthur Éthier, conseillère.
- Mme Arthur Bisailon, conseillère.

Dès leur première année d'existence, les Fermières organisèrent un concours de jardins, dont le clou consistait en une exposition où l'on primait les plus belles réussites horticoles. Mais leurs activités ne se limitaient pas au seul domaine agricole. En 1928, le représentant de l'archevêque de Montréal, en visite pas-

torale à Saint-Paul, jugea l'état général du cimetière peu convenable et exigea qu'on y apporte un correctif. Les Fermières organisèrent donc l'été suivant des parties de cartes et des séances d'amateurs au profit de l'église, afin d'aider à la restauration des lieux. Elles firent par la suite, et à de nombreuses reprises, des dons pour le culte. En 1935, le curé Adolphe Piché les remercia chaleureusement pour les nappes d'autel et les chasubles qu'elles lui avaient procurées.

Comme la femme au foyer représentait alors la norme dans la société québécoise, tout ce qui touchait à l'enseignement ménager (cuisine, couture, filage, tissage, puériculture...) intéressait les Fermières.

Dans les années quarante, la Chambre de Commerce de Saint-Jean organisait un concours régional annuel d'embellissement et d'entretien général des propriétés (fleurs, clôtures, etc.). C'étaient les Fermières qui se chargeaient, à Saint-Paul, de la mise en oeuvre et de la coordination de ce que l'on pourrait qualifier de précurseur des concours « villages fleuris » actuels. En 1944, on décerna le premier prix à madame Charles Hébert.

Sur le plan culturel, le cercle mit sur pied, en 1946, une petite bibliothèque à la disposition des citoyens. Le mouvement regroupait alors 74 membres.

La solidarité sociale des Fermières se manifesta en de multiples occasions par leur empressement à venir en aide à leurs concitoyens touchés par un deuil. Les citoyens d'un certain âge se souviendront que jusqu'à la fin des années cinquante, on exposait souvent les défunts à l'intérieur des résidences. Les familles, déjà éprouvées par la mortalité, devaient accueillir les visiteurs et parfois les nourrir. On voyait alors fréquemment les membres du cercle venir à la rescousse, par l'apport de nourriture, la garde des enfants ou l'entretien de la maison.

En 1973, 45^e anniversaire du cercle de Saint-Paul, sa secrétaire, madame Marguerite Bouchard, se vit décerner le titre d'artisane de l'année au Québec lors de l'exposition agricole tenue dans la vieille capitale. Plusieurs activités soulignèrent par ailleurs, en 1978, le 50^e anniversaire de l'organisme. L'année précédente, le Conseil municipal ayant procédé à l'agrandissement du chalet des loisirs, un local avait été mis à sa disposition.

En octobre 1985, sept femmes originaires de la province chinoise d'Anhui s'amènèrent à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, dans le

cadre d'un voyage d'études au Canada. Ces dernières désirent visiter une ferme, découvrir l'artisanat québécois et rencontrer des femmes du milieu, le cercle des Fermières se trouvait tout désigné pour les accueillir. On les amena à la ferme Trahan, dans la troisième ligne, puis au local des Fermières, où on leur présenta des pièces d'artisanat local. Le tout fut suivi d'une dégustation de mets québécois. Les membres qui assistèrent à la rencontre en gardent encore un excellent souvenir, d'autant plus que Saint-Paul fut le seul village du Québec où s'arrêtèrent les visiteuses.

L'Association des Fermières compte aujourd'hui 25 fédérations régionales, 793 cercles locaux et environ 42 000 membres. Son objectif : « améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille et transmettre le patrimoine culturel et artisanal ». Le cercle de Saint-Paul représente un exemple de continuité dans l'implication sociale. Il témoigne de l'énergie et du dynamisme des Paulinoises de génération en génération. 65 personnes en font aujourd'hui partie. Ses différentes présidentes furent :

Madame Henri Hébert	(1928-1933)
Madame Charles Hébert	(1933-1937)
Madame Arsène Régner	(1937-1956)
Madame Félix Bisailon	(1956-1964)
Madame Émile Landry	(1964-1966)
Madame Josette Mayer	(1966-1973)
Madame Marguerite Bouchard	(1973-1974)
Madame Estelle Trahan	(1974-1979)
Madame Ghislaine DeSenneville	(1979-1981)
Madame Françoise Desjardins	(1981-1987)
Madame Christiane Fleury	(1987-1989)
Madame Françoise Desjardins	(1989-)

À la fin des années vingt, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix opérait avec des budgets fort modestes. La reddition des comptes pour l'année 1928 établissait les recettes totales de la corporation à \$2478.05. Les dépenses générales atteignaient \$579.19, les coûts de construction des chemins \$1645.26; l'intérêt versé au gouvernement provincial, en vertu de la loi des bons chemins, se chiffrait à \$1174.50. D'où un manque à gagner de \$341.71.

Saint-Valentin, à la même époque, vivait son âge d'or. Il s'exerçait alors autour de la gare, que plusieurs appelaient toujours «la gare de Stottsville», une activité commerciale importante. Les entreprises et commerces locaux prospéraient. Force était d'admettre que les citoyens de Stottsville n'avaient pas faussé la réalité en affirmant, en 1898, que le centre économique s'était déplacé des rives du Richelieu vers la ligne de chemin de fer.



1930-1960

*Entre Fau
Terre et*

100

1898-1998

1930-1960 *De la crise au seuil de la modernité*

La crise des années trente

À l'issue de la décennie 1920, l'économie capitaliste surchauffe. La surproduction industrielle, conjuguée à une spéculation massive et au développement incontrôlé du crédit, conduisent au krach du jeudi 24 octobre 1929 à la Bourse de New York, qualifié de « jeudi noir ». La panique boursière entraîne un effondrement économique sans précédent, qui fera sentir ses effets sur une période de plusieurs années. Le fléchissement de la consommation, la baisse de la production et des prix qui s'ensuivent provoquent une augmentation catastrophique du chômage.

À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la majeure partie de la population vivant de la terre, la situation se révéla en général moins désespérante qu'en milieu urbain. Du moins pouvait-on manger ! Mais la baisse des prix n'en affecta pas moins considérablement les producteurs. L'argent n'entraît plus. Quant aux journaliers qui offraient leurs services aux cultivateurs, ils devaient se contenter de salaires insignifiants. Encore fallait-il qu'ils trouvent du travail ! On voyait ainsi des hommes venir à pied de Lacolle sarcler des champs de maïs à la bêche, pour la somme d'un dollar par jour !

À l'instar d'un grand nombre de municipalités, on effectua à Saint-Paul de nombreux travaux publics, particulièrement l'amélioration des routes de la paroisse, pour tenter d'atténuer les effets de la crise. Dès novembre 1929, on grava la montée Van Vliet. On fixa le salaire de la main-d'oeuvre à \$0.25 l'heure. Le surveillant des travaux obtint pour sa part \$0.30 l'heure ! Comme leurs exploitations ne les accaparaient pas toujours à plein temps, de nombreux cultivateurs pouvaient participer à ces travaux et ajouter un tant soit peu à leurs faibles revenus. Le Conseil fit également pression de façon régulière pour qu'on élargisse la route régionale no. 14 (route 223). Il obtint satisfaction en 1935-1936.



M. et Mme Wilfrid Bisailon. M. Bisailon fut maire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de 1925 à 1933.

Des taxes et des dîmes impayées

Tous les rouages de la société se trouvaient affectés par cette crise. Comme l'argent se faisait rare, plusieurs tardaient à payer leurs taxes municipales. En décembre 1930, l'administration du maire Wilfrid Bisailon demanda au département de la Voirie provinciale un délai concernant un paiement échu pour la confection des routes, « à cause des difficultés de la collection des taxes ». Au début de l'année suivante, la perception s'avérant toujours « très difficile », le Conseil dut emprunter pour honorer sa dette.

À la fin de 1932, les arrérages de taxes atteignaient un niveau jamais égalé. Les sommes dues représentaient plus d'une année entière de cotisation pour toute la municipalité. Pendant ce temps, dans la province, le chômage au sein des ouvriers syndiqués approchait les 26%, une réalité soulignant l'ampleur de la dépression économique.

En 1933, le docteur Néré-Avila Hébert occupait le poste de secrétaire-trésorier de la municipalité. Il recevait annuellement \$150. pour ses services. À la séance du 6 mars, le Conseil adopta une résolution révélatrice des embarras financiers de la corporation :

« ...vu la crise économique qui sévit actuellement, que le salaire du secrétaire-trésorier soit réduit à \$125. par année, à partir du premier avril 1933. »

Si la municipalité éprouvait des problèmes avec la levée des taxes, le curé Adolphe Piché, pour sa part, se plaignait du fait que de nombreux paroissiens négligeaient de payer leur dîme. Or, il dépendait totalement de ces revenus pour sa subsistance, puisqu'il ne recevait pas de salaire. L'homme était impulsif et disait ce qu'il pensait. En septembre 1931, du haut de la chaire, il semonça les fidèles :

« On est prié de venir payer ses dîmes... Si l'année est dure pour vous autres, elle l'est aussi pour moi. Ce n'est pas avec des messes basses que je puis tenir une maison comme un presbytère »(1)!

Lors de sa visite pastorale à Saint-Paul, l'archevêque constata « avec un vif regret » qu'un bon tiers de la paroisse ne faisait pas son devoir, eu égard au paiement de la dîme. Monseigneur Gauthier, successeur de Monseigneur Bruchési, possédait d'ailleurs une interprétation bien personnelle de la « grande dépression », qu'il attribuait à un relâchement général des moeurs et de la morale. De passage dans la région, il déclara, en 1933 :

« Le malaise économique a une cause beaucoup plus morale que financière, en ce sens que nous avons perdu la pratique des vertus chrétiennes. Nous avons passé à travers une période de prospérité qui nous a déshabitués de la vie austère. S'il y avait cent pour cent de vertus chrétiennes, il n'y aurait pas de crise. L'économie, la tempérance, la mesure, la mortification n'existent plus. C'est la jouissance et c'est l'argent qui sont les dieux du monde » (2).

Le salaire du Curé

Entre-temps, le curé Piché, en homme opiniâtre, était revenu à la charge, en 1932, sur la question des dîmes impayées. Certains n'avaient rien versé depuis le début de la crise. Il suggéra que la Fabrique paie elle-même un salaire au curé, ce qui lui assurerait un revenu stable et lui éviterait d'avoir à presser sans cesse les paroissiens. Il revenait à la Fabrique, affirmait-il, de recueillir les sommes dues :

« Vous ne sauriez croire comme c'est humiliant pour moi de vous demander ce qui m'est dû pour vivre et tenir ma maison. La chose est d'une grande importance pour moi. » (3)

(1) Journal de bord du curé Adolphe Piché.

(2) Le Canada Français, décembre 1933.

(3) Journal de bord du curé Adolphe Piché.

Il obtint gain de cause en 1935, lorsque les marguilliers décidèrent de collecter à l'avenir la dîme en argent et non plus en grains, « à un taux ou pourcentage suffisant pour donner un traitement ou revenu à M. le Curé... d'au moins neuf cent piastres par année » (1). On établissait la cotisation en se basant sur l'évaluation municipale en cours et on payait le curé au moyen de trois versements égaux durant l'année.

Le plan de colonisation

Printemps 1935, le Canada comptait 600,000 chômeurs. Au Québec, l'administration Taschereau adopta une loi visant à promouvoir la colonisation et le retour à la terre comme solutions au chômage. Cette mesure, qui se révéla fallacieuse et illusoire, incita de nombreux sans-travail et gagne-petit à s'exiler en Abitibi, sur des terres rocheuses et peu fertiles. À Saint-Paul, en avril 1935, le curé invitait ceux qui désiraient profiter du plan de colonisation à s'adresser à lui. Quelques familles de la paroisse tentèrent leur chance. Comme le plan visait avant tout la main-d'oeuvre en quête d'emploi, des gens sans expérience agricole pertinente se virent du jour au lendemain implantés sur des lopins de terre non défrichés. La plupart revinrent déçus et amers.

La crise économique ne fut pas étrangère à l'adoption, en 1936, par le gouvernement de Maurice Duplessis, de la loi des pensions de vieillesse, que les gouvernements précédents avaient à plusieurs reprises différée. Dès l'automne, à Saint-Paul, sept citoyens âgés en firent la demande. Il fallait, pour obtenir la pension (qu'on n'octroyait qu'aux personnes ne possédant pas d'autres revenus), s'adresser au Conseil municipal et obtenir la signature du maire et du secrétaire-trésorier. L'année suivante, le gouvernement provincial vota une assistance financière aux mères nécessiteuses.

Tuile supplémentaire pour les cultivateurs de la paroisse et de la région, la récolte de 1937 se révéla désastreuse suite à de mauvaises conditions climatiques. De sorte qu'en décembre, le Conseil crut bon s'adresser au gouvernement fédéral, pour obtenir à tout le moins des grains de semence pour la saison suivante :

« Attendu que les cultivateurs... n'ont pas eu de récolte de grains cette année et... qu'ils manqueront de grains de semence au printemps... ce Conseil prie le gouvernement... de bien vouloir fournir les grains de semence aux cultivateurs de cette paroisse pour le printemps prochain. »

(1) Archives de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

La désertion agricole

La crise mit aussi en lumière un phénomène amorcé depuis quelques années déjà : la désertion des campagnes. Plusieurs cultivateurs, peinant sur leur terre, s'étaient laissé attirer par la ville durant les années prospères précédant la déroute économique. À l'été 1927, à l'issue de sa visite paroissiale, le curé de Saint-Paul, Alexandre Champoux, déplorait voir « tant de maisons fermées dans la paroisse » (1). Celle-ci ne comptait plus que 98 familles. Le journal « Le Canada Français » soulignait d'ailleurs, début 1928, que le phénomène se généralisait. Il faut dire que les familles étant nombreuses et la ferme familiale revenant généralement à l'aîné, plusieurs ne possédaient d'autre choix que partir vers la ville. Le prix du lait payé par les laiteries de Montréal dépassait à peine \$1.00 les cent livres, ce qui ne procurait que des revenus infimes, les troupeaux n'excédant généralement pas une quinzaine de vaches laitières.

Certains prenaient la direction des États-Unis, attirés par des salaires plus alléchants. M. Edmond Langlois, arrivé à Saint-Paul en 1926, avait quitté son village natal de Saint-Valentin en 1924, pour aller travailler dans une mine de marbre au Vermont. Il y retirait un salaire de \$25. par semaine, une somme considérable pour l'époque et impossible à obtenir au Québec en milieu rural. En 1927, ses parents quittèrent également leur ferme de la 3e ligne pour aller vivre dans l'État de New York.

Comme les problèmes économiques, à partir de 1930, avaient frappé de façon particulièrement sévère les citadins, l'Église y vit l'occasion de revaloriser la vie rurale. En 1936, lors d'une journée agricole tenue à Saint-Paul, le curé Adolphe Piché prit la parole pour vanter la beauté de la vie agricole et la simplicité des moeurs du cultivateur :

« Le cultivateur, affirma-t-il, est porté à envier le sort des gens de la ville; mais il ne doit pas oublier qu'eux aussi ont leurs peines et leurs soucis... que l'on ne craigne pas l'ouvrage, puisqu'il éloigne beaucoup des tentations et des chutes malheureuses pour la jeunesse » (2).

(1) Journal de bord du curé Alexandre Champoux.

(2) Le Richelieu, avril 1936.

Néanmoins la « dépression » ne fit que freiner temporairement l'exode vers les villes, sans en inverser radicalement la tendance. En 1937, la population de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix atteignait le plus bas niveau de son histoire : le bilan du curé Piché mentionnait 422 paroissiens catholiques. Comme on continuait à quitter les campagnes un peu partout au Québec, l'épiscopat se pencha sur la question. En janvier 1938, le nouveau curé de Saint-Paul, Palménas Georges, lut une lettre, adressée à toutes les églises de la province par le cardinal Villeneuve et par les évêques du Québec, laquelle traitait précisément de ce problème. Les évêques attribuaient en partie le phénomène au fait que les cultivateurs étaient demeurés obstinés et isolés dans leurs anciennes méthodes. Certains de leurs propos apparaissent aujourd'hui étonnants :

« L'infériorité intellectuelle des cultivateurs, y disait-on, est effarante. Il faut agir. »

On suggérait trois remèdes :

- que les épouses sachent faire aimer leur tâche à tous les membres de la famille.
- que les jeunes fréquentent plus longtemps l'école.
- que l'on se comporte en bons chrétiens.

« Soyez de pieux et généreux chrétiens, concluaient les évêques. et le problème social ainsi que la crise agricole seront réglés » (1).

Mais le mouvement, difficilement réversible, annonçait bel et bien un recul de l'importance des campagnes au sein de la société québécoise.

Les rentes seigneuriales

Le système seigneurial, au 17^e siècle, visait principalement le peuplement de la colonie. Plusieurs historiens lui attribuent en bonne partie la survivance des Canadiens français après la Conquête : concentrés dans les seigneuries, ceux-ci purent plus facilement éviter l'assimilation. En 1854, le contexte social s'étant modifié, une loi l'abolissait et libérait les censitaires des « droits et charges féodales et seigneuriales de quelque espèce que ce soit, excepté la rente constituée... substituée à tous droits et charges seigneuriales » (2).

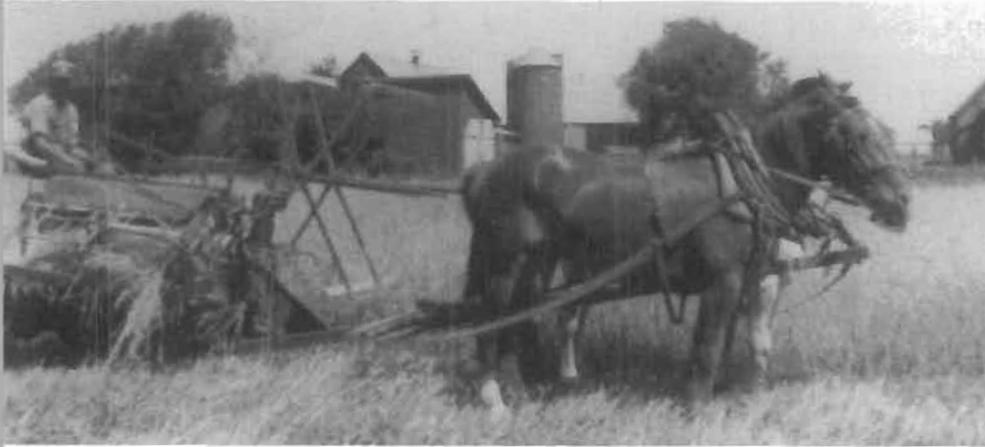
Cette rente annuelle versée au seigneur perpétuait en quelque

(1) Archives de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

(2) Préambule à la loi de 1854

sorte le régime, malgré son abolition officielle. Au début du 20^e siècle, un mouvement s'organisa à Saint-Jean visant à l'éliminer définitivement. On disait vouloir « aviser aux moyens de mettre un terme une fois pour toutes à ce dernier vestige des temps barbares » (1).

En 1930, l'Union des municipalités s'adressa aux différents conseils municipaux, afin qu'ils adoptent une résolution deman-



M. Antonio Langlois effectuant la récolte d'avoine en 1945.

dant au gouvernement de supprimer les rentes. Le Conseil de Saint-Paul pria donc le gouvernement du Québec, en décembre de cette même année, « d'adopter au cours de la prochaine session une loi... pour abolir les rentes seigneuriales ».

Ce ne fut toutefois qu'en 1935 que la législature provinciale consacra leur suppression, créant par la même occasion le Syndicat de rachat des rentes seigneuriales. Car si les citoyens n'avaient plus à verser de rentes au seigneur, il fallait néanmoins racheter celles-ci auprès de ceux qui en détenaient les droits, d'où le rôle du Syndicat. Celui-ci dressait la liste de ceux qui devaient payer et la faisait parvenir aux municipalités pour qu'elles procèdent à son homologation. Cette démarche s'appelait l' « homologation du terrier ».

Le Conseil de Saint-Paul, alors présidé par le maire Charles Hébert, semblait peu disposé à participer à la perception des rentes et affichait peu d'empressement à collaborer avec le Syndicat, ce qui occasionna quelques tiraillements. En effet,

(1) *Le Canada Français*, novembre 1907.

l'établissement de la nouvelle procédure de rachat des rentes coïncida avec l'élargissement, en 1935-36, de la route no. 14 (route 223). La corporation municipale de Saint-Paul retarda alors l'homologation du terrier, parce qu'elle désirait que le Syndicat de rachat des rentes retranche au préalable le montant de la rente qui s'appliquait aux lisières de terrain cédées au ministère de la Voirie, pour permettre l'élargissement de la route. En avril 1936, le Syndicat disait s'inquiéter du retard du Conseil à effectuer l'homologation. Ce dernier répondit évasivement « qu'il étudiait la question ». Ce qui amena le Syndicat à le menacer de poursuites judiciaires.

En juin, le secrétaire-trésorier municipal fit parvenir au Syndicat une requête signée par Joseph Clément et plusieurs contribuables de Saint-Paul, laquelle demandait au gouvernement de « racheter à ses propres frais les rentes seigneuriales ». De la sorte, les redevances versées au Syndicat seraient dues à l'État et non plus aux créanciers titulaires des rentes.

Les autorités gouvernementales optèrent pour cette solution en 1940. Les contribuables acquittaient désormais une taxe spéciale et la municipalité versait les sommes au Syndicat de rachat, c'est-à-dire ultimement au gouvernement.

En novembre 1941, le Conseil donnait avis aux Paulinoix qu'ils devraient « à l'avenir s'acquitter au bureau du secrétaire-trésorier de la taxe spéciale remplaçant la rente seigneuriale ». La municipalité payait annuellement pour le rachat des rentes une somme d'environ \$580. Le dernier paiement figurant aux archives, au montant de \$586.56, fut effectué en octobre 1970.

Des visiteurs de France à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

En septembre 1939, une délégation française assez particulière s'amena au Québec. Elle venait commémorer le 25^e anniversaire de la publication du roman de Louis Hémon, « Maria Chapdelaine ».

Originaire de France, Louis Hémon était venu au Canada en 1910. Il affectionnait la vie simple et rude des bûcherons et des colons. Il séjourna à Péribonka (au lac Saint-Jean), où il composa son célèbre roman. Il mourut à Chapleau (Ontario) en 1913, victime d'un accident de train. Son roman, paru d'abord dans « Le Temps », en 1914, fut édité en 1916.

Les visiteurs s'arrêtèrent au golf de Saint-Jean puis prirent la direction de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, où on les reçut à l'hôtel Riviera. Ils se rendirent ensuite visiter le Fort Lennox. Parmi eux figurait Jacques de Lacretelle, romancier et essayiste, membre de l'Académie française. L'accompagnaient le Duc et Comte de Montcalm ainsi que le Duc de Lévis Mirepoix, descendants du Marquis de Montcalm et du Duc de Lévis, deux figures bien connues de notre histoire.

On profita de l'occasion pour dévoiler trois plaques commémoratives aux entrées nord et sud du fort. « L'une racontait l'histoire du fort; une autre le dévouement des soldats qui se battirent pour la défense du Canada sur le lac Champlain, en 1776-1777 et en 1812-1814. La 3e rappelait la bataille navale livrée non loin de l'Île-aux-Noix, le 3 juin 1813. » (1).

La seconde guerre mondiale

À l'été 1939, la guerre apparaissait déjà inévitable. Hitler avait annexé l'Autriche et la Tchécoslovaquie. On ne se faisait plus d'illusion quant à l'issue des menées allemandes.

Au mois d'août, Monseigneur Forget, l'évêque de Saint-Jean, demanda que jusqu'à nouvel ordre on chante le Miserere dans toutes les églises du diocèse après la messe du dimanche, « pour demander pardon à Dieu pour nos péchés et ceux du monde » (2). À Saint-Paul, le curé Palménas Georges invita tous les fidèles à s'approcher avec ferveur de la Sainte Table, afin de supplier Dieu de préserver l'humanité de la guerre.

Une fois celle-ci déclarée (début septembre 1939), il organisa, les dimanches à Saint-Paul, des journées de prière pour la paix. Après chacune de ses messes, il récitait avec les paroissiens quelques dizaines de chapelet pour demander la fin du conflit. La plupart des cérémonies (heures saintes, processions, bénédictions du Saint-Sacrement) s'accompagnaient de supplications.

En 1941, les évêques et archevêques de la province demandèrent qu'on effectue, le dimanche 9 février, dans toutes les **paroisses**, des prières spéciales pour demander la victoire. « **Ce jour-là, déclara le curé Georges, il doit y avoir communion générale.** C'est pourquoi, le samedi précédent, nous entendrons

(1) Le Canada Français, septembre 1939.

(2) Livre de bord du curé Palménas Georges. Le Miserere est un psaume de pénitence.

les confessions... l'heure est grave mes chers frères : il faut faire violence au ciel, afin qu'il nous prodigue ses faveurs » (1). Lors de la fête des Saints Martyrs canadiens, en septembre, il demanda aux assistants à la messe de « recommander à l'attention des célèbres martyrs les difficultés de l'heure présente, afin qu'ils sauvent le pays de la guerre, eux qui (avaient) souffert et donné leur vie pour le conserver beau, grand et croyant » (1).

La mobilisation

Entre-temps, le gouvernement fédéral avait adopté en 1940 une loi de mobilisation, qui lui permettait de recruter les Canadiens de 16 à 60 ans pour la défense du pays. Cet « enrôlement » excluait toutefois le service militaire à l'étranger.

Au début de 1942, le Conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fit parvenir au ministre fédéral de l'Agriculture et au Premier ministre une résolution, initiée par M. Anthime Bisailon, s'opposant à la mobilisation et demandant le maintien sur les fermes des travailleurs de la terre. On y exprimait plusieurs doléances : comment maintenir la production alimentaire dans notre province, demandait-on, si les fils de cultivateurs sont obligés de s'enrôler, rendant la main-d'oeuvre agricole tellement rare qu'elle ne suffit plus aux travaux usuels ?

L'enrôlement de leurs fils, ajoutait-on, allait contraindre un grand nombre de producteurs à vendre une partie de leur troupeau ou à diminuer l'étendue de leurs semences, occasionnant une diminution de la production animale et céréalière.

On déplorait en outre le fait « qu'une partie de la main-d'oeuvre travaillant sur les fermes se (transportait) dans les usines de munitions, faisant un salaire de \$4., \$5. ou même \$6. par jour, ce qui (faisait) que les cultivateurs (étaient) dans l'impossibilité de lutter contre telle concurrence, à cause des prix de vente de leurs produits et de la fixation des prix de ces produits ». Enfin, on affirmait que la substitution de citoyens inaptes pour l'armée et l'industrie aux travailleurs du sol (« arrachés à la terre »), n'apportait aucun avantage appréciable pour l'agriculture.

Rationnement - Bons de la Victoire

La guerre entraîna un rationnement de biens de consumma-

(1) Livre de bord du curé Palménas Georges.

tion essentiels tels le sucre, le beurre et la viande. On distribuait aux citoyens des carnets de rationnement comprenant des coupons échangeables contre des denrées. Ainsi, avec un coupon de conserves, on obtenait au choix :

- 12 onces de confitures
- 20 onces de fruits en conserve
- 24 onces de miel
- 15 onces de sirop de maïs
- 40 onces de sirop d'érable
- 1/2 livre de sucre

Mais les plus débrouillards trouvèrent toujours moyen de contourner la mesure et d'accumuler diverses marchandises. Ce système de distribution contrôlée ne causa pas à Saint-Paul de sérieuses pénuries pour les citoyens. C'était l'assistant-secrétaire de la municipalité, Philippe Noël, qui distribuait les carnets.

On rationna également le carburant. En 1944, le curé Palmélas Georges fut remplacé par l'abbé Florent Bourgeault. La coutume voulait qu'une délégation de la paroisse, conduite par le marguillier en charge, aille à la rencontre du nouveau pasteur (en voiture à chevaux au début du siècle puis ultérieurement en automobile) et l'accompagne jusqu'à l'église en cortège. Cette année-là, on annonça qu'il n'y aurait pas de procession « en raison du rationnement de la gazoline » (1). Néanmoins, lorsque M. Bourgeault fit son entrée dans la paroisse, accompagné de Monseigneur Chaussé, pas moins de 25 voitures les escortaient.

Pour financer l'effort de guerre, le gouvernement fit appel à l'épargne des citoyens en émettant les Bons de la Victoire, qui obtinrent un grand succès. On estime que les Canadiens en achetèrent pour douze milliards de dollars. Monseigneur Forget adressait des lettres aux diverses paroisses afin d'en encourager l'achat : « Nous les croyons profitables à l'économie de notre peuple et nécessaires au pays pour nous conduire tous à la victoire » (1). Pour en promouvoir l'acquisition, on fixait un objectif pour chaque localité. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix dépassa largement le sien lors des différentes souscriptions.

On s'étonnera peut-être d'apprendre qu'il se tint, au printemps 1943, dans le village de Saint-Paul et dans certaines autres municipalités des environs, des exercices d'obscuration. On sonnait la cloche de l'église en guise de signal et les habitants du

(1) Journal de bord du curé Palmélas Georges.

village devaient masquer toute lumière provenant de leurs demeures. En avril 1943, le curé Georges annonçait à la messe du dimanche la tenue d'une de ces « pratiques » : « Mercredi, premier exercice d'obscurisation. Vous prêterez attention au signal... afin qu'on ne puisse voir aucune lumière dans vos maisons tout le temps que durera l'obscurisation » (1).

Le plébiscite

Suite à de fortes pressions du Canada anglais, le gouvernement King qui, en 1940, avait assuré formellement qu'il ne présenterait pas de mesure de conscription en vue du service militaire outre-mer, décida de tenir, le 27 avril 1942, un plébiscite demandant aux Canadiens de le libérer de son engagement. Comme la majorité des Québécois, les élus de Saint-Paul opposèrent une fin de non-recevoir à la requête des autorités fédérales. Lors d'une assemblée spéciale, en avril 1942 (quelques jours avant le plébiscite), on adopta la résolution suivante :

« Sur proposition d'Origène Gagnon, secondé par Damien Éthier, il est unanimement résolu par le Conseil :

- 1) de s'opposer à toute conscription pour service outre-mer.*
- 2) De recommander un « non » au plébiscite, soit une croix en regard du mot « non » sur le bulletin de vote... et d'inviter la population à aller voter en ce sens le 27 avril 1942.*
- 3) De donner à la présente résolution le plus de publicité possible pour renseigner le public ».*

Le Québec vota « non » à 71.2%. Mais à l'échelle du pays, le « oui » l'emporta avec 63.7% des voix.

Le 6 juin 1944, le débarquement allié en Normandie précipita l'effondrement de l'Allemagne. Mais le Canada continuait à appeler de nouvelles recrues sous les drapeaux et la main-d'oeuvre non agricole se faisait rare. À Saint-Paul, Jean-Albert Gagnon, propriétaire de la boulangerie du village, dut fermer son commerce faute de boulanger. Celle de Saint-Valentin, opérée par Marcel Hébert et son fils Louis-Philippe, desservit dès lors les deux localités. Lorsque le fils Hébert reçut son appel, le Conseil de Saint-Paul se joignit à celui de Saint-Valentin pour demander au registraire que le jeune homme soit exempté du service militaire, car on disait craindre que la boulangerie de Saint-Valentin ne ferme aussi ses portes.

L'armistice, signé en mai 1945, évita à plusieurs Québécois appelés tardivement la traversée en Europe.

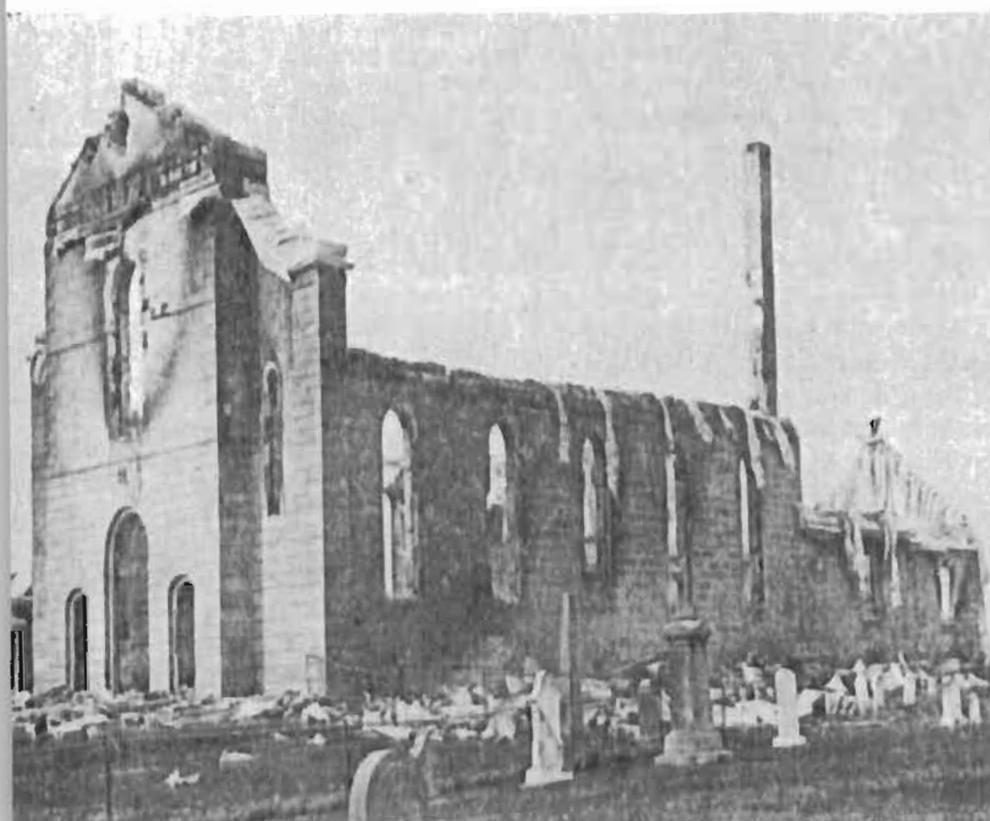
(1) Journal de bord du curé Palmélas Georges.



1940 : un scénario déjà connu

Dans la nuit du 6 au 7 octobre 1940, vers deux heures trente du matin, la ménagère du presbytère de Saint-Paul, Francella Rémillard, s'éveilla en sursaut. Elle ne tarda pas à en connaître la cause : l'église brûlait. L'éclatement d'une fenêtre, dû à la chaleur, l'avait tirée du sommeil.

Alerté, le curé Georges courut vers l'église afin de sonner la cloche et d'éveiller les paroissiens. Déjà les flammes sortaient du clocher et ravaçaient l'intérieur du bâtiment. Il put à peine demeurer quelques instants dans le vestibule tant la chaleur était intense. Un vent du sud d'environ cinquante milles à l'heure soufflait depuis la veille, avivant le brasier.



Ruines de l'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix suite à l'incendie du mois d'octobre 1940.

Les habitants du village arrivés sur les lieux constaterent qu'ils ne pouvaient sauver l'édifice. Des bourrasques projetaient des étincelles qui menaçaient les constructions environnantes. Les pompiers de Saint-Jean ne pouvaient apporter une aide significative, leur système de combat contre les incendies étant conçu en fonction d'un aqueduc. On manda ceux de Napierville et d'Iberville mais le délai de déplacement, ajouté au manque de pression d'eau (dû à l'éloignement de la source d'approvisionnement), diminuèrent grandement leur efficacité.

Pendant ce temps le feu progressait, attisé par le vent. Il se propagea à des hangars situés près de l'hôtel Régnier (Auberge de Pile), lesquels se consumèrent en quelques minutes. L'hôtel fut sauvé par sa structure de brique et grâce aux caprices du vent, qui changea quelque peu de direction.

Alors qu'on se hâtait de vider de leur contenu les maisons et les bâtiments avoisinants, avec l'aide de quelques soldats en poste à l'Ile-aux-Noix venus prêter main-forte, une grange, propriété de Mlle Mary Martin, devint la proie des flammes. Quelques minutes plus tard, le feu atteignait la grange de M. Charles Hébert, ex-maire de la municipalité, et celle-ci s'embrasait. Sa demeure se trouvant à proximité, l'incendie s'y communiqua et on ne put la sauver. La conflagration s'arrêta, la résidence Hébert constituant la limite du village, côté nord. Celui-ci eût-il été plus étendu, la destruction aurait pris plus d'ampleur, vu l'impuissance des pompiers. De l'église, triste rappel de l'incendie de 1898, il ne restait que les murs. Même les Saintes Espèces n'avaient pu être sauvées. Le bilan de la catastrophe, mis à part l'église, s'établissait comme suit :

« M. Arsène Régnier, de l'hôtel Saint-Paul, perd une grange, une écurie, un garage, une glacière et des hangars. Mlle Martin perd une grange et M. Charles Hébert une grange et sa maison. Les granges étaient pleines de foin et quelques instruments aratoires ont été perdus » (1).

Des témoignages de sympathie affluèrent de tout le diocèse. La Société d'Agriculture du comté de Saint-Jean encouragea les Cercles agricoles des différentes paroisses à recueillir les dons de leurs concitoyens afin d'appuyer la communauté de Saint-Paul. Monseigneur Forget encouragea fortement la démarche :

« Je prie Dieu de bénir votre initiative... de même que tous ceux qui aideront de bon coeur à la reconstruction de la chère église de Saint-Paul » (2).

(1) Le Canada Français, octobre 1940.

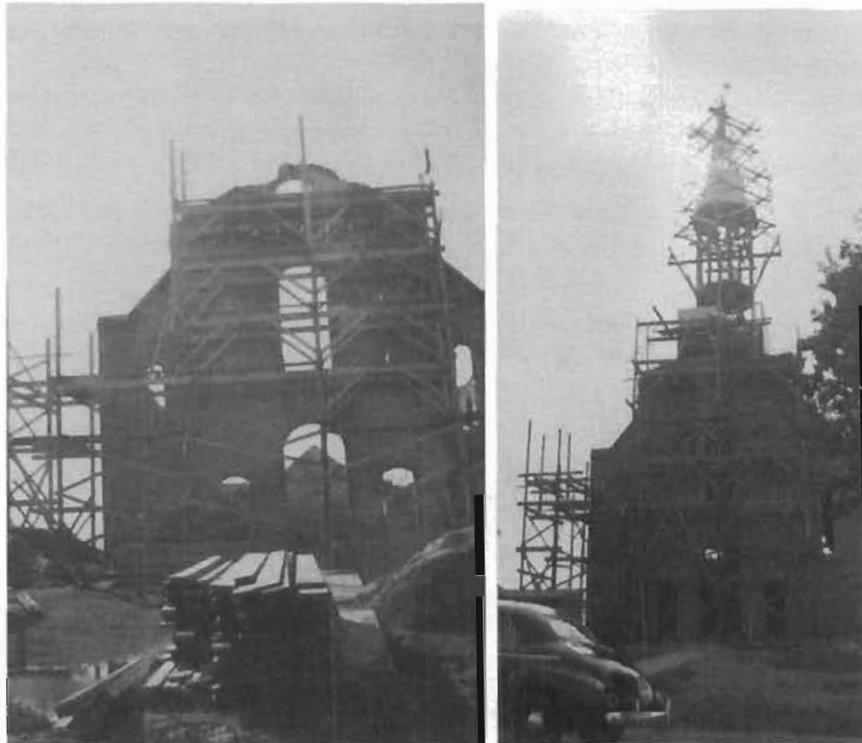
(2) Le curé Georges écrivait en 1940 que le curé Lafortune, de Lacolle, « qui fut toujours à mon endroit très généreux et délicat », lui procura des « vœux parlantes », pour qu'elles soient projetées dans la salle paroissiale, au profit de la future église.

Quelques jours après l'incendie, l'évêque avait rendu visite au curé Georges et aux paroissiens les plus éprouvés afin de les reconforter.

La reconstruction

Les Paulinoix ne tardèrent pas à s'organiser. Ils aménagèrent aussitôt la salle paroissiale, qui servit dès lors de chapelle temporaire. Dès le 20 octobre 1940, les marguilliers s'y réunirent afin de rédiger et d'adresser à Monseigneur Forget la requête d'usage, sollicitant l'autorisation de rebâtir l'église sur le site qu'elle occupait.

Cette requête mentionnait que la dette de la Fabrique était minime et que les assurances, s'élevant à \$27,000., couvriraient une bonne partie des frais de construction. On envisageait d'ériger un édifice « en matériel incombustible d'une capacité de 375 sièges, dont 25 au jubé, avec sacristie et sous-sol logeable ». On projetait d'utiliser pour le revêtement extérieur les pierres sauvées du bâtiment incendié. Le coût était évalué à \$30,000.



Travaux de construction de la seconde église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en 1941.

Fait à noter, parmi les 66 signataires de la requête figurait nul autre que le docteur Néré-Avila Hébert, celui-là même qui, en 1898, avait lutté pour que l'église demeure sur son ancien site.

Le curé Georges, qui prenait le projet à coeur, témoigna sa satisfaction :

« Tout va bien... Dieu soit loué ! Un bon esprit règne chez nous, un esprit chrétien tout plein de charité... Conservez ce calme et cette force de caractère qui font les héros du Christ. La zizanie et la critique sont des fruits de l'esprit du mal, le démon » (1).

Le 3 novembre, en présence du représentant de Monseigneur Forget, J. Edmond Coursol, vicaire général de Saint-Jean, on autorisa le curé et les marguilliers du ban à retenir les services d'un architecte et d'un entrepreneur. Dans les jours suivants, les paroissiens organisèrent une corvée afin de déblayer le site de l'église.

Le 10 novembre, le curé Georges lut au prône le décret de l'évêque autorisant la construction. On engagea l'architecte René Blanchet, de Saint-Hyacinthe, moyennant une commission de 5% sur le coût total des travaux. Celui-ci signa une entente avec la Fabrique le 15 décembre, après quoi on invita plusieurs entrepreneurs à soumissionner. Lors de ses voeux aux fidèles à l'occasion du nouvel an 1941, M. Georges débordait d'optimisme :

« Après l'épreuve, la récompense. Les manifestations de soutien à notre égard pleuvent de toutes parts. Tous voudraient faire quelque chose pour votre nouvelle église; elle sera certainement belle et fera notre consolation à tous » (1).

Le 26 janvier 1941, deux cents paroissiens s'entassèrent dans la salle paroissiale et approuvèrent majoritairement la soumission déposée par M. Jean-Paul Trahan, de Saint-Jean. Ce dernier s'engageait à compléter la construction avant le premier novembre 1941, pour un montant global de \$30,550. Le contrat fut signé le 30 janvier.

Pour une raison non précisée, les marguilliers du ban Émile Clément et Odilon Langevin refusèrent de signer. L'entente fut donc ratifiée par le troisième marguillier, M. Omer Girard, ainsi que par deux anciens marguilliers et par le curé. Il existait donc d'inévitables désaccords, ce qui explique les nombreuses allusions de l'abbé Georges, lors de ses adresses aux fidèles, à la « nécessité de rebâtir dans la paix et la bonne entente, en sacrifiant un peu de

(1) Journal de bord du curé Palménas Georges.

sa volonté ». Durant les travaux, plusieurs s'opposèrent au concept retenu pour le portique de l'édifice : ils souhaitaient que l'entrée dans l'église s'effectue au niveau du sol et jugeaient inopportune la présence de nombreuses marches pour accéder à la nef.



L'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix construite en 1941.

convives, suivit la cérémonie. Y prenaient part le député Jean-Paul Beaulieu de même que l'architecte et l'entrepreneur. Monseigneur Forget accepta de prendre la parole :

(1) Archives de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Début novembre 1941, l'église étant quasi complétée, les Paulinoix organisèrent une nouvelle corvée pour rehausser le terrain en face de l'édifice et niveler le sol en bordure de la rue principale. Le 7 décembre 1941, Monseigneur Forget bénissait solennellement la seconde église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :

« Le 7 décembre 1941, Nous, évêque de Saint-Jean-de-Québec, avons procédé à la bénédiction de l'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, complètement restaurée et construite à la suite de l'incendie du 7 octobre 1940 » (1).

Après la bénédiction, Monseigneur Forget chanta la messe, assisté du curé Georges et de plusieurs ecclésiastiques, parmi lesquels les abbés Antonin Legendre (curé de Saint-Blaise) et Adolphe Piché (curé de L'Acadie et ancien curé de Saint-Paul). Monseigneur Forget profita de l'occasion pour féliciter les paroissiens de leur empressement à rebâtir leur temple, dans un esprit de sacrifice et de coopération. Un banquet, auquel assistaient quelque 400

« Cette nouvelle église, déclara-t-il, doit être une grande leçon, particulièrement pour les enfants : elle doit leur rappeler constamment le devoir que les chrétiens doivent avoir pour Dieu et les choses divines, ainsi que l'union que tous les paroissiens doivent opérer autour de leur curé, dans une même pensée et un même idéal » (1).

L'omniprésence de l'Église La moralité des estivants

Jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale, la puissance de l'Église, au Québec, demeura incontestable. Sa force d'encadrement expliquait en partie son pouvoir : en 1941, il existait dans la province un religieux (masculin ou féminin) pour 87 catholiques.

Dans les petites paroisses rurales comme Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le clergé supervisait presque tous les aspects de la vie spirituelle et sociale. Sur le plan spirituel, le grand nombre de manifestations religieuses servait à maintenir au fil des saisons la ferveur des fidèles. Des fêtes comme l'Épiphanie (le 6 janvier), l'Ascension (40 jours après Pâques), la Toussaint (le premier novembre) et l'Immaculée-Conception (le 8 décembre) jalonnaient l'année liturgique. L'assistance à la messe y était obligatoire.

Des périodes comme le Carême (les 40 jours précédant Pâques) et l'Avent (les 4 semaines menant à Noël) incitaient les paroissiens à pratiquer le jeûne et la pénitence. Les Quarante-Heures (période de quarante heures consécutives pendant lesquelles on exposait le Saint-Sacrement dans l'église, des citoyens se relayant jour et nuit pour l'adorer) et les Quatre-Temps (3 jours de jeûne et de prière au début de chaque saison) constituaient également des moments forts. Sans oublier la Fête-Dieu, en juin, empreinte de solennité, où avait lieu une procession dans le village, le curé transportant le Saint-Sacrement sous un dais jusqu'au reposoir (2). Ces processions étaient soigneusement planifiées. En 1930, l'abbé Piché fixait ainsi l'ordre des participants :

« D'abord la croix et les deux chandeliers, suivis des dames de Sainte-Anne avec leur bannière, puis les dames et demoiselles, les hommes et jeunes gens, les enfants de chœur, le dais, messieurs les chantres et les marguilliers du ban, le marguillier sortant de charge, ensuite monsieur le maire, messieurs les échevins et messieurs les commissaires d'école. » (3)

(1) Le Canada Français, décembre 1941.

(2) Le dais était un ouvrage en tissu maintenu au-dessus du curé, lorsqu'il transportait le Saint-Sacrement. Il s'agissait d'une marque de respect. Le reposoir était l'endroit où l'on posait le Saint-Sacrement, avant de revenir à l'église.

(3) Journal de bord du curé Adolphe Piché.

S'ajoutaient à ces cérémonies les vêpres, chaque dimanche après-midi (où l'on récitait une partie de l'office divin), la retraite annuelle du Carême, qui durait généralement une semaine, les Rogations (trois jours de prières pour les biens de la terre), la cérémonie annuelle au cimetière, le premier vendredi de chaque mois, qu'on soulignait de façon particulière, l'obligation de faire maigre tous les vendredis et diverses autres démonstrations secondaires. Pour un catholique, les rappels aux devoirs de sa foi ne manquaient pas ! Une fois l'an, le curé effectuait sa visite de paroisse pour dresser un bilan de cet environnement spirituel.

Côté social ou laïc, les organismes existants relevaient la plupart du temps du curé et pouvaient difficilement mettre sur pied des activités sans qu'il les approuve ou les chapeaute. Le curé Adolphe Piché (1928-1937), pour un, supervisait tout ce qui se déroulait dans sa paroisse et n'hésitait pas à donner des consignes aux fidèles, même lorsqu'il s'agissait de sujets ne relevant pas du domaine de la religion : « Conservez le peu d'argent que vous avez, leur demanda-t-il en 1931, lors de l'organisation d'une tombola, dans un but qui intéresse la paroisse, de préférence à tout autre spectacle pour lequel notre Fabrique ne retirerait aucun bénéfice » (1). Ces tombolas étaient d'ailleurs souvent organisées par le curé lui-même en collaboration avec les associations locales.

En 1936, il spécifiait que les fonds de réserves des congrégations (Dames de Sainte-Anne, Tertiaires, Enfants de Marie) devaient être déposés en banque au compte de la Fabrique et que celles-ci ne pouvaient payer aucune dette sans sa signature. Elles devaient, il va sans dire, présenter régulièrement leurs livres au curé pour approbation. L'existence de ces divers regroupements de laïcs favorisait l'établissement d'un véritable droit de regard du curé sur les activités sociales, au demeurant fort limitées, des paroissiens.

En juin, le curé se rendait dans les écoles en compagnie de commissaires, afin de faire passer leurs examens de fin d'année aux élèves. À la veille des vacances, il ne manquait pas de mettre en garde les parents contre les dangers qui pouvaient guetter leurs enfants durant l'été :

« Que les parents surveillent leurs enfants, leurs jeux et leurs

(1) Journal de bord du curé Adolphe Piché.

camarades, pour éviter tout désastre dans la vertu. Ayez-les sous vos yeux. Ne les laissez pas trop jouer ailleurs, donnez-leur de l'ouvrage » (1).

Les tenues de plage

Il fut un domaine, à Saint-Paul, endroit où la villégiature acquérait sans cesse de l'importance, que le clergé ne put jamais véritablement discipliner : celui des tenues d'été et de plage ! Les curés Adolphe Piché et Palménas Georges eurent beau faire de violentes sorties sur le sujet, dénoncer publiquement les « coupables », le problème persista. Car les estivants provenaient de l'extérieur et échappaient à leur influence. Voici quelques-uns de leurs commentaires sur la question, qui en feront sourire plus d'un :

« Que messieurs les hôteliers voient d'une manière constante à ce que les messieurs et les dames qui se baignent devant leurs hôtels aient un costume de bain convenable et ne jamais permettre un deshabilité effronté, autrement cela ne nous portera pas bonheur. » (Adolphe Piché, juillet 1931) «

Pour aider la bonne tenue sur notre plage, il serait souhaitable... que le Conseil de la paroisse nomme un gardien de la morale et de la tenue des personnes qui viennent nous visiter... pour que les costumes soient décentes et pour la bonne renommée de la paroisse. » (Adolphe Piché, août 1932)

« Villégiateurs, que tout se passe avec une grande distinction de manières... que les costumes démontrent une grande décence et ne soient jamais une cause de scandale pour personne. Il n'est pas convenable que l'on vienne au village en costume de bain. Cela ne démontre pas une personne distinguée mais de bas étage. Ces sortes de personnes ne sont pas désirables nulle part et nous n'en avons pas besoin par ici. Que l'on sache se respecter et vous trouverez en retour la considération et le respect. » (Adolphe Piché, juillet 1933)

« Vous êtes nombreux en vacances d'été parmi nous. J'en suis fier, vous me paraissez être tous de braves familles canadiennes et catholiques. C'est pourquoi je déplore avec vous la présence de quelques rares exceptions, qui je l'espère ne sont pas de notre race et de notre croyance, mais qui nous déshonorent par leurs costumes éhontés, se promenant presque nues sur des bicyclettes à travers notre village. Si ces personnes ne se trouvent pas assez intéressantes pour notre public de Saint-

(1) Journal de bord du curé Adolphe Piché.

Paul quand elles sont habillées modestement, elles n'ont qu'à fréquenter les pays non civilisés et ne pas venir gâcher le magnifique spectacle familial, honnête et distingué que vous nous donnez pendant les vacances. » (Palménas Georges, juillet 1943)

En 1944, le Cercle des Fermières emboîta le pas. À son instigation, des pétitions circulèrent dans la paroisse réclamant du Conseil municipal l'interdiction du port de maillots de bain dans le village. En juin, le maire Ernest Poissant et son conseil adoptèrent un règlement, dans lequel on établissait « que le port de shorts et de costumes de bain (était) interdit dans tous les endroits publics de la municipalité, sous peine d'une amende de dix dollars. »

La législation municipale n'obtint pas davantage de succès que les efforts des curés. Elle ne suscita que railleries et boutades. Plusieurs années plus tard, on évoquait encore en plaisantant cette initiative relevant de la pruderie.

Quatre mois sans Conseil

En janvier 1943, le maire de Saint-Paul, Joseph Clément, en poste depuis 1939, céda sa place à Ernest Poissant. Formaient le Conseil avec ce dernier Anthime Bisailon, Willie Duclos, Origène Gagnon, Damien Éthier, Émile Landry et Adrien Cloutier.

Quelques jours avant l'assemblée prévue pour le 3 mars de cette même année, les conseillers Anthime Bisailon et Willie Duclos reçurent un bref Quo Warranto, un acte de procédure à l'encontre d'une personne ne remplissant pas toutes les conditions requises pour occuper une charge municipale. Les deux conseillers remirent aussitôt leur lettre de démission « pour raisons majeures ».

Dans les jours qui suivirent, la municipalité reçut notification, de la part de l'avocat Stanislas Poulin (originaire de Saint-Valentin), du défaut possible de qualification pour siéger de deux autres conseillers, Damien Éthier et Origène Gagnon. Ces derniers reçurent effectivement des avis les enjoignant de ne plus prendre part aux assemblées régulières du Conseil, faute de qualification à cette fin.

Il s'ensuivit un imbroglio tant juridique qu'administratif, qui empêcha totalement la gestion des affaires municipales. Du 3 mars

au 23 juin, à défaut de quorum au Conseil, on ne put tenir aucune assemblée régulière.

Suite à cette impasse, l'affaire se transporta à Québec. Par arrêté en Conseil du gouvernement provincial et par décision du lieutenant-gouverneur, de nouvelles élections furent annoncées pour le 23 juin afin d'élire quatre nouveaux conseillers. Les élus furent Médéric Bécharé, Arthur Trahan, Philippe Bisailon et Martial Tremblay. Dix ans plus tard, le conseiller démissionnaire Anthime Bisailon allait occuper la mairie pour une période de six ans, de 1953 à 1959.

L'affaire Philippe Noël

Au début de l'année 1949, les Paulinoix apprirent avec stupéfaction le décès, dans des circonstances troubles, de l'assistant-secrétaire-trésorier de la municipalité.

Résidant à Saint-Paul, citoyen apparemment sans histoire, marié et père d'une jeune fille, Philippe Noël exerçait dans les années quarante le métier de pêcheur, pour lequel il possédait, dit-on, une grande habileté. Il assistait en outre le secrétaire-trésorier municipal, le notaire Jean Meunier, lequel ne participait pas à toutes les assemblées du Conseil.

Le 18 janvier 1949 au matin, un adolescent fit la découverte du corps de M. Noël sur la rive ouest de la rivière Richelieu, à la hauteur de l'Île-aux-Noix. Comme le cadavre portait des marques évidentes de violence, l'escouade des homicides de la police provinciale s'amena sur les lieux. On nota une coupure au nez et une autre au front. L'autopsie révéla qu'il avait succombé à une fracture de la base du crâne.

Les enquêteurs ne doutaient pas avoir affaire à une cause de meurtre. Ils exclurent d'emblée le vol comme mobile du crime, puisqu'une somme de \$208. avait été trouvée en fouillant les vêtements de la victime.

Au cours des jours qui suivirent, les policiers questionnèrent de nombreuses personnes de la région pour tenter de découvrir une piste. À Saint-Paul, les rumeurs allaient bon train. D'aucuns affirmaient que l'enquête ne progressait pas parce qu'on s'était chargé de la neutraliser à l'aide d'argent

Quoi qu'il en soit, le mystère demeura entier et l'affaire Philippe Noël ne fut jamais résolue. Si meurtre il y avait eu, son auteur s'en tira à bon compte. Philippe Noël était âgé à son décès de 44 ans.

Ébauche du service d'incendie

Il n'existait à toute fin pratique aucun service structuré et adéquat de protection contre les incendies, à Saint-Paul, avant les années soixante. Il fallait s'en remettre, en cas de force majeure, aux villes et localités avoisinantes plus peuplées, telles Saint-Jean, Iberville, Napierville ou Lacolle. Mais leur éloignement diminuait souvent l'efficacité de leurs interventions.

En 1932, un représentant de la maison J.H. McCarty, de Montréal, avait contacté le Conseil municipal, lui proposant l'achat d'une pompe à incendie « d'une capacité de 200 gallons impériaux à la minute, avec 2000 pieds de boyau en toile de 2 1/2 pouces plus les accessoires, pour la somme de \$1300 ». L'offre plaisait de toute évidence aux élus. Mais on se trouvait alors en plein cœur de la crise économique et on limitait les dépenses. Après étude de la question, on repoussa l'acquisition à une date indéterminée et on n'en reparla plus.

En 1941, le maire Joseph Clément rencontra le Conseil de Saint-Jean, dans le but de conclure avec lui une entente selon laquelle la ville mettait ses équipements de lutte contre les incendies à la disposition de Saint-Paul, en cas de feu.

C'est à l'automne 1948 que le Conseil procéda à l'achat d'une première pompe à incendie, au coût de \$1200. On nomma également les premiers pompiers de la paroisse, Vildac Arteau (chef), Roger Deneault, Roma Hébert, Roger Gosselin, Eugène Fortin, Joseph Savage et Roger Trahan.

On remisait la pompe à feu dans le garage de M. Roger Deneault. En 1951, on lui versait \$6. par mois pour ce service. Si on se rendait sur les lieux d'un incendie à l'extérieur de la paroisse, on exigeait des frais de \$25. pour la sortie et de \$5. l'heure pour la pompe et l'ensemble des pompiers (1).

(1) Lorsque les pompiers de Saint-Jean venaient à Saint-Paul, ils demandaient \$75. pour la première heure et \$50. pour chaque heure supplémentaire.

En 1955, on accepta l'offre du village de Lacolle, qui offrait le service de ses pompiers, moyennant un montant de \$50. pour la première heure et de \$25. pour les heures additionnelles.

Même à l'aube des années soixante, l'efficacité du service de lutte contre les incendies de Saint-Paul s'avérait fort limitée. On possédait en fait une simple camionnette, sur laquelle on avait installé une pompe et quelques centaines de pieds de boyau. On se contentait plus souvent qu'autrement d'arroser les décombres.

Sécurité

Côté sécurité, le Conseil nomma, en août 1947, deux constables municipaux, MM. Vildac Arteau et Roland Lemieux. Il s'engageait à leur procurer un insigne et une arme, afin qu'ils assurent « le maintien de l'ordre et le respect des règlements et résolutions du Conseil dans les limites de la municipalité ». Décision étonnante, le Conseil acceptait de leur céder la moitié des amendes perçues au cours de l'exercice de leurs fonctions ! Certains y virent probablement une possibilité de conflit d'intérêt, puisque le mois suivant on opta plutôt pour leur verser \$0.75 pour chaque heure de travail.

En 1956, on engagea M. Conrad Gamache comme chef de police. Celui-ci ne travaillait que sur ordre du Conseil et recevait pour ses services \$1.00 l'heure et \$0.10 le mille pour ses déplacements !

Le milieu scolaire

L'école primaire au début du 20e siècle

Lorsque, le 17 juin 1950, la Commission scolaire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix acquit de la Fabrique le terrain sur lequel allait être construite la future école centrale de la municipalité, elle mettait fin à l'existence dans la paroisse d'institutions scolaires remontant fort loin dans le temps : les écoles de rang.

L'éducation primaire, jusqu'en 1922, se résumait à bien peu : elle comprenait quatre années d'école « primaire », deux années d'école modèle et deux années de métier. Il n'existait aucune loi de fréquentation scolaire. En 1901, Monseigneur Bruchési, parmi d'autres, s'était fermement opposé à une telle mesure, au nom de la protection de l'autorité paternelle (1).

(1) Ce n'est qu'en septembre 1943 que Québec adopta une loi établissant l'instruction obligatoire pour les enfants âgés de 6 ans à 14 ans.



Les garçons de l'école no 3, au coin de la route 223 et de la 2e ligne, en 1931.



Les filles de l'école no 3, au coin de la route 223 et de la 2e ligne, en 1931.

Il existait alors à Saint-Paul trois écoles. L'école no. 1 se situait à mi-chemin entre la montée Hay et la montée Van Vliet. Elle servit plus tard de résidence à la famille de M. Donat Gravel. L'école no. 2, dite « école modèle », sise au village, occupait un local situé près de l'actuel commerce Fleury. Ce bâtiment n'existe plus. L'école no. 3 se trouvait à l'intersection de la 2e ligne et de l'actuelle route 223 (côté nord). Au début des années soixante, elle était habitée par la famille Antonio Meunier.

À Saint-Paul, comme dans la plupart des localités rurales, l'école modèle (généralement située au village et dispensant les 5e et 6e années) demeurait quasi inaccessible aux résidants de la campagne, puisqu'il n'existait évidemment aucun transport scolaire. Les enfants de cultivateurs, incapables de s'y rendre, abandonnaient donc souvent l'école à la fin du premier niveau, c'est-à-dire après leur 4e année. Plusieurs d'entre eux, les garçons surtout, ne fréquentaient d'ailleurs les classes que durant l'hiver; ils quittaient dès que débutaient les travaux de la ferme. Quant aux filles, elles se consacraient pour la plupart très tôt aux tâches ménagères.

En 1922, le gouvernement Taschereau modifia le système scolaire pour pallier à cette situation. Le niveau primaire offrait désormais six années de « primaire – élémentaire », suivies de deux années de « primaire – complémentaire ». Les petites écoles de rang dispensant dès lors les six premières années du primaire, on espérait inciter les jeunes ruraux à s'instruire davantage.

Réalités scolaires d'une autre époque

En 1936-1937, Irène Bisailon, qui enseigna à Saint-Paul jusqu'à la fin des années cinquante, recevait un salaire de \$350. par année ! Ceci comprenait l'allumage des feux et le nettoyage du local. Car les inspecteurs d'écoles régnaient en maîtres et ils ne manquaient pas de blâmer l'institutrice s'ils jugeaient l'école mal entretenue. Ils suggéraient sans hésiter aux commissaires locaux le congédiement d'une enseignante, si les résultats obtenus par les enfants ne les satisfaisaient pas. D'où la déférence des institutrices à leur égard : ils détenaient le pouvoir de leur faire perdre leur emploi et leur réputation. L'inspecteur attribuait une note sur dix à chacune d'entre elles et transmettait son évaluation aux commissaires.

En cette même année 1936, l'inspecteur d'écoles Napoléon

Piotte, dans son rapport de visite des écoles de Saint-Paul, constata avec stupéfaction qu'une jeune fille fréquentait l'école no. 1 « en culottes » (en pantalons). « Cela, écrivit-il aux commissaires, m'apparaît tout à fait inconvenant. Si elle ne peut se présenter à l'école en robe, il me semble qu'il vaudrait mieux qu'on lui conseille de s'abstenir de fréquenter la classe » (1).

Preuve que les mentalités ne changent que très lentement, ce n'est qu'en décembre 1970 que les commissaires acceptèrent le port du pantalon pour les filles à l'école, excluant le « jean ».

En 1938, la population des écoles de Saint-Paul s'établissait comme suit :

<i>École no. 1 (sud du village)</i>	<i>12 garçons</i> <i>3 filles</i>
<i>École no. 2 (village)</i>	<i>20 garçons</i> <i>13 filles</i>
<i>École no. 3 (nord du village)</i>	<i>12 garçons</i> <i>5 filles</i>
	<i>44 garçons</i> <i>21 filles</i>

En 1944, les conditions salariales s'étaient quelque peu améliorées : l'enseignante Hélène Gagnon recevait \$550. par année, plus une prime de \$15. pour le ménage. L'inspecteur déplorait par ailleurs le fait que dix garçons et quatre filles de la paroisse, âgés entre 14 et 17 ans, ne fréquentaient plus l'école. La loi établissait l'instruction obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, mais il encourageait fortement ces jeunes gens à poursuivre leurs études.

L'école centrale avant la lettre

À compter de 1940, les inspecteurs déplorèrent régulièrement les lacunes des écoles de Saint-Paul : exigüité des lieux, éclairage déficient, mobilier inadéquat, manque d'entretien général. En février 1945, l'inspecteur Arsène Brillon constata dans son rapport « le mauvais état de l'école du village et des écoles de rang ». « Comment voulez-vous, écrivit-il aux commissaires, que les jeunes aiment l'école et perfont dans de telles conditions ? » Il leur suggéra d'envisager la possibilité de n'avoir qu'une seule école centrale dans l'intérêt des enfants. L'année suivante, la situation demeurant inchangée, il écrivit :

(1) Archives de la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

« L'école du village n'est vraiment plus tolérable. De plus, les écoles no. 1 et 3 exigeraient d'importantes rénovations » (1).

L'idée d'une école centrale fit lentement son chemin. En mai 1947, les commissaires Émile Landry et Arsène Régnier proposèrent que la Commission scolaire s'enquière auprès du Ministère de l'Instruction Publique du montant que l'on pourrait obtenir en guise d'octroi, advenant la construction d'une école au village de Saint-Paul. On évoquait alors un coût de construction variant entre \$25,000. et \$30.000.

Quelques mois plus tard, en août 1947, les deux mêmes commissaires suggérèrent que les trois arrondissements scolaires de la municipalité n'en forment qu'un seul, qu'on construise une école centrale sur le terrain situé en face de l'église et appartenant à la Fabrique de Saint-Paul, et que les enfants soient à l'avenir transportés gratuitement aux frais de la Commission scolaire.

Cela peut sembler aller de soi aujourd'hui, mais il s'agissait à l'époque d'une véritable petite révolution. Depuis des décennies, on se rendait à l'école de son secteur à pied et les élèves des différents degrés se rassemblaient dans un local unique, avec la même enseignante. La nouvelle école centrale allait changer tout cela et permettre à tous les enfants de la paroisse d'accéder à un enseignement primaire de meilleure qualité, susceptible de les amener à poursuivre plus avant leurs études.

Une école née dans la controverse

Des divergences d'opinion surgirent à propos du site de la future école. En décidant de la construire du côté est de la route, on la coinçait littéralement entre la rue et le cours d'eau appelé « le marais ». Plusieurs estimaient qu'il existait de bien meilleurs endroits au village pour la localiser.

En février 1948, les commissaires Ernest Poissant et Félix Bisailon suggérèrent que l'on songe à un emplacement plus propice, lequel serait possiblement situé du côté ouest de la route. Mais on ne retint pas leur proposition.

Au cours des deux années suivantes, on suggéra à la Commission scolaire trois sites potentiels. D'abord un terrain appartenant à M. Charles Hébert, situé en face de sa maison, du côté est de la route, à la sortie nord du village. Ernest Poissant et Félix Bisailon, pour leur part, proposèrent l'achat d'un terrain appartenant à M. Roland Thibodeau, ayant façade sur

(1) Archives de la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu



M. et Mme Martial Tremblay. Président de la Commission scolaire durant plusieurs années. M. Tremblay s'opposa fermement à la construction de l'école centrale en face de l'église.

la route, côté ouest. Si ce site avait été retenu, l'école aurait été érigée aux environs de l'hôtel de ville actuel. Enfin, certains privilégiaient le site de la vieille école du village (près du commerce Fleury actuel). On pouvait, selon eux, résoudre le problème d'espace de cet emplacement en acquérant des terrains adjacents.

Les plus farouches opposants au projet d'école en face de l'église furent MM. Adrien Cloutier et Martial Tremblay. Dès 1948, ils pressèrent la Fabrique de rejeter l'offre de la Commission scolaire de louer par bail emphytéotique (1) ou d'acheter le terrain en question. Même Monseigneur Forget, dont on devait au préalable obtenir l'approbation pour effectuer la transaction, ne s'y

(1) Bail de 99 ans.

montrait pas très favorable. Le 12 janvier 1948, il écrit au curé Roland Archambault une lettre où il reprenait les objections soulevées par les opposants :

« Cher monsieur le Curé,

Vos commissaires posent de nouveau la question de l'achat d'un terrain appartenant à votre Fabrique et situé tout en face de votre église pour y construire une école.

Vous n'ignorez pas plus que vos commissaires ce que je pense de ce site pour une école. Il est d'ordinaire très avantageux que l'école soit située à proximité de l'église, mais dans le cas présent, le terrain convoité me paraît trop exigü pour l'établissement d'une école et pour l'aménagement de cours de récréation, non seulement pour les enfants, mais aussi pour les jeunes gens, dont nos commissions scolaires doivent se préoccuper et à qui elles doivent assurer dans leurs cours d'école de vastes terrains pour leurs loisirs. Sans doute ce terrain pourra s'agrandir, mais je crains que ces frais d'agrandissement à même le marais voisin se révèlent si élevés qu'on y renonce à jamais et que l'école reste toujours isolée aux abords d'un marécage.

C'est là une question qui est plutôt de la compétence de vos commissaires, mais je les prie de la bien étudier avant de ne rien faire de définitif. Pour ma part, je n'aurai pas d'autre objection à endosser la décision des francs-tenanciers de qui dépend de disposer de ce domaine, propriété de leur église.

*Anastase Forget
Evêque de Saint-Jean (1)*

En mai 1950, les marguilliers décidèrent à 11 contre 7, et malgré la vive opposition de MM. Cloutier et Tremblay, de vendre le terrain à la Commission scolaire pour la somme de \$1800. Une assemblée de paroissiens entérina cette décision par un vote de 49 contre 16.

Mais les opposants ne désarmèrent pas pour autant. Adrien Cloutier, Jean-Albert Gagnon, Félix Bisailon, Martial Tremblay, Émile Clément, Médéric Bécharde et Alcide Éthier intentèrent une action contre le curé et les marguilliers de la paroisse, afin d'obtenir l'annulation de l'assemblée du mois de mai (au cours de laquelle on avait accepté la vente).

(1) Archives de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Ils croyaient avoir trouvé un point faible chez leurs adversaires. Selon eux, l'assemblée avait été tenue illégalement, puisqu'elle n'avait pas été présidée par le curé de la paroisse. En effet, pendant quelques semaines, à cette période de 1950, le révérend Père Anastase Hay avait remplacé le curé Archambault. C'était donc lui qui avait assisté aux deux assemblées acceptant la vente. De plus, affirmaient-ils, deux personnes avaient voté en faveur de la résolution en se prétendant à tort anciens marguilliers.

Le 4 juin 1950, lors d'une assemblée de paroissiens à la sacristie, la Fabrique, sur proposition de M. Anthime Bisaillon, décida de contester la poursuite en Cour Supérieure, en niant le bien-fondé des motifs invoqués, et de procéder de l'avant dans le dossier. Au cours de la même semaine, la Commission scolaire approuva l'achat du terrain de la Fabrique, repoussant les arguments que lui présentaient Félix Bisaillon et Alcide Éthier, selon qui le terrain était impropre à la construction d'une école.

On signa le document officiel le 17 juin 1950, devant le notaire Hector Moreau, de Saint-Jean. Le prix de la transaction demeurerait fixé à \$1800. La poursuite ne fut toutefois pas abandonnée. Le 24 janvier 1952 (un an et demi plus tard), veille du jour fixé pour la comparution en Cour, les poursuivants confessèrent jugement, reconnaissant que leur appel était sans fondement.

En août 1950, la vieille école du village fut partagée pour y installer plusieurs classes en attendant la construction du nouvel édifice. On procéda ensuite à l'embauche du premier transporteur scolaire, M. Donat Boudreau, dont l'autobus pouvait accommoder une trentaine de passagers (1). En décembre 1950, on adressa une demande à l'évêque de Saint-Jean pour que des religieuses prennent charge de la future école.

Il ne restait plus qu'à débiter les travaux, lesquels furent octroyés à la firme Jean-Paul Trahan. Les plans de l'architecte Roland Dumais prévoyaient un édifice en brique de 2 étages comprenant quatre classes, un logement pour les religieuses et une vaste salle au sous-sol.

(1) Donat Boudreau transporta pendant quelque temps à la messe du dimanche les paroissiens de la campagne ne possédant pas d'automobile.

Les coûts s'établissaient comme suit :

<i>École :</i>	<i>\$59,875.</i>
<i>Terrain :</i>	<i>\$ 1,800.</i>
<i>Nivellement :</i>	<i>\$ 2,000.</i>
<i>Maison des religieuses :</i>	<i>\$ 5,000.</i>
<i>Architecte :</i>	<i>\$ 3,000.</i>
<i>Coût total et final :</i>	<i>\$85,000.</i>

Québec s'engageait à verser un octroi de \$25,000. Le solde devait être financé par voie d'emprunt. Mais la Commission scolaire n'était pas au bout de ses peines ! M. Martial Tremblay se présenta à une assemblée des commissaires, avec en main une requête comportant 28 noms, laquelle exigeait la tenue d'un référendum sur l'emprunt. La réunion fut houleuse et donna lieu à de vives discussions. Les commissaires refusèrent néanmoins de céder à la demande et rejetèrent l'idée de tenir une consultation populaire.

Fin novembre 1950, M. Adrien Cloutier intenta de son côté une action contre la Commission scolaire, dans le but d'empêcher les travaux de construction. Il demandait entre autres choses l'annulation du contrat attribué à M. Jean-Paul Trahan et attaquait sur un point de droit la résolution des commissaires d'école autorisant le début des travaux. Il obtint un bref d'injonction le 2 décembre 1950, ce qui eut pour effet de paralyser temporairement le projet.

Furieux, les commissaires fustigèrent leurs opposants :

« Certains contribuables, ne comprenant rien aux bienfaits de l'éducation et se souciant peu des conditions humanitaires déplorables dans lesquelles sont forcés d'étudier les enfants de la paroisse, ont exploité les mots de la loi pour arrêter, au détriment de tous, le projet de construction... Ainsi la Commission scolaire a vu ses travaux arrêtés » (1).

Pour ne pas retarder de plusieurs mois supplémentaires l'érection de l'école, la Commission scolaire décida de confesser jugement à l'action intentée.

L'école centrale

La nouvelle école centrale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accueillit ses premiers élèves au début de l'année scolaire 1951-1952. Mademoiselle Irène Bisailon y occupait le poste de direc-

(1) Archives de la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu

trice. En 1952-1953, trois religieuses de la congrégation des Soeurs de Sainte-Anne s'établirent à Saint-Paul et assumèrent la direction de l'école, où elles résidaient en permanence. Cette année-là, l'institution comptait 102 élèves.



L'autobus scolaire conduit par M. Émile Landry en 1955. Les deux fillettes sont Madeleine et Rosine Éthier, filles de M. et Mme Lionel Éthier.

En 1953, on formula de sérieuses plaintes contre le transporteur scolaire Donat Boudreau. Celui-ci donna sa démission sur-le-champ et résilia son contrat. Émile Landry, alors président de la Commission scolaire, quitta son poste et remplaça M. Boudreau, pour un salaire d'environ \$80. par mois. Les enseignantes recevaient en moyenne à l'époque \$1300. par année.

Ce n'est que le 16 octobre 1955 qu'eut lieu la bénédiction officielle de l'école par le chanoine Damase Roy, curé de Saint-Edmond-de-Saint-Jean et délégué de Monseigneur Gérard-Marie Coderre. Assistaient à la cérémonie le curé de la paroisse, Lucien Roy, le ministre provincial du Commerce et de l'Industrie, Jean-

Paul Beaulieu, natif de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, le maire de Saint-Paul, Anthime Bisailon, le président de la Commission scolaire, Lionel Éthier, et l'architecte Roland Dumais.



Bénédition de l'école centrale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en 1955 (l'école avait accueilli ses premiers élèves en 1951).

On convia par la suite les invités à un banquet. L'Union Nationale de Maurice Duplessis connaissait alors ses plus beaux jours et le ministre Beaulieu ne manqua pas l'occasion d'apporter une petite touche politique à l'événement :

« En visitant les lieux, déclara-t-il, j'ai été à même d'admirer la belle école dont mon gouvernement a doté la municipalité de Saint-Paul » (1).

L'assistance, paraît-il, salua son départ en entonnant à l'unisson « Il a gagné ses épaulettes » !

(1) Le Canada Français, août 1955.



*4e et 5e années 1958-1959 à l'école centrale.
De gauche à droite à partir de l'arrière:
Raymond Tremblay, Yvon Gamache, Jeanne Caouette,
Louisette Masson, Monique Fortin, René Tremblay,
Guy Gosselin, Louise Gravel, Manon Fleury, Serge
Boudreau, Yves Gaboriau, Robert Trahan, Micheline
Landry, Yolande Brunelle, Fernand Meunier, Denis
Savage, Serge Desjourdy, Denise Tremblay, Lyne
Arteau, Gilles Brunelle, Roland Savage, Gilles
Brodeur, Marielle Babin, Lucie Mayer, Diane Richer,
Pierre Trahan, Roger Langlois, Brigitte Savage,
Rosine Éthier. Institutrice: Mme Anita Blais.*



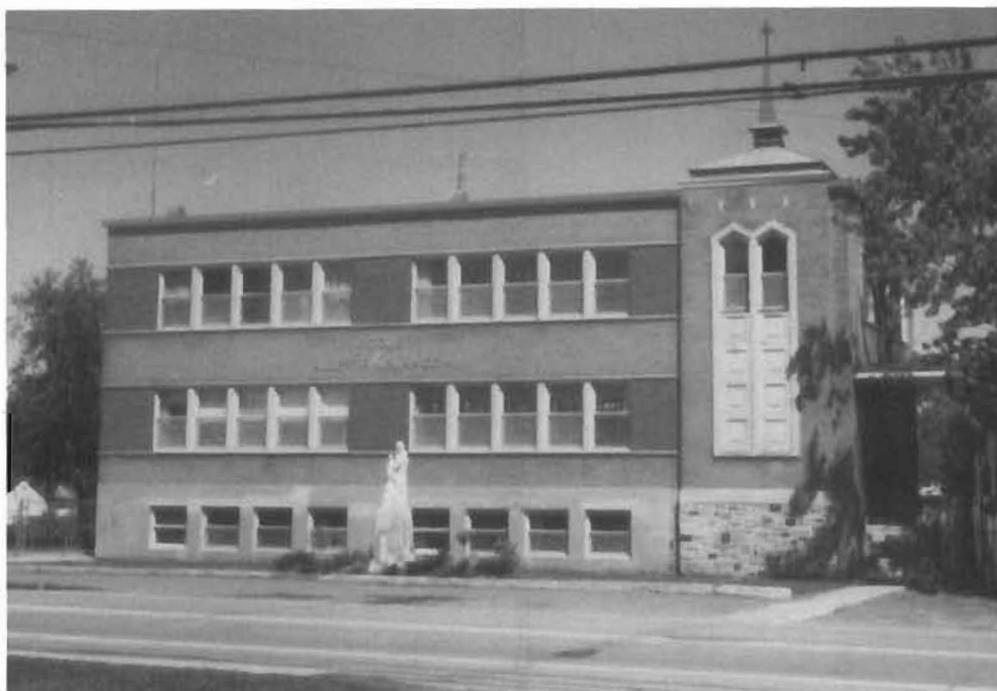
Ire et 2e années garçons 1954-1955. De gauche à droite en partant de l'arrière: René Tremblay, Germain Langlois, Guy Gosselin, Raymond Tremblay, Serge Boudreau, Yves Gaboriau, Yves Dauplaise, Adrien Langlois, Denis Savage, Serge Desjourdy, Fernand Meunier, Serge Beaudet, Roger Langlois, Denis Lacasse, Roland Savage, Pierre Trahan, Gilles Brunelle

Quelques faits marquants en éducation

En 1960, 141 élèves fréquentaient l'école. On formula une demande au département de l'Instruction publique pour y ajouter quatre classes. Le projet alla de l'avant en 1961, grâce à une subvention de \$34,950. du gouvernement provincial, ajoutée à un emprunt initial de \$50,000. Cette même année, on confia le transport des élèves à Roger Deneault pour la somme de \$3,500.

Au début des années soixante débuta le transport des élèves de 10e et 11e années à Saint-Jean aux frais de la Commission scolaire. On assista par ailleurs en 1962 à la formation de la Commission scolaire régionale.

En 1968, on résolut de créer, conjointement avec les Commissions scolaires de Saint-Valentin et de Saint-Blaise, deux classes de maternelle, l'une à Saint-Paul, l'autre à Saint-Blaise. On engagea à cette fin une jeune enseignante de notre municipalité, Mlle Rosine Éthier. Les trois Commissions scolaires retinrent également les services d'un premier directeur laïc, M. André Beaudin. En cette même année débutèrent les échanges d'élèves entre les trois municipalités et l'abandon des classes à degrés multiples.



L'école Alberte Melançon en 1977.

En 1970, l'école de Saint-Paul dispensait la maternelle, les 1^{ère}, 3^e, 5^e et 6^e années, alors que celle de Saint-Valentin offrait les 2^e, 4^e et 7^e années. L'échange d'élèves déplaçait 45 enfants de Saint-Paul vers Saint-Valentin et 67 écoliers de Saint-Valentin vers Saint-Paul.

L'année 1971 constitua une date charnière en éducation. L'ouverture de l'école polyvalente Armand Racicot, à Saint-Jean, fit en sorte qu'on retrouvait dans le même édifice des étudiants des secteurs régulier, professionnel et commercial. De plus, la loi 27 ramena de 29 à 4 le nombre de Commissions scolaires situées sur le territoire de la régionale Honoré-Mercier. Celles de Saint-Paul et des municipalités environnantes fusionnèrent avec celle de Saint-Jean. Le 5 juin 1972, la Commission scolaire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix tenait sa dernière assemblée régulière.

En 1973-1974, les religieuses quittèrent les locaux qu'elles occupaient dans l'école, pour aller demeurer dans une résidence près du Richelieu, sur la 1^{ère} avenue. Ceci permit l'ajout dans l'édifice d'un local pour les arts et d'un bureau mis à la disposition d'un psychologue.

En 1977, pour souligner la contribution particulière de soeur Alberte Melançon (soeur Marie-Anne-Marcelle) à la cause de l'éducation dans la municipalité (soeur Melançon était arrivée à Saint-Paul en 1952 avec le premier groupe de religieuses), l'« École Centrale Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix » devint l'« École Alberte Melançon ».

Juin 1982, après trente ans de présence à Saint-Paul, les Soeurs de Sainte-Anne quittèrent la municipalité, y laissant un excellent souvenir. L'école, rebaptisée au nom d'une des leurs, continue à témoigner de leur action passée au sein de la communauté. Le dernier agrandissement de l'édifice remonte à 1986-1987.

Quatre enseignants, quatre époques

Alexandre-Josaphat Beaulieu

De 1900 à 1909, l'école modèle du village de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix retint les services d'un jeune instituteur qui fit sa marque dans le domaine de l'éducation. Alexandre-Josaphat Beaulieu était né à Sainte-Anne-de-Bellevue en 1877. Il y fit ses études primaires, puis poursuivit ses études secondaires au collège Sainte-Marie à Montréal. Spécialisé dans l'enseignement du français et des mathématiques, il détenait un brevet d'inspecteur d'écoles, tâche qu'il n'exerça toutefois jamais.

Il débuta dans l'enseignement (en 1900) dans la municipalité de Saint-Paul. Il y occupa également le poste de secrétaire-trésorier du Conseil municipal de 1902 à 1921. Son épouse, Rose-Délina Dubois, lui donna huit enfants.

En 1909, il devint professeur à l'Académie commerciale de Saint-Jean, maison d'enseignement dont il devint le principal en 1912, tout en continuant d'y enseigner. À partir de 1915, il se consacra uniquement à son poste de direction et ce jusqu'à sa retraite, en 1948.

Décoré en 1935 par le roi George V pour services rendus à l'éducation, membre honoraire des principaux de langue française de Montréal (1945), il fut nommé en 1952 par le Premier ministre Maurice Duplessis membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. En 1954, la Commission scolaire de Saint-Jean l'honora en rebaptisant l'Académie commerciale de Saint-

Jean « École Supérieure Beaulieu ». Lorsqu'on inaugura, en 1959, la nouvelle école secondaire Beaulieu, on dévoila à l'entrée de l'édifice un buste à sa mémoire.

Alexandre-Josaphat Beaulieu décéda en septembre 1964, à l'âge de 87 ans. Il était le père de Jean-Paul Beaulieu, homme politique, député de Saint-Jean durant de nombreuses années et ministre de l'Industrie et du Commerce au sein des gouvernements Duplessis, Sauvé et Barrette.

Irène Bisailon

Née à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le premier mai 1901, fille d'Olivier Arthur Bisailon, cultivateur, et de Valentine Trahan, Marie Aurélie Irène Bisailon faisait partie d'une famille de 14 enfants. Après son cours primaire, elle compléta ses études à Henryville puis à l'école normale de Saint-Hyacinthe. En 1921, la Commission scolaire de Saint-Paul l'engagea en remplacement de mademoiselle Antoinette Géhu, démissionnaire.

La majeure partie de sa carrière d'enseignante se déroula à Saint-Paul, mais elle exerça aussi sa profession pendant quelques années à Saint-Jean, au collège Marcoux (1). Elle dispensa son savoir à plus d'une génération de Paulinoix, puisque sa carrière s'échelonna sur une période de près de quarante ans.

À Saint-Paul, Mlle Bisailon enseigna surtout à l'école no. 1 (entre le village et Cantic); celle-ci se situait près de la résidence de sa famille. Les conditions de travail des institutrices de l'époque sont à peine concevables aujourd'hui : locaux inadéquats que la « maîtresse d'école » devait chauffer et nettoyer, classe unique pour tous les degrés, salaire dérisoire, emploi précaire dépendant du bon vouloir des commissaires d'école, élèves peu motivés parce que destinés aux travaux de la terre ou aux tâches domestiques. Irène Bisailon connut tout cela.

Personne d'une grande fermeté, dotée d'un physique imposant et d'une voix autoritaire, elle n'était pas sans intimider les tout jeunes élèves. Il se créa avec le temps un véritable mythe concernant sa sévérité. L'efficacité avec laquelle elle dirigeait son école ne tarda pas à lui donner fort bonne réputation auprès des commissaires et des inspecteurs. Ces derniers ne tarissaient pas

(1) Cette institution était située au coin des rues Saint-Charles et Champlain.

d'éloges à son endroit lors de l'évaluation périodique des institutrices. On vantait son sens de l'organisation, sa discipline et la bonne tenue des lieux où elle enseignait.

Lorsque dans les années cinquante le salaire des institutrices franchit le cap des mille dollars par année, avec des conditions de travail passablement améliorées, Mlle Bisailon, qui avait connu les écoles de rang et les salaires de trois cents dollars, se considérait privilégiée de retirer des gages aussi considérables !

En 1958-1959, des ennuis de santé la forcèrent à prendre une période de repos. Elle fut alors remplacée par madame Anita Blais. De retour à son poste, elle dut se résigner après quelques semaines à prendre sa retraite. Elle quitta ultérieurement la municipalité pour aller résider à Montréal. Elle décéda le 9 avril 1996, âgée de 94 ans.

Alberte Melançon

Le 20 août 1952, un autobus venant de Montréal déposait au village de Saint-Paul deux religieuses de la congrégation des Soeurs de Sainte-Anne. Soeur Marie-Anne-Marcelle (Alberte Melançon) et Soeur Marie-Reine-Ida (Rolande Saint-Louis). Elles venaient se joindre à Soeur Marie-Aimée-du-Divin-Coeur (Marie-Jeanne Bélanger) pour former avec elle la petite communauté des Soeurs de Sainte-Anne à Saint-Paul.

« Je n'avais aucune idée de l'endroit où se trouvait Saint-Paul, déclara par la suite soeur Melançon... Nous ne savions pas du tout où nous allions, soeur Ida et moi. Nous nous levions chaque fois que l'autobus s'arrêtait. Nous pensions que nous étions arrivées à destination » (1).

Les religieuses s'installèrent dans la nouvelle école, inaugurée l'année précédente. Soeur Melançon, que les gens appelaient « la petite soeur », se vit confier la classe de 1^{ère} et 2^e années. Elle allait rapidement démontrer qu'elle possédait une énergie peu commune et un talent d'éducatrice indéniable, qu'elle allait mettre au service des jeunes Paulinoix pendant trois décennies.

Née le 25 octobre 1917 à Sainte-Marie-Salomé, dans le diocèse de Joliette, Alberte Melançon, fille d'un cultivateur de descendance acadienne et d'une ex-institutrice, était la 8^e d'une famille

(1) Le Canada Français, octobre 1987.



Alberte Melançon.

de 13 enfants. Après son cours primaire, elle fréquenta le pensionnat de Rawdon, puis celui de Saint-Jacques (de Montcalm). Détentrice d'un brevet d'enseignement élémentaire dès l'âge de 16 ans, mais trop jeune pour entreprendre une carrière, elle remplit pendant huit ans la tâche de ménagère au presbytère de Crabtree. Appelée à la vocation religieuse, elle se présenta en 1943 à la maison mère des Soeurs de Sainte-Anne à Lachine. Son postulat et son noviciat complétés, elle prononça ses premiers voeux religieux le 24 juillet 1945.

Sa première obédience la conduisit pour une période de quatre ans au pensionnat de Sainte-Anne-des-Plaines, où elle enseigna à 34 enfants de 1^{ère}, 2^e et 3^e années, tout en exerçant la fonction de sacristine de la paroisse. Elle remplit les mêmes tâches, de 1949 à 1951, au pensionnat de Saint-Polycarpe (Valleyfield). Par la suite, elle enseigna la 4^e année à Saint-Clet, avant d'être affectée à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, où on lui confia durant 13 ans les 1^{ère} et 2^e années et durant 17 ans les 2^e et 3^e années. Voici ce qu'écrivait à son sujet l'inspecteur d'écoles Lionel Marquis, en mai 1956 :

« Titulaire d'expérience, connaissance des jeunes. Dévouement complet, autorité faite de mesure, de douceur et de bonté. Initiatives qui favorisent l'intérêt des élèves et leur développement. Cette classe de 1^{ère} et de 2^e années compte 40 élèves qui ont fait une excellente année » (1).

Personne toujours active, soeur Melançon s'occupa du mouvement de la Croisade eucharistique. Ses anciens élèves des années cinquante se souviendront des croisillons, croisés et cadets, des groupes d'élèves réunis selon leur âge, chacun possédant un foulard de couleur distinctive (bleu, rouge ou jaune).

Simultanément, elle supervisait les servants de messe et les jeunes garçons, nombreux à l'époque, qui prenaient place dans le chœur de l'église lors de la messe du dimanche et des cérémonies religieuses. Tous portaient alors soutane noire et surplis blanc. Soeur Melançon voyait avec efficacité à ce que tout se déroule bien.

En 1977, à l'occasion de son jubilé d'argent en tant qu'enseignante à Saint-Paul, on lui fit honneur en donnant son nom à l'École Centrale, où elle enseigna jusqu'en 1982, date à laquelle les Soeurs de Sainte-Anne quittèrent la municipalité.

Soeur Melançon demeura par la suite pendant neuf ans à la résidence Sainte-Cunégonde, à Montréal, où elle assura le suivi pédagogique de jeunes élèves après leurs classes régulières, tout en exerçant du bénévolat auprès de personnes âgées. À partir de 1991, elle devint réceptionniste à la maison mère de sa communauté.

(2) Archives de la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Lucile Langlois Éthier

Lorsque Lucile Langlois débuta dans l'enseignement à l'École Centrale Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'automne 1957, on lui confia la classe de 7^e année. Comme l'école manquait de locaux, on installa son groupe d'élèves sur l'estrade servant de théâtre à l'extrémité de la salle de récréation, au sous-sol de l'édifice. Un simple rideau servait à isoler la classe du va-et-vient des autres écoliers.

Lucile Langlois n'avait alors que 17 ans, de sorte que ses élèves les plus âgés accusaient envers elle une différence d'âge d'à peine trois ans ! De plus, le défi s'avérait de taille puisqu'elle côtoyait des institutrices de grande expérience, telles Irène Bisailon et Alberte Melançon. Née à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 20 septembre 1939, d'Edmond Langlois et d'Adora Ethier, elle y fit ses études primaires, après quoi elle fréquenta le pensionnat Notre-Dame-des-Anges, à Côte-des-Neiges, puis l'école normale des Soeurs de Sainte-Croix à Mont-Laurier. À l'été 1957, la Commission scolaire de Saint-Paul lui offrit un poste. Elle compléta quelques années plus tard son baccalauréat en enseignement, lequel lui fut décerné par l'Université de Sherbrooke.



Lucile Langlois Éthier, native de Saint-Paul y enseigna pendant 33 ans.

Mme Langlois Éthier prenait plaisir à faire la classe et cet amour du métier se reflétait dans son enseignement. En 1958, l'inspecteur Lionel Marquis écrivait aux commissaires à son sujet :

« Il me fait plaisir de souligner le beau travail accompli par Mlle Langlois, qui ne fait tout de même que débiter dans l'enseignement ».

Elle passa ses 33 années de carrière à Saint-Paul, si bien qu'il n'était pas rare, à partir des années soixante-dix, qu'elle comptât dans sa classe les enfants de ses premiers élèves.

Les institutrices des générations précédentes avaient certes connu un environnement de travail difficile, mais par contre le monde de l'éducation fonctionnait alors dans la continuité : les programmes d'études restaient sensiblement les mêmes et les méthodes d'enseignement variaient peu. À partir des années soixante, avec la publication des premières recommandations du rapport Parent (1963) et la création du ministère de l'Éducation (1964), le milieu scolaire se transforma à un rythme déroutant. Lorsqu'elle effectue un retour en arrière sur ses années de carrière, Mme Langlois Éthier considère que son plus grand défi fut de concilier sa conception personnelle de l'enseignement avec les nombreux changements apportés, lors des diverses réformes de l'éducation qui ponctuèrent ses années de service.

En juin 1990, elle opta pour la retraite. Elle demeure toutefois présente dans le milieu scolaire, oeuvrant au bon fonctionnement de la bibliothèque de l'école de Saint-Paul, de celle de l'école des Prés-Verts à Saint-Luc et de celle de l'école de Saint-Blaise. Elle joue également un rôle actif au sein du Comité de la bibliothèque municipale de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Enseignants (es) 1898-1933 (1)

Alexandre-Josaphat Beaulieu	Adjuteur Martin
Jean Boivin	Rose-Anna Moisan
Alma Boudreau	Antoinette Moquin
Marie-Louise Corbière	Aline Perrier
Napoléon Dallaire	Alice Poissant
Justine Gagnon	Alfrédine Rémillard
Antoinette Géhu	Eugénie Roy
Henriette Grégoire	Irène Roy
Mercédès Grégoire	Blanche Samson
Jeanne Hébert	Laura Thibodeau
Joséphine Hébert	Léona Trudeau
M. Mme Dosithé Lécuyer	

(1) Les minutes de la Commission scolaire de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de 1898 à 1933 ont disparu. Quelques noms peuvent donc manquer à l'intérieur de la liste couvrant cette période.

Enseignants (es) 1933-1951

Irène Bisaillon	Lucie Lafond
Lucienne Bisaillon	Angéline Laplante
Stéphanette Bouchard	Cécile Lorrain
Noëlla Brodeur	Denise Manny
Estelle Chrétien	Marcelle Manny
Jeanne Clément	Rollande Patenaude
Des Neiges Deneault	Laurette Poulin
Hélène Gagnon	Antoinette Tremblay
Céline Guay	Lucile Tremblay
Ghislaine Harvey	
Anne-Marie Hébert	

Enseignants (es) 1951-1997 (École Centrale-École Alberte Melançon)

Philippe Beaudry	Rosine Éthier	Josée Latour
Mariette Bélanger	Solange Fournier Falcon	Julie Latour
Nathalie Bélanger	Yvette Lambert Fleury	Carole Laurin
Sylvie Benjamin	Réjane Fortin	Carmen Lauzon
Nicole Benoît	Suzanne Gagnon Fortin	Claudette Leclair
Lucette Bernier	Robert Fournier	Claire Lécuyer
Irène Bisaillon	Lise Fréchette	Georgette Lefebvre
Lucienne Bisaillon	Michèle Galant	Lisa Lemoine
Anita Blais	Solange Gardiner	Suzanne L'Heureux
René Blanchette	Lisette Gaucher	Isabelle Marceau
Francine Boisjoly	Jocelyne Goyette	Carmen Fontaine Martel
Nathalie Bourdeau	Céline Gruslin	Sylvie Mathieu
Marie Bourgea	Aline Guay	Alberte Melançon (Soeur Marie-Anne-Marcelle)
Mariette Bourgeois	Céline Guérin	André Ménard
Jean Bourret	Marie-Rose Guertin	Marie Methe
Reynald Boutin	Réjeanne Melavan Hébert	Fernande Monty
Diâne Brochu	Yolaine Hébert	Clément Moquin
Gilliane Brodeur	Carole Hould	Jocelyne Morissette
Yolaine Brunton	Carole Jannelle	Jocelyne Ouimet
Pierre Buisson	Patricia Krause	Jacinthe Paré
Gilles Choquette	Ginette Mercier Lacroix	Claudette Parenteau
Micheline Coache	Philippe Laferrrière	Cécile Patenaude
Fleurette Côté	Louise Lafontaine	Chantal Patenaude
Isabelle Côté	Florence Laforest	Marielle Pétrin
Monique Simard Côté	(Soeur Marie-Gertrude-Florence)	Mme Ovide Pigeon
Sylvie Côté	Monique Lajoie	France Raymond
Josée Coulombe	Michel A. Lamoureux	Michelle Robin
Louise Couture	Hélène Landry	Myriam Ross
Lise Daigneault	Lucette Landry	Gisèle Savage
Solange Daudelin	Marielle Langlois	Julienne Shannon
Francine Diamond	Alberte Lanthier	Raymonde Simard
Tanya Drolet	Josée Laplante	Agathe Simon
Raymonde Dubeau	Pierre Larose	Louise Thibodeau
Rita Duval		
Lucile Langlois Éthier		

Marguerite Marsolais	(Soeur Alfred-Marie)
Marie-Jeanne Bélanger	(Soeur Marie-Aimée-du-Divin-Coeur)
Emma Bourgeois	(Soeur Marie-Euclide)
Berthe-Alice Proulx	(Soeur Marie-Madeleine-du-Carmel)
Yvette Lynch	(Soeur Marie-Yves-D'Auteuil)

Supérieures (Soeurs de Sainte-Anne) avant la nomination de directeurs laïcs

Sr. Marie-Aimée-du-Divin-Coeur (Marie-Jeanne Bélanger)	1952-58
Soeur Marie-Madeleine-du-Carmel (Berthe-Alice Proulx)	1958-61
Soeur Alfred-Marie (Marguerite Marsolais)	1961-64
Soeur Marie-Gertrude-de-Florence (Florence Laforest)	1964-77

Directeurs - Directrices laïcs

André Beaudin	Aline Guay
Jacques Bédard	Michel Lamoureux
Georgette Clouâtre	France Mailloux
Louise Dionne	Pierre Mercier
Jacques Greene	Bernard Perreault
Michel Grisé	Louis Richer

Présidents de la Commission scolaire 1900-1933 (incomplet)

Xyste Girard	1900-1903
Néré-Avila Hébert	1903
Amédée Régnier	1905
Jean-Baptiste Gosselin	1908
Ovila Tremblay	1912
Arthur Bisailon	1920

1933-1972

Joseph Girard	1933-35
Médéric Béchar	1935-36
Émile Clément	1936-37
Martial Tremblay	1937-38
Dominique Poissant	1938-39
Martial Tremblay	1939-40
Charles Hébert	1940-41
Martial Tremblay	1941-43
Adrien Cloutier	1943-46
Joseph Éthier	1946-49
Ernest Poissant	1949-50
Lucien Boutet	1950-52
Émile Landry	1952-53
(démissionna en avril 1953)	
Lionel Éthier	1953-71
Paul Desjardins	1971-72

Commissaires (1972-1998)

Paul Desjardins
Solange Fortin
Céline Surprenant

Le Camp Saint-Paul (L'Estacade)

Le 24 août 1952, Monseigneur Gérard-Marie Coderre, alors évêque coadjuteur de Saint-Jean, procédait à la bénédiction officielle d'un nouveau camp de formation, situé au sud de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à l'extrémité est de l'actuelle 13^e avenue : le camp Saint-Paul. Celui-ci avait été fondé l'année précédente. Monseigneur Anastase Forget, l'initiateur du projet, avait au préalable fait l'acquisition de la propriété dans le but d'en faire un centre de formation pour la jeunesse, dans le cadre des mouvements d'Action Catholique.

En présence du curé de Saint-Paul, Roland Archambault, de membres du clergé, de représentants des mouvements laïcs du diocèse et de nombreux sympathisants et bienfaiteurs de l'oeuvre, Monseigneur Coderre précisa le but poursuivi :

« Il s'agit d'une oeuvre de formation de chefs, où jeunes garçons, jeunes filles et adultes des différentes paroisses du diocèse, à tour de rôle, viendront en équipe, dans une vie commune, fraterniser, créant des amitiés durables » (1).

On visait en fait la formation d'un laïcat apte à assister les prêtres et à assumer des rôles clés dans les diverses couches de la société, tout en étant fidèle aux principes véhiculés par l'Action Catholique. La propriété comprenait un chalet central divisé en quatre parties : une chapelle, une salle de réunion, un réfectoire et une cuisine. Sept chalets étaient disposés autour de cette construction principale, sise au coeur d'un vaste et paisible domaine, à proximité de la rivière Richelieu.

Le camp servit de cadre aux activités de multiples organismes diocésains. En 1958, les ligues du Sacré-Coeur du diocèse de Saint-Jean y tinrent un camp de formation. À l'été 1960, plus de cent jeunes âgés de 15 à 25 ans s'y réunirent pour discuter de leur engagement dans l'Église.

Le congrès des chefs de la J.O.C. (jeunesse ouvrière catholique) s'y déroula en 1961 et les représentants des Cercles Lacordaires du diocèse y tinrent une rencontre en 1962. Les chefs de la J.E.C. (jeunesse étudiante catholique) et les religieuses responsables du mouvement dans les écoles s'y rassemblèrent pendant la saison estivale 1963.

(1) Le Canada Français, août 1952.

À l'été 1965, on dota le camp d'une nouvelle administration et on en modifia l'organisation. Les jeunes filles de 9 à 14 ans pouvaient y camper et on mettait à leur disposition des ateliers de natation, de sciences naturelles, de liturgie, d'artisanat, d'art dramatique et de gymnastique. Autre innovation : on acceptait pour une période de deux semaines des enfants infirmes de 7 à 16 ans.

En 1967, le camp pouvait recevoir 120 personnes à la fois et les séjours duraient généralement une semaine. On accordait priorité aux groupes faisant partie de la J.E.C.

En 1971, l'Association de la paralysie cérébrale loua le camp de la Corporation épiscopale du diocèse de Saint-Jean et accueillit des handicapés cérébraux pour des séjours allant d'une semaine à un mois. On pouvait en recevoir trente-cinq. Dix moniteurs et un aumônier voyaient à la bonne marche de l'institution. L'association envisagea même l'achat des lieux dans le but d'y ériger une résidence permanente pour handicapés. En 1975, le camp Saint-Paul constituait « le seul centre de vacances au Québec pour paralysés cérébraux adultes de 18 ans et plus » (1). La Commission scolaire régionale Honoré-Mercier projeta elle aussi à un certain moment en faire l'acquisition, afin de créer un camp de plein air pour ses élèves.

En 1979, la direction du camp cessa de le louer à diverses associations et se chargea elle-même de la planification des activités. Le site devint dès lors une colonie de vacances pour les jeunes de 8 à 12 ans. On visait comme objectif l'initiation des jeunes à la vie de groupe et leur sensibilisation au respect de la nature, tout en leur offrant diverses activités de plein air comme la pêche, la natation, le tir à l'arc et le cyclotourisme.

Aujourd'hui, l'ancien Camp Saint-Paul s'appelle « Centre de plein air L'Estacade ». Constituée en corporation à but non lucratif, l'institution s'adresse aux garçons et filles de 6 à 16 ans, qui peuvent y trouver, selon les termes mêmes employés par le Centre, « une avalanche d'activités » : activités nautiques, activités en pleine nature, activités sportives, écologiques, sociales et culturelles.

(1) *Le Canada Français*, août 1975

Le retour du balancier

Si on examine, à titre comparatif, les variations de la population de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin entre 1900 et 1960, il se dégage deux constatations : d'une part la population de Saint-Valentin demeure stable, oscillant entre 525 et 575 habitants. D'autre part celle de Saint-Paul, après une baisse inquiétante au cours des années trente, s'accroît sans cesse à compter de 1940. La municipalité passe de 496 habitants en 1941 à près de 700 âmes en 1961, une augmentation de plus de 40% en vingt ans.

Pour expliquer en partie ce décalage entre les deux municipalités, il faut remonter aux années trente. Le bétonnage de la route no. 14 (223) et l'amélioration générale du réseau routier avaient permis le développement du transport par camion. Avec les années, de plus en plus de cultivateurs, délaissant le train, acheminèrent leur lait par ce moyen d'expédition, ce qui leur évitait des déplacements vers la station de chemin de fer (1).

Le C.N.R. (Canadian National Railway), constatant que le volume de lait transporté par train diminuait sans cesse, cessa en 1933 d'en effectuer la manutention. Cette situation, ajoutée au ralentissement général du boom ferroviaire qu'on avait connu à la fin du 19e siècle et au début du 20e, et au fait que la route menant de Saint-Jean aux États-Unis passait par Saint-Paul, marqua le début d'une baisse d'activité à Saint-Valentin, d'abord imperceptible mais bien réelle.

Par ailleurs, la fin du second conflit mondial entraîna, particulièrement dans les villes, une hausse de revenus et une amélioration du niveau de vie. La population urbaine pouvait s'accorder davantage de loisirs. Une municipalité comme Saint-Paul, jouissant déjà d'une base touristique et d'une site idéal pour les plaisanciers, en ressentit immédiatement les effets : à l'été 1945, le curé Florent Bourgeault relevait, lors de sa visite de paroisse, 49 familles de villégiateurs, une augmentation considérable par rapport aux années précédentes.

(1) Certains problèmes se posèrent durant l'hiver, les chemins fermant parfois à cause du mauvais temps. En 1933, la municipalité de Saint-Paul s'adressa au ministère de la Voirie, pour qu'il « entretienne gratuitement la route no. 14 en hiver et qu'il fournisse des clôtures à neige », que le Conseil s'engageait à poser, enlever et entretenir.

En 1950, le curé Roland Archambault en comptait 72. Plusieurs de ces vacanciers, appréciant la région, décidèrent par la suite de s'établir en permanence à Saint-Paul. Lentement mais indubitablement, l'activité économique du secteur revenait vers son point d'origine : la rivière Richelieu.

Variations de la population

<i>Année</i>	<i>Saint-Paul</i>	<i>Saint-Valentin</i>
1901	614	563
1921	495	535
1937	463	517
1941	496	532
1951	558	522
1961	681	575
1971	954	587
1981	1387	568
1991	1767	510
1997	1864	



1898-1998

Entre Terre et Fau
100

1898-1998

1960-1998

Le développement

En 1960, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix offrait l'image d'une localité paisible et agréable, mais ne dispensant que peu de services à ses citoyens. Dix ans plus tard, une nouvelle dynamique y régnait. Comme l'ensemble de la société québécoise, elle était touchée par le changement.

La période que l'on appela la « Révolution tranquille » avait contribué à transformer Saint-Paul. Ce mouvement s'inscrivait lui-même dans un contexte occidental plus global, où l'on préconisait un interventionnisme accru de l'État, entre autres en agriculture. Pratiquée jusque-là par un grand nombre de Paulinoix, celle-ci allait connaître elle aussi une profonde mutation.

L'agriculture

La municipalité de Saint-Paul comptait à une certaine époque près de cent cultivateurs, chefs de famille vivant d'agriculture. À partir de 1960, leur nombre ne cessa de décroître. Aujourd'hui, ils ne sont plus guère qu'une douzaine. Mais leurs entreprises constituent pour la plupart de véritables PME spécialisées et mécanisées, qui ne possèdent plus rien en commun avec les petites fermes traditionnelles autrefois dispersées sur tout le territoire de la localité.

Les agriculteurs se sont dotés d'outils propres à défendre leurs intérêts. Représentés depuis plusieurs générations par l'U.C.C. (Union catholique des cultivateurs), ils obtinrent dans les années soixante la création de plans conjoints pour la mise en marché de leurs produits. Au niveau de la production laitière, dominante à Saint-Paul à cette époque, l'établissement de la Commission canadienne du lait, en 1966, régla une situation plutôt chaotique en fixant aux producteurs un maximum de production, sous forme de quotas. L'année 1972 vit par ailleurs la naissance d'un véritable syndicat agricole autorisé à percevoir des cotisations : l'U.P.A. (Union des producteurs agricoles).

À partir de 1975, on assista à Saint-Paul et dans la région à une diversification de l'agriculture. De nombreux producteurs laitiers, constatant les prix de vente très élevés des quotas,

délaissèrent ce champ d'activité et optèrent pour la culture du maïs-grain et du soja.

En 1978, afin de protéger les terres cultivables de la spéculation, le gouvernement provincial adopta la loi du zonage agricole, laquelle suscita de très vifs débats.

Aujourd'hui, en 1998, la controverse porte plutôt sur la construction, déjà amorcée dans les environs, de mégaporcheries en partie financées par les multinationales de l'alimentation animale. Des concepts comme le droit de produire, la qualité de vie des citoyens et la protection de l'environnement s'affrontent. Le défi des années futures pour l'agriculture pourrait bien résider dans sa capacité à cohabiter harmonieusement avec le milieu non agricole qu'elle côtoie.

Activités diverses 1960-1970

On n'assista pas à Saint-Paul, entre 1960 et 1970, à la mise en oeuvre de projets d'envergure. Toutefois, la municipalité améliora sensiblement les infrastructures sommaires qu'elle possédait. En 1960, la salle paroissiale ayant été vendue et déménagée l'année précédente, on haussa le terrain sur lequel elle s'élevait, au coin du chemin du quai et de la route 9B. Ce site servit ultérieurement de stationnement municipal.

On procéda à l'ajout de plusieurs lampadaires aux deux extrémités du village, « jusqu'au chemin de la Riviera et jusque chez Gérard Fortin ». La municipalité décida également d'augmenter la puissance des lampes de 100 à 200 watts. On installa de nouveaux lampadaires dans les développements Maurice Boissonneault, Philippe Bisailon, Albert Gamache, Eugène Fortin et Gaston Clément. En 1967, on remplaça les lumières existantes par des lampes au mercure. L'année suivante, on résolut de laisser l'éclairage municipal « raccordé à l'année longue » (on ne le dispensait en certains endroits que durant l'été).

C'est en 1961 qu'on appela pour la première fois des soumissions afin de procéder à la cueillette régulière des ordures ménagères dans toute la paroisse. On n'offrait jusque-là ce service qu'aux gens du village. On octroya le contrat à M. Jean-Marie Roy pour la somme de \$2400. pour l'année. Une taxe spéciale de \$4. par propriétaire ou locataire servait à en défrayer le coût.

En 1961, on entreprit l'élargissement et l'asphaltage de la montée Wilson entre la route 9B et la voie ferrée. M. J.G. Wilson, propriétaire des champs situés de chaque côté de la route, fit don pour ce faire d'une lisière de terrain de 17 pieds (1).

En 1965, le chemin du bord de l'eau fut élargi de dix pieds. Comme plusieurs nouvelles rues avaient à l'époque été ouvertes à la circulation, les demandes affluaient de toutes parts au Conseil pour qu'il procède à leur prise en charge et à leur entretien et pour qu'il y pose des lampadaires. Celui-ci tentait tant bien que mal de répondre à toutes ces requêtes dans la mesure de ses moyens.

On octroya par ailleurs, fin 1969, une rémunération au maire et aux conseillers, lesquels oeuvraient jusqu'alors bénévolement. Les sommes accordées demeuraient toutefois symboliques :

« Attendu que ces charges comportent de nombreuses responsabilités... et que le Conseil est d'opinion que le maire et les échevins doivent recevoir une rémunération convenable... à partir du 1er janvier 1970, une rémunération annuelle de \$202.50 sera accordée au maire et de \$67.50 à chacun des échevins. »

C'est également en 1969 qu'on fixa la date des élections municipales au mois de novembre plutôt qu'au début janvier (2). Cette année-là, le salaire du secrétaire-trésorier s'élevait à \$1980. On déboursait \$8200. pour l'éclairage des rues. Le taux d'imposition était fixé à \$0.45 par cent dollars d'évaluation et la municipalité prévoyait des dépenses de \$23,417.93.

Évaluation contestée

En 1968, l'administration municipale avait fait établir un nouveau rôle d'évaluation. En 1970, un citoyen en contesta la validité en Cour et demanda son annulation, prétendant que le rôle contenait des erreurs et des irrégularités et estimant que « l'évaluation de l'ensemble des bâtiments était arbitraire, disproportionnée et sans rapport avec leur valeur réelle ». Il mettait également en cause la compétence des évaluateurs.

- (1) La ferme Wilson s'élevait près du Richelieu, vis-à-vis la montée du même nom (aussi appelée chemin Van Vliet). Elle fut longtemps réputée comme une des plus modernes de la province. Elle possédait un troupeau de grande qualité.
- (2) La durée du mandat des personnes élues était alors fixée à deux ans. C'est en septembre 1983 qu'un règlement porta le terme du maire et celui des conseillers à quatre ans.

Ce contribuable s'était adressé à une firme spécialisée en évaluation, qui avait effectivement relevé plusieurs anomalies dans le rôle. Ainsi, certains lots ne possédaient pas la même superficie au rôle d'évaluation qu'au bureau d'enregistrement. Un citoyen du village, qui possédait 24 arpents de terre, n'était imposé que sur 65,000 pieds carrés. Autre erreur, des lots précédemment subdivisés et enregistrés avaient été évalués en bloc, ce qui diminuait considérablement leur taux de taxation.

La municipalité se vit forcée de reconnaître ses torts et confessa jugement. La Cour provinciale annula donc la résolution de 1968 qui avait approuvé le rôle d'évaluation.

Le Conseil dut contacter une firme d'évaluateurs professionnels pour en dresser un nouveau. Comme le secrétaire ne pouvait expédier les comptes de taxes avant d'avoir en sa possession le nouveau rôle, la corporation dut emprunter au début de 1971 la somme de \$20,000. pour continuer à administrer la municipalité. Elle dut en outre acquitter plus de \$2000. de frais, suite au procès intenté.

Développement du service de lutte contre les incendies

En 1961, M. Roger Deneault, que l'on payait toujours \$6 par mois pour le remisage de la pompe à feu, demanda une augmentation. Le Conseil refusa et transporta celle-ci au garage de M. Roma Hébert, qu'on nomma chef des pompiers. En 1963, l'équipement étant hors d'usage, la municipalité décida qu'en cas de feu les Paulinoix résidant entre la 4e ligne et la montée Bowman devraient faire appel aux pompiers de Lacolle, tandis que ceux habitant entre la 4e ligne et la limite nord de la paroisse devraient s'adresser aux sapeurs de Saint-Jean :

« Saint-Paul acceptera les frais, ayant contrat avec les deux municipalités. Tous les citoyens sont autorisés à téléphoner aux municipalités en question. »

Automne 1964, la corporation désigna Conrad Gamache et Marcel Forget pour suivre des cours de formation comme pompiers volontaires. L'été suivant (juin 1965), on fit l'acquisition d'un camion citerne de 2000 gallons, qui servait auparavant pour la livraison d'huile et qu'on transforma en camion à incendie. La pompe à feu se retrouva à nouveau au garage de M. Deneault, moyennant une rémunération de \$25. par mois ! On autorisait huit personnes à conduire le camion : Roger Deneault, Marcel Forget, Roma Hébert, Conrad Gamache, Guy Mayer, Roland Boudreau, Pierre et Maurice Gosselin. On contacta les municipalités de Saint-Blaise, Saint-Valentin et Lacolle, afin de leur offrir les services des pompiers de Saint-Paul au taux de \$100. l'heure.

En 1969, Conrad Gamache, devenu depuis chef des pompiers, recevait \$4. l'heure lorsque appelé sur les lieux d'un incendie et ses hommes \$3. l'heure. La brigade de Saint-Paul desservait également la municipalité de Saint-Valentin.

Fin 1969 – début 1970, la municipalité de Saint-Blaise, à l'instar de celle de Saint-Valentin, conclut une entente avec Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix afin de bénéficier du service de ses pompiers. Il lui en coûtait alors \$365. annuellement, plus les frais de \$100. l'heure en cas de feu. On envisageait déjà à Saint-Paul la possibilité d'acquérir une auto-pompe et de construire un garage servant à abriter le matériel de la brigade des incendies. Le regroupement de Saint-Valentin, de Saint-Blaise et de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à ce niveau, ouvrait la voie à l'obtention d'importantes subventions gouvernementales.

La caserne des pompiers

En 1971, on fit l'achat d'un camion devant servir d'unité secours. À l'été 1972, le Conseil autorisa le maire André Bisailon à contacter Mme Paula Dubois Thibodeau et M. Lionel Gagnon, afin de faire l'acquisition de terrains devant servir d'emplacement pour un centre de loisirs et un poste de pompiers. En avril 1973, on confia à M. André Brodeur le mandat de procéder à une étude préliminaire du projet et de dresser les plans d'une future caserne. Des membres du Conseil se rendirent même à Québec afin d'activer le dossier.

À l'automne 1974, les plans soumis par la firme d'architectes Jacques Tougas, de Saint-Jean, emportèrent l'adhésion du Conseil, qui passa à l'étape de l'appel des soumissions. Quatre firmes firent des offres allant de \$126,561. à \$150,831. Au début de 1975 toutefois, le maire Bisailon avisa le Conseil du fait que l'aide apportée par le ministère des Affaires municipales ne dépasserait pas 50% des dépenses. Comme ils s'attendaient à obtenir davantage, les conseillers suspendirent temporairement le projet et envisagèrent une autre solution. On projeta faire l'achat du garage et de la maison de M. Roma Hébert afin de les transformer en poste de pompiers. Ce dernier donna son accord et les deux parties fixèrent le prix d'achat à \$55,000. Après étude du prix de revient et du coût des améliorations à apporter au site, on revint au projet initial.

Le 2 octobre 1975, le conseiller Pierre Gosselin donnait un avis de motion afin de présenter « un règlement pour ériger un poste de pompiers dans la municipalité et pour autoriser un emprunt... au montant de \$225,000. pour en acquitter le coût ». La construction de l'édifice, qui allait également abriter les locaux de l'hôtel de ville de la municipalité, s'effectua au cours de l'année 1976. On acheta en mai de cette même année de la compagnie « Camions à Incendie Pierreville Ltée » une auto-pompe munie de divers équipements, pour un montant global de \$57,468. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix possédait désormais un service de lutte contre les incendies adapté aux besoins de sa population et un hôtel de ville moderne.

Ententes intermunicipales

En juin 1977, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adhéra à l'entente mutuelle entre les services d'incendie de plusieurs municipalités de la région, se joignant à Saint-Philippe, Saint-Mathieu, Saint-Jacques-le-Mineur, Saint-Cyprien, Napierville, Sherrington, Lacolle et Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Cette convention prévoyait que sur appel d'aide d'une de ces municipalités, les pompiers disponibles des membres de l'entente se rendraient sur les lieux de tout incendie.

Quant à la convention établissant un service d'incendie commun pour Saint-Paul, Saint-Valentin et Saint-Blaise, on en renégocia les termes à tous les trois ans. En 1980, le taux des services de nos pompiers à l'extérieur de la municipalité s'établissait à \$200. pour la première heure et à \$100. pour chaque heure additionnelle, en plus du salaire des pompiers.

Au cours des années subséquentes, le service des incendies de Saint-Paul améliora sans cesse la compétence de son personnel (cours de formation) et la qualité de son matériel (achat de nouveaux véhicules, système de communication efficace). Il se procura même un camion à échelle.

En 1992, le chef Conrad Gamache prit sa retraite. En considération de ses nombreuses années au service de la municipalité, on le nomma chef honoraire à vie. Son fils Daniel lui succéda à la tête du corps des pompiers en janvier 1993.

En 1996, la municipalité de Saint-Blaise opta pour la création de son propre service d'incendie et se retira de l'entente commune Saint-Paul – Saint-Blaise – Saint-Valentin.

Début 1997, les pompiers paulinoix mirent sur pied une équipe de « premiers répondants », afin d'intervenir en situation d'urgence en collaboration avec les services ambulanciers.

Le Service des incendies paulinoix compte actuellement quelque 25 pompiers volontaires jouissant d'une solide formation et munis d'équipements variés et modernes. Leurs interventions se caractérisent par la compétence, la dextérité et l'efficacité.

Développement du service des loisirs

La première mention concernant l'existence d'un comité des loisirs, à Saint-Paul, remonte à 1948. Dans son journal de bord, le curé Roland Archambault mentionnait alors que la section loisirs des oeuvres paroissiales possédait sa propre caisse spéciale et qu'elle aurait bientôt son comité. Il s'y réservait d'ailleurs le poste de secrétaire-trésorier ! Les activités récréatives organisées demeurèrent toutefois longtemps très limitées à l'intérieur de la municipalité.



Glissoire érigée non loin du village.

Au début des années soixante, on montait une patinoire dans la cour de l'école et Saint-Paul possédait un club de hockey, auquel le Conseil municipal octroyait un peu d'aide.

En 1961, les livres de la municipalité signalaient que la corporation avait versé \$150. « à la Commission scolaire pour les loisirs des jeunes de la paroisse ».

À l'assemblée de septembre 1963, les élus décidèrent de former un comité de loisirs et le maire Cyrille Langlois en assumait la vice-présidence. À partir de ce moment, le Conseil consacra des sommes un peu plus substantielles à ce secteur d'activité.

En juin 1972, le Conseil fit l'acquisition de terrains destinés à la construction d'un poste de pompiers et d'un chalet des loisirs. Le même mois, il adopta un règlement créant la Commission des Loisirs de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Celle-ci se composait d'un membre du Conseil, M. Jean-Paul Béchard, et de dix personnes non rémunérées désignées par le Conseil (Michel Farrell, Annette Farrell, Pierre Lenoir, Yvon Gamache, Jean Boudreau, Yvon Landry, Guy Fortin, Françoise Desjardins, Yvette Langlois, Fernand Trahan).

La nouvelle Commission s'adressa l'année suivante aux autorités municipales afin qu'elles envisagent la construction d'un local réservé aux loisirs. La réponse s'avéra favorable : le 21 mars 1973, le Conseil autorisait « la Commission des Loisirs de Saint-Paul à dépenser un montant de \$10,500. pour un chalet de loisirs pour les jeunes de la paroisse... sur le terrain municipal ». Les travaux débutèrent au cours des semaines suivantes.

En 1975, on permit au Cercle des Fermières d'utiliser le local pour ses activités. Quelques mois plus tard, la Commission des Loisirs demanda l'agrandissement du chalet afin que le Cercle y possède ses propres quartiers. Le Conseil agréa la requête et procéda à l'octroi d'un contrat à l'été 1977, pour la somme de \$14,500.

En 1980, on embaucha un chef de service pour les loisirs afin que le local puisse opérer à l'année longue. Ce responsable se chargeait de la patinoire et des travaux d'entretien légers. Il lui appartenait d'engager des moniteurs pour la saison d'été.

En 1983, le Club Optimiste de Saint-Paul encouragea le Conseil municipal à construire un Centre communautaire polyvalent sur le terrain municipal, à l'arrière de l'hôtel de ville. La population de la municipalité augmentait et le local des loisirs répondait difficilement aux besoins croissants de la communauté. Ce n'est toutefois qu'en 1985 qu'on s'informa des subventions gouvernementales disponibles advenant une décision positive.

À l'été 1986, on dressa un plan provisoire du futur Centre, lequel allait inclure la bibliothèque municipale. En 1987, on invita divers entrepreneurs à présenter des soumissions. On en reçut quatre, variant de \$460,000. à \$493,000. Le 22 décembre 1987, le Conseil adoptait le règlement décrétant la construction :

« Attendu qu'il est devenu nécessaire de construire un centre communautaire afin de loger les loisirs ainsi que la bibliothèque municipale... le Conseil est autorisé à construire un tel centre communautaire, situé sur le terrain municipal. »

Le contrat fut accordé à la firme Brault et Bisailon et les travaux débutèrent en mars 1988. La municipalité reçut une subvention de \$37,000. du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, et une autre de \$37,300. du ministère des Affaires culturelles et de l'Office de planification et de développement du Québec (pour la bibliothèque).

Une fois les travaux terminés, le Conseil mit une section de l'ancien chalet des loisirs à la disposition du Club de l'âge d'or. En avril 1989, on nomma le nouvel édifice « Centre Paulinoix ». L'inauguration officielle eut lieu à l'automne.

Développement culturel : la bibliothèque

Le service de la bibliothèque de Saint-Paul connut des débuts fort modestes. À l'automne 1978, le Conseil délégua le président des Loisirs, M. Pierre Lenoir, à une réunion concernant les Bibliothèques Centrales de Prêt (B.C.P.) tenue à Saint-Polycarpe. Les B.C.P. constituent des organismes à but non lucratif; moyennant une contribution financière annuelle basée sur la population des municipalités, elles prêtent aux bibliothèques locales qui contractent une entente avec elles une certaine quantité de volumes et en assurent le renouvellement trois fois l'an. Leur financement provient en bonne partie du ministère des Affaires culturelles.

Lors de son compte-rendu, M. Lenoir suggéra que Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix adhère à ce système de prêt. En juillet 1979, un règlement municipal établissait la création d'une bibliothèque paulinoise, laquelle allait loger dans la salle municipale. Les résidents de Saint-Paul pouvaient y accéder gratuitement. Comme la collection locale ne comptait que peu de titres, on signa une entente avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de la région sud de Montréal. Le Comité fondateur se composait de Bertrand Touchette, Pierre Lenoir, Louisa Simon, Cécile Clark, Yvette Langlois, Margot Éthier, Agathe Simon et Pierrette Fortin. Les frais de la B.C.P. pour 1980 s'élevaient à \$1020. On inaugura le nouveau service le 27 octobre 1979.

À l'intérieur de l'édifice municipal, la bibliothèque devait côtoyer les services administratifs et le département des incendies. Elle disposait donc d'un espace restreint : lorsqu'en 1980 on ajouta une nouvelle unité d'étagères pour les livres, on dut la placer dans le corridor !

On résolut le problème à la fin de l'année 1982, en louant de M. Jules Desmarais un local situé près de l'hôtel de ville, au 955 rue Principale. La bibliothèque y emménagea en mars 1983. Aux activités habituelles s'ajoutèrent par la suite l'heure du conte pour les tout-petits (fin 1985) et diverses expositions à contenu culturel.

Lors de la construction du Centre communautaire, en 1988, la municipalité obtint une subvention pour la partie de l'édifice consacrée à la bibliothèque et une autre pour son aménagement. Les bénévoles oeuvraient désormais dans un local moderne et spacieux, plus attirant et agréable pour les lecteurs.

La bibliothèque de Saint-Paul est aujourd'hui affiliée au Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie (C.R.S.B.P.). Au cours des dernières années, la contribution monétaire appréciable des autorités municipales, conjuguée aux efforts d'une équipe de 15 bénévoles, ont rehaussé le niveau de sa collection locale, qui comprend actuellement quelque 2,500 volumes, et l'efficacité de son service à ses 400 abonnés actifs (21.4% de la population). Les nouveaux arrivants dans la municipalité s'étonnent fréquemment de la qualité et de la diversité de son contenu.

Les lotissements sur canaux

De 1961 à 1998, la population de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a presque triplé, passant de 681 à 1864 habitants. Comme l'agriculture n'occupe plus qu'une quantité restreinte de résidants, l'accroissement démographique résulte en grande partie d'un phénomène plutôt spécifique à notre municipalité : les lotissements sur canaux.



Les "cabines" que louait M. Gérard Fortin en face de la marina, en 1955.

Le voyageur qui traverse Saint-Paul sans quitter la route 223 peut difficilement deviner l'ampleur du développement qui s'est effectué sur la rive ouest du Richelieu depuis trente ans, là où on ne trouvait autrefois que de vastes terrains marécageux. Le long des nombreux canaux creusés perpendiculairement à la rivière, on découvre aujourd'hui des avenues pour la plupart asphaltées, bordées de ravissantes propriétés. De nombreuses résidences d'été s'y sont transformées avec les années en demeures perma-

nelles. C'est là que se concentre une part appréciable de la population actuelle de la municipalité.

Pourtant, lorsque M. Gérard Fortin, un Paulinoix originaire de Napierville, avait entrepris en 1955 le creusage d'un canal jusqu'à la rivière, il s'en était trouvé plus d'un pour qualifier le projet d'extravagant et voué à l'échec, à plus forte raison lorsqu'une pelle



Le restaurant opéré par Yvonne et Gérard Fortin (1956) près du premier canal creusé par M. Fortin.

mécanique servant aux travaux s'était enfoncée un jour dans le Richelieu (on creusait en hiver sur la glace) ! Visant d'abord à accommoder les chasseurs qui louaient les petits chalets que possédait M. Fortin du côté ouest de la route 9B (1), ce premier canal annonçait en fait le développement futur de la municipalité.

Au cours des années suivantes, plusieurs propriétaires de terrains longeant le Richelieu suivirent l'initiative de Gérard Fortin. Une fois les abords des canaux aménagés, ils lotissaient l'emplacement. Le Saint-Paul d'aujourd'hui s'est construit en bonne partie

(1) On appelait ces chalets des « cabines ». Le prix d'une location s'élevait à \$3 M. Fortin opérait également un restaurant à proximité du canal.

sur ces parcelles. Mentionnons entre autres le développement André Gagnon entre les 59^e et 64^e avenues, qui transforma littéralement la physionomie de la municipalité. Sans ces lotissements, la population de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix atteindrait à peine la moitié de son chiffre actuel.

La venue de nouveaux résidants constitua un apport économique non négligeable. Une fois installés, ils réclamèrent évidemment des services, ce qui n'était pas sans irriter certains Paulinoix de souche, qui leur reprochaient d'exiger à la campagne les mêmes commodités qu'à la ville. Leurs demandes forcèrent néanmoins la municipalité à consentir de plus grands efforts et à se doter d'infrastructures qui tout compte fait profitèrent à toute la communauté.

Les M.R.C. (Municipalités régionales de comté)

Apparues en 1979, les municipalités régionales de comté se veulent une structure supramunicipale remplaçant les anciens Conseils de comté et visent, par le regroupement et la concertation des municipalités d'un même secteur, à favoriser un développement régional harmonieux. Chaque M.R.C. est chapeauté par un Conseil composé d'élus municipaux. Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fait partie de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, laquelle fut créée le 1^{er} janvier 1982. Elle comprend vingt municipalités et près de 100,000 habitants.

La mission de la M.R.C. comportait l'élaboration d'un schéma régional d'aménagement, dont le but consistait à « trouver l'affectation la plus appropriée pour chaque type de sol (agriculture, construction, zone inondable)... (afin) de permettre aux municipalités... de bien planifier leur développement » (1). Ces dernières devaient donc confectionner à cette fin un plan d'urbanisme, à l'intérieur de normes établies par Québec.

Le schéma d'aménagement de la municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu entra en vigueur le 13 octobre 1988. Le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fut pour sa part adopté par règlement le 2 juillet 1991.

La collecte des matières recyclables depuis le 1^{er} janvier 1996 par la firme Compo-Haut-Richelieu, celle des déchets domes-

(1) *L'évolution municipale du Québec des régions*, Diane Saint-Pierre, Union des municipalités régionales de comté, 1994.

tiques dangereux (D.D.D.) ainsi que l'implantation dans la région de parcs à conteneurs, représentent des exemples de réalisations relevant du champ de compétence de la M.R.C.

L'achat du réseau électrique

Au printemps 1990, la municipalité estima avantageux de procéder à l'acquisition de son réseau d'éclairage public. En agissant de la sorte, elle pouvait en confier l'entretien à l'entrepreneur-électricien de son choix, une solution économiquement avantageuse vu les coûts de déplacement très élevés d'Hydro-Québec.

On retint les services de M. Florent Guay, de Lacolle. Les économies réalisées permirent d'effacer l'emprunt contracté pour l'achat du réseau (environ \$58,000.) en moins de trois ans. À l'automne 1993, on changea les lampes à vapeur de mercure pour des lumières au sodium plus efficaces.

Rénovation de l'hôtel de ville

En août 1994, le Conseil présenta une demande d'aide financière, dans le cadre du programme des travaux d'infrastructures Canada-Québec, afin de mettre en oeuvre un projet d'agrandissement de l'hôtel de ville.

On émit les appels d'offres en mars 1995 et le mois suivant, on accorda le contrat pour « la rénovation et l'agrandissement de la mairie et du Poste de pompiers » aux Entreprises Fraser et Gauthier Inc.

Le service des incendies disposa donc à compter de 1996 de locaux plus vastes et l'administration municipale d'une salle de délibérations ainsi que de bureaux plus spacieux. L'édifice rénové comprend également une voûte incombustible.

Le Club Optimiste

Le Club Optimiste Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix débuta ses activités le 24 janvier 1982, avec un effectif de 27 membres. L'équipe de fondation comprenait Raymond Boucher (Président fondateur), Pierre Lenoir (Président fondateur par intérim), Jacques Dion, Jean Beauchamp, Jean-François Bisailon, Michel Trahan, Michel Farrell, Paul Martin, Serge Boudreau, Roland Boudreau et Pierre Gosselin.

L'organisme se distingue par l'implication continuelle de ses membres auprès de la jeunesse. Tout au long de l'année, il supporte de multiples activités qui contribuent à l'épanouissement des jeunes citoyens. Il attribue également sur une base annuelle des bourses d'études à ceux d'entre eux qui fréquentent les institutions collégiales et universitaires.

Financé en bonne partie par la vente de billets donnant lieu à l'attribution d'intéressants séjours à l'étranger (la formule Opti-voyage), le Club estime avoir distribué depuis 15 ans près d'un demi-million de dollars au sein de la communauté. Il comptait, en 1997, 77 membres recrutés à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et à Saint-Valentin.

Ses présidents furent :

Pierre Lenoir	Guy Langevin
Jean-François Bisailon	Yvon Fournier
Jean Beauchamp	Germaine Laverrière
Michel Trahan	Bruno Fournier
Robert Hébert	Marc Fortin
Serge Boudreau	Caroline Rousselet
Jaclin Bisailon	Jean-Luc Blais
Denis Trahan	Robert Boudreau

Le Club de l'âge d'Or

La population québécoise vivant de plus en plus longtemps en bonne condition physique, la nécessité s'impose d'organiser des activités récréatives, sportives, sociales et culturelles correspondant aux besoins spécifiques des personnes plus âgées. C'est là un des objectifs principaux des Clubs de l'âge d'Or.

Celui de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix reçut confirmation de son affiliation à la Fédération des Clubs de l'âge d'Or le 17 janvier 1984 et ses lettres patentes le 9 mars de la même année. Le premier Conseil d'administration se composait de :

M. Jean-Paul Méryneau (président)
M. Roger Asselin
Mme Germaine Savage (secrétaire)
Mme Thérèse Rajotte
M. Gérald Miron
M. Isidore Dubois
Mme Jacqueline Langlois

Après la fondation du Club, le Conseil municipal mit le chalet des loisirs à sa disposition. Une fois terminée la construction du Centre Paulinoix, en 1988, une partie du chalet devint le local exclusif du Club. Les présidents depuis sa fondation furent :

M. Jean-Paul Méryneau (1984-85)
M. Paul Desjardins (1985-96)
M. Guy Langevin (1996-)

Les Clubs de l'âge d'Or comptent 211,000 adhérents au Québec. Celui de Saint-Paul regroupe environ 175 membres (de Saint-Paul et de Saint-Valentin) et fait partie de la FADOQ (Fédération de l'âge d'Or du Québec), Région Rive-Sud Métropolitaine, laquelle rassemble 54 clubs. Il accueille les personnes de 50 ans et plus.

Une citoyenne émérite

Au cours de l'année 1996, une résidante de Saint-Paul de-l'Île-aux-Noix, madame Laure-Anna Grégoire, reçut l'insigne honneur d'être nommée « Chevalier » de l'Ordre National du Québec par le Premier ministre Lucien Bouchard.

Originaire de Saint-Cyprien-de-Napierville (1913), madame Grégoire fit preuve tout au long de sa vie d'opiniâtreté et de persévérance malgré des circonstances parfois difficiles. Éprouvée en bas âge par la perte de sa mère, elle devint elle-même veuve à l'âge de 38 ans, lorsque son mari Armand Rémillard perdit la vie en 1952, lors d'un accident d'automobile à l'entrée nord du village de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Sa ténacité et sa force de caractère lui permirent néanmoins d'élever et de faire instruire ses dix enfants. Elle opérait à l'époque à Saint-Valentin un magasin général situé près de la voie ferrée et possédait une ferme, dont elle est toujours la propriétaire, au sud du village de Saint-Paul.

La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix a tenu à lui rendre un hommage spécial, en janvier 1997, en la nommant citoyenne émérite de la municipalité.

Le développement économique

Le comptoir de la Caisse populaire

Dans les années soixante, M. Isaïe Beauchamp tenait, dans un local adjacent à son magasin général, une succursale de la Banque Canadienne Nationale. Celle-ci connut plus ou moins de succès car les résidants s'y rendaient pour encaisser leurs chèques, sans pour autant y effectuer des dépôts ou des transactions. On préférait l'anonymat des banques situées à l'extérieur de la municipalité (1).

En 1976, quelques citoyens présentèrent une pétition au Conseil, laquelle souhaitait la présence d'une Caisse populaire à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Celui-ci manifesta son appui au projet, mais il fallut attendre 1978 pour assister à des démarches concrètes en ce sens. M. Isidore Bergeron, alors directeur de la Caisse populaire de Lacolle et Saint-Bernard et résidant de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, appuyait ouvertement l'idée. La corporation municipale et la Fabrique de la paroisse manifestèrent l'intention de transférer leur compte de Saint-Jean à Saint-Paul, dès qu'un comptoir de la Caisse populaire y serait ouvert.

Pour le loger, on songea d'abord au sous-sol de l'église. La Fabrique avait même contacté M. Bergeron à ce sujet (2).

On loua finalement des locaux, situés au sous-sol du dépanneur opérant non loin de la 63^e avenue. Le 19 août 1979, on procéda à l'inauguration officielle du comptoir-caisse Île-aux-Noix, rattaché à la Caisse populaire de Lacolle et Saint-Bernard (devenue depuis la Caisse populaire de Beaujeu). Celui-ci comptait 300 membres et possédait un actif de 300 000 \$. On n'y trouvait qu'un seul employé. Les dépôts et les retraits constituaient les seules opérations accessibles.

Quelques années plus tard, M. Lionel Gagnon, citoyen du village de Saint-Paul et partisan dès la première heure de l'implantation du comptoir, fit ériger un bâtiment sur un terrain lui appar-

(1) Le commerce Beauchamp abritait aussi le bureau de poste de Saint-Paul. Lorsque Diane Beauchamp quitta sa fonction de maîtresse de poste, début 1992, la Société canadienne des Postes convertit son bureau de poste en comptoir postal franchisé et installa un kiosque postal dans le stationnement municipal, en face de l'église.

(2) On parla également à cette époque d'utiliser le sous-sol de l'église comme bibliothèque municipale.

tenant à la sortie nord du village et le loua aux administrateurs de la Caisse populaire de Lacolle et Saint-Bernard, afin qu'ils y transfèrent les activités du comptoir-caisse. À la fin du bail, la Caisse en fit l'acquisition. On y exécuta des travaux d'agrandissement en 1992.

Le comptoir emploie actuellement un directeur, trois caissières et une conseillère en finances. Il offre tous les services bancaires usuels offerts par le mouvement Desjardins, y compris la vente d'assurances. Il dessert environ 1500 membres et effectue annuellement quelque 100 000 transactions. Possédant un actif de 12 millions de dollars dont 8 millions en épargnes, il est doté d'un guichet automatique depuis février 1996.

La capitale nautique du Québec

En 1898, au plus fort de la lutte pour conserver leur église, les fondateurs de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix avaient affirmé que s'éloigner de la rivière Richelieu constituait une erreur. Le temps se chargea de leur donner en bonne partie raison. Immuable et majestueux, le cours d'eau qui servit de voie d'exploration au début de la colonie et par la suite de voie de transport, demeure plus que jamais, en cette fin de 20^e siècle, vital pour l'économie paulinoise.

En plus d'attirer sur ses bords de nombreux résidants qui permirent le développement de Saint-Paul, le Richelieu a fait surgir chez nous des entreprises nautiques prospères, dont la réputation s'étend désormais bien au-delà de la province de Québec. Les marinas Gosselin, Fortin et Gagnon, « les trois grands » comme certains se plaisent à les surnommer, possèdent aujourd'hui des chiffres d'affaires de plusieurs millions de dollars et confèrent à notre municipalité son titre de capitale nautique.

Cette appellation n'est en rien exagérée, selon M. Gilles Fortin, propriétaire avec son frère Denis de la marina qui porte leur nom : « Lorsque je me rends à l'étranger par affaires, à des endroits comme Chicago, précise-t-il, je constate que dans le milieu du nautisme, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et ses marinas sont connus même à l'extérieur du pays ».

La marina Gosselin

L'histoire de la marina Gosselin se confond avec celle de la municipalité. Tout au long du siècle, Joseph Gosselin père,



L'ancienne marina Joseph Gosselin.

Joseph Gosselin fils et leurs descendants ont oeuvré dans les domaines du tourisme, de la villégiature et de la navigation de plaisance.

Joseph, père, opérait l'hôtel Gosselin, près du Richelieu, lequel accueillait au début du siècle pêcheurs et chasseurs. Joseph, fils, fut le bâtisseur de ce qui devint le Groupe nautique Gosselin. Il fabriqua d'abord des chaloupes, qu'il mettait à la disposition des amateurs de sports de plein air, puis son propre bac pour effectuer la traversée à l'Île-aux-Noix. Dans les années soixante-dix, il opérait encore un traversier conduisant les visiteurs au Fort Lennox. Les installations de la marina Gosselin s'étendent sur une superficie de quelque 700,000 pieds carrés. En plus d'offrir de nombreuses places à quai et un parc d'entreposage pour plusieurs centaines de voiliers et de bateaux motorisés, l'entreprise possède un atelier d'entretien et de réparation qui emploie plusieurs travailleurs de la région.



M. Gérard Fortin, fondateur de la marina Fortin.

La marina Fortin

Le commerce mis sur pied par Gérard Fortin, en 1955, débuta modestement en louant de petits chalets et des chaloupes et en assurant le transport par traversier des touristes désireux de visiter le Fort Lennox. Le premier bateau vendu par M. Fortin, en 1959, mesurait 14 pieds et fut cédé pour la somme de \$400.

En visitant la spacieuse salle de montre de la marina, construite entre 1990 et 1995, en y admirant un vaste choix d'embarcations, dont certaines valent au bas mot plus d'un demi-million de dollars, on réalise le chemin parcouru par l'entreprise.

Établi à \$50,000. en 1960, son chiffre d'affaires approchait le demi-million en 1979 et atteint aujourd'hui plus de dix millions de dollars. Sa clientèle provient surtout de Montréal, mais également de l'Ontario, des provinces maritimes et des États-Unis. L'été, en période de pointe, la marina emploie jusqu'à 35 personnes. Son expansion est à l'image de l'essor du nautisme au cours des dernières décennies.

La marina Gagnon

La marina Gagnon possède une infrastructure impressionnante. Son fondateur, M. André Gagnon, décédé en 1995, se faisait un point d'honneur de posséder des installations de premier ordre.

Tout débuta à l'aube des années soixante-dix, lorsque M. Gagnon entreprit de mettre ses aménagements personnels à la disposition de quelques amis. Il décida par la suite d'exploiter une marina, un défi de taille puisqu'il était alors plus ou moins familier avec ce domaine d'activité.

En 1979, il procédait à la construction des bâtiments situés sur la 62e avenue. L'année suivante, il était en mesure d'accommoder 200 embarcations. L'entreprise prit constamment de l'expansion, si bien qu'elle peut actuellement desservir 400 plaisanciers. Au plus fort de ses activités estivales, la marina Gagnon emploie 35 travailleurs. Elle s'est dotée, en 1991, d'une superbe salle de montre, érigée face à l'hôtel de ville de Saint-Paul. À ceux que la construction de l'édifice au coeur du village inquiétait, M. Gagnon affirmait, pince-sans-rire, qu'il serait plus beau que l'hôtel de ville ! La marina Gagnon, actuellement dirigée par Dominique et Paul-André Gagnon, figure parmi les plus importantes marinas de la province.

La municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix compte deux autres marinas : la marina Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, à la sortie sud du village, et la marina Bouée 514, à mi-chemin entre Saint-Paul et Cantic. Si elles ne possèdent pas l'envergure des précédentes, elles n'en demeurent pas moins en pleine croissance.

D'autres commerces locaux sont directement reliés aux loisirs de plein air et à la proximité de la rivière Richelieu. Mentionnons la pourvoirie de M. Guy Mayer, qui offre aux chasseurs et pêcheurs les services nécessaires à la pratique de leur sport. Son père, M. Toussaint Mayer, acheta à la fin des années quarante le site de l'ancien hôtel Bouillon et entreprit de louer des petits chalets et des embarcations. La famille Mayer possède donc une expertise de près de 50 ans en ce domaine.

Des entreprises comme Jean-Jacques Martin Marine et Aqua Concept opèrent elles aussi dans le champ d'activité du nautisme.



Travaux de construction de la marina Gagnon.



La marina Gagnon. À gauche, le Centre d'Accueil des visiteurs se rendant à l'Île-aux-Noix.



M. et Mme André Gagnon, fondateurs de la marina Gagnon.

Le Festival nautique

De 1984 à 1995 se tint annuellement le Festival Nautique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, trois jours d'activités reliées à la navigation de plaisance. Une des attractions les plus goûtées du public consistait en une parade de bateaux, décorés au gré de l'imagination des propriétaires. Les concepts les plus originaux remportaient des prix.

D'année en année, l'événement grandissait en importance et requérait une quantité considérable de bénévoles. Victime de son expansion et des caprices de la température, le festival fit relâche en 1996 et 1997. Il est à souhaiter que cette manifestation visant à souligner la vocation moderne de Saint-Paul revienne un jour.

Entreprises familiales

Si le domaine de la plaisance et du loisir occupe dans la municipalité une grande importance, il ne faut pas minimiser pour autant la réussite de plusieurs familles paulinoises dans d'autres sphères d'activité commerciale. La quincaillerie Fleury, le marché Beauchamp, les garages Deneault, Bisailon et Blais sont des entreprises familiales solidement implantées à Saint-Paul depuis de nombreuses années. Les familles Boudreau et Gamache, de leur côté, sont devenues des « joueurs majeurs » dans leur spécialité.

Les Fleury, aujourd'hui propriétaires d'une vaste quincaillerie, opéraient également dans les années 70 un supermarché et un magasin de meubles.

À la fin des années 50, le marché Beauchamp, aujourd'hui agrandi et moderne, était le point de rassemblement des paroissiens après la messe dominicale. Sitôt l'office religieux terminé, petits et grands se précipitaient « chez Beauchamp ». C'était la cohue dans le magasin général ! La famille tenait également le bureau de poste municipal et géra pendant un certain temps une succursale bancaire.

Alors que le garage Deneault oeuvre plus particulièrement dans le domaine de la mécanique générale, le garage Bisailon se spécialise dans la réparation de carrosseries d'automobiles. La famille Blais pour sa part, en plus de tenir garage, effectue le transport de terre et de gravier par camion et assure le déneigement de



Bénédiction du commerce de M. et Mme Roger Fleury par le curé Lucien Roy, en 1960.



Le site de l'actuel marché Beauchamp en 1920.

plusieurs routes de la région. Déjà, en 1950, M. Aimé Blais, alors résidant de Saint-Valentin, ouvrait et entretenait tous les chemins d'hiver de Saint-Paul (à l'exception de la route 9B, l'actuelle route 223) pour la somme de \$800 !

Les Pétroles Saint-Jean

L'entreprise « Les Pétroles Saint-Jean Inc », qui a acquis depuis quelques années une dimension quasi régionale, est issue du modeste commerce initié par Roland Boudreau au coeur du village de Saint-Paul (1). À la fin des années quarante, M. Boudreau était cantonnier et dirigeait une équipe d'hommes chargée de l'entretien des routes de la paroisse (2). Vers 1952, il débuta la livraison aux résidents du secteur de bonbonnes de propane. À l'époque, l'utilisation de ce type de chauffage était plutôt restreinte. M. Boudreau possédait un petit camion, dont il modifiait la boîte selon l'utilisation.

Sous la conduite de ses fils, « Les Pétroles Saint-Jean » ont connu une croissance accélérée au cours des deux dernières décennies et représentent aujourd'hui un nom important dans le domaine des produits combustibles. MM. Serge et Pierre Boudreau, les propriétaires, possèdent une flotte de 11 camions (six pour le propane et 5 pour l'huile à chauffage) et emploient jusqu'à 20 personnes.

Le Centre du camion Gamache

En avril 1971, Arthur Gamache, alors mécanicien, décida de partir en affaires à son compte et fonda, avec son frère Conrad, le Garage Gamache, un modeste bâtiment de 27 X 35 pieds pouvant à peine contenir deux automobiles.

Un de leurs premiers gros clients fut la compagnie Pillsbury, qui leur confiait l'entretien de ses camions. Au fil des années, le garage se spécialisa dans la réparation de camions lourds et fut agrandi à plusieurs reprises. À la mort d'Arthur Gamache, ses fils Richard, Serge et Christian assurèrent la bonne marche de l'entreprise, qui connut alors une expansion fulgurante.

(1) La résidence où habitait M. Boudreau abrita à la fin du siècle dernier une auberge.

l'« Hôtel Saint-Valentin ». La famille Boudreau y opéra ultérieurement un petit restaurant.

(2) M. Albert Gamache et M. Gaston Clément furent également cantonniers entre 1950 et 1970.



M. et Mme Adjuteur Boudreau, parents de M. Roland Boudreau, le fondateur des « Pétroles Saint-Jean ».



C'est dans ce bâtiment haussé de quelques pieds qu'Arthur et Conrad Gamache débutèrent, en 1971, les opérations du futur Centre du camion Gamache.

Le Centre du camion Gamache possède aujourd'hui un personnel de 35 employés. Il achète et revend annuellement plus de 800 camions et son chiffre d'affaires dépasse les 25 millions de dollars. Ses activités s'étendent jusqu'aux États-Unis, à Cuba et aux Barbades. Il constitue un des plus gros commerces du genre au Canada.

Disparus prématurément

Sur une période d'un siècle, il se produit fatalement de nombreux événements malheureux qui font partie intégrante de l'histoire d'une municipalité. Plusieurs Paulinoix et estivants furent ainsi emportés prématurément, fauchés en pleine jeunesse ou dans la fleur de l'âge. Il serait dommage que leur disparition subite les exclue de notre mémoire collective. Évoquons brièvement le souvenir de quelques-uns d'entre eux, dont la disparition bouleversa particulièrement les Paulinoix.

Le jeune Shédéric

Début mai 1903, les enfants de Georges Shédéric se rendirent un matin s'amuser près de la rivière. Parmi eux un bambin de trois ans, qui manqua bientôt à l'appel. On organisa vainement des recherches sur la grève et dans les bois avoisinants. On retrouva le jeune garçon deux jours plus tard, noyé dans une mare d'à peine trois pieds de profondeur. Un examen sommaire du

corps révéla une sérieuse blessure près de l'oeil. On l'attribua à une chute et on ne poussa pas l'affaire plus loin.

Noyades près du Fort Lennox

En juin 1929, Thomas Dallaire et Gaston Roberge se noyèrent près du Fort Lennox. Un citoyen de Saint-Jean en train de pêcher dans les environs et un certain M. Gagnon, de Saint-Paul, sortirent les corps de l'eau, sans pouvoir les réanimer. Thomas Dallaire était âgé de 26 ans.

Olier Hébert

Le 20 septembre 1930, Olier Hébert, 19 ans, fils de Félix Hébert et de Maria Perron, décéda à l'hôpital de Saint-Jean des suites de brûlures subies lors d'une explosion, quelques jours plus tôt. À cette époque, on utilisait des engins pour scier le bois et battre le grain. Il fallait pour les faire démarrer y verser une certaine quantité de gazoline et actionner une roue. Lors du démarrage, il se produisait souvent une détonation. Éprouvant de la difficulté à mettre le moteur d'une de ces machines en marche, des travailleurs allèrent quérir l'aide du jeune Hébert, qui était fils de mécanicien.

Des témoins racontèrent que le jeune homme tenait un bidon d'essence à la main lorsque la machine démarra. Une explosion plus forte qu'à l'accoutumée le fit sursauter. Le liquide se renversa sur lui et le feu se communiqua instantanément à ses vêtements. Des personnes présentes se blessèrent sérieusement aux mains en tentant de lui porter secours. Gravement brûlé mais toujours conscient, il fut hospitalisé et décéda quelque temps plus tard. Il était l'aîné d'une famille de huit enfants. L'accident se produisit chez M. Adjuteur Boudreau.

Napoléon Gamache

Napoléon Gamache revenait de scier du bois, en voiture à chevaux, en février 1932, lorsqu'une bride de l'attelage se rompit. Les bêtes prirent le mors aux dents et M. Gamache se fractura une jambe en tentant de sauter du véhicule, près de la demeure de M. Joseph Clément (entre la 29e et la 31e avenue). Hospitalisé à Saint-Jean, il fut emporté par des complications le 16 mars 1932, environ six semaines après l'accident. Il était âgé de 38 ans et laissait derrière lui 15 enfants.

Triple noyade à Saint-Paul

Le 22 août 1936, quatre jeunes hommes louèrent une chaloupe pour aller pêcher sur le Richelieu, en face du village. En se déplaçant dans l'embarcation, ils la firent chavirer. Jack Holden et Jack Browmer ne savaient pas nager et coulèrent aussitôt. Robert Robb, qui possédait une réputation de bon nageur, cria à son compagnon Frank Rowland de se cramponner à l'embarcation pendant qu'il allait quérir du secours. À cent pieds de la rive, ses forces l'abandonnèrent et il se noya. Des riverains accourus sur les lieux réussirent à ramener Rowland sain et sauf.

Normand Girard

Le fils de M. et Mme Omer Girard, Normand Girard, 9 ans, fut heurté par une automobile, en février 1940, alors qu'il traversait la rue du village. Il décéda quelques jours plus tard, à l'hôpital de Saint-Jean.

Victor Cyr

Victor Cyr, fils de Lucien Cyr et de Mary Sheppard, affectionnait la chasse. À l'automne 1942, il épiait l'arrivée du gibier dans une chaloupe en compagnie d'un autre chasseur. Lorsque les canards se manifestèrent, il se leva brusquement dans l'embarcation et épaula son fusil. Son compagnon, placé derrière lui, n'avait pas prévu le geste et fit feu, l'atteignant gravement. Il mourut le 20 octobre 1942 à l'hôpital de Saint-Jean, âgé de 17 ans.

Les frères Bisailon

André, Fernand et Jean Bisailon, fils de Félix Bisailon et d'Orise Éthier, âgés respectivement de 19, 16 et 15 ans, décidèrent, le 4 août 1944, d'aller se baigner à la rivière. Une fois à l'eau, ils se retrouvèrent en difficulté. Roger Benoît, qui les accompagnait, réussit à ramener André sur la rive sain et sauf mais ne put en faire autant pour ses deux frères. Les manoeuvres de réanimation s'avérèrent inutiles. Ce drame secoua toute la communauté, les Bisailon figurant parmi les anciennes familles de la municipalité. André Bisailon occupa plus tard la mairie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix de 1971 à 1989.

Noyade à l'Île-aux-Noix

En pique-nique à l'Île-aux-Noix avec ses parents, fin juillet 1952, le jeune Denis Massé, 3 ans, échappa à leur attention. Après

une heure de recherches, on localisa son corps près du quai.

Alain Clément

Alain Clément, 12 ans, fils de Gaston Clément et de Régina Plante, se dirigeait, le 12 août 1958, au volant d'un tracteur, vers la ferme de son oncle à Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Suite à une faute d'inattention ou à une fausse manoeuvre, le véhicule versa dans le fossé et broya le jeune garçon à mort.

Serge Desjourdy

Le 10 novembre 1963, Serge Desjourdy, fils de M. et Mme Yvon Desjourdy partit tôt le matin à la chasse aux canards. Ils se noya après être tombé de son embarcation. Il était âgé de 15 ans.

Danielle Fleury

La petite Danielle Fleury, 8 ans, fille de Claude Fleury et d'Yvette Lambert, perdit la vie par noyade le 15 février 1965. Partie patiner en fin d'après-midi avec des compagnons dans un petit boisé entre la route et la rivière, on présume qu'en voulant retourner chez elle, elle confondit les lumières du village avec celles du Fort Lennox, prenant ainsi la direction de la rivière.

Michelle Bisailon

Michelle Bisailon, étudiante de 17 ans, fille d'André Bisailon et de Céline Guay, fut heurtée mortellement par une automobile, le 24 octobre 1968, alors qu'elle marchait le long de la route 223, non loin de chez elle.

Richard Bisailon

Richard Bisailon, 19 ans, fils d'André Bisailon et de Céline Guay, et Michel Savard, fils de Jean-Guy Savard et de Marie-Claire Béchard, furent portés disparus le 6 février 1972, après avoir été vus pour la dernière fois se déplaçant en motoneige. Ils s'étaient noyés dans le Richelieu, face à l'ancienne propriété de M. J.G. Wilson, entre Saint-Paul et Cantic.

Diane Létourneau

Diane Létourneau, âgée de 16 ans, perdit la vie lors d'un accident de la route survenu au sud de la municipalité, le 16 septembre 1984. Son automobile heurta un arbre le long de la route 223.

L'Île-aux-Noix

Sise au milieu de la rivière Richelieu, entre Saint-Jean-sur-Richelieu et la frontière américaine, l'Île-aux-Noix compte moins de trois quarts de mille (1350 mètres) sur sa longueur et un peu plus d'un quart de mille (500 mètres environ) sur sa partie la plus large. Elle faisait partie de la seigneurie de Noyan, concédée en 1733. En 1753, M. de Noyan la sous-concéda à Pierre Jourdenet, soldat de M. de Lorimier. Le loyer annuel consistait en une pochée de noix de l'île, livrable à la maison du seigneur, rue Saint-Paul, à Montréal.

Les Français fortifièrent l'île en 1759, afin de faire obstacle à une invasion éventuelle de la colonie par les forces anglaises.

Du 16 au 27 août 1760, les troupes britanniques, fortes de 3,400 hommes et dirigées par le colonel Haviland, firent le siège de l'île, laquelle se trouvait sous le commandement de M. de Bougainville. Dans la nuit du 27 au 28 août, la situation s'avérant désespérée, la plupart des Français évacuèrent les lieux par la rive ouest du Richelieu et à travers les marécages, ne laissant sur l'île qu'une quarantaine d'hommes qui capitulèrent le lendemain :

« Haviland était le chef de l'armée anglaise. Les Français étaient commandés par l'un des hommes célèbres de la fin du 18e siècle, le fameux Bougainville, ancien aide de camp de Montcalm... Il n'avait qu'un millier d'hommes à opposer à son adversaire. Ce dernier s'aperçut après dix jours de bombardements qu'il ne pourrait forcer le passage. Le 24 août, comme la petite flotte des Français était amarrée près de l'embouchure de la rivière du Sud, le major Rodgers eut l'idée de transporter secrètement quelques pièces de canon dans son voisinage. Les premières décharges tuèrent le commandant d'un navire. Ses matelots, découragés, abandonnèrent le bateau, qui fut poussé par le vent d'ouest (vers la rive est). Les Anglais s'en saisirent et s'emparèrent des autres navires. Cela leur permit de transporter leurs troupes par la rivière du Sud sur la rive ouest du Richelieu et d'aller camper sur la ferme Boileau, aujourd'hui au quai de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

...Après consultation avec son état-major, (De Bougainville) décida que l'ennemi étant passé, il valait mieux abandonner la position. Laissant une garnison de quarante hommes, il profita de la nuit pour s'échapper avec son régiment par le barachois de Boileau et les marais environnants. Il devança Haviland à Montréal » (1).

Après la capitulation, le général Amherst ordonna de raser les fortifications françaises. En 1761, la Nouvelle-France étant tombée, les militaires quittèrent l'île, jugeant qu'elle avait en partie perdu son importance stratégique.

Les Américains, dirigés par le général Arnold, l'occupèrent en 1775, lors du début de leur rébellion contre l'Angleterre, et l'utilisèrent surtout comme base d'opérations. Minés par la maladie, particulièrement par la petite vérole, ils l'abandonnèrent quelques mois plus tard.

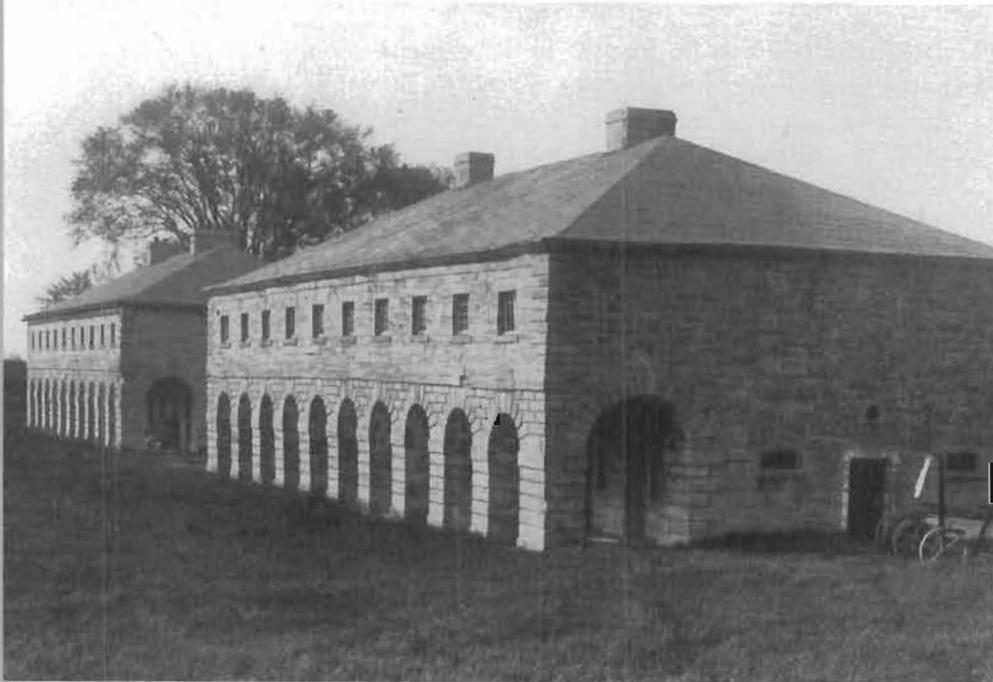
De 1778 à 1782, les Britanniques décidèrent d'améliorer ses défenses et y érigèrent des fortifications importantes.

Lors de la guerre de 1812, Britanniques et Américains se disputant la suprématie sur le Richelieu et le lac Champlain, une bataille navale se déroula le 3 juin 1813 à proximité de l'île, au cours de laquelle les vaisseaux américains Eagle et Growler furent capturés.

L'existence sur l'île à cette époque d'un chantier de construction navale très actif (il opéra jusqu'en 1834), conjuguée à la réfection d'ouvrages défensifs, y amenèrent une garnison plus importante et l'établissement d'un village sommaire.

À l'été 1819, on entreprit la construction du fort actuel, qu'on nomma « Fort Lennox », en l'honneur du gouverneur général Charles Lennox, duc de Richmond, décédé la même année. On utilisa de la pierre provenant de carrières du Vermont (à l'île Lamotte). On compléta les travaux en 1829.

(1) Un barachois est un banc de sable ou de gravier s'avancant dans un cours d'eau et formant une petite baie. Tiré d'un article du juge Philippe Demers, paru dans le journal *Le Canada Français*. Le juge Demers (1863-1951) est né à Henryville. Avocat, député de Saint-Jean et Iberville à la Chambre des Communes (1896-1906), professeur de droit civil, doyen de la faculté de droit de l'Université de Montréal (1929), il a laissé de nombreux écrits sur l'histoire de la région du Richelieu.



À la fin du 19e siècle, l'île-aux-Noix était louée à des cultivateurs qui y récoltaient du foin.

Réduits après la construction du fort, les effectifs militaires furent sensiblement augmentés lors de la rébellion des Patriotes, en 1837-1838.

À partir de 1850, la garnison ne cessa de décroître. En 1857, la trentaine de soldats qui occupaient encore l'île se retirèrent. L'endroit servit d'école de réforme pour adolescents de 1858 à 1862.

Les militaires occupèrent à nouveau le Fort Lennox à partir de 1862, lors de la guerre de Sécession américaine.

En août 1870, les troupes britanniques quittèrent définitivement le Canada, et le Fort Lennox, ayant perdu tout rôle militaire, fut pratiquement laissé à l'abandon. Pendant plusieurs années, le gouvernement loua l'île à des cultivateurs, qui y récoltaient du foin et y faisaient paître quelques animaux.

Au début du 20e siècle, l'île accueillit des excursionnistes, lesquels utilisaient entre autres pour s'y rendre le vapeur de M. Ben Naylor, de Noyan.

En 1921, le site passa sous la juridiction du ministère de l'Intérieur et devint lieu historique national. On allait y pique-niquer et on s'y adonnait au camping et à la baignade.

Lors de la seconde guerre mondiale, on y interna des réfugiés d'origine juive provenant d'Allemagne et d'Europe. À la fin du conflit, l'endroit servit de colonie de vacances pour adolescents et retrouva progressivement sa vocation récréative.

En juillet 1964, le ministère fédéral des Richesses naturelles y ouvrit une école d'archéologie, dans le but de mettre à jour les fondations des anciens bâtiments. On y découvrit les assises de l'hôpital du deuxième fort (1778). Les fouilles se poursuivirent ultérieurement.

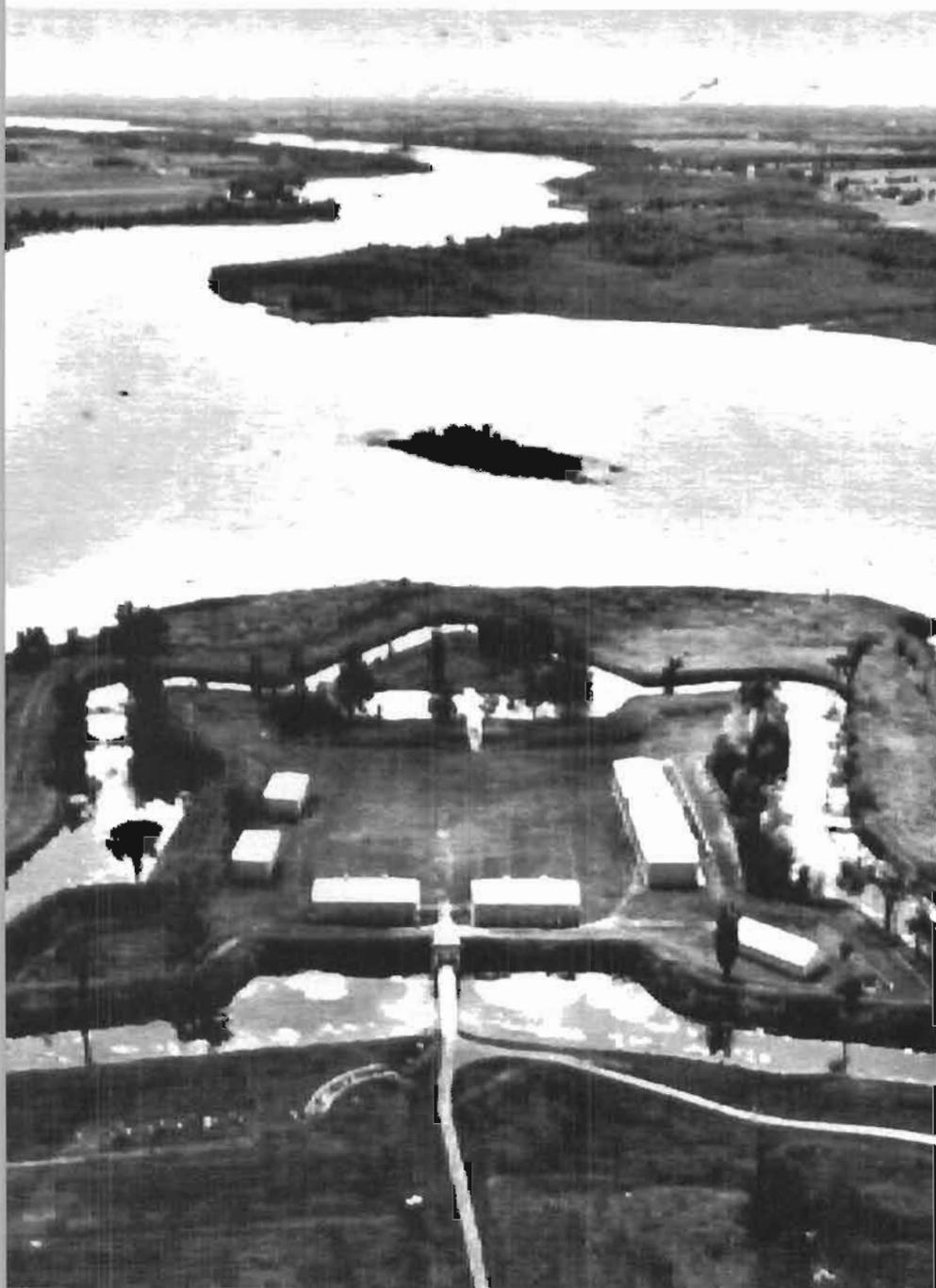
À l'été 1969, la direction des parcs nationaux et historiques, estimant la source d'approvisionnement en eau et les installations sanitaires inadéquates, décida d'interdire le camping sur l'île, ce qui suscita de nombreuses protestations.

De 1970 à 1995, on effectua d'importants travaux au Fort Lennox dans le but d'en assurer la conservation. Lors d'une première phase, on restaura le corps de garde (1973-74) en plus de renouveler les toitures de la caserne et de la poudrière. La seconde phase permit entre autres la réfection des casemates (1992-93) et la restauration du logis des officiers (1993-95).

En 1972, le ministère des Affaires indiennes à Ottawa, de qui relevaient les parcs et les lieux historiques, entreprit la réalisation d'un projet d'aménagement d'un centre d'accueil à la sortie sud du village de Saint-Paul, en face du fort, afin d'accommoder les touristes désirant visiter le site historique. Le projet comprenait également la construction d'un embarcadère à partir duquel opérerait un traversier se rendant à l'Île-aux-Noix. On inaugura ce centre d'accueil en 1978.

Le Fort Lennox figure parmi les rares fortifications britanniques authentiques en Amérique du Nord. Ses structures originales demeurent intactes, les différents travaux qu'on y a effectués ne visant que sa conservation.

Il existe depuis 1986 un organisme sans but lucratif, l'Association coopérante « Les amis du Fort Lennox », dont les objectifs visent sa promotion, sa mise en valeur et sa conservation.



Le Fort Lennox, érigé sur l'Île-aux-Nois, au milieu de la rivière Richelieu.

Sous la supervision de Parcs Canada, une organisation structurée accueille maintenant chaque année, de mai à octobre, entre cinquante et soixante mille touristes. Durant l'été, des activités variées rappellent l'histoire de ce site, en face duquel naquit l'ancien village de Saint-Valentin, devenu Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Le Blockhaus de la rivière Lacolle

Situé à l'extrémité sud de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, près de la rivière Lacolle, à l'intersection de la route 223 et de la 1^{ère} avenue, le blockhaus de la rivière Lacolle fut érigé vers 1781 par des militaires aidés de citoyens des environs.

Un blockhaus constituait un ouvrage militaire défensif de petite dimension, en bois, qu'on érigeait généralement en un lieu stratégique et sur une hauteur. Celui de la rivière Lacolle servait à protéger le moulin à scie et le phare construits à proximité. Les soldats britanniques opérant dans la région du Haut-Richelieu l'utilisaient comme avant-poste. Il possédait du côté sud un tunnel le reliant à la rivière, lequel pouvait servir à l'évasion de ses occupants en cas de prise par l'ennemi. Les soldats s'en servaient habituellement pour s'approvisionner en eau.

Dans le cadre de la guerre de 1812 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, les Américains envisagèrent d'envahir le Canada par la voie du Richelieu. Le 30 mars 1814, le général américain Wilkinson, dont les qualités de stratège étaient plutôt



Le Blockhaus de la rivière Lacolle.

médiocres, s'amena avec plusieurs milliers d'hommes au moulin et au blockhaus de la rivière Lacolle. Il y fut arrêté par 400 à 500 hommes, dirigés par le major Handcock et retranchés dans le moulin

« ...Le 30 mars 1814, le général Wilkinson réunit à Plattsburgh des forces considérables... il traversa la frontière et s'empara facilement du petit village de Philipsburg sur la Baie Missisquoi. Il revint sur la rive gauche du lac, ramassa 5000 hommes à Rouses Point et marcha à leur tête vers Lacolle. Il fut arrêté par le major Handcock, retranché avec 500 soldats dans un moulin situé au bord d'une petite rivière non loin du Richelieu... vers une heure de l'après-midi, Wilkinson déploya sa troupe dans les bois environnants, se préparant à donner l'assaut à la bayonnette. La victoire semblait certaine et facile et l'attaque se déclencha avec entrain. Elle était attendue et fut reçue par un feu dirigé et fort vif. Surprise, elle chancela un instant et s'empressa de chercher abri dans le bois. Trois canons de diverses portées furent mis en batterie; à aussi faible distance, ils auraient dû faire grand dommage, mais eurent grandement à souffrir de la mousqueterie des Anglais et de leurs deux petits canons.

Quatre bateaux armés de canons arrivèrent de l'Île-aux-Noix; ils étaient trop loin pour prendre part au combat, mais empêchèrent l'ennemi de cerner le moulin. La situation était critique vu la disproportion des forces. Vers la fin de l'après-midi, le 13^e régiment et les Voltigeurs canadiens tentèrent à deux reprises une attaque convergente pour s'emparer des canons des assaillants. Cet acte de bravoure désespéré ne put tenir contre deux brigades et toute l'artillerie engagées contre eux. Pendant quatre heures, ces 500 braves tinrent tête à toute une armée.

La nuit s'approchait et leurs munitions étaient bien près d'être épuisées, pourtant nul ne songeait à se rendre. Wilkinson eut peur d'attaquer à la bayonnette ceux qui avaient su jusque-là si vaillamment le repousser. À 6 heures du soir, il commença sa honteuse retraite... Handcock n'avait que onze tués et 46 blessés (1)».

(1) Jean-Dominique Brosseau, Saint-Jean-de-Québec, origine et développement, Le Richelieu, 1937.

À partir de 1814, le blockhaus perdit tout rôle militaire et fut habité par plusieurs propriétaires. Un accrochage entre militaires et patriotes se serait produit dans ses environs en 1838. En 1921, son propriétaire, John Wilburn Bullock, refusa de le céder au gouvernement canadien. Le gouvernement québécois en fit l'acquisition en 1950 de Gabrielle Dubord, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, et classa le bâtiment monument historique quelques années plus tard. On y effectua des travaux de restauration en 1955, 1975 et 1981. Seul bâtiment du genre au Québec à avoir conservé sa structure originale, il est accessible au public depuis 1979.

Propriété du ministère des Affaires culturelles jusqu'en 1996, il appartient depuis à la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, qui en confie la gestion et l'animation à l'Office du tourisme et des congrès du Haut-Richelieu. En plus de visites commentées, on y trouve des renseignements touristiques et une halte routière.

Curés de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix depuis sa fondation

Vitalien Dupuis	1898-1899
Alphonse Mandeville	1899-1918
Félix Donat Couvrette	1918-1925
Charles Pilon	1925-1926
Alexandre Champoux	1926-1928
Adolphe Piché	1928-1937
Palménas Georges	1937-1944
Florent Bourgeault	1944-1947
Roland Archambault	1947-1954
Lucien Roy	1954-1977
Fernand Ostiguy	1977-1979
André Mercier	1979-1994
Jacques Bonneau	1994-1996
Fernand Ostiguy	août 1996-

Au mois d'août 1996, on nomma l'abbé Bonneau curé de la paroisse de Saint-Valentin et Fernand Ostiguy curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Début 1997, M. Bonneau devint vicaire à Saint-Paul où il résida.

Notes biographiques concernant les curés de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

De 1898 à 1997, treize prêtres se virent confier la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Treize hommes qui, avec leurs qualités et leurs défauts, tentèrent de témoigner de l'idéal de vie qu'ils s'étaient fixé. Cette brève évocation de chacun d'eux nous révèle par leur action les traits caractéristiques, et nécessairement les préjugés, de leurs époques respectives.

VITALIEN DUPUIS

occupait le poste de curé de Saint-Valentin depuis huit ans, lors du démembrement de la paroisse en 1898. Il devint le premier pasteur de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 20 août de cette même année, par mandement de Monseigneur Paul Bruchési, archevêque de Montréal.

Comme le village de Saint-Valentin se situait alors à l'emplacement actuel du village de Saint-Paul, M. Dupuis changea donc de cure sans avoir à se déplacer ! Les tensions inévitables existant entre les deux sections de Saint-Valentin appelées à se séparer ne facilitèrent pas sa tâche. Il s'efforça néanmoins de demeurer au-dessus du débat, avec succès semble-t-il, puisqu'en aucune occasion les paroissiens de Saint-Valentin ou de Stottsville ne mirent en cause sa neutralité tout au long du processus de démembrement. Jusqu'à la création officielle de la nouvelle paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, il assura les cérémonies du culte dans les chapelles temporaires de Stottsville et de Saint-Valentin. Une fois devenu curé de Saint-Paul, il reçut de Monseigneur Bruchési une lettre personnelle louant son impartialité en toutes circonstances.

Né à Saint-Philippe en 1848, l'abbé Dupuis avait fait ses études à L'Assomption. Ordonné prêtre en 1876 par Monseigneur Fabre, il exerça la fonction de vicaire dans plusieurs paroisses (à l'Île Bizard, à Saint-Jean-Baptiste-de-Montréal, Saint-Barthélémy, La Prairie, Saint-Luc-sur-Richelieu, Sainte-Anne-des-Plaines). Curé fondateur de Saint-Canut en 1886, puis curé de Saint-Valentin de 1890 à 1898, son séjour dans la nouvelle paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix fut bref et il n'assista donc pas à la construction de l'église. Il devint en 1899 curé de Saint-Cuthbert. Il décéda le 5 septembre 1912 à Saint-Philippe, âgé de 64 ans.

ALPHONSE MANDEVILLE

naquit à Saint-Paul, dans le comté de Joliette, en 1853. Fils de cultivateur, il fréquenta les collèges de L'Assomption, de Varennes et de Rigaud. Il accéda à la prêtrise en 1880 et fut successivement vicaire à Saint-Cuthbert, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Scholastique et Lachine. Desservant de Saint-Pierre-aux-Liens-de-Montréal de 1897 à 1899, il devint ensuite curé de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour une période de près de vingt ans. Il présida à la construction de l'église de la nouvelle paroisse.

On le décrit comme un homme dévoué, modeste et disponible. Les rares écrits qui subsistent de lui laissent deviner une personne méticuleuse et soucieuse du travail bien fait. L'inventaire qu'il dressa des biens de l'église, en 1905, en témoigne : tout y est noté avec soin, jusqu'au moindre détail. Ses rapports de visites de paroisse nous renseignent fort utilement sur la population de notre localité à l'époque.

Malheureusement son séjour à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix se termina de façon abrupte. Plusieurs paroissiens mirent en effet en cause sa conduite personnelle et certains réclamèrent instamment son départ auprès de Monseigneur Bruchési. Conséquemment, en 1918, il se retira à L'Acadie, où il décéda subitement en janvier 1920, à l'âge de 67 ans.

FÉLIX DONAT COUVRETTE

occupa pendant sept ans la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, soit de 1918 à 1925. Il laissa à ses paroissiens le souvenir d'un pasteur attentif et accessible. Si bien qu'à son décès, nombreux furent ceux qui tinrent à assister à ses funérailles, même s'il avait quitté la paroisse depuis cinq ans.

L'abbé Couvrette, tout au long des années, insista régulièrement sur l'importance de la tempérance. Il voyait d'un fort mauvais oeil l'octroi par le Conseil municipal de licences d'hôtel, une menace, selon lui, au bon ordre dans la communauté et dans les familles. Il n'hésitait pas à attribuer les abus d'alcool à l'influence du Malin. Lorsqu'en juillet 1921, le Conseil municipal refusa d'accorder des licences, il s'en réjouit publiquement au prône du dimanche : « Merci à Dieu, déclara-t-il, et aux conseillers pour le rejet de la requête en faveur des licences. » La danse ne trouvait pas davantage grâce à ses yeux. Lors de l'organisation de fêtes paroissiales, il insistait pour qu'elle y soit prohibée.

Né à Sainte-Dorothée en 1874 et fils de cultivateur, il étudia au collège Saint-Laurent, au grand Séminaire de Montréal et au séminaire Sainte-Thérèse. Monseigneur Lorrain lui conféra la prêtrise en 1901. L'abbé Couvrette se rendit alors étudier à Rome pendant deux ans; il y obtint le titre de docteur en droit canonique. À son retour, en 1903, il fut vicaire à Saint-Jean-de-la-Croix, à Montréal, et à Saint-Vincent-de-Paul (Laval). En 1904-1905, on le retrouve aumônier de la maison mère des soeurs de Sainte-Anne à Lachine. Par la suite, il fut vicaire à Saint-Henri pendant 13 ans avant d'être nommé à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Après son départ de la paroisse, en 1925, il devint curé de Saint-Benoît jusqu'à sa retraite, en 1930. Il mourut en cette même année, à l'âge de 56 ans.

CHARLES PILON

ne fit que passer à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, n'y demeurant qu'environ 18 mois, répartis sur les années 1925-1926. C'était un homme actif, amateur de balle et sportif. Homme cultivé, il n'en tirait cependant pas vanité.

Fils de cordonnier, né à Lachine en 1881, il fit ses études au collège L'Assomption et au grand Séminaire de Montréal. Ordonné prêtre en 1905 par Monseigneur Racicot, il enseigna au collège L'Assomption, avant d'occuper la charge de vicaire à Côte-Saint-Paul (1906-1907, 1908-1909), Saint-Jean-de-la-Croix (1907-1908) et Saint-Enfant-Jésus (1909-1910).

À nouveau professeur au collège L'Assomption de 1910 à 1919, l'abbé Pilon, qui était licencié en théologie de l'Université de Québec, devint en 1920 vicaire à Saint-Pierre-Claver (1920-1922), puis à Saint-Rédempteur (1922-1923) et à Saint-Denis (1923-1925). En 1925, on lui confiait une première cure, en l'occurrence celle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Après son départ de la paroisse, il fut curé à Saint-Vital (1926-1938) et à Sainte-Cunégonde (1938-1947). Il s'éteignit à l'Hôtel-Dieu de Montréal en mars 1947, âgé de 66 ans.

Le curé ALEXANDRE CHAMPOUX

fut une personne controversée à Saint-Paul. Homme entier et peu porté à la nuance, il s'avéra un fervent partisan de la construction d'une salle paroissiale, ce qui, on l'imagine, ne fit pas l'unanimité.

Il était né à Notre-Dame-de-Montréal en 1882. Fils de marchand, ses études se déroulèrent au collège de Joliette et au grand Séminaire de Montréal. Il devint prêtre en 1906. Avant son arrivée dans notre paroisse, en 1926, on l'avait désigné vicaire dans les paroisses de Pointe-Claire, Sainte-Élisabeth, Saint-Zotique, La Nativité et Saint-Jean-Baptiste.

Il ne possédait du milieu rural qu'une compréhension limitée. D'où certains conflits presque inévitables. Il ne fallait pas, affirmait-il, ignorer le modernisme qui s'annonçait, mais plutôt y souscrire et profiter de ses avantages. En d'autres termes, il fallait, à son avis, être de son temps. Et la salle paroissiale, avec ses multiples possibilités d'utilisation, lui apparaissait un moyen pour la communauté d'élargir ses horizons.

On peut considérer son passage à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comme le choc entre l'homme urbain et le milieu rural plutôt réfractaire au changement. Exaspéré de constater que beaucoup persistaient, malgré ses efforts pour les convaincre, à s'opposer à la construction de la fameuse salle, il s'emporta et eut une parole malheureuse, qui suscita beaucoup d'animosité et resta dans les mémoires : « Ne montez pas dans un train, s'écria-t-il, car c'est moderne ! ». Beaucoup ne lui pardonnèrent jamais cette remarque dans laquelle ils percevaient une pointe de mépris. La salle fut tout de même construite et l'avenir allait démontrer que la vision des choses de l'abbé Champoux n'était pas dépourvue de lucidité : on n'arrête pas le progrès !

Il quitta Saint-Paul en 1928 et occupa par la suite les cures de Saint-Maxime (Laval), Saint-Ambroise et Saint-Charles. Sa dernière obédience fut celle de curé-administrateur à Saint-Vincent-Ferrier, de 1946 à 1955. Il se retira ensuite et décéda en juin 1964. Il avait 82 ans.

De tous les curés de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, l'abbé **ADOLPHE PICHÉ** fut celui qui laissa les écrits les plus intéressants. Ceux-ci nous révèlent un homme entièrement consacré à son apostolat et un caractère vif et ardent. Aussi les gens l'appréciaient-ils, même s'il se montrait parfois sévère et exigeant. Les notes qu'il a laissées démontrent un souci constant de veiller à l'organisation et à la réussite de toutes les activités communautaires de la paroisse, qu'il s'agisse de séances, d'associations locales ou de cérémonies religieuses. Il ne manquait jamais en chaire une occasion de signaler à ses fidèles comment il convenait d'agir face aux différentes situations de la vie quotidienne.

Aujourd'hui, on l'accuserait sans doute de vouloir tout régenter. Son leitmotiv, « Que personne ne tire en arrière ! », ne persuaderait probablement plus. Mais l'homme était indéniablement convaincu et débordant d'énergie. Au coeur de la morosité suscitée par la crise économique des années trente, M. Piché devait constituer un véritable motivateur et ne laisser personne indifférent.

Né à L'Assomption en 1882, il était fils de menuisier. Après des études au collège L'Assomption et au grand Séminaire de Montréal, Monseigneur Bruchési l'ordonna prêtre en 1908. D'abord vicaire à Lachute, puis à Lachine, il arriva à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en 1928 et y demeura neuf ans.

Certains paroissiens se souviennent bien de sa personnalité et de sa fougue. Ainsi le dimanche, il livrait fréquemment ses sermons debout près de la balustrade. Un jour, dans le feu de son homélie, dans laquelle il admonestait ses ouailles, il s'emporta et frappa du poing sur ladite balustrade. Il avait oublié que l'assiette pour la quête s'y trouvait. On imagine le tintamarre et la surprise du curé, sans oublier l'hilarité contenue des paroissiens ! L'incident mit aussitôt fin, on le conçoit, à son envolée oratoire !

À un autre moment, il remarqua que certains hommes assistant à la messe avaient pris l'habitude, le dimanche, de sortir sur le perron de l'église durant la célébration pour aller discuter. Il n'était pas homme à fermer les yeux sur un tel geste. Profondément irrité, il interrompit un dimanche sa messe sur-le-champ, alla chercher les fautifs à l'extérieur en leur disant sa façon de penser, puis revint ensuite poursuivre la cérémonie devant des fidèles tout étonnés...

En 1937, il quitta Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix pour occuper la cure de l'Acadie (1937-1952), puis celle de Saint-Constant (1952-1957). Lors de sa dernière adresse aux paroissiens, il invita ces derniers à accueillir avec enthousiasme leur nouveau curé et déclara : « Mon souvenir sera un acte d'action de grâce pour les bienfaits reçus durant mon séjour à Saint-Paul, en demandant à Dieu de continuer de vous bénir, pour que la bonne entente existe toujours et que vous travailliez à vous sanctifier ». Il prit sa retraite en 1957, à l'aube de ses soixante-dix ans.

Durant son séjour à Saint-Paul, plus précisément en 1933, la paroisse devint partie intégrante du nouveau diocèse de Saint-Jean, dont le premier évêque fut Monseigneur Anastase Forêt.

L'abbé PALMÉNAS GEORGES

se vit confier la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en octobre 1937 et l'occupait jusqu'en 1944. Période fertile en événements. En effet, le déclenchement de la seconde guerre mondiale bouleversa à divers degrés toutes les couches de la société. Les petites paroisses rurales n'échappèrent pas au rationnement et aux remous qu'occasionna le débat entourant le plébiscite sur la

conscription. Dans ses adresses aux fidèles, M. Georges les encourageait à s'approcher des sacrements régulièrement pour supplier Dieu de conjurer la guerre et ses horreurs.

En octobre 1940, un incendie détruisit l'église paroissiale. Les démarches et les efforts pour sa reconstruction constituèrent le point marquant du séjour de M. Georges à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Il y consacra beaucoup de temps et d'énergie.

Né à Holyoke, Mass., en mai 1891, Palménas Georges, qui avouait ouvertement détester son prénom, fit ses études classiques, suivies de trois années d'études théologiques, au collège L'Assomption. Ordonné prêtre en 1920, il enseigna pendant un an (au collège L'Assomption), fut vicaire à Varennes en 1921, puis à Napierville, avant de venir à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Homme intelligent et aux capacités intellectuelles incontestables, il acceptait toutefois assez difficilement la dissidence. À ceux qui s'opposaient à certaines modalités concernant la reconstruction de l'église, il déclara en chaire qu'il était impossible de satisfaire tous les goûts et qu'il fallait parfois sacrifier sa volonté, n'hésitant pas à citer l'exemple d'Abraham, qui avait accepté d'immoler son fils, obéissant ainsi au dessein de Dieu même s'il n'y trouvait pas son avantage !

Certains anciens paroissiens l'ont parfois décrit comme un homme quelque peu imbu de lui-même. Effectivement, dans ses écrits, on retrouve parfois le « nous » qu'employaient surtout les évêques de l'époque. En réalité il possédait une très haute opinion du prêtre en tant que représentant de Dieu. Qu'on en juge par un de ses sermons d'avril 1943, où il déclarait : « Ne scandalisez pas vos enfants en parlant mal des prêtres ! Vous êtes si chanceux d'en avoir à votre service, que vous devez en remercier Dieu en les respectant et en leur témoignant votre confiance ». Il parlait fréquemment du « respect sacré dû aux représentants de Dieu sur terre », affirmant même pour imaginer le tout que si un ange rencontrait un jour un prêtre, il s'agenouillerait sans hésiter devant lui !

Doué d'éloquence, M. Georges fustigea à plusieurs reprises certaines tenues d'été, qu'il jugeait « indécentes et indignes de personnes se disant catholiques ». Il faut admettre que la proximité du Richelieu et le développement progressif des sites de villégiature étaient de nature à alimenter son indignation !

Mais ces quelques anecdotes ne doivent pas éclipser le talent manifesté dans l'administration de la Fabrique et le zèle déployé pour redonner aux paroissiens un temple dont ils pourraient se montrer fiers.

Il quitta Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix en 1944 pour la cure de Saint-Constant. Il décéda dans sa paroisse en novembre 1951, âgé de 60 ans.

La personnalité de FLORENT BOURGEAULT

contrastait avec celle de son prédécesseur. Il ne possédait pas l'éloquence et le panache de ce dernier; c'était plutôt un homme réservé, frugal et affichant un haut degré de spiritualité. Un saint homme, affirmaient certains. Lors de ses sermons, il insistait auprès de ses paroissiens pour que ceux-ci ne pratiquent pas une religion de routine, basée sur la simple observance de préceptes, mais cultivent davantage en eux le souci de la perfection. « Le temps est venu, leur disait-il, à l'occasion de la retraite de 1945, de cesser de se convertir à chaque retraite et cela jusqu'à sa mort. Ouvrez les portes de votre intelligence à la bonne nouvelle évangélique ».

M. Bourgeault était né à Lavaltrie en 1898, l'année même de l'érection de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix. Après des études au réputé collège Sainte-Marie et au grand Séminaire de Montréal, il opta pour la prêtrise en 1925 et enseigna dès lors au Collège de Saint-Jean. Vicaire à Verchères et à Notre-Dame-Auxiliatrice au début des années quarante, il fut curé à Sainte-Julie en 1942. De santé fragile, il dut alors prendre un an de repos. En 1943, il reprit ses activités comme vicaire à Notre-Dame-Auxiliatrice et devint curé de Saint-Paul en 1944.

Une de ses adresses en chaire cerne bien la personnalité de l'homme : en août 1945, il célébrait le premier anniversaire de son arrivée dans la paroisse et il déclarait alors aux fidèles :

« Demain marquera le premier anniversaire de mon arrivée parmi vous. Je m'y plais comme aux premiers jours et suis parfaitement heureux. À vous connaître davantage, j'ai appris à mieux vous estimer. J'aurais voulu faire plus pour votre bien-être spirituel et temporel. J'espère pouvoir accomplir à l'avenir des oeuvres plus grandes et plus belles... Je ne vous demande que de me conserver votre respect ».

Ce n'était pas, on s'en rend compte, l'homme des emportements et des reproches.

Début 1947, de nouveaux ennuis de santé le forcèrent à prendre une période de repos au Collège de Saint-Jean. À l'été, on annonça son départ définitif, au regret des paroissiens, qui chargèrent son successeur et les marguilliers d'aller lui remettre une bourse en guise d'appréciation.

À l'automne 1947, son état s'étant amélioré, on le nomma vicaire à Longueuil puis l'année suivante curé à Saint-Isidore. Il se retira à Montréal en mai 1950. Il n'avait alors que 52 ans.

ROLAND ARCHAMBAULT

prit charge de la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix le 10 août 1947. Dans le contexte d'après-guerre, où la société amorçait une profonde mutation, le prêtre devait s'adapter à de nouvelles réalités : les mentalités changeaient, les milieux plutôt fermés sur eux-mêmes que représentaient jadis les paroisses s'ouvraient sur l'extérieur, le monde ne serait plus jamais comme avant.

Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix constituait certes toujours une communauté presque exclusivement rurale, mais la venue de plus en plus nombreuse de touristes et de villégiateurs la mettait davantage en contact avec les nouvelles tendances. Sans être un homme d'avant-garde, le curé Archambault possédait un esprit ouvert.

Il était issu d'un milieu aisé, né en 1904 de François-Xavier Archambault, notaire à Saint-Jean-sur-Richelieu, et de Mélandy L'Ecuyer. Il étudia à l'Académie commerciale de Saint-Jean puis au Collège de Saint-Jean et au grand Séminaire de Montréal. Ordonné en 1928, son premier poste fut celui de professeur au Collège de Saint-Jean. En 1937, il devint vicaire à Boucherville. Dix ans plus tard, il arrivait à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

C'était un homme cultivé mais sans prétention, qui entretenait en général d'excellentes relations avec ses fidèles. Il encouragea et s'impliqua dans ce qui fut l'embryon d'un premier comité de loisirs dans la paroisse. Il présida au début des années cinquante à la vente par la Fabrique du terrain où devait plus tard être construite l'école centrale.

Comme certains de ses prédécesseurs, la tenue des estivants le faisait parfois tiquer. En juillet 1950, dans son livre de bord, où il consignait les intentions de messes et les communications à transmettre aux fidèles, on remarque un mot en caractère gras, isolé et bien en évidence : « Shorts ! ! ! » (Les points d'exclamation sont de lui !).

Il savait hausser le ton et user de fermeté lorsqu'il jugeait qu'une situation se détériorait. Ainsi, à l'automne 1950, il ferma le jubé de l'église, le réservant à l'usage exclusif des chantres, outré par la dissipation de ceux qui l'occupaient. À la fin de l'année 1951, estimant que trop de gens négligeaient de payer leur dû, il menaça, sans passer à l'action cependant, d'afficher à la porte de l'église la liste de ceux qui ne payaient pas leur dîme et leur répartition.

Il vécut toutefois en harmonie avec ses paroissiens et ceux qui le côtoyèrent s'accordent généralement pour affirmer qu'il fut un excellent curé.

Après son départ, en 1954, il devint curé de Fort Chambly. En 1963, on le désigna pour occuper la cure de Saint-Rémi et en 1966, celle de Saint-Blaise. Il prit sa retraite en 1974.

L'abbé LUCIEN ROY,

arrivé dans la paroisse le 11 juillet 1954, y demeura pendant plus de vingt-trois ans, soit plus longtemps que n'importe lequel de ses prédécesseurs.

Il naquit à Saint-Clément-de-Viauville, le jour de Noël 1913. Son père exerçait le métier de voyageur de commerce. Il fréquenta le collège de Longueuil, le collège de Saint-Jean et le grand Séminaire de Montréal. Il fut ordonné prêtre en juin 1939. D'abord professeur au Séminaire diocésain (1939), il fut la même année nommé vicaire à Longueuil puis dans les années subséquentes à Notre-Dame-Auxiliatrice (1946), Saint-Rémi (1948) et Napierville (1950). Aumônier à l'hospice de Varennes en 1950, il dut prendre une année de repos de février 1951 à février 1952, avant de devenir vicaire à Saint-Edmond. À la fin de 1952, on le nomma aumônier des Soeurs Notre-Dame-des-Missions, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination à la cure de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Monsieur Roy était un homme coloré, au tempérament nerveux et au style quelque peu échevelé. Pour les paroissiens plus âgés, qui avaient connu les sermons grandiloquents et au

style emphatique du passé, lesquels s'inséraient au coeur de longues cérémonies, le nouveau curé représentait tout un changement ! Il ne prolongeait pas ses prédications et les messes ne s'éternisaient pas. Quant aux plus jeunes, ils aimaient bien ce prêtre qui ne les laissait pas moisir sur les bancs durs de l'église !

De fait, l'abbé Roy fut toujours populaire auprès de la jeunesse de la paroisse. Peut-être parce qu'il n'était pas maniéré et que sa spontanéité mettait à l'aise. Ses passages à l'école, par exemple, s'effectuaient en coup de vent, dans un froufrou de soutane, mais les élèves, de l'aveu même des institutrices, aimaient bien ses visites.

Son séjour coïncida avec une baisse généralisée de la pratique religieuse. Mais force est d'admettre que celle-ci relevait d'un phénomène de société, qu'un seul individu pouvait bien difficilement freiner.

En 1977, il décida, à l'âge de 64 ans, de prendre sa retraite. Il quitta la paroisse en août après avoir été fêté par les paroissiens.

Lorsque FERNAND OSTIGUY

devint le onzième titulaire de la cure de de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la majorité des paroissiens âgés de moins de trente ans n'avaient jamais connu de changement de curé. Ce prêtre relativement jeune, mais jouissant déjà de beaucoup d'expérience et possédant une solide formation, apportait à la communauté chrétienne un souffle nouveau. Né à Richelieu en décembre 1930, il fréquenta l'école Notre-Dame-Auxiliatrice de Saint-Jean, le Séminaire de Saint-Jean et le Grand Séminaire de Montréal. Monseigneur Coderre l'ordonna prêtre en mai 1956, à Longueuil. Les nombreux postes qu'il a occupés témoignent de sa polyvalence et de l'importance de son action au sein du diocèse :

- 1956 : Vicaire pour l'été à Boucherville.
Cérémoniaire (chargé du bon déroulement des cérémonies).
- 1957 : Secrétaire de Monseigneur Coderre.
- 1958 : Vice-chancelier (la chancellerie voit à la bonne administration du diocèse et à l'émission des actes).
- 1961 : Secrétaire de Monseigneur.
- 1962 : Aumônier diocésain du S.P.M. (Service de préparation au mariage).

- 1963 : Assistant-directeur à l'Office de l'Éducation.
- 1964 : Visiteur ecclésiastique de la régionale de La Prairie
- 1966 : Recteur de la Chapelle Saint-Alphonse.
- 1973 : Curé de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

En 1959-1960, il avait étudié en théologie à Rome et en catéchèse à Lumen Vitae (Institution de haut niveau).

L'année suivant son arrivée à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, plus précisément en juillet 1978, il présida la fête organisée pour souligner le 80e anniversaire de fondation de la paroisse. Les célébrations ne se voulaient pas de grande envergure mais remportèrent néanmoins un vif succès.

L'abbé Ostiguy quitta Saint-Paul à l'été 1979, l'évêché réclamant ses services. Mais deux années lui avaient suffi pour se gagner le respect de tous, même de ceux qui ne fréquentaient pas l'église. Les paroissiens avaient conscience de perdre un homme de valeur.

En août 1979, il se voyait confier la charge de vicaire épiscopal de la Région Nord du diocèse. Il occupa le même poste pour la Région Centre en 1987 et pour la Région du Haut-Richelieu en 1995. Toujours en 1995, il agit, en février, comme président d'assemblée de la Fabrique de Notre-Dame-de-Bonsecours. Le premier août 1996, il fut nommé président d'assemblée de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, où se faisaient jour certains conflits. Sa tolérance, sa diplomatie et sa facilité à admettre chez autrui une pensée différente de la sienne furent mises à l'épreuve.

Au même moment, l'abbé Jacques Bonneau, prêtre desservant Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, étant en période de repos pour raisons de santé, M. Ostiguy redevint à près de vingt ans d'intervalle et jusqu'à nouvel ordre curé de la paroisse.

Le vieillissement du clergé, le nombre restreint de nouvelles recrues et par voie de conséquence la pénurie de prêtres, constituaient déjà des problèmes à la fin des années soixante-dix. À Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, on comprenait fort bien que des hommes comme Fernand Ostiguy, en pleine possession de leurs moyens, soient appelés à de nouvelles tâches. Mais on concevait mal à l'époque que la paroisse puisse se retrouver sans curé suite

à son départ. On spéculait donc sur la désignation d'un successeur. C'est dans ce contexte que survint la nomination d'**ANDRÉ MERCIER** à la cure de la paroisse, en septembre 1979. Il allait y exercer son ministère durant les quinze années suivantes.

Originaire d'Iberville, où il naquit en juillet 1922, André Mercier fit ses études classiques à Saint-Jean et reçut sa formation théologique au Grand Séminaire de Montréal. En février 1948, Monseigneur Forget l'ordonnait prêtre. D'abord professeur au Séminaire de Saint-Jean, il occupa par la suite le poste de vicaire à Notre-Dame-Auxiliatrice (1948), à Saint-Cyprien-de-Napierville (1957) et à Saint-Lambert (1961). Après des études en pastorale de l'adolescence à Strasbourg en 1962, on l'affecta comme aumônier de la régionale de Chambly (1963). En 1967, on le retrouve recteur de la chapelle Saint-Alphonse à Brossard. Avant sa nomination à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, on lui avait confié la cure de Saint-Hubert, en 1970.

La position du clergé des années quatre-vingt ne s'avérait pas de tout repos. Quelle attitude adopter face à la crise aiguë que connaissait l'Église québécoise ? On réalise mal le défi, pour un homme approchant la soixantaine, de livrer un message que d'aucuns rejetaient, que d'autres accueillait avec indifférence, et ce dans une société évoluant à un rythme étourdissant. M. Mercier opta pour la discrétion et la retenue.

Il était doué d'un bon sens de l'humour, lequel transparaissait dans ses homélies. Homme éminemment sympathique, il se montra toujours prêt à collaborer avec les laïcs. Celui qui se rendait au presbytère, pour une raison ou pour une autre, recevait à coup sûr un accueil chaleureux. En février 1988, les paroissiens organisèrent une fête soulignant son 40^e anniversaire d'ordination. Juin 1989, suite au décès du curé Paul-Émile Dumas, de Saint-Valentin, on ajouta à sa charge le poste d'administrateur paroissial de Saint-Valentin.

À l'été 1990, des travaux majeurs s'imposant pour le bon entretien de l'église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, il collabora à une vaste souscription dans toute la paroisse, qui permit d'amasser plusieurs milliers de dollars.

Il se retira le 31 juillet 1994, à l'âge de 72 ans. En octobre de la même année, il devenait membre du Collège des consultants du

diocèse de Saint-Jean – Longueuil. Il décéda le 19 février 1997, âgé de 74 ans.

Avec le départ d'André Mercier, la difficile réalité s'imposa. En ce milieu des années quatre-vingt-dix, plus de 80% des prêtres du Québec dépassaient la cinquantaine, trois sur dix se situaient entre 60 et 69 ans et 35% avaient franchi le cap des 70 ans. Les entrées dans les cinq grands séminaires de la province se faisaient de plus en plus rares, posant un grave problème de relève. Et le phénomène ne se limitait pas au Québec, il s'étendait à tout le continent nord-américain. Il devenait irréaliste de songer à maintenir un curé en permanence dans chaque paroisse.

Cette situation incontournable amena les autorités diocésaines à nommer, en août 1994, l'abbé **JACQUES BONNEAU** prêtre modérateur à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et à Saint-Blaise et administrateur paroissial à Saint-Valentin.

M. Bonneau naquit en septembre 1946 à Saint-André-de-Sutton, où il fit ses études primaires et secondaires. Par la suite, il acquit une formation en électricité à l'École professionnelle de Granby et en cuisine professionnelle à l'École Massey-Vanier de Cowansville. Appelé tardivement à la vocation sacerdotale, il reçut son enseignement théologique au Grand Séminaire de Montréal.

Sa formation pastorale à Saint-Jean-Vianney et à Immaculée-Conception fut complétée par des stages pastoraux à Sainte-Julie et à Saint-Hubert. Monseigneur Bernard Hubert l'ordonna en octobre 1986.

De 1986 à 1994, il fut vicaire à Saint-Hubert (1986-1987) et à Saint-Thomas-de-Villeneuve (1987), curé à Sainte-Thérèse et vicaire à Saint-Luc.

Pour le seconder à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, on délégua soeur Madeleine Durocher, religieuse de la congrégation des Saints Noms de Jésus et Marie, ancienne missionnaire en Haïti. Chargée plus spécifiquement de la pastorale, celle-ci occupa dès lors le presbytère avec une de ses compagnes.

Desservir plusieurs paroisses constitue une tâche fort exigeante, si on l'ajoute à la difficulté de porter le message évangélique dans la société actuelle. En effet, la pratique

religieuse au Québec, de 80% qu'elle était en 1960, chuta sous les 10% après le début des années quatre-vingt-dix. Il fallait donc à des hommes comme Jacques Bonneau de la volonté, beaucoup de détermination et la force de leurs convictions, pour poursuivre l'oeuvre de leurs prédécesseurs dans un contexte bien particulier. Ayant accédé à la prêtrise à un âge mur, M. Bonneau possédait l'avantage indéniable d'avoir vécu la réalité du citoyen ordinaire et d'être au fait de ses préoccupations quotidiennes.

En août 1996 toutefois, des soucis de santé le forcèrent à restreindre ses activités. Les autorités diocésaines décidèrent, après examen de la situation, d'affecter, du moins temporairement, M. Bonneau à la paroisse de Saint-Valentin et l'abbé Fernand Ostiguy à celle de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Au début de 1997, on décida de mettre un terme à la présence de soeur Madeleine Durocher dans la paroisse. M. Bonneau, toujours curé de Saint-Valentin et vicaire à Saint-Paul, occupa à partir de ce moment le presbytère.

Liste des marguilliers

1898	Néré-Avila Hébert Adolphe Tremblay Cyrille Boudreau	1941	Odilon Langevin Arthur Trahan (Omer Girard ayant quitté la paroisse).	1977	Guy Gosselin René Guay
1899	Joseph Bissonnette	1942	Félix Cloutier	1978	Pauline Boudreau Normand Cloutier
1900	Wilfrid Clément	1943	Émile Landry	1979	Normand Coutu Léo Verdon
1901	Edmond Paquette	1944	Jean-Albert Gagnon	1980	Roger Guay Robert Vadnais
1902	Edouard Héneault	1945	Félix Bisailon	1981	Christiane Langevin Bernard Bisailon
1903	Ovila Tremblay	1946	Joseph Éthier	1982	Marie-Claire Clément Isidore Bergeron
1904	Dosithé Noël	1947	Emery Bisailon	1983	Cécile Labrie Madeleine Guay
1905	Joseph Martin	1948	Adrien Cloutier	1984	Yvon Bisailon Jaclin Bisailon
1906	David Bisailon	1949	Aleide Éthier	1985	Robert Savage Gisèle Harbec Bergeron Marie-Claire Clément (termine le terme de Cécile Labrie).
1907	Adjuteur Moquin	1950	Joseph Gosselin	1986	Blanche Guay Marjolaine Payant
1908	Jean-Baptiste Gosselin	1951	Anthime Bisailon	1987	Pierre Richer Yvon Bisailon
1909	Hormisdas Roy	1952	Willie Duclos	1988	Marie-Paule Éthier Michel Bisailon
1910	Cyrille Hébert	1953	Roland Thibodeau	1989	Gisèle Harbec Bergeron Marjolaine Langlois
1911	Étienne Gagnon	1954	Philippe Bisailon	1990	Pierre Richer Normand Cloutier Marie-Claire Clément (termine le terme de Gisèle H. Bergeron).
1912	Hormisdas Perrier (démission pour raisons de santé, remplacé par Amédée Régnier).	1955	Damien Éthier	1991	Michel Bisailon Marie-Paule Éthier
1913	Louis Gaudreau	1956	Roland Boudreau	1992	Carmen Dufresne Huguette Mayer Billo
1914	Toussaint P. Martin	1957	Joseph Savage	1993	Réal Forget André Déziel
1915	Joseph Trahan	1958	Lionel Éthier	1994	Normand Cloutier Gérard Pelletier (démissionnaires, remplacés par Yvan Richer et Gabrielle Larivière).
1916	Lucien Landry	1959	Roma Hébert	1995	Carmen Dufresne Gérard Dutil
1917	Joseph Gosselin	1960	Oscar Savage	1996	André Déziel Robert Labrie Pierre Barabé Grégory Tardif
1918	Georges Gagnon	1961	Jean-Louis Girard	1997	Marcel Corbeil Oscar Bélanger
1919	Arthur Bisailon Wilfrid Bisailon (Georges Gagnon ayant quitté la paroisse).	1962	Alfred Langlois		
1920	Adjuteur Boudreau	1963	Antonio Meunier		
1921	Samuel Thibodeau	1964	Cléophas Gaboriau		
1922	Jean-Baptiste Trahan	1965	Roger Deneault		
1923	Thomas Dallaire	1966	Roméo Langlois Gaston Clément Hervé Forget Conrad Gamache Euclide Richer Roger Deneault		
1924	Henri Hébert	1967	Euclide Richer Conrad Gamache		
1925	Damien Savage	1968	Paul Desjardins Roland Boudreau Gérard Savage (Remplace Roméo Langlois).		
1926	Félix Hébert	1969	Maurice Langlois Léo Forget		
1927	Samuel Éthier	1970	Donat Gravel André Bisailon		
1928	Edouard Langlois	1971	Lionel Gagnon Gérard De Senneville		
1929	Alfred Martin	1972	Guy Fortin Rosaire Sévigny		
1930	Arthur Éthier	1973	Marcel Tremblay Albert Éthier		
1931	Omer Deneault	1974	Guy Mayer Pierre Gosselin Georges Gamache Suzanne Fortin		
1932	Joseph Hébert	1975	Yvette Langlois Marcel Bisailon		
1933	Joseph Girard	1976	Fernand Trahan Oscar Bélanger		
1934	Félix Langlois Arsène Régnier (Joseph Hébert ayant quitté la paroisse).				
1935	Joseph Clément				
1936	Martial Tremblay				
1937	Charles Hébert				
1938	Médéric Béchar				
1939	Émile Clément				
1940	Omer Girard				

Secrétaires-trésoriers

Joseph Hébert secrétaire temporaire pour les deux premières assemblées.	1898
Ambroise Messier junior	1898-1900
Lucien Gagnon	1900-1902
A.J. Beaulieu	1902-1921
Jacques Hébert décédé en fonction	1921-1926
Néré-Avila Hébert père du précédent	1926-1938
Lionel Desmarais*	1938-1939
Jean Meunier*	1939-1950
Jean Desmarais*	1950-1951
Alfred Rémillard	1951-1955
Vildac Arteau	1955-1960
Achille Lamarre	1960-1961
Rosaire Sévigny	1961
le conseiller André Bisailon agit comme secrétaire temporaire après sa démission	*
Lucien Landry	1961-1963
Raymond Leblanc	1963-1978
Marie-Lili Lenoir	1978-

* Ces trois secrétaires étaient notaires et n'assistaient pas à la majorité des assemblées. Un assistant habitant la municipalité leur était assigné. C'était lui qui tenait les minutes, lesquelles étaient ensuite vérifiées par le secrétaire en titre.

Maires de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Maires

Conseillers ayant siégé sous les diverses administrations

Xyste Girard
(1898-1900)



Romain Boudreau,
Jules Trahan,
Lucien Patenaude,
Ovila Tremblay,
Arthur Poissant,
Casimir Nolin,
Joseph Éthier,
Napoléon Hébert.

Ovila Tremblay
(1900-1901)



David Demers,
Wilfrid Éthier,
Romain Boudreau,
Casimir Nolin,
Joseph Éthier,
Henri Hébert,
Napoléon Hébert.

Napoléon Hébert
(1901-1902)

Étienne Gagnon,
Philippe Cloutier,
Jean-Baptiste Savage,
David Demers,
Wilfrid Éthier,
Henri Hébert.

Wilfrid Éthier
(1902-1903)



Arthur Poissant,
Adjuteur Moquin,
Étienne Gagnon,
Philippe Cloutier,
Jean-Baptiste Savage,
David Demers.

Étienne Gagnon
(1903-1904)



Moïse Choquette,
Dosithé Noël,
Arthur Poissant,
Adjuteur Moquin,
Philippe Cloutier,
Jean-Baptiste Savage.

Adjuteur Moquin
(1904-1905)



Georges Gagnon,
Wilfrid Bisailon
Édouard Héneault,
Moïse Choquette,
Dosithé Noël,
Arthur Poissant, ,

Dosithé Noël
(1905-1913)



J.D. Bissonnette,
Wilfrid Hébert,
Georges Gagnon,
Wilfrid Bisaillon,
Edouard Héneault,
Moïse Choquette,
Moïse Gosselin,
Arthur Corbière,
Hormisdas Roy,
Wilfrid Clément,
Arthur Bisaillon,
Lucien Landry,
Joseph Trahan,
Gustave Martin,
Hormisdas Perrier,
Arthur F. Éthier,
Arthur P. Éthier,
Amédée Régnier,
N.A. Hébert,
Euclide Boudreau.

N.A. Hébert
(1913-1917)



Wilfrid Bisaillon,
Euclide Boudreau,
Amédée Régnier,
Arthur F. Éthier,
Wilfrid Éthier,
Arthur P. Éthier,
Louis Gaudreau,
Dolphis Éthier,
Lucien Landry,
Jean-Baptiste Trahan.

Wilfrid Éthier

(1917-1920)

décédé dans l'exercice
de ses fonctions



Ismaël Thibodeau,
Lucien Landry,
Samuel Thibodeau,
Joseph Arteau,
Hormisdas Perrier,
Wilfrid Hébert,
Georges Gagnon,
Armand Poissant,
Alfred N. Hébert,
Wilfrid Bisailon,
Ernest Poissant,
Louis Gaudreau,
Adjuteur Boudreau,
Alfred Martin,
Félix Hébert.

Adjuteur Moquin

(1920-1925)



Alfred Martin,
Félix Hébert,
Wilfrid Hébert,
Wilfrid Bisailon,
Samuel Thibodeau,
Hormisdas Roy,
Arthur F. Éthier,
Philiza Fortin,
Joseph Arteau,
Charles Hébert,
Samuel Éthier,
Adjuteur Boudreau,
Damien Savage,
Omer Deneault.

Wilfrid Bisailon
(1925-1933)



Conrad Racine,
Ernest Poissant,
Joseph Boissonneault,
Charles Hébert,
Adjuteur Boudreau,
Joseph Arteau,
Henri Hébert,
Hector Brosseau,
Alfred Martin,
William G. Whitman,
Émile Perrier,
Martial Tremblay,
Joseph Girard,
Edouard Langlois,
Joseph Clément,
Adélard Patenaude,
Omer Deneault,
Hector Mailloux.

Charles Hébert
(1933-1939)



Adjuteur Boudreau,
Omer Deneault,
Ernest Poissant,
Joseph Clément,
Edouard Langlois,
William G. Whitman,
Jean-Albert Gagnon,
Félix Bisailon,
Félix Langlois,
Émile Landry,
Omer Girard,
Médéric Béchard.

Joseph Clément
(1939-1943)



Médéric Béchard,
Émile Landry,
Willie Duclos,
Ernest Poissant,
Omer Girard,
H.J. Deneault,
Romuald Boudreau,
Anthime Bisailon,
Adrien Cloutier,
Origène Gagnon,
Damien Éthier.

Ernest Poissant
(1943-1949)
Décédé dans dans l'exercice
de ses fonctions



Anthime Bisaillon,
Willie Duclos,
Origène Gagnon,
Damien Éthier,
Émile Landry,
Adrien Cloutier,
Philippe Bisaillon,
Médéric Bécharde,
Arthur Trahan,
Martial Tremblay,
Joseph Éthier,
Arsène Régner,
Alcide Éthier.

Arthur Trahan
(1949-1953)



Philippe Bisaillon,
Gaston Clément,
Adrien Cloutier,
Alcide Éthier,
Arsène Régner,
Roland Thibodeau,
Hervé Forget,
Gérard Fortin,
Émile Landry,
Emery Bisaillon,
Réal Poissant,
Bernard Rajotte.

Anthime Bisaillon
(1953-1959)



Arsène Régner,
Émile Landry,
Emery Bisaillon,
Réal Poissant,
Lionel Éthier,
Vildac Arteau,
André Bisaillon,
Eugène Fortin,
Roland Thibodeau,
Hervé Forget,
Maurice Trahan.

Roger Fleury
(1959-1961)



Émile Landry,
Eugène Fortin,
Roland Thibodeau,
Hervé Forget,
Maurice Trahan,
André Bisailon.

Philippe Bisailon
(1961)
Décédé dans l'exercice
de ses fonctions



Cyrille Langlois,
Edward Martin,
Émile Landry,
Hervé Forget,
Maurice Trahan,
André Bisailon,
Roland Thibodeau.

Cyrille Langlois
(1961-1967)



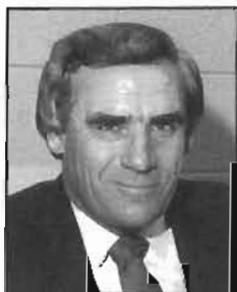
Antonio Langlois,
Hervé Forget,
Jean Thibodeau,
André Bisailon,
Émile Landry,
Edward Martin,
Roland Thibodeau,
Jean Boudreau,
Léo Verdon,
Roland Boudreau,
Armand Lajoie,
J.J. Martin.

Lionel Éthier
(1967-1971)



Antonio Langlois,
Armand Lajoie,
Jean Boudreau,
Léo Verdon,
Roland Boudreau,
J.J. Martin,
Jean-Paul Béchard,
Arthur Gamache,
Léo Forget,
Pierre Gosselin.

André Bisailon
(1971-1989)



Paul Desjardins,
Pierre Gosselin,
Jean-Louis Girard,
Jean-Paul Béchard,
Léo Forget,
Arthur Gamache,
Armand Boulé,
Claude Mayer,
Florent Éthier,
Yvette Bisailon Langlois,
Réal Fortin,
Christopher Candie,
Roger Boudreau,
Léoni Vigneault,
Jean-Jacques Girard,
Jacques Dion,
Michel Trahan.

Maurice Langlois
(1989-)



Agathe Simon,
Léoni Vigneault,
Andrée Villecourt,
Michel Trahan,
Florent Éthier,
Jean-Jacques Girard,
Jean A. Denis,
Serge Beaudry,
Solange Fortin,
Normand Brosseau.

Notes biographiques concernant les maires de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Xyste Girard	(cultivateur) né le 1 mai 1857 à Saint-Valentin fils de Grégoire Girard et de Julie Patenaude épousa Mathilde Simard le 28 janvier 1879 11 enfants (8 garçons, 3 filles) décédé le 17 juillet 1923 (66 ans) demeurait sur la ferme appartenant aujourd'hui à Yves Dauplaise
Ovila Tremblay	(cultivateur) né le 26 juillet 1855 fils de Louis Tremblay et de Rose Sénécal épousa Alphonsine Deneault 12 enfants décédé le 26 avril 1914 (58 ans) demeurait sur la ferme appartenant aujourd'hui à M. Gilles Choquette.
Napoléon Hébert	(cultivateur) né en 1842 fils de Pierre-David Hébert et de Sophie Bourgeois épousa Rébecca Surprenant 16 enfants préfet de comté en 1901-1902 demeurait sur la ferme appartenant aujourd'hui à M. René Éthier décédé le 27 avril 1902 (59 ans)
Wilfrid Fred Éthier	(cultivateur) né le 12 octobre 1868 fils de François Éthier et de Hélène Haineault épousa Marie-Louise Dumoulin sans enfant résidait dans la 4 ^e ligne, dans l'ancienne demeure d'Euclide Richer décédé à l'Hôtel-Dieu de Montréal en 1920 (52 ans)
Étienne Gagnon	(boulangier) né le 15 octobre 1858 fils de Narcisse Gagnon et d'Adéline Frégeau épousa Salomé Adéline Gagnon 13 enfants (8 filles, 5 garçons) sa boulangerie se situait sur l'emplacement de l'ancienne résidence de M. Yvon Desjourdy (salle de montre Marina Gagnon) décédé à Champlain N.Y. le 10 décembre 1927 (69 ans)

-
- Adjuteur Moquin** (cultivateur)
né le 28 novembre 1859
fils de Raphaël Moquin et de Julienne Boyer
épousa Marie Georgiana Bourdon
demeurait sur la ferme appartenant
aujourd'hui à M. Germain Deneault
décédé le 16 octobre 1955 (95 ans)
-
- Dosithé Noël** (cultivateur)
né le 19 septembre 1851
fils de Joseph Noël et de Marie-Mailloux
épousa Julie Goyette
2 enfants (2 filles)
préfet du comté (1911-1913)
demeurait sur le site de l'ancienne maison
de M. Albert Gamache, laquelle était située
près de l'actuel garage Gamache
décédé en août 1940 (88 ans)
-
- N.A. (Néré-Avila) Hébert** (médecin)
né à Napierville le 26 juillet 1853
fils de Pierre-David Hébert
et de Julie Bissonnette
épousa Marie-Rose Hébert
11 enfants (7 filles, 4 garçons)
demeurait dans la maison voisine
du presbytère, actuellement occupée
par M. Serge Boudreau
décéda le 10 janvier 1944 (90 ans)
-
- Wilfrid Bisailon** (cultivateur)
né le 3 décembre 1860
fils d'Olivier Bisailon et de Caroline Guay
épousa en premières noces Mélina Perrier
et en secondes noces Marie-Louise Dumoulin
7 enfants (4 garçons, 3 filles)
Ses descendants exploitent la ferme
familiale, rue Principale,
au nord de Saint-Paul
décéda le 24 juin 1949 (88 ans)

Charles Hébert (cultivateur)
né le 5 octobre 1884
fils de Cyrille Hébert et de Pulchérie Dupont
épousa Joséphine Régnier
3 enfants (3 filles)
demeurait à la sortie nord du village,
où est située l'ancienne résidence
de M. Almer Leblanc
décédé le 6 avril 1964
à l'hôpital Saint-Jean (79 ans)

Joseph Clément (cultivateur)
né en 1886
fils de Wilfrid Clément
et de Médérise Alphonsine Éthier
épousa en premières noces
Alphonsine Perrier
et en secondes noces Alice Tremblay
3 enfants (2 garçons, 1 fille)
demeurait sur la route 223,
face à la 29^e avenue
retraité à Lacolle, il décéda
le 25 mai 1968 (82 ans)

Ernest Poissant (cultivateur)
né en 1889 à Saint-Édouard
fils d'Odilon Poissant et de Délia Levert
épousa en premières noces Berthe Trahan
et en secondes noces Éva Oligny
8 enfants (2 garçons, 6 filles)
demeurait dans l'ancienne maison
de M. Léo Verdon
préfet de comté en 1949
décédé à l'hôpital Saint-Jean
le 20 décembre 1949
(60 ans)

Arthur Trahan (cultivateur)
né le 1 février 1892
fils de Jean-Baptiste Trahan
et d'Edwidge Saint-Hilaire
épousa Albina Girard
5 enfants (4 garçons, 1 fille)
demeurait dans la 3^e ligne,
où résident toujours ses descendants

Anthime Bisaillon (cultivateur, menuisier, ouvrier)
né le 3 mai 1899
fils d'Uléric Bisaillon et de Marie Gagnon
épousa Maria Langlois
une fille
demeurait au 1271 rue Principale
préfet de comté en 1956-1957
nommé juge de paix en novembre 1957
décédé au centre d'accueil du Haut-Richelieu
le 4 janvier 1981 (81 ans)

Roger Fleury (marchand)
né en 1926 à Saint-Jérôme
fils d'Isidore Fleury et
de Reine-Aimée Desjardins
épousa Berthe Pelland
6 enfants
décéda le 28 septembre 1983 (57 ans)

Philippe Bisaillon (cultivateur)
né en 1903
fils de Wilfrid Bisaillon et de Mélina Perrier
épousa Thérèse Grégoire
3 enfants (2 filles, un garçon)
décéda le 10 décembre 1961 (58 ans)

Cyrille Langlois (cultivateur, entrepreneur)
né le 3 avril 1915
fils d'Edouard Langlois
et de Georgiana Thibodeau
épousa Diana Mailloux
7 enfants (4 garçons, 3 filles)
décéda le 2 avril 1996 (80 ans)

Lionel Éthier (cultivateur)
né le 13 août 1911
fils d'Arthur Philias Éthier et d'Amanda Côté
épousa Rita Rémillard le 28 novembre 1942
6 enfants (4 filles, 2 garçons)
préfet de comté en 1970-1971
décoré de la médaille du Centenaire (1967)
par le gouvernement fédéral, pour ses 20 ans
au service de la Commission scolaire
de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
décéda le 19 avril 1991, à Montréal (79 ans)

André Bisillon

(cultivateur)
né le 24 octobre 1924
fils de Félix Bisillon et d'Orise Éthier
épousa Céline Guay
6 enfants (5 garçons, 1 fille)
préfet de comté en 1973-1974 et en 1981
à la retraite, il réside actuellement
à Saint-Jean-sur-Richelieu

Maurice Langlois

(technicien)
né le 15 avril 1932
fils d'Edmond Langlois et d'Adora Éthier
épousa Yvette Bisillon
3 enfants (3 garçons)



Conclusion

Cent ans représentent bien peu à l'échelle de l'histoire. Cette étape nous fournit néanmoins l'occasion de rappeler la mémoire de Paulinoix, trop souvent sombrés dans l'oubli, qui contribuèrent au développement de la municipalité.

Il faut admirer la fierté et la ténacité des fondateurs, les Néré-Avila Hébert, Xyste Girard, Ambroise Messier, pour n'en nommer que quelques-uns, qui refusèrent, malgré une conjoncture alors défavorable, de voir mourir leur village.

Il faut reconnaître le dévouement de nombreux curés, Paulinoix d'adoption, qui oeuvrèrent dans des conditions difficiles, avec des gages minimes, et dont l'autorité, qui nous semble aujourd'hui excessive, s'avérait parfois nécessaire au sein d'une communauté restreinte et peu scolarisée.

Il convient de souligner l'apport des femmes, mères de familles souvent nombreuses, travaillant ferme dans l'anonymat et constituant les piliers des cellules familiales.

Il importe de signaler l'implication sociale des différents maires, ceux qui agirent sans aucune rémunération avant 1970, et leurs successeurs, qui durent manoeuvrer dans un environnement beaucoup plus complexe.

Le centenaire permet également de constater le chemin parcouru, au cours d'une période qui donna lieu à une somme sans précédent de transformations et de bouleversements sociaux. Les fondateurs de Saint-Paul se déplaçaient en calèche, s'éclairaient avec des lampes à pétrole et n'avaient jamais vu un avion ! Lorsqu'ils formèrent leur nouvelle communauté, ils ne disposaient que de quelques centaines de dollars pour l'administrer et ne pouvaient par conséquent dispenser aux citoyens des services élaborés.

Aujourd'hui, les Paulinoix possèdent toutes les raisons d'être fiers des installations et des facilités, dont les diverses administrations ont doté la municipalité au cours des décennies. Ayant pris conscience des ressources fort limitées des générations précédentes, peut-être seront-ils plus à même d'apprécier ce dont ils disposent actuellement.

Pour Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix comme pour de nombreuses municipalités, l'avenir comporte une certaine dose d'incertitude. Depuis 1991, les gouvernements supérieurs leur ont confié la charge de divers secteurs d'activité (réseau routier, services de la Sûreté du Québec). Il s'ensuit pour elles de nouvelles contraintes financières qui auront inévitablement des conséquences sur leur futur. Par ailleurs, il est de plus en plus question de fusions municipales. Il serait pour le moins singulier de voir un jour Saint-Paul et Saint-Valentin retrouver la situation qui était la leur avant 1898 !

Quelle que soit la tournure des événements au cours des prochaines années, les Paulinoix sont en droit d'aborder avec confiance le deuxième siècle d'existence de leur municipalité. Car les infrastructures que celle-ci s'est données, ajoutées à la présence rassurante du Richelieu, à l'attrait du Fort Lennox et à l'esprit d'initiative de ses citoyens, la situeront forcément dans une position avantageuse pour faire face à la réalité.

Bibliographie

Archives de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

Livres des délibérations du Conseil municipal (1898-1997).

Archives de la Fabrique de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.

(1898-1997).

Archives de la municipalité de Saint-Valentin (1896-1901).

Archives de la Fabrique de Saint-Valentin (1827-1901).

Archives du diocèse de Saint-Jean-de-Québec.

(paroisses de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin).

Archives de l'archidiocèse de Montréal.

(paroisses de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin).

Archives de la Commission scolaire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Livres des délibérations de la Commission scolaire
de la paroisse de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix (1933-1972).

Journal Le Courrier de Saint-Jean.

Journal Le Franco-Canadien et Le Canada Français.

Journal Le Richelieu.

Principaux ouvrages de référence

ACHARD Eugène,

Le trésor de l'Île-aux-Noix, Librairie générale canadienne,
1940.

BROSSEAU Jean-Dominique,

Saint-Jean-de-Québec, origine et développement, Le Richelieu,
1937.

CADIEUX Pierre B.,

Le Fort Lennox, Éditions Mille Roches, 1986.

CADIEUX Pierre B., Fortin Réal,

Les constructions militaires du Haut-Richelieu
Éditions Mille Roches, 1977.

CHAPDELAIN Claude,

Image de la préhistoire du Québec, Recherches amérindiennes
au Québec, 1978.

- CHARBONNEAU André,**
Les fortifications de l'Île-aux-Noix, Parcs Canada, 1994.
- CÔTÉ Jean,**
Guide nautique 89, Éditions Syverin, 1989.
- DAVID L.O.,**
Les patriotes de 1837-1838, Beauchemin, 1884.
- DEMERS Philippe,**
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, la Pointe à Boileau
suivi de Le Richelieu historique, Éditions le Canada Français, 1948.
- FARLEY-LAMARCHE,**
Histoire, Boréal Express, 1968.
- FORTIN Lionel,**
Les municipalités du Haut-Richelieu des origines à nos jours,
Lionel Fortin, 1996.
- FREGAULT Guy et TRUDEL Marcel,**
Histoire du Canada par les textes, Fides, 1963.
- GAREAU Angéline,**
Monographie de l'école Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix,
Association des Familles Gareau, 1997.
- GRÉGOIRE Jeanne,**
Projection sur Saint-Valentin, Les Éditions du Richelieu, 1981.
- LINTEAU Paul-André, DUROCHER René,
ROBERT Jean-Claude, RICARD François,**
Histoire du Québec contemporain, 2 vol.,
Boréal, 1986.
- ROMME Jules,**
Beaujeu, Imprimerie d'Édition Marquis, 1993.
- Saint-Blaise 1887-1987 1891-1991,**
Éditions Louis Bilodeau et Fils, 1988.
- SAINT-PIERRE Diane,**
L'évolution municipale du Québec des régions, UMRCQ, 1994.
- THOUIN Monique,**
Le Blockhaus de Lacolle, Association touristique régionale
de la Montérégie, 1987.
- VIGOD Bernard,**
Taschereau, Les Éditions du Septentrion, 1996.

Table des matières

Présentation	6
Saint-Paul, patron de la municipalité	8
L'orage	9
Les origines	10
Origines et exploration • La seigneurie de Léry • La Pointe à Boileau • Gabriel Christie et les Loyalistes • Une chapelle en face de l'Île-aux-Noix • Le projet prend forme • La réponse de l'évêque • Inhumations sous l'église • Les troubles de 1837-1838 • Lucien Gagnon • Une nouvelle église à Saint-Valentin • Divergences • Une église mal construite? • Détachement de territoire: Saint-Blaise • Saint-Valentin ou Stottsville • La dîme	
Le démembrement	26
Lendemain d'incendie • Les arguments de Saint-Valentin • Les arguments de Stottsville • Les requêtes • Ultimes démarches • La décision de Monseigneur Bruchési	
Une nouvelle paroisse: Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix	38
Le décret officiel de l'archevêché • La séparation des biens de la Fabrique • Premier curé-Nouvelle Fabrique-Chapelle temporaire • Premier Conseil municipal et élections • Problèmes pratiques • La navigation de plaisance - Le Premier ministre à l'Île-aux-Noix • 1900-1901: la première église de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix • Monseigneur Bruchési à Saint-Paul • Bénédiction de la pierre angulaire • Bénédiction officielle	
1900-1930: du chemin de terre au macadam du kérosène à l'électricité	56
Santé et hygiène publiques (La variole • La vaccination • Simon Glazer • La grippe espagnole) • L'assistance publique • La tempérance • Pas d'alcool à Saint-Paul • 4 hôtels pour 500 habitants (L'hôtel Gosselin • L'hôtel Régnier • L'hôtel Bouillon • L'hôtel Riviera) • Routes et transport (Les tows • L'automobile • La loi des bons chemins • La route no 14 Saint-Jean-Rouses Point • Élargissement de la route • Le chemin du gouvernement • Le chemin du bord de l'eau • Les trottoirs) • L'électricité • La guerre 1914-1918 • Quelques faits divers 1900-1929 (Attaque à main armée dans la montée Van Vliet • L'inondation de 1903: un problème récurrent • Les remises à chevaux • La salle paroissiale • Le cercle des Fermières)	

1930-1960: de la crise au seuil de la modernité **100**

La crise des années trente • Des taxes et des dîmes impayées • Le salaire du curé • Le plan de colonisation • La désertion agricole • Les rentes seigneuriales • Des visiteurs de France à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix • La seconde guerre mondiale • La mobilisation • Rationnement-Bons de la Victoire • Le plébiscite • 1940: un scénario déjà connu • La reconstruction • L'omniprésence de l'Église • Les tenues de plage • Quatre mois sans Conseil • L'affaire Philippe Noël • Ébauche du service d'incendie • Sécurité • Le milieu scolaire (L'école primaire au début du 20^e siècle • Réalités scolaires d'une autre époque • L'école centrale avant la lettre • Une école née dans la controverse • L'école centrale • Quelques faits marquants en éducation) • Quatre enseignants, quatre époques (Alexandre-Josaphat Beaulieu • Irène Bisailon • Alberte Melançon • Lucile Langlois Éthier) • Enseignants(es) • Supérieures • Directeurs(trices) laïcs • Présidents de la Commission scolaire • Commissaires • Le Camp Saint-Paul (L'Estacade) • Le retour du balancier • Variations de la population

1960-1998: le développement **150**

L'agriculture • Activités diverses 1960-1970 • Évaluation contestée • Développement du service de lutte contre les incendies • La caserne des pompiers • Ententes intermunicipales • Développement du service des loisirs • Développement culturel: la bibliothèque • Les lotissements sur canaux • Les M.R.C. • L'achat du réseau électrique • Rénovation de l'hôtel de ville • Le Club Optimiste • Le Club de l'âge d'Or • Une citoyenne émérite • Le développement économique (Le comptoir de la Caisse populaire • La capitale nautique du Québec • La marina Gosselin-La marina Fortin • La marina Gagnon • Le festival nautique • Entreprises familiales • Les Pétroles Saint-Jean • Le Centre du camion Gamache) • Disparus prématurément • L'Île-aux-Noix • Le Blockhaus de la rivière Lacolle • Curés de la paroisse • Liste des marguilliers, secrétaires-trésoriers et des maires

Conclusion **218**

Bibliographie **220**

À la demande de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, l'auteur, M. Roger Langlois, a consacré deux années de recherche à retracer les origines et l'histoire de la municipalité.

Cet ouvrage a été tiré à 2000 exemplaires, dont cinquante exemplaires hors commerce, numérotés en chiffres romains de I à L, signés par l'auteur et portant le sceau de la municipalité.

La reliure de l'édition spéciale a été réalisée par M. Pierre Ouvrard.

Les pages de garde sont de papier Byronic brocart blanc arctique texte 160M.

Une copie de l'érection civile et l'original des armoiries de la municipalité ont été intégrés dans la reliure des cinquante exemplaires hors commerce.

Les textes ont été composés en Caslon 224 et les titres en Balmoral, fontes Adobe.

Les intercalaires et la couverture ont été assemblés à l'aide du logiciel Photoshop 4.0.

Le volume de 224 pages a été imprimé sur papier B.G. litho 120M et relié en thermosoudure.

La page couverture est imprimée sur papier Cornwall couverture C.I.C. 12 pts.

La photo aérienne de la couverture est de Denis Tremblay.

Conception graphique et mise en page

Vincent Deguire

Images & Mots

marketing communication publicité.

Ce livre a été achevé d'imprimer le 7 novembre 1997 sur les presses de

Imprimerie Papyrus

à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.